

N° 8306^A

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Equateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016

* * *

Document de dépôt

Dépôt: le 1.9.2023

VOLUME 2

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6307 90 10	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements, en bonneterie, n.d.a.	12	0
6307 90 91	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements, en feutre, n.d.a.	6,3	0
6307 90 99	Articles de matières textiles, confectionnés, y compris les patrons de vêtements (autres qu'en bonneterie ou en feutre, n.d.a.)	6,3	0
6308 00 00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail (sauf assortiments pour la confection de vêtements)	12	0
6309 00 00	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y compris les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simplement ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements similaires (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)	5,3	0
6310 10 10	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés, de laine ou de poils fins ou grossiers	exemption	0
6310 10 30	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés, de lin ou de coton	exemption	0
6310 10 90	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés (sauf de lin, coton, laine ou poils fins ou grossiers)	exemption	0
6310 90 00	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, non triés	exemption	0
6401 10 10	Chaussures étanches, à dessus en caoutchouc, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés et comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6401 10 90	Chaussures étanches, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés et comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	0
6401 92 10	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matières plastiques et dessus en caoutchouc, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	0
6401 92 90	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matières plastiques et dessus en matières plastiques, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	0
6401 99 00	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf couvrant uniquement la cheville, celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	17	0
6402 12 10	Chaussures de ski à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches (sauf chaussures étanches du n° 6401))	17	0
6402 12 90	Chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)	17	0
6402 19 00	Chaussures de sport à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	16,9	0
6402 20 00	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6402 91 10	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, comportant à l'avant, une coquille de protection en métal (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport)	17	0
6402 91 90	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville (sauf comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport et chaussures ayant le caractère de jouets)	16,9	0
6402 99 05	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport)	17	0
6402 99 10	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en caoutchouc (sauf couvrant la cheville ou à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons ainsi que des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)	16,8	0
6402 99 31	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matière plastique, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, > 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	16,8	0
6402 99 39	Chaussures à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	16,8	0
6402 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf couvrant la cheville ou dont la claque est constituée de lanières ou de brides ou comporte une ou plusieurs découpures et chaussures ayant le caractère de jouets)	16,8	0
6402 99 91	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	16,8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6402 99 93	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, non reconnaissables si pour hommes ou femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	16,8	0
6402 99 96	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour hommes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	16,8	0
6402 99 98	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	16,8	0
6403 12 00	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel	8	0
6403 19 00	Chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	8	0
6403 20 00	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués de lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	8	0
6403 40 00	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	8	0
6403 51 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6403 51 11	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 51 15	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	8	0
6403 51 19	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	8	0
6403 51 91	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 51 95	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	8	0
6403 51 99	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	8	0
6403 59 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection en métal à l'avant)	8	0
6403 59 11	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, > 3 cm (sauf chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant par le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	5	0
6403 59 31	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6403 59 35	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	8	0
6403 59 39	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	8	0
6403 59 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville ou sans claqué ou dessus en lanières et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 59 91	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claqué ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 59 95	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claqué ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	8	0
6403 59 99	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claqué ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	8	0
6403 91 05	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	8	0
6403 91 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6403 91 13	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 16	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 18	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 91 93	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00 et 6403 90 16)	8	0
6403 91 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00 et 6403 91 18)	5	0
6403 99 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	8	0
6403 99 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, > 3 cm	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6403 99 31	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 33	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm (sauf chaussures des n°6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 99 36	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n° 6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 99 38	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n° 6403 11 00 à 6403 40 00)	5	0
6403 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans claque constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 93	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matières plastiques ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6403 99 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour hommes (sauf des n ^{os} 6403 11 00 à 6403 40 00, 6403 99 11, 6403 99 36 et 6403 99 50)	8	0
6403 99 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	0
6404 11 00	Chaussures de sport, y compris chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles	16,9	0
6404 19 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures dites de tennis, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	16,9	0
6404 19 90	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur, chaussures de sport, y compris les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6404 20 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6404 20 90	Chaussures, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6405 10 00	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel et sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0
6405 20 10	Chaussures à semelles extérieures en bois ou en liège et à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0
6405 20 91	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6405 20 99	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, bois ou liège, sauf chaussures d'intérieur, d'orthopédie, ou ayant le caractère de jouets)	4	0
6405 90 10	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6405 90 90	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, non tissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0
6406 10 11	Dessus de chaussures, y compris les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures, en cuir naturel	3	0
6406 10 19	Parties de dessus de chaussures en cuir naturel (sauf contreforts et bouts durs)	3	0
6406 10 90	Dessus de chaussures, y compris les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et les parties en général en cuir naturel ou en amiante)	3	0
6406 20 10	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	3	0
6406 20 90	Semelles extérieures et talons de chaussures en matière plastique	3	0
6406 91 00	Parties de chaussures en bois	3	0
6406 99 10	Guêtres, jambières et similaires, et leurs parties	3	0
6406 99 30	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures (sauf en amiante et sauf fixés à des semelles extérieures)	3	0
6406 99 50	Semelles intérieures, talonnettes et autres accessoires de chaussures amovibles	3	0
6406 99 60	Semelles extérieures pour chaussures, en cuir naturel ou reconstitué	3	0
6406 99 80	Parties de chaussures (à l'exclusion des parties en bois ou en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique et des dessus, même fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures, mais dépourvus de semelle extérieure et leurs parties)	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6501 00 00	Cloches non dressées — mises en forme — ni tournurées — mises en tournure -, en feutre, plateaux — disques -, manchons — cylindres — même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	2,7	0
6502 00 00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières (sauf dressées — mises en forme -, tournurées — mises en tournure -, ou garnies)	exemption	0
6504 00 00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	exemption	0
6505 10 00	Résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis	2,7	0
6505 90 05	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	5,7	0
6505 90 10	Bérets, bonnets, calottes, fez, chéchias et coiffures similaires sans visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'exclusion des articles ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6505 90 30	Casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces mais non en bandes, même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6505 90 80	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces mais non en bandes, même garnis (sauf en feutre de poils ou de laine et poils et sauf articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, résilles et filets à cheveux, bérets, bonnets, calottes, fez, chéchias et coiffures similaires, casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière)	2,7	0
6506 10 10	Coiffures de sécurité, même garnies, en matière plastique	2,7	0
6506 10 80	Coiffures de sécurité, même garnies (à l'exclusion des articles en matières plastiques)	2,7	0
6506 91 00	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des coiffures de sécurité et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6506 99 10	Chapeaux et autres coiffures en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles et ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	5,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6506 99 90	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.	2,7	0
6507 00 00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)	2,7	0
6601 10 00	Parasols de jardin et articles similaires (sauf tentes de plage)	4,7	0
6601 91 00	Parapluies, y compris les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (sauf jouets d'enfants)	4,7	0
6601 99 11	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants et des articles à mât ou manche télescopique)	4,7	0
6601 99 19	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles à mât ou manche télescopique, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants et des articles avec couverture en tissus de fibres synthétiques ou artificielles)	4,7	0
6601 99 90	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants, des articles à mât ou manche télescopique et des articles avec couverture en tissus de matières textiles)	4,7	0
6602 00 00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires (sauf cannes-mesures, béquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)	2,7	0
6603 20 00	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601	5,2	0
6603 90 10	Poignées et pommeaux reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602	2,7	0
6603 90 90	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602 (sauf poignées et pommeaux et sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)	5	0
6701 00 00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles similaires du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6702 10 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y compris leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires, en matières plastiques	4,7	0
6702 90 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y compris leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires (autres qu'en matière plastique)	4,7	0
6703 00 00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	1,7	0
6704 11 00	Perruques complètes en matières textiles synthétiques	2,2	0
6704 19 00	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en matières textiles synthétiques (sauf perruques complètes)	2,2	0
6704 20 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en cheveux; ouvrages en cheveux n.d.a.	2,2	0
6704 90 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en poils ou matières textiles (sauf matières textiles synthétiques)	2,2	0
6801 00 00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	exemption	0
6802 10 00	Carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles travaillées, y compris l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y compris l'ardoise, colorés artificiellement	exemption	0
6802 21 00	Marbre, travertin et albâtre, ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 23 00	Granit et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6802 29 00	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simplement taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 91 10	Albâtre de toute forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 91 90	Marbre, travertin et albâtre, de toute forme, polis, décorés ou autrement travaillés; ouvrages sculptés en marbre, en travertin et en albâtre (sauf albâtre poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté; carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; articles d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 92 10	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin et l'albâtre, de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 92 90	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin ou l'albâtre, de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées, sculptées; ouvrages sculptés en pierres calcaires (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 93 10	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	exemption	0
6802 93 90	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrage de sculpture en granit (sauf ouvrages du 6802 10; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	1,7	0
6802 99 10	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit et l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées mais non sculptées, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf articles en basalte fondu; articles en stéatite céramique; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6802 99 90	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du 6802 10; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	1,7	0
6803 00 10	Ardoise travaillée, pour toitures ou façades	1,7	0
6803 00 90	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée — ardoisine — (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)	1,7	0
6804 10 00	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis), en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique	exemption	0
6804 21 00	Meules et articles similaires, sans bâtis, à aiguïser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguïser ou à polir à la main et sauf meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	1,7	0
6804 22 12	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguïser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguïser ou à polir à la main, et les meules, etc. spécialement travaillée pour fraises de dentiste)	exemption	0
6804 22 18	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguïser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant, en résines synthétiques, renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguïser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	exemption	0
6804 22 30	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguïser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguïser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 22 50	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguïser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés avec un agglomérant autre que la résine synthétique, des substances céramiques ou des silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguïser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6804 22 90	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 23 00	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et sauf pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 30 00	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	exemption	0
6805 10 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 20 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 30 10	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles combinés avec du papier ou du carton, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 30 20	Abrasifs naturels ou artificiels, en poudre ou en grains, même découpés, cousus ou autrement assemblés, appliqués sur fibre vulcanisée	1,7	0
6805 30 80	Abrasifs naturels ou artificiels, en poudre ou en grains, même découpés, cousus ou autrement assemblés (à l'exclusion des articles appliqués sur tissus en matières textiles seulement, des articles appliqués sur papier ou carton seulement, des articles appliqués sur fibre vulcanisée et des articles appliqués sur tissus en matières textiles combinés avec du papier ou du carton)	1,7	0
6806 10 00	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	exemption	0
6806 20 10	Argiles expansées	exemption	0
6806 20 90	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)	exemption	0
6806 90 00	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires; articles en céramique)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6807 10 10	Articles de revêtement, en asphalte ou en produits similaires, en rouleaux	exemption	0
6807 10 90	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux (à l'exclusion des articles de revêtement)	exemption	0
6807 90 00	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, p.ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)	exemption	0
6808 00 00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits similaires)	1,7	0
6809 11 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0
6809 19 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0
6809 90 00	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes et attelles en plâtre pour le traitement de fractures des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés)	1,7	0
6810 11 10	Blocs et briques pour la construction, en béton léger à base de pierre ponce — bimskies -, de scories granulées, etc.	1,7	0
6810 11 90	Blocs et briques pour la construction, en ciment, béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce — bimskies -, de scories granulées, etc.)	1,7	0
6810 19 10	Tuiles en ciment, béton ou pierre artificielle	1,7	0
6810 19 31	Carreaux en béton, même armés	1,7	0
6810 19 39	Carreaux en ciment ou en pierre artificielle, même armés	1,7	0
6810 19 90	Dalles et articles similaires en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction, tuiles et carreaux)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6810 91 10	Éléments de planchers, préfabriqués, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	1,7	0
6810 91 90	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés (à l'exclusion des éléments de planchers)	1,7	0
6810 99 00	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires)	1,7	0
6811 40 00	Ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, contenant de l'amiante	1,7	0
6811 81 00	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante	1,7	0
6811 82 10	Ardoises en cellulose-ciment ou similaires pour le revêtement de toitures ou des façades, dont les dimensions ne dépassent pas 40 cm × 60 cm, ne contenant pas d'amiante (sauf plaques ondulées)	1,7	0
6811 82 90	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées et des ardoises pour le revêtement des toitures ou des façades dont les dimensions ne dépassent pas 40 cm × 60 cm)	1,7	0
6811 83 00	Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie, en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas de l'amiante	1,7	0
6811 89 00	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (sauf tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie et sauf plaques, y compris les plaques ondulées, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires)	1,7	0
6812 80 10	Amiante crocidolite (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium	1,7	0
6812 80 90	Ouvrages en amiante crocidolite ou en mélanges d'amiante crocidolite (p. ex. fils cordes, cordons, tissus, joints), même armés (sauf amiante crocidolite (asbeste) travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en amiante crocidolite ciment; garnitures de friction à base d'amiante crocidolite (asbeste))	3,7	0
6812 91 00	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6812 92 00	Papiers, cartons et feutres, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf à teneur en poids d'amiante < 35 % et en amiante crocidolite)	3,7	0
6812 93 00	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux (sauf en amiante crocidolite)	3,7	0
6812 99 10	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	1,7	0
6812 99 90	Ouvrages en ces mélanges ou en amiante (p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints), même armés (sauf en amiante crocidolite; amiante (asbeste) travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux; papiers, cartons et feutres; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; ouvrages en amiante-ciment; garnitures de friction à base d'amiante (asbeste))	3,7	0
6813 20 00	Garnitures de friction (p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, contenant de l'amiante (sauf garnitures et plaquettes de freins)	2,7	0
6813 81 00	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, ne contenant pas d'amiante	2,7	0
6813 89 00	Garnitures de friction (p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, ne contenant pas d'amiante (sauf garnitures et plaquettes de freins)	2,7	0
6814 10 00	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, carton ou autres matières, en rouleaux ou simplement découpées en carrés ou en rectangles	1,7	0
6814 90 00	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)	1,7	0
6815 10 10	Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques)	exemption	0
6815 10 90	Ouvrages en graphite ou en autre carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques, des fibres de carbone et des ouvrages en fibres de carbone)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6815 20 00	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)	exemption	0
6815 91 00	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. et contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	exemption	0
6815 99 10	Ouvrages en matières minérales réfractaires, agglomérées par un liant chimique, non cuits, n.d.a.	exemption	0
6815 99 90	Ouvrages en pierres ou autres matières minérales n.d.a. (sauf contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et sauf ouvrages en graphite, en autre carbone ou en matières réfractaires agglomérées par un liant chimique)	exemption	0
6901 00 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles (p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite) ou en terres siliceuses analogues	2	0
6902 10 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50 %	2	0
6902 20 10	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, teneur en poids en silice (SiO ₂) ≥ 93 % (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	0
6902 20 91	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃) > 7 %, mais < 45 %, mais ensemble avec la silice (SiO ₂) > 50 %	2	0
6902 20 99	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces produits, > 50 % (autres qu'avec une teneur en poids en silice ≥ 93 % ou une teneur en poids en alumine > 7 % mais < 45 %, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terre siliceuses analogues)	2	0
6902 90 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50 % ou avec une teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50 %, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	0
6903 10 00	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en graphite ou en autre carbone, même mélangés > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6903 20 10	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al_2O_3) < 45 % et une teneur totale en alumine et silice (SiO_2) > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0
6903 20 90	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires, à teneur en poids en alumine (Al_2O_3) \geq 45 % et une teneur totale en alumine et silice (SiO_2) > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0
6903 90 10	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids plus de 25 % mais 50 % ou moins de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	0
6903 90 90	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles du n° 6902 et des articles des n°s 6903 10 00 et 6903 90 10, c'est-à-dire contenant du carbone, de l'alumine ou du silice)	5	0
6904 10 00	Briques de construction (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et que les briques réfractaires du n° 6902)	2	0
6904 90 00	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf les briques réfractaires du n° 6902, les carreaux, pavés en pierre calcinée, les dalles de pavement et de revêtement des n°s 6907 et 6908 et sauf les briques de construction)	2	0
6905 10 00	Tuiles	exemption	0
6905 90 00	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs similaires et sauf tuiles)	exemption	0
6906 00 00	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6907 10 00	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, en céramique, pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	5	0
6907 90 10	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en céramique, non vernissés ni émaillés	5	0
6907 90 91	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en grès, non vernissés ni émaillés (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation ou carreaux spéciaux de faïence pour poêle)	5	0
6907 90 93	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en faïence ou en poterie fine, non vernissés ni émaillés (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation ou carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6907 90 99	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés (sauf en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf articles céramiques réfractaires, articles en grès, faïence ou poterie fine, carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et sauf carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 10 10	Carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en terre commune, vernissés ou émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté < 7 cm, même sur support	7	0
6908 10 90	Carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté < 7 cm, même sur support (à l'exclusion des articles en terre commune)	7	0
6908 90 11	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en terre commune, vernissés ou émaillés	6	0
6908 90 21	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés, dont la plus grande épaisseur ≤ 15 mm (à l'exclusion des carreaux doubles du type "Spaltplatten", des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	0
6908 90 29	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés, dont la plus grande épaisseur > 15 mm (à l'exclusion des carreaux doubles du type "Spaltplatten", des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	0
6908 90 31	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en céramique, vernissés ou émaillés (autres qu'en terre commune)	5	0
6908 90 51	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie ≤ 90 cm ² (autres qu'en terre commune et sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objet d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6908 90 91	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en grès, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 90 93	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en faïence ou en poterie fine, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 90 99	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf en terre commune, en grès, en faïence ou en poterie fine et sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6909 11 00	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0
6909 12 00	Articles céramiques ayant une dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles en porcelaine, céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0
6909 19 00	Appareils et articles en céramique, pour usages chimiques ou autres usages techniques (autres qu'en porcelaine et sauf articles ayant une dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles similaires du n° 6804, articles céramiques réfractaires, appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0
6909 90 00	Auges, bacs et récipients similaires en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)	5	0
6910 10 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	0
6910 90 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	0
6911 10 00	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
6911 90 00	Vaisselle et autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en porcelaine (sauf articles pour le service de table ou de cuisine; baignoires, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	0
6912 00 10	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en terre commune (sauf statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5	0
6912 00 30	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en grès (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5,5	0
6912 00 50	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en faïence ou en poterie fine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	9	0
6912 00 90	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique (sauf baignoires, éviers et appareils fixes similaires; objets d'ornementation; cruchons, touries et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et à épices avec récipients en céramique et parties travaillantes en métal; articles en porcelaine, terre commune, grès cérame, faïence ou poterie fine)	7	0
6913 10 00	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a.	6	0
6913 90 10	Statuettes et autres objets d'ornementation en terre commune n.d.a.	3,5	0
6913 90 91	Statuettes et autres objets d'ornementation en grès n.d.a.	6	0
6913 90 93	Statuettes et autres objets d'ornementation en faïence ou en poterie fine n.d.a.	6	0
6913 90 99	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a. (à l'exclusion de la porcelaine, de la terre commune, du grès, de la faïence et de la poterie fine)	6	0
6914 10 00	Ouvrages en porcelaine n.d.a.	5	0
6914 90 10	Ouvrages en terre commune n.d.a.	3	0
6914 90 90	Ouvrages en céramique (à l'exclusion de la porcelaine, de la terre commune) n.d.a.	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7001 00 10	Calcin et autres déchets et débris de verre (sauf verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)	exemption	0
7001 00 91	Verre d'optique en masse	3	0
7001 00 99	Verre en masse (autre que verre d'optique)	exemption	0
7002 10 00	Billes en verre non travaillé (autres que les microsphères de diamètre ≤ 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)	3	0
7002 20 10	Barres ou baguettes en verre d'optique, non travaillé	3	0
7002 20 90	Barres ou baguettes en verre non travaillé (autre que d'optique)	3	0
7002 31 00	Tubes en quartz fondu ou en une autre silice fondue, non travaillés	3	0
7002 32 00	Tubes en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C non travaillé	3	0
7002 39 00	Tubes en autre verre non travaillé (sauf à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$, par kelvin entre 0 °C et 300°C et sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue)	3	0
7003 12 10	Plaques ou feuilles en verre d'optique dit "coulé", colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)	3	0
7003 12 91	Plaques ou feuilles en verre dit "coulé", à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées et en verre d'optique)	3	0
7003 12 99	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées -doublées- ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)	3,8 MIN 0,6 EUR/ 100 kg/br	0
7003 19 10	Plaques ou feuilles en verre d'optique, dit "coulé" mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et autres qu'armées)	3	0
7003 19 90	Plaques ou feuilles en verre, dit "coulé", mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)	3,8 MIN 0,6 EUR/ 100 kg/br	0
7003 20 00	Plaques et feuilles en verre dit "coulé", armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	3,8 MIN 0,4 EUR/ 100 kg/br	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7003 30 00	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	3	0
7004 20 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	3	0
7004 20 91	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des articles en verre d'optique)	3	0
7004 20 99	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des articles en verre d'optique)	4,4 MIN 0,4 EUR/ 100 kg/br	0
7004 90 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	3	0
7004 90 70	Feuilles en verre dit "d'horticulture" étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	4,4 MIN 0,4 EUR/ 100 kg/br	0
7004 90 92	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé, d'une épaisseur $\leq 2,5$ mm (à l'exclusion des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique et en verre dit "d'horticulture")	4,4 MIN 0,4 EUR/ 100 kg/br	0
7004 90 98	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé, d'une épaisseur $> 2,5$ mm (à l'exclusion des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique et en verre dit "d'horticulture")	4,4 MIN 0,4 EUR/ 100 kg/br	0
7005 10 05	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)	3	0
7005 10 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (sauf armée)	2	0
7005 10 30	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm (sauf armée)	2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7005 10 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (sauf armée)	2	0
7005 21 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur ≤ 3,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 21 30	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, épaisseur > 3,5 mm mais ≤ 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 21 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 29 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), non autrement travaillée, d'une épaisseur ≤ 3,5 mm (autre qu'en armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 29 35	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais ≤ 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 29 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 30 00	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée	2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7006 00 10	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	3	0
7006 00 90	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	3	0
7007 11 10	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs	3	0
7007 11 90	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'exclusion des véhicules, automobiles et tracteurs)	3	0
7007 19 10	Verre trempé de sécurité, émaillé	3	0
7007 19 20	Verre trempé de sécurité, coloré dans la masse, opacifié, plaqué -double- ou à couche absorbante ou réfléchissante (sauf de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetteries et le verre d'horlogerie)	3	0
7007 19 80	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué -double- ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetteries et le verre d'horlogerie)	3	0
7007 21 20	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs (autre que vitrage isolant à parois multiples)	3	0
7007 21 80	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (sauf pour les véhicules automobiles et tracteurs ainsi que des vitrages isolants à parois multiples)	3	0
7007 29 00	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrage isolant à parois multiples)	3	0
7008 00 20	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doubleés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7008 00 81	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante)	3	0
7008 00 89	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante)	3	0
7009 10 00	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules	4	0
7009 91 00	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs de plus de 100 ans)	4	0
7009 92 00	Miroirs, en verre encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs de plus de 100 ans)	4	0
7010 10 00	Ampoules en verre	3	0
7010 20 00	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	5	0
7010 90 10	Bocaux à stériliser en verre	5	0
7010 90 21	Emballages tubulaires et autres récipients obtenus à partir d'un tube de verre, pour l'emballage commercial (sauf ampoules)	5	0
7010 90 31	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $\geq 2,5$ l	5	0
7010 90 41	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	0
7010 90 43	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais < 1 l	5	0
7010 90 45	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,15$ l mais $\leq 0,33$ l	5	0
7010 90 47	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7010 90 51	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	0
7010 90 53	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais ≤ 1 l	5	0
7010 90 55	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,15$ l mais $\leq 0,33$ l	5	0
7010 90 57	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	0
7010 90 61	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,25$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	0
7010 90 67	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale $< 0,25$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	0
7010 90 71	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $> 0,055$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	0
7010 90 79	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $\leq 0,055$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	0
7010 90 91	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $< 2,5$ l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	0
7010 90 99	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $< 2,5$ l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	0
7011 10 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique	4	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7011 20 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques	4	0
7011 90 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, destinées à des lampes électriques ou similaires (autres que pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodique)	4	0
7013 10 00	Objets en vitrocérame, pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages similaires (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n°s 7010 et 7018 et sauf les plaques de cuisson, les verres assemblés en vitraux, les appareils d'éclairage et leurs parties, les vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7013 22 10	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli à la main	11	0
7013 22 90	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli mécaniquement	11	0
7013 28 10	Verres à boire à pied, en verre cueilli à la main (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	0
7013 28 90	Verres à boire à pied, en verre cueilli mécaniquement (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	0
7013 33 11	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 19	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 91	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 99	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 37 10	Verres à boire en verre trempé (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 37 51	Verres à boire en verre cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 37 59	Verres à boire en verre cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 37 91	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7013 37 99	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 41 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 41 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 42 00	Objets en verre, pour le service de la table ou la cuisine, d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (autres que les articles en vitrocérame ou en cristal de plomb, les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 49 10	Objets en verre trempé, pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, sauf articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 49 91	Objets en verre cueilli à la main, pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 49 99	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 91 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, verres à boire, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7013 91 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7013 99 00	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7014 00 00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y compris les sphères -boules- creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)	3	0
7015 10 00	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)	3	0
7015 90 00	Verres d'horlogerie et similaires, verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement, sphères -boules- creuses et les segments en verre pour la fabrication de ces verres (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages et les verres de lunetterie médicale)	3	0
7016 10 00	Cubes, dés et autre verrerie même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires (sauf panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)	8	0
7016 90 10	Verres assemblés en vitraux (sauf > 100 ans)	3	0
7016 90 80	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction (à l'exclusion du verre de sécurité feuilleté et des vitrages isolants à parois multiples ainsi que des verres assemblés en vitraux)	3 MIN 1,2 EUR/ 100 kg/br	0
7017 10 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en une autre silice fondue (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0
7017 20 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7017 90 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300 °C, ou en quartz fondu ou en une autre silice fondue, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0
7018 10 11	Perles de verre taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	exemption	0
7018 10 19	Perles de verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	7	0
7018 10 30	Imitations de perles fines ou de culture, en verre (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	exemption	0
7018 10 51	Imitations de pierres gemmes, en verre, taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	exemption	0
7018 10 59	Imitations de pierres gemmes, en verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	3	0
7018 10 90	Imitations de corail et articles similaires de verroterie (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières et sauf les imitations de perles fines ou de culture ou de pierres gemmes)	3	0
7018 20 00	Microsphères de verre d'un diamètre ≤ 1 mm	3	0
7018 90 10	Yeux en verre et ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verroterie (autres que les prothèses et la bijouterie de fantaisie)	3	0
7018 90 90	Statuettes et autres objets d'ornementation en verre travaillé au chalumeau-verre filé- (autres que la bijouterie de fantaisie)	6	0
7019 11 00	Fils de fibres de verre coupés (chopped strands), d'une longueur ≤ 50 mm	7	0
7019 12 00	Stratifils (rovings) de fibres de verre	7	0
7019 19 10	Mèches et fils, de filaments de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur ≤ 50 mm et des stratifils (rovings))	7	0
7019 19 90	Mèches et fils en fibres de verre discontinues	7	0
7019 31 00	Mats de fibres de verre en couches irrégulières	7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7019 32 00	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières	5	0
7019 39 00	Nappes, matelas, panneaux et produits similaires, non tissés, de fibres de verre (à l'exclusion des mâts et des voiles)	5	0
7019 40 00	Tissus de fibres de verre de stratifils (rovings)	7	0
7019 51 00	Tissus de fibres de verre, d'une largeur ≤ 30 cm (à l'exclusion des stratifils (rovings))	7	0
7019 52 00	Tissus de filaments de fibre de verre, d'une largeur > 30 cm, à armure toile, poids < 250 g/m ² , titrant par fils simples ≤ 136 tex (à l'exclusion des stratifils (rovings))	7	0
7019 59 00	Tissus de fibres de verre, d'une largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m ² de filaments titrant par fils simples ≤ 136 tex et sauf tissus en stratifils (rovings))	7	0
7019 90 10	Fibres de verre, en vrac ou en flocons (non textiles et à l'exclusion des laines minérales)	7	0
7019 90 30	Bourrelets et coquilles de fibres de verre pour l'isolation des tuyauteries	7	0
7019 90 91	Ouvrages en fibres de verre textiles (à l'exclusion des fils, tissus, y compris rubans, voiles, mats, nappes, matelas, panneaux et produits similaires non tissés, bourrelets et coquilles pour l'isolation des tuyauteries, pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres de verre, et sauf perruques pour poupées)	7	0
7019 90 99	Ouvrages en fibres de verre autres que textiles (à l'exclusion des isolateurs ou pièces isolantes électriques, des faisceaux de fibres optiques, des câbles à fibres optiques et produits similaires)	7	0
7020 00 05	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices	exemption	0
7020 00 07	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, non finies	3	0
7020 00 08	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, finies	6	0
7020 00 10	Ouvrages en verre en quartz fondu ou en une autre silice fondue n.d.a.	3	0
7020 00 30	Ouvrages en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C n.d.a. (sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue)	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7020 00 80	Ouvrages en verre, n.d.a.	3	0
7101 10 00	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'exclusion des perles-mères de nacre)	exemption	0
7101 21 00	Perles de culture, brutes, même assorties	exemption	0
7101 22 00	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture travaillées enfilées temporairement pour la facilité du transport	exemption	0
7102 10 00	Diamants non triés	exemption	0
7102 21 00	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	exemption	0
7102 29 00	Diamants industriels travaillés, mais non montés ni sertis (à l'exclusion des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)	exemption	0
7102 31 00	Diamants, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (à l'exclusion des diamants industriels)	exemption	0
7102 39 00	Diamants travaillés, mais non montés ni sertis (à l'exclusion des diamants industriels)	exemption	0
7103 10 00	Pierres gemmes -précieuses ou fines-, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)	exemption	0
7103 91 00	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciés ou dégrossis et sauf imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	exemption	0
7103 99 00	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	exemption	0
7104 10 00	Quartz piézo-électrique en pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillé ou assorti, mais ni monté, ni serti	exemption	0
7104 20 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (sauf quartz piézo-électrique)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7104 90 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciées ou dégrossies et sauf quartz piézo-électrique)	exemption	0
7105 10 00	Égrisés et poudres de diamants, y compris les diamants synthétiques	exemption	0
7105 90 00	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (autres que de diamants)	exemption	0
7106 10 00	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre	exemption	0
7106 91 10	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes, titre ≥ 999 ‰ (à l'exclusion de la poudre)	exemption	0
7106 91 90	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes, titre < 999 ‰ (à l'exclusion de la poudre)	exemption	0
7106 92 20	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes mi-ouvrées, titre ≥ 750 ‰	exemption	0
7106 92 80	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes mi-ouvrées, titre < 750 ‰	exemption	0
7107 00 00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0
7108 11 00	Or, y compris l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires	exemption	0
7108 12 00	Or, y compris l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'exclusion des poudres)	exemption	0
7108 13 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, épaisseur, support non compris, $> 0,15$ mm, en or, y compris l'or platiné, à usages non monétaires	exemption	0
7108 13 80	Or, y compris l'or platiné, sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, épaisseur "support non compris" $> 0,15$ mm, ainsi que des planches, barres de section pleine, fils et profilés)	exemption	0
7108 20 00	Or à usage monétaire	exemption	0
7109 00 00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0
7110 11 00	Platine sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 19 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, épaisseur, support non compris, $> 0,15$ mm, en platine	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7110 19 80	Platine sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, épaisseur "support non compris" > 0,15 mm, ainsi que des planches, barres de section pleine, fils et profilés)	exemption	0
7110 21 00	Palladium sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 29 00	Palladium sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7110 31 00	Rhodium sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 39 00	Rhodium sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7110 41 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 49 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7111 00 00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0
7112 30 00	Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux (à l'exclusion des cendres d'orfèvre)	exemption	0
7112 91 00	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de l'or ou des composés d'or, déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	exemption	0
7112 92 00	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de platine ou des composés de platine, déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	exemption	0
7112 99 00	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés de l'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'exclusion des cendres et des déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires)	exemption	0
7113 11 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (sauf > 100 ans)	2,5	0
7113 19 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)	2,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7113 20 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (sauf > 100 ans)	4	0
7114 11 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7114 19 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7114 20 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7115 10 00	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	exemption	0
7115 90 10	Ouvrages en métaux précieux n.d.a.	3	0
7115 90 90	Ouvrages en plaqués ou doublés de métaux précieux n.d.a.	3	0
7116 10 00	Ouvrages en perles fines ou de culture n.d.a.	exemption	0
7116 20 11	Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes, simplement enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	exemption	0
7116 20 19	Ouvrages exclusivement en pierres gemmes n.d.a.	2,5	0
7116 20 90	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a. (sauf exclusivement en pierres gemmes)	2,5	0
7117 11 00	Boutons de manchettes et boutons similaires, en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	4	0
7117 19 10	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés, comportant des parties en verre (sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0
7117 19 91	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, dorés, argentés ou platinés (ne comportant pas de parties en verre et sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0
7117 19 99	Bijouterie de fantaisie en métaux communs (ne comportant pas de parties en verre, ni dorés, ni argentés, ni platinés et sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7117 90 00	Bijouterie de fantaisie (autre qu'en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)	4	0
7118 10 10	Monnaies en argent (à l'exclusion des monnaies ayant cours légal, des médailles, bijoux en pièces de monnaie, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	exemption	0
7118 10 90	Monnaies (à l'exclusion des monnaies ayant cours légal, des monnaies en or ou en argent, des médailles, bijoux en pièces de monnaie, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	exemption	0
7118 90 00	Monnaies ayant cours légal	exemption	0
7201 10 11	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,4$ %, teneur en poids en silicium ≤ 1 %	1,7	0
7201 10 19	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,4$ %, teneur en poids en silicium > 1 %	1,7	0
7201 10 30	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,1$ % mais $< 0,4$ %	1,7	0
7201 10 90	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $< 0,1$ %	exemption	0
7201 20 00	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $> 0,5$ %	2,2	0
7201 50 10	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, alliées, teneur en poids en titane $\geq 0,3$ % et ≤ 1 %, teneur en poids en vanadium $\geq 0,5$ % et ≤ 1 %	exemption	0
7201 50 90	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes similaires (sauf à teneur en poids en titane $\geq 0,3$ % et < 1 % et à teneur en poids en vanadium $\geq 0,5$ % et < 1 %)	1,7	0
7202 11 20	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone > 2 %, granulométrie ≤ 5 mm, teneur en poids en manganèse > 65 %	2,7	0
7202 11 80	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone > 2 % (sauf à granulométrie ≤ 5 mm et à teneur en poids en manganèse > 65 %)	2,7	0
7202 19 00	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone ≤ 2 %	2,7	0
7202 21 00	Ferrosilicium contenant en poids > 55 % de silicium	5,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7202 29 10	Ferrosilicium, contenant en poids ≤ 55 % de silicium et ≥ 4 % mais ≤ 10 % de magnésium	5,7	0
7202 29 90	Ferrosilicium, contenant en poids ≤ 55 % de silicium (sauf contenant en poids ≥ 4 % mais ≤ 10 % de magnésium)	5,7	0
7202 30 00	Ferrosilicomanganèse	3,7	0
7202 41 10	Ferrochrome, teneur en poids en carbone > 4 % mais ≤ 6 %	4	0
7202 41 90	Ferrochrome, contenant en poids > 6 % de carbone	4	0
7202 49 10	Ferrochrome, teneur en poids en carbone $\leq 0,05$ %	7	0
7202 49 50	Ferrochrome, teneur en poids en carbone $> 0,05$ % mais $\leq 0,5$ %	7	0
7202 49 90	Ferrochrome, teneur en poids en carbone $> 0,5$ % mais ≤ 4 %	7	0
7202 50 00	Ferrosilicochrome	2,7	0
7202 60 00	Ferronickel	exemption	0
7202 70 00	Ferromolybdène	2,7	0
7202 80 00	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	exemption	0
7202 91 00	Ferrotitane et ferrosilicotitane	2,7	0
7202 92 00	Ferrovandium	2,7	0
7202 93 00	Ferriobium	exemption	0
7202 99 10	Ferrophosphore	exemption	0
7202 99 30	Ferrosilicomagnésium	2,7	0
7202 99 80	Ferro-alliages (sauf ferromanganèse, ferrosilicium, ferrosilicomanganèse, ferrochrome, ferrosilicochrome, ferronickel, ferromolybdène, ferrotungstène, ferrosilicotungstène, ferrotitane, ferrosilicotitane, ferrovandium, ferriobium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)	2,7	0
7203 10 00	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes similaires	exemption	0
7203 90 00	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté $\geq 99,94$ %, en morceaux, boulettes ou formes similaires	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7204 10 00	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (autres que radioactifs)	exemption	0
7204 21 10	Déchets et débris d'aciers inoxydables, contenant en poids 8 % ou plus de nickel (à l'exclusion des déchets et débris radioactifs, de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 21 90	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'exclusion des déchets et débris contenant en poids 8 % ou plus de nickel, des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 29 00	Déchets et débris d'aciers alliés (ferrailles) (sauf aciers inoxydables, déchets radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 30 00	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés (ferrailles) (autres que radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 41 10	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles, de fer ou aciers, même en paquets (autres qu'en fonte, en acier allié ou en fer ou acier étamés)	exemption	0
7204 41 91	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou aciers, en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	exemption	0
7204 41 99	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou aciers, autres qu'en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	exemption	0
7204 49 10	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), déchetés (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 49 30	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchetés, présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7204 49 90	Déchets ou débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchiquetés, ni présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 50 00	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'exclusion des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	exemption	0
7205 10 00	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (autres que grenailles en ferro-alliages, tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que les billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)	exemption	0
7205 21 00	Poudres d'aciers alliés (autres que les poudres des ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	exemption	0
7205 29 00	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'aciers non alliés (autres que les poudres de ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	exemption	0
7206 10 00	Fer et aciers non alliés en lingots bruts (sauf déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux du n° 7203)	exemption	0
7206 90 00	Fer et aciers non alliés en loupes brutes ou autres formes brutes (autres que lingots bruts, déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux du n° 7203)	exemption	0
7207 11 11	Demi-produits en aciers non alliés de décolletage, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 11 14	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur ≤ 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage)	exemption	0
7207 11 16	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur > 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7207 11 90	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 12 10	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 12 90	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 19 12	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 19 19	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale circulaire ou polygonale, forgés	exemption	0
7207 19 80	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 % (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7207 20 11	Demi-produits en aciers de décolletage non alliés, teneur en poids en carbone \geq 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 20 15	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	exemption	0
7207 20 17	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, section transversale carrée ou rectangulaire dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	exemption	0
7207 20 19	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone \geq 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 20 32	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone \geq 0,25 %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7207 20 39	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 20 52	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 20 59	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,6$ %, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	exemption	0
7207 20 80	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ % (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7208 10 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	exemption	0
7208 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 26 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 27 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 36 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur ≥ 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 37 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais < 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 38 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 39 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7208 40 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	exemption	0
7208 51 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $>$ 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 51 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 2 050 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $>$ 10 mm mais \leq 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 51 98	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 2 050 mm, mais \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $>$ 10 mm mais \leq 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 52 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \leq 1 250 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 52 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 2 050 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 52 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 2 050 mm mais \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 4,75 mm mais \leq 10 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur \leq 1 250 mm)	exemption	0
7208 53 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \leq 1 250 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 4 mm mais $<$ 4,75 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 53 90	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 3 mm mais $<$ 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur \leq 1 250 mm et d'une épaisseur \geq 4 mm)	exemption	0
7208 54 00	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $<$ 3 mm (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0
7208 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7209 15 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 3 mm	exemption	0
7209 16 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm	exemption	0
7209 16 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm (sauf produits dits "magnétiques")	exemption	0
7209 17 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm	exemption	0
7209 17 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm (sauf produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 18 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $<$ 0,5 mm	exemption	0
7209 18 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur \geq 0,35 mm mais $<$ 0,5 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 18 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $<$ 0,35 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur \geq 3 mm	exemption	0
7209 26 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm	exemption	0
7209 26 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $>$ 1 mm mais $<$ 3 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétique")	exemption	0
7209 27 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm	exemption	0
7209 27 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de \geq 0,5 mm mais \leq 1 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7209 28 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $< 0,5$ mm	exemption	0
7209 28 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0
7209 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0
7210 11 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $\geq 0,5$ mm	exemption	0
7210 12 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm et d'une épaisseur $< 0,5$ mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain ≥ 97 % en poids), simplement traité en surface	exemption	0
7210 12 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (sauf fer-blanc)	exemption	0
7210 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y compris le fer terne	exemption	0
7210 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	exemption	0
7210 41 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, autrement zingués, ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7210 49 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, autrement zingués, non ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7210 50 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	exemption	0
7210 61 00	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7210 69 00	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	exemption	0
7210 70 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur \geq 600 mm et d'une épaisseur $<$ 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain \geq 97 % en poids), simplement verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	exemption	0
7210 70 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simplement verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	exemption	0
7210 90 30	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	exemption	0
7210 90 40	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés et imprimés	exemption	0
7210 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)	exemption	0
7211 13 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur $>$ 150 mm mais $<$ 600 mm, d'une épaisseur \geq 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier dit "large plat" ou "acier universel"	exemption	0
7211 14 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur \geq 4,75 mm (à l'exclusion des larges plats)	exemption	0
7211 19 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur $<$ 4,75 mm (à l'exclusion des larges plats)	exemption	0
7211 23 20	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone	exemption	0
7211 23 30	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm et d'une épaisseur \geq 0,35 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7211 23 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm et d'une épaisseur $<$ 0,35 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7211 29 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone	exemption	0
7211 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0
7211 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0
7212 10 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain ≥ 97 % en poids), simplement traité en surface	exemption	0
7212 10 90	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés (sauf fer-blanc, simplement traité en surface)	exemption	0
7212 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	exemption	0
7212 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7212 40 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain ≥ 97 % en poids), simplement vernis, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	exemption	0
7212 40 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'exclusion du fer-blanc simplement verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	exemption	0
7212 50 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	exemption	0
7212 50 30	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, chromés ou nickelés	exemption	0
7212 50 40	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, cuivrés	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7212 50 61	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	exemption	0
7212 50 69	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages aluminium-zinc)	exemption	0
7212 50 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	exemption	0
7212 60 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	exemption	0
7213 10 00	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulés en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage	exemption	0
7213 20 00	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'exclusion du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 10	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm	exemption	0
7213 91 20	Fil machine du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières	exemption	0
7213 91 41	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\leq 0,06$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton ou le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 49	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,06$ % mais $< 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7213 91 70	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, à teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ % mais $< 0,75$ %, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,75$ % de carbone, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine lisse pour le renforcement des pneumatiques et armature du béton et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 99 10	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 99 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 10 00	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées	exemption	0
7214 20 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	exemption	0
7214 30 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0
7214 91 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7214 91 90	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0
7214 99 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, du type utilisé pour armature du béton, lisses, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire	exemption	0
7214 99 31	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 99 39	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 99 50	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des produits de section circulaire et rectangulaire, des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 99 71	Barres en fer ou en acier non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0
7214 99 79	Barres en fer ou en acier non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0
7214 99 95	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire ou circulaire (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7215 10 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	0
7215 50 11	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 50 19	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des barres de section rectangulaire ainsi que des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 50 80	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 90 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	exemption	0
7216 10 00	Profilés U, I ou H en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 21 00	Profilés en L en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 22 00	Profilés en T en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 31 10	Profilés en U en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm	exemption	0
7216 31 90	Profilés en U en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm	exemption	0
7216 32 11	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm	exemption	0
7216 32 19	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm (à l'exclusion du n°7216 32 11)	exemption	0
7216 32 91	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7216 32 99	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	exemption	0
7216 33 10	Profilés en H en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 180 mm	exemption	0
7216 33 90	Profilés en H en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 180 mm	exemption	0
7216 40 10	Profilés en L en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm	exemption	0
7216 40 90	Profilés en T en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm	exemption	0
7216 50 10	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté est \leq 80 mm (à l'exclusion des profilés en U, en I, en H, en L ou en T)	exemption	0
7216 50 91	Plats à boudins (à bourrelets), simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7216 50 99	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud (à l'exclusion des plats à boudins (à bourrelets), des profilés en U, I, H, L ou T ainsi que des produits d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté est \leq 80 mm)	exemption	0
7216 61 10	Profilés en C, L, U, Z, oméga ou en tube ouvert, en fer ou aciers non alliés, simplement obtenus à froid à partir de produits laminés plats	exemption	0
7216 61 90	Profilés en fer ou aciers non alliés, simplement obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres que C, L, U, Z, oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)	exemption	0
7216 69 00	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	exemption	0
7216 91 10	Profilés en tôles nervurées, en fer ou aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid	exemption	0
7216 91 80	Profilés en fer ou aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvertures plus poussées (à l'exclusion des profilés en tôles nervurées)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7216 99 00	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que obtenus à partir de produits laminés plats)	exemption	0
7217 10 10	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, même polis, plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	exemption	0
7217 10 31	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, même polis, plus grande dimension de la coupe transversale ≥ 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	0
7217 10 39	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, plus grande dimension de la coupe transversale ≥ 0,8 mm (ne comportant pas des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7217 10 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone ≥ 0,25 % mais < 0,6 %, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	exemption	0
7217 10 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone ≥ 0,6 %, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	exemption	0
7217 20 10	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, zingués, plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	exemption	0
7217 20 30	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, zingués, plus grande dimension de la coupe transversale ≥ 0,8 mm (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0
7217 20 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone ≥ 0,25 % mais < 0,6 %, zingués (sauf fil machine)	exemption	0
7217 20 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone ≥ 0,6 %, zingués (sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 41	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, cuivrés (sauf fil machine)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7217 30 49	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, revêtus de métaux communs (sauf zingués ou cuivrés et sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, revêtus de métaux communs (sauf zingués et sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, revêtus de métaux communs (sauf zinc et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 20	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0
7218 10 00	Aciers inoxydables en lingots et autres formes primaires (sauf déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	exemption	0
7218 91 10	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	exemption	0
7218 91 80	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids < 2,5 % de nickel	exemption	0
7218 99 11	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7218 99 19	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, forgés	exemption	0
7218 99 20	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale circulaire ou non carrée ou non rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7218 99 80	Demi-produits en aciers inoxydables, forgés (autres qu'à section transversale carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7219 11 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7219 12 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 12 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 13 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 13 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 14 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 14 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 21 10	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur > 10 mm et contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	exemption	0
7219 21 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 22 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 22 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 23 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm	exemption	0
7219 24 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm	exemption	0
7219 31 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7219 32 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 32 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 33 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 33 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 34 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 34 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 35 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $< 0,5$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 35 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $< 0,5$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	exemption	0
7219 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	exemption	0
7220 11 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur $\geq 4,75$ mm	exemption	0
7220 12 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur $< 4,75$ mm	exemption	0
7220 20 21	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7220 20 29	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7220 20 41	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel \geq 2,5 %	exemption	0
7220 20 49	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7220 20 81	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur \leq 0,35 mm, teneur en poids en nickel \geq 2,5 %	exemption	0
7220 20 89	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur \leq 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7220 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	exemption	0
7220 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	exemption	0
7221 00 10	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel \geq 2,5 %	exemption	0
7221 00 90	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7222 11 11	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre \geq 80 mm, teneur en poids en nickel \geq 2,5 %	exemption	0
7222 11 19	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre \geq 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7222 11 81	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids \geq 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 11 89	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 19 10	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 19 90	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7222 20 11	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7222 20 19	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7222 20 21	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 29	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 20 31	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 39	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 20 81	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 20 89	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 30 51	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel, forgées	exemption	0
7222 30 91	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel, forgées	exemption	0
7222 30 97	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'exclusion des produits forgés)	exemption	0
7222 40 10	Profilés en aciers inoxydables, simplement laminés ou filés ou extrudés à chaud	exemption	0
7222 40 50	Profilés en aciers inoxydables, simplement obtenus ou parachevés à froid	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7222 40 90	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	exemption	0
7223 00 11	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids de 28 % à 31 % de nickel et de 20 % à 22 % de chrome (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0
7223 00 19	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion du fil machine ainsi que des produits contenant en poids de 28 % à 31 % de nickel et de 20 % à 22 % de chrome)	exemption	0
7223 00 91	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel, de 13 % à 25 % de chrome et de 3,5 % à 6 % d'aluminium (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0
7223 00 99	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion du fil machine ainsi que des produits contenant en poids de 13 % à 25 % de chrome et de 3,5 % à 6 % d'aluminium)	exemption	0
7224 10 10	Lingots et autres formes primaires, en aciers pour outillage	exemption	0
7224 10 90	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (sauf en aciers pour outillage et autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	exemption	0
7224 90 02	Demi-produits en aciers pour outillage	exemption	0
7224 90 03	Demi-produits en aciers à coupe rapide de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	exemption	0
7224 90 05	Demi-produits en acier à teneur en poids en carbone $\leq 0,7$ %, en manganèse de 0,5 à 1,2 % et en silicium de 0,6 à 2,3 %, ou en acier à teneur en poids en bore $\geq 0,0008$ % sans qu'un autre élément atteigne le pourcentage minimal indiqué dans la note 1 f du chapitre 72, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	exemption	0
7224 90 07	Demi-produits en acier alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaires, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et les aciers du n° 7224 90 05)	exemption	0
7224 90 14	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur \geq à 2 fois l'épaisseur (autres qu'en aciers pour outillage)	exemption	0
7224 90 18	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, forgés (autres qu'en aciers pour outillage)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7224 90 31	Demi-produits en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7224 90 38	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (sauf aciers pour outillage et autres qu'à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %)	exemption	0
7224 90 90	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, forgés (sauf aciers pour outillage et autres que de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7225 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, à grains orientés	exemption	0
7225 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud	exemption	0
7225 19 90	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid, à grains non orientés	exemption	0
7225 30 10	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés	exemption	0
7225 30 30	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7225 30 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 40 12	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés	exemption	0
7225 40 15	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7225 40 40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 40 60	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur de 4,75 mm à 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7225 40 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur $< 4,75$ mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dit "magnétiques")	exemption	0
7225 50 20	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid	exemption	0
7225 50 80	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid (sauf aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 91 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 99 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés	exemption	0
7226 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	exemption	0
7226 19 80	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, laminés à froid, même autrement traités, ou laminés à chaud et autrement traités, à grains non orientés	exemption	0
7226 20 00	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≤ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7226 91 20	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	exemption	0
7226 91 91	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur $\geq 4,75$ mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 91 99	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur $< 4,75$ mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7226 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 10	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 70	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7227 10 00	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 20 00	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 10	Fil machine en aciers à teneur en poids en bore $\geq 0,0008$ %, sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1 f du chapitre 72, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 50	Fil machine en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 95	Fil machine en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux et sauf fil machine des n ^{os} 7227 90 10 et 7227 90 50)	exemption	0
7228 10 20	Barres en aciers à coupe rapide, simplement laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 10 50	Barres en aciers à coupe rapide, forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 10 90	Barres en aciers à coupe rapide, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf forgées et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7228 20 10	Barres en aciers silicomanganeux, de section rectangulaire mais non carrée, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 20 91	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 20 99	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf laminées à chaud ou filées à chaud, simplement plaquées et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 20	Barres en aciers pour outillage, simplement laminées à chaud ou simplement filées à chaud (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 41	Barres en aciers, contenant en poids de 0,9 % à 1,15 % de carbone et de 0,5 % à 2 % de chrome et, éventuellement, ≤ 0,5 % de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 49	Barres en aciers, contenant en poids de 0,9 % à 1,15 % de carbone et de 0,5 % à 2 % de chrome et, éventuellement, ≤ 0,5 % de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 61	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228 30 41 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 69	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7228 30 70	Barres en aciers alliés, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits des n ^{os} 7228 30 41 et 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 89	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section autre que rectangulaire (laminées sur les quatre faces) ou circulaire (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n ^o 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 40 10	Barres en aciers pour outillage, simplement forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 40 90	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement forgées (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 20	Barres en aciers pour outillage, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	0
7228 50 40	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène \leq 0,5 %, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 61	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre \geq 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits du n ^o 7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 69	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre $<$ 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et du n ^o 7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion de section circulaire et sauf aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et du n ^o 7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées))	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7228 60 20	Barres en aciers pour outillage, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement du (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 60 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux ou aciers pour outillage et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 70 10	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7228 70 90	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simplement laminés ou filés à chaud)	exemption	0
7228 80 00	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés	exemption	0
7229 20 00	Fils en aciers silicomanganeux, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0
7229 90 20	Fils en aciers à coupe rapide, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0
7229 90 50	Fils en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène \leq 0,5 %, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0
7229 90 90	Fils en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine, fil en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux et sauf produits du n° 7229 90 50)	exemption	0
7301 10 00	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	exemption	0
7301 20 00	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage	exemption	0
7302 10 10	Rails conducteurs de courant, en fer ou acier, avec partie en métal non ferreux, pour voies ferrées	exemption	0
7302 10 21	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids \geq 46 kg/m	exemption	0
7302 10 23	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids \geq 27 kg/m mais $<$ 46 kg/m	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7302 10 29	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids < 27 kg/m	exemption	0
7302 10 40	Rails à ornieres, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs	exemption	0
7302 10 50	Rails neufs en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, poids < 20 kg/m (à l'exclusion des contre-rails, des rails du type vignole, des rails à ornieres ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	exemption	0
7302 10 90	Rails en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, usagés (à l'exclusion des contre-rails ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	exemption	0
7302 30 00	Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7302 40 00	Éclisses et selles d'assise en fonte, fer ou acier	exemption	0
7302 90 00	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des rails, des aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)	exemption	0
7303 00 10	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression, en fonte	3,2	0
7303 00 90	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (autres que pour canalisations sous pression)	3,2	0
7304 11 00	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	exemption	0
7304 19 10	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 19 30	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur > 168,3 mm, mais ≤ 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 19 90	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 22 00	Tiges de forage sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7304 23 00	Tiges de forage sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz autres tiges de forage (à l'exclusion des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 24 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'exclusion des tiges de forage)	exemption	0
7304 29 10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm	exemption	0
7304 29 30	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm	exemption	0
7304 29 90	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm	exemption	0
7304 31 20	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 31 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)	exemption	0
7304 39 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier non allié, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes, tuyaux et profilés creux de sections différentes et d'épaisseurs de parois différentes	exemption	0
7304 39 30	Tubes, tuyaux et profils creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 421 mm et d'une épaisseur $> 10,5$ mm (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 39 52	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, zingués	exemption	0
7304 39 58	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés (sauf zingués)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7304 39 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0
7304 39 93	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0
7304 39 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0
7304 41 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 49 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	exemption	0
7304 49 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n ^o 7304 49 10)	exemption	0
7304 49 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n ^o 7304 49 10)	exemption	0
7304 51 12	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $\leq 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10 et 7304 20)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7304 51 18	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $> 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10 et 7304 20)	exemption	0
7304 51 81	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou de gaz; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %)	exemption	0
7304 51 89	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %)	exemption	0
7304 59 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits, à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	exemption	0
7304 59 32	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $\leq 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10, 7304 20 et 7304 59 10)	exemption	0
7304 59 38	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $> 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10, 7304 20 et 7304 59 10)	exemption	0
7304 59 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7304 59 93	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 168,3 mm à 406,4 mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0
7304 59 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0
7304 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier	exemption	0
7305 11 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	exemption	0
7305 12 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)	exemption	0
7305 19 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)	exemption	0
7305 20 00	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier	exemption	0
7305 31 00	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7305 39 00	Tubes et tuyaux, de section circulaires, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7305 90 00	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7306 11 10	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm	exemption	0
7306 11 90	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm	exemption	0
7306 19 11	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 186,3$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 19 19	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 19 90	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 21 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm	exemption	0
7306 29 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 30 11	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi ≤ 2 mm	exemption	0
7306 30 19	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi > 2 mm	exemption	0
7306 30 41	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués	exemption	0
7306 30 49	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf zingués)	exemption	0
7306 30 72	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7306 30 77	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (sauf zingués et autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0
7306 30 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0
7306 40 20	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur $> 406,4$ mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7306 40 80	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur $> 406,4$ mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz)	exemption	0
7306 50 20	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables	exemption	0
7306 50 80	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz, ainsi que les tubes de précision)	exemption	0
7306 61 11	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en aciers inoxydables	exemption	0
7306 61 19	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxidables	exemption	0
7306 61 91	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en aciers inoxydables	exemption	0
7306 61 99	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxidables	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7306 69 10	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7306 69 90	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier autres qu'inoxidables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7306 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux (p.ex. rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés), en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	exemption	0
7307 11 10	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	0
7307 11 90	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)	3,7	0
7307 19 10	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte malléable	3,7	0
7307 19 90	Accessoires de tuyauterie moulés en fer ou acier (sauf fonte)	3,7	0
7307 21 00	Brides en aciers inoxydables (non moulés)	3,7	0
7307 22 10	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	exemption	0
7307 22 90	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	3,7	0
7307 23 10	Coudes et courbes en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)	3,7	0
7307 23 90	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout (non moulés et autres que coudes et courbes)	3,7	0
7307 29 10	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	3,7	0
7307 29 30	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, à souder (non moulés et sauf brides)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7307 29 90	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf produits moulés, produits filetés ou à souder bout à bout ou à souder, et sauf brides)	3,7	0
7307 91 00	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)	3,7	0
7307 92 10	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	exemption	0
7307 92 90	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 11	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur $\leq 609,6$ mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 19	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur $\leq 609,6$ mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	3,7	0
7307 93 91	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur $> 609,6$ mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 99	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur $> 609,6$ mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	3,7	0
7307 99 10	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	3,7	0
7307 99 30	Accessoires de tuyauterie en fer ou aciers, à souder (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides)	3,7	0
7307 99 90	Accessoires de tuyauterie en fer ou aciers (autres que moulés ou en aciers inoxydables, sauf articles filetés ou à souder bout à bout, ou à souder, et sauf brides)	3,7	0
7308 10 00	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	exemption	0
7308 20 00	Tours et pylônes, en fer ou en acier	exemption	0
7308 30 00	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	exemption	0
7308 40 10	Matériel pour le soutènement dans les mines, en fonte, fer ou acier	exemption	0
7308 40 90	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étayage, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion du matériel pour le soutènement dans les mines, des palplanches faites d'éléments assemblés ainsi que des panneaux de coffrage destinés au coulage du béton, ayant le caractère de moules)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7308 90 10	Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales, en fonte, fer ou acier	exemption	0
7308 90 51	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante	exemption	0
7308 90 59	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'exclusion des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	exemption	0
7308 90 99	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (sauf tours et pylônes; ponts et éléments de ponts; constructions et parties de constructions en tôle; portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils; matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étaçonnement ou d'étayage; barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales)	exemption	0
7309 00 10	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 30	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 51	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 59	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance ≤ 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 90	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7310 10 00	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance ≥ 50 l mais ≤ 300 l, n.d.a. (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7310 21 11	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	0
7310 21 19	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons	2,7	0
7310 21 91	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi < 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0
7310 21 99	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi ≥ 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0
7310 29 10	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes)	2,7	0
7310 29 90	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi ≥ 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'exclusion des boîtes)	2,7	0
7311 00 10	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7311 00 91	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité < 1 000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7311 00 99	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité ≥ 1 000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7312 10 20	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 41	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≤ 3 mm, revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7312 10 49	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≤ 3 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des produits revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton))	exemption	0
7312 10 61	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, non revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 65	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, zingués (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 69	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf torons zingués)	exemption	0
7312 10 81	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais ≤ 12 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 83	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais ≤ 24 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 85	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 24 mm mais ≤ 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 89	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 98	Câbles, y compris câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simplement zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7312 90 00	Tresses, élingues et similaires, en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	exemption	0
7314 12 00	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable	exemption	0
7314 14 00	Toiles métalliques tissés, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages similaires et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)	exemption	0
7314 19 00	Toiles métalliques tissés, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages similaires)	exemption	0
7314 20 10	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier nervurés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$	exemption	0
7314 20 90	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ (à l'exclusion des produits en fils nervurés)	exemption	0
7314 31 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ avec une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$)	exemption	0
7314 39 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ avec une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$ et autres que zingués)	exemption	0
7314 41 10	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués, à mailles hexagonales	exemption	0
7314 41 90	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués (sauf à mailles hexagonales)	exemption	0
7314 42 10	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques, à mailles hexagonales	exemption	0
7314 42 90	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques (sauf à mailles hexagonales)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7314 49 00	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)	exemption	0
7314 50 00	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier	exemption	0
7315 11 10	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles	2,7	0
7315 11 90	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)	2,7	0
7315 12 00	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)	2,7	0
7315 19 00	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
7315 20 00	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7315 81 00	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier	2,7	0
7315 82 10	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés, plus grande dimension de la coupe transversale du matériau ≤ 16 mm (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2,7	0
7315 82 90	Chaînes, en fonte, fer ou acier, à maillons soudés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif est > 16 mm (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2,7	0
7315 89 00	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)	2,7	0
7315 90 00	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (sauf de chaînes à maillons articulés)	2,7	0
7316 00 00	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7317 00 10	Punaises en fer ou en acier	exemption	0
7317 00 20	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux	exemption	0
7317 00 40	Pointes de tréfilerie en acier à teneur en poids en carbone $\geq 0,5$ %, trempées (autres que présentées en bandes ou en rouleaux)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7317 00 61	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires de tréfilerie, en fonte, fer ou acier, zingués (autres que clous encollés en bandes ou rouleaux, clous trempés à teneur en poids en carbone \geq 0,5 % et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes)	exemption	0
7317 00 69	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires de tréfilerie, en fonte, fer ou acier, non zingués (autres que clous encollés en bandes ou en rouleaux, clous trempés à teneur en poids en carbone \geq 0,5 % et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes, et punaises)	exemption	0
7317 00 90	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier (autres que de tréfilerie en fonte, fer ou acier et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes, et punaises)	exemption	0
7318 11 00	Tire-fond en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 12 10	Vis à bois en acier inoxydables (autres que tire-fond)	3,7	0
7318 12 90	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que tire-fond)	3,7	0
7318 13 00	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 14 10	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)	3,7	0
7318 14 91	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables	3,7	0
7318 14 99	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que vis à tôles et vis à bois)	3,7	0
7318 15 10	Vis en fonte, fer ou acier, décolletées dans la masse, épaisseur de tige \leq 6 mm	3,7	0
7318 15 20	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous et rondelles, pour la fixation des éléments de voies ferrées (sauf tire-fond)	3,7	0
7318 15 30	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles (sans tête et autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 41	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction $<$ 800 MPa (autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7318 15 49	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction ≥ 800 MPa (autres que décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ≤ 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 51	Vis et boulons en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, à tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0
7318 15 59	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0
7318 15 61	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 69	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 70	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 81	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 89	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction ≥ 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 90	Vis et boulons filetés, en fer ou en acier même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête (sauf avec tête fendue ou à empreinte cruciforme, à six pans creux ou hexagonale; sauf vis à bois, vis autotaraudeuses, vis et boulons filetés pour la fixation des éléments des voies ferrées, crochets et pitons à pas de vis et sauf clous taraudeurs)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7318 16 10	Écrous en fonte, fer ou acier, décollés dans la masse, diamètre de trou \leq 6 mm	3,7	0
7318 16 30	Écrous en aciers inoxydables (autres que décollés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm)	3,7	0
7318 16 50	Écrous de sécurité en fonte, fer ou aciers (autres que décollés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables)	3,7	0
7318 16 91	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur \leq 12 mm (autres que décollés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables et écrous de sécurité)	3,7	0
7318 16 99	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur $>$ 12 mm (autres qu'en aciers inoxydables et sauf écrous de sécurité)	3,7	0
7318 19 00	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0
7318 21 00	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 22 00	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	3,7	0
7318 23 00	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	3,7	0
7318 24 00	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 29 00	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0
7319 20 00	Épingles de sûreté en fer ou en acier	2,7	0
7319 30 00	Autres épingles en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0
7319 90 10	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier	2,7	0
7319 90 90	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier (sauf aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)	2,7	0
7320 10 11	Ressorts paraboliques et leurs lames, en fer ou en acier,	2,7	0
7320 10 19	Ressorts et leurs lames, en fer ou en acier, formés à chaud (sauf ressorts paraboliques et leurs lames)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7320 10 90	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (sauf formés à chaud)	2,7	0
7320 20 20	Ressorts en hélice en fer ou en acier, formés à chaud (à l'exclusion des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la section 17)	2,7	0
7320 20 81	Ressorts de compression en fer ou en acier	2,7	0
7320 20 85	Ressorts de traction en fer ou en acier	2,7	0
7320 20 89	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (autres que formés à chaud, de compression et de traction)	2,7	0
7320 90 10	Ressorts spiraux plats en fer ou en acier	2,7	0
7320 90 30	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou en acier	2,7	0
7320 90 90	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la section 17)	2,7	0
7321 11 10	Appareils de cuisson tels que foyer de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières à four, y compris les fours encastrés, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 11 90	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des cuisinières à four, des fours encastrés et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 12 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 19 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 81 10	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, à évacuation incorporée des gaz brûlés (sauf appareils de cuisson; chauffe-plats; chaudières de chauffage central; chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation; appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7321 81 90	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, sans évacuation incorporée des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 82 10	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, à évacuation incorporées des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 82 90	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides sans évacuation incorporée des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 89 00	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'exclusion des appareils de cuisson et chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 90 00	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d. a.	2,7	0
7322 11 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fonte (à l'exclusion des parties désignées ou comprises en d'autres endroits et sauf les chaudières de chauffage central)	3,2	0
7322 19 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fer ou acier (à l'exclusion de la fonte et sauf les parties désignées ou comprises en d'autres endroits et les chaudières de chauffage central)	3,2	0
7322 90 00	Générateurs et distributeurs d'air chaud y compris -les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné-, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier	3,2	0
7323 10 00	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier	3,2	0
7323 91 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte non émaillée (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7323 92 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte émaillée (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoiros, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0
7323 93 10	Articles pour le service de la table, en aciers inoxydables (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; tire-bouchons, casse-noisettes et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoiros, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 93 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoiros et articles similaires des n°s 8211 à n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table)	3,2	0
7323 94 10	Articles de ménage pour le service de la table en fer ou aciers autres qu'inoxidables, émaillés (à l'exclusion de la fonte; des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; cuillers, louches, fourchettes, écumoiros, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires du n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 94 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, émaillés (sauf fonte; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoiros, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table)	3,2	0
7323 99 10	Articles de ménage pour le service de la table, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion de la fonte et des articles émaillés; des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; tire-bouchons, casse-noisettes et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoiros, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 99 91	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, peints ou vernis (à l'exclusion de la fonte; des bidons ou boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0
7323 99 99	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (sauf de la fonte; corbeilles à papier; articles peints, vernis ou émaillés; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table; boîtes, bidons et récipients similaires du n° 7310; pelles, tire-bouchons, gaufriers, etc.; articles de coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, etc., des n°s 8211 à 8215)	3,2	0
7324 10 00	Éviers et lavabos en acier inoxydable	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7324 21 00	Baignoires en fonte, même émaillées	3,2	0
7324 29 00	Baignoires en fer ou en acier, à l'exclusion de la fonte	3,2	0
7324 90 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)	3,2	0
7325 10 50	Trappes de regard, en fonte non malléable, moulés	1,7	0
7325 10 92	Articles pour canalisations, moulés en fonte non malléable (à l'exclusion des trappes de regard)	1,7	0
7325 10 99	Ouvrages moulés en fonte non malléable, n.d.a. (autres que trappes de regard et articles pour canalisations)	1,7	0
7325 91 00	Boulets et similaires, pour broyeurs, moulés (sauf en fonte non malléable)	2,7	0
7325 99 10	Ouvrages en fonte malléable, moulés, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7325 99 90	Ouvrages moulés en fer ou acier, n.d.a. (sauf en fonte non malléable ou malléable et autres que boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 11 00	Boulets et similaires pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés	2,7	0
7326 19 10	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 19 90	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 20 30	Cages et volières en fils de fer ou d'acier	2,7	0
7326 20 50	Corbeilles en fil de fer ou d'acier	2,7	0
7326 20 80	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a. (à l'exclusion des cages et volières et des corbeilles)	2,7	0
7326 90 10	Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à rouge à lèvres et objets de poche analogues, en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 30	Échelles et escabeaux en fer ou en acier	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7326 90 40	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7326 90 50	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 60	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 70	Paniers en tôles d'acier et articles similaires, pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	2,7	0
7326 90 91	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 93	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 95	Ouvrages en fer ou en acier, frittés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 98	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	exemption	0
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	exemption	0
7403 11 00	Cuivre affiné sous forme de cathodes ou sections de cathodes	exemption	0
7403 12 00	Cuivre affiné sous forme de barres à fil (wire-bars)	exemption	0
7403 13 00	Cuivre affiné sous forme de billettes	exemption	0
7403 19 00	Cuivre affiné, sous forme brute (autre que sous forme de billettes, barres à fil, cathodes ou sections de cathodes)	exemption	0
7403 21 00	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute	exemption	0
7403 22 00	Alliage à base de cuivre-étain (bronze), sous forme brute	exemption	0
7403 29 00	Alliages de cuivre sous forme brute (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton) et de cuivre-étain (bronze) et en alliages mères du n° 7405)	exemption	0
7404 00 10	Déchets et débris de cuivre affiné (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris de cuivre affiné, des cendres et résidus contenant du cuivre affiné et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7404 00 91	Déchets et débris d'alliages cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris fondus d'alliages cuivre-zinc, des cendres et résidus contenant des alliages cuivre-zinc et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7404 00 99	Déchets et débris d'alliages de cuivre (à l'exclusion des alliages cuivre-zinc, des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris d'alliages de cuivre fondus, des cendres et résidus contenant des alliages de cuivre ainsi que des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7405 00 00	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15 %)	exemption	0
7406 10 00	Poudres de cuivre à structure non lamellaire (sauf granulés (grenailles) de cuivre)	exemption	0
7406 20 00	Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre (sauf granulés (grenailles) de cuivre et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
7407 10 00	Barres et profilés en cuivre affiné, n.d.a.	4,8	0
7407 21 10	Barres en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	0
7407 21 90	Profilés en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	0
7407 29 10	Barres et profilés en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillachort), n.d.a.	4,8	0
7407 29 90	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), ou alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillachort))	4,8	0
7408 11 00	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 6 mm	4,8	0
7408 19 10	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 0,5 mm mais ≤ 6 mm	4,8	0
7408 19 90	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale ≤ 0,5 mm	4,8	0
7408 21 00	Fils en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	0
7408 22 00	Fils en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort)	4,8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7408 29 00	Fils en alliages de cuivre (à l'exclusion des produits en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort))	4,8	0
7409 11 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 19 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 21 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 29 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 31 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 39 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 40 10	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), d'une épaisseur > 0,15 mm (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 40 90	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur > 0,15 mm (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 90 00	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-étain (bronze), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7410 11 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sans support, épaisseur ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7410 12 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sans support, épaisseur ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7410 21 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sur support, épaisseur, support non compris, $\leq 0,15$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7410 22 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sur support, épaisseur, support non compris, $\leq 0,15$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7411 10 11	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits, épaisseur de paroi $> 0,6$ mm	4,8	0
7411 10 19	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits, épaisseur de paroi $\leq 0,6$ mm	4,8	0
7411 10 90	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, enroulés ou autrement recourbés	4,8	0
7411 21 10	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), droits	4,8	0
7411 21 90	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés	4,8	0
7411 22 00	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort)	4,8	0
7411 29 00	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort))	4,8	0
7412 10 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en cuivre affiné	5,2	0
7412 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en alliages de cuivre	5,2	0
7413 00 20	Torons, câbles, tresses et similaires, en cuivre affiné (sauf produits isolés pour l'électricité)	5,2	0
7413 00 80	Torons, câbles, tresses et similaires, en alliages de cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)	5,2	0
7415 10 00	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)	4	0
7415 21 00	Rondelles, y compris les rondelles destinées à faire ressort, en cuivre	3	0
7415 29 00	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et similaires, non filetés, en cuivre (sauf rondelles, y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7415 33 00	Vis, boulons, écrous et articles similaires, filetés, en cuivre (à l'exclusion des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles similaires, filetés)	3	0
7415 39 00	Crochets à pas de vis, vis à œillet, tampons et articles similaires, filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)	3	0
7418 11 00	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en cuivre (à l'exclusion des articles d'hygiène et de toilette)	3	0
7418 19 10	Appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des chauffe-eau et des fours à bain)	4	0
7418 19 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en cuivre (sauf éponges, torchons, gants et articles similaires; appareils de cuisson ou chauffage non électriques; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7419; articles à caractère d'outils; coutellerie, cuillers, fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène et de toilette)	3	0
7418 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7417 et sauf accessoires de tuyauterie)	3	0
7419 10 00	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (sauf chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)	3	0
7419 91 00	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.	3	0
7419 99 10	Toiles métalliques, y compris les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, toiles en cuivre recouvertes de fondant pour brasage, toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	4,3	0
7419 99 30	Ressorts en cuivre (sauf ressorts de montres et rondelles destinées à faire ressort)	4	0
7419 99 90	Ouvrages en cuivre, n.d.a.	3	0
7501 10 00	Mattes de nickel	exemption	0
7501 20 00	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'exclusion des mattes de nickel)	exemption	0
7502 10 00	Nickel non allié, sous forme brute	exemption	0
7502 20 00	Alliages de nickel, sous forme brute	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7503 00 10	Déchets et débris de nickel non allié (à l'exclusion des déchets lingotés et formes brutes similaires, en déchets et débris de nickel non allié fondus, des cendres et résidus contenant du nickel non allié et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7503 00 90	Déchets et débris d'alliages de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes similaires, en déchets et débris d'alliages de nickel fondus, et sauf cendres et résidus contenant des alliages de nickel)	exemption	0
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)	exemption	0
7505 11 00	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7505 12 00	Barres et profilés en alliages de nickel, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	2,9	0
7505 21 00	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7505 22 00	Fils en alliages de nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)	2,9	0
7506 10 00	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)	exemption	0
7506 20 00	Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel (sauf tôles ou bandes déployées)	3,3	0
7507 11 00	Tubes et tuyaux en nickel non allié	exemption	0
7507 12 00	Tubes et tuyaux en alliages de nickel	exemption	0
7507 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en nickel	2,5	0
7508 10 00	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel	exemption	0
7508 90 00	Ouvrages en nickel, n.d.a.	exemption	0
7601 10 00	Aluminium non allié, sous forme brute	6	5
7601 20 10	Alliages d'aluminium primaire, sous forme brute	6	5

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7601 20 91	Alliages d'aluminium secondaire, en lingots ou à l'état liquide	6	5
7601 20 99	Alliages d'aluminium secondaire, sous forme brute (sauf en lingots ou à l'état liquide)	6	5
7602 00 11	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles d'aluminium; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, épaisseur, support non compris, $\leq 0,2$ mm, en aluminium	exemption	0
7602 00 19	Déchets d'aluminium, y compris les rebuts de fabrication (à l'exclusion des déchets du n° 7602 00 11, des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable ainsi que des lingots ou formes brutes similaires coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus)	exemption	0
7602 00 90	Débris d'aluminium (sauf scories produits par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable comme silicates; déchets lingotés et autres formes brutes similaires en déchets ou débris d'aluminium fondus; cendres et résidus de la fabrication d'aluminium; tournures frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles)	exemption	0
7603 10 00	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)	5	0
7603 20 00	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire; paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et sauf paillettes découpées)	5	0
7604 10 10	Barres en aluminium non allié	7,5	0
7604 10 90	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.	7,5	0
7604 21 00	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	0
7604 29 10	Barres en alliages d'aluminium	7,5	0
7604 29 90	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	0
7605 11 00	Fils en aluminium non allié, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et similaires du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7,5	0
7605 19 00	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)	7,5	0
7605 21 00	Fils en alliages d'aluminium, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et similaires du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7605 29 00	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)	7,5	0
7606 11 10	Tôles et bandes en aluminium non allié, épaisseur $> 0,2$ mm, de forme carrée ou rectangulaire, peint, verni ou revêtu de matière plastique	7,5	0
7606 11 91	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur $> 0,2$ mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)	7,5	0
7606 11 93	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7,5	0
7606 11 99	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7,5	0
7606 12 10	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, pour stores vénitiens	7,5	0
7606 12 50	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme carrée ou rectangulaire, peints, vernis ou revêtus de matière plastique (sauf bandes pour stores vénitiens)	7,5	0
7606 12 91	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf bandes pour stores vénitiens et sauf tôles et bandes déployées)	7,5	0
7606 12 93	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique)	7,5	0
7606 12 99	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique)	7,5	0
7606 91 00	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,5	0
7606 92 00	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,5	0
7607 11 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simplement laminées, d'une épaisseur $< 0,021$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7607 11 90	Feuilles et bandes minces, d'aluminium sans support, simplement laminées, d'une épaisseur de $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0
7607 19 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, laminées et autrement traitées, épaisseur $< 0,021$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0
7607 19 91	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvraisons plus poussées, d'une épaisseur $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 19 99	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvraisons plus poussées, d'une épaisseur $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, non auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 20 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, épaisseur, support non compris, $< 0,021$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	10	0
7607 20 91	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sur support, d'une épaisseur, support non compris, $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 20 99	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, d'une épaisseur, support non compris, $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, non auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7608 10 00	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)	7,5	0
7608 20 20	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, soudés (sauf profilés creux)	7,5	0
7608 20 81	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, simplement filés à chaud (sauf profilés creux)	7,5	0
7608 20 89	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (autres que soudés ou simplement filés à chaud et sauf profilés creux)	7,5	0
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie, p.ex. raccords, coudes, manchons, en aluminium	5,9	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7610 10 00	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	6	0
7610 90 10	Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, en aluminium	7	0
7610 90 90	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et similaires, en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)	6	0
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en aluminium, pour toutes matières, à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	6	0
7612 10 00	Étuis tubulaires souples en aluminium	6	0
7612 90 10	Étuis tubulaires rigides en aluminium	6	0
7612 90 20	Récipients des types utilisés pour aérosols, en aluminium	6	0
7612 90 91	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, en aluminium, pour toutes matières, sauf gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance ≥ 50 l mais ≤ 300 l, n.d.a.	6	0
7612 90 98	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, en aluminium, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance < 50 l, n.d.a. (à l'exclusion des étuis tubulaires souples, des étuis tubulaires rigides et des récipients pour aérosols)	6	0
7613 00 00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	0
7614 10 00	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, avec âme en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	6	0
7614 90 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en aluminium (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)	6	0
7615 11 00	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en aluminium (à l'exclusion des articles d'hygiène et de toilette)	6	0
7615 19 10	Articles de ménage ou d'économie domestique, et leurs parties, en aluminium, coulés ou moulés (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612, articles ayant le caractère d'outils, cuillers, louches, fourchettes et autres articles analogues des n°s 8211 à n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et sauf articles d'hygiène et de toilette)	6	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7615 19 90	Articles de ménage ou d'économie domestique, et leurs parties, en aluminium, non coulés ou non moulés (sauf éponges, torchons, gants et articles similaires; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612; articles ayant le caractère d'outils, cuillères, louches, fourchettes et articles analogues des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; accessoires de tuyauterie; articles d'hygiène et de toilette)	6	0
7615 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612 et sauf accessoires de tuyauterie)	6	0
7616 10 00	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et similaires, en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles similaires, filetés)	6	0
7616 91 00	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	6	0
7616 99 10	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.	6	0
7616 99 90	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.	6	0
7801 10 00	Plomb affiné, sous forme brute	2,5	0
7801 91 00	Plomb sous forme brute, avec antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	0
7801 99 10	Plomb sous forme brute, à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ %, destiné à être affiné (plomb d'œuvre)	exemption	0
7801 99 91	Alliages de plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids et sauf plomb à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ % (plomb d'œuvre))	2,5	0
7801 99 99	Plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids, sauf plomb à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ % (plomb d'œuvre), alliages de plomb et plomb affiné)	2,5	0
7802 00 00	Déchets et débris de plomb (autres que cendres et résidus de la fabrication du plomb contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620 et sauf plomb lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris de plomb fondus du n° 7801 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	exemption	0
7804 11 00	Feuilles et bandes en plomb, épaisseur, support non compris, $\leq 0,2$ mm	5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7804 19 00	Tables en plomb; feuilles et bandes, en plomb, épaisseur, support non compris, > 0,2 mm	5	0
7804 20 00	Poudres et paillettes en plomb (sauf granulés et grenailles en plomb et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
7806 00 10	Emballages avec blindage de protection contre les radiations en plomb pour transport ou stockage des matières radioactives (Euratom) (sauf conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	exemption	0
7806 00 30	Barres, profilés et fils en plomb, n.d.a.	5	0
7806 00 50	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex.) en plomb	5	0
7806 00 90	Ouvrages en plomb, n.d.a.	5	0
7901 11 00	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc $\geq 99,99$ %	2,5	0
7901 12 10	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc $\geq 99,95$ % mais < 99,99 %	2,5	0
7901 12 30	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc $\geq 98,5$ % mais < 99,95 %	2,5	0
7901 12 90	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc $\geq 97,5$ % mais < 98,5 %	2,5	0
7901 20 00	Alliages de zinc sous forme brute	2,5	0
7902 00 00	Déchets et débris de zinc (autres que cendres et résidus de la fabrication du zinc contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf plomb lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris de zinc fondus du n° 7901 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	exemption	0
7903 10 00	Poussières de zinc	2,5	0
7903 90 00	Poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc, sauf paillettes découpées du n° 8308 et sauf poussières de zinc)	2,5	0
7904 00 00	Barres, profilés et fils en zinc, n.d.a.	5	0
7905 00 00	Tôles, feuilles et bandes en zinc	5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
7907 00 10	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex.) en zinc	5	0
7907 00 90	Ouvrages en zinc, n.d.a.	5	0
8001 10 00	Étain sous forme brute, non allié	exemption	0
8001 20 00	Alliages d'étain sous forme brute	exemption	0
8002 00 00	Déchets et débris d'étain (autres que cendres et résidus de la fabrication de l'étain contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf étain lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris fondus d'étain du n° 8001)	exemption	0
8003 00 00	Barres, profilés et fils en étain, n.d.a.	exemption	0
8007 00 10	Tôles et bandes en étain, d'une épaisseur > 0,2 mm	exemption	0
8007 00 30	Feuilles et bandes minces en étain -même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires-, d'une épaisseur, support non compris, ≤ 0,2 mm; poudres et paillettes d'étain (autres que granulés et grenailles d'étain et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
8007 00 50	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex.) en étain	exemption	0
8007 00 90	Ouvrages en étain, n.d.a.	exemption	0
8101 10 00	Poudres de tungstène (wolfram)	5	0
8101 94 00	Tungstène sous forme brute, y compris les barres en tungstène (wolfram) simplement obtenues par frittage	5	0
8101 96 00	Fils en tungstène (wolfram)	6	0
8101 97 00	Déchets et débris de tungstène (wolfram) (sauf cendres et résidus contenant du tungstène)	exemption	0
8101 99 10	Barres (autres que celles simplement obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en tungstène (wolfram), n.d.a.	6	0
8101 99 90	Ouvrages en tungstène (wolfram), n.d.a.	7	0
8102 10 00	Poudres de molybdène	4	0
8102 94 00	Molybdène sous forme brute, y compris les barres en molybdène simplement obtenues par frittage	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8102 95 00	Barres (autres que celles simplement obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en molybdène, n.d.a.	5	0
8102 96 00	Fils en molybdène	6,1	0
8102 97 00	Déchets et débris de molybdène (sauf cendres et résidus contenant du molybdène)	exemption	0
8102 99 00	Ouvrages en molybdène, n.d.a.	7	0
8103 20 00	Tantale sous forme brute, y compris les barres en tantale simplement obtenues par frittage; poudres de tantale	exemption	0
8103 30 00	Déchets et débris de tantale (sauf cendres et résidus contenant du tantale)	exemption	0
8103 90 10	Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles en tantale, n.d.a.	3	0
8103 90 90	Ouvrages en tantale, n.d.a.	4	0
8104 11 00	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium $\geq 99,8$ %	5,3	0
8104 19 00	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium $< 99,8$ %	4	0
8104 20 00	Déchets et débris de magnésium (sauf cendres et résidus contenant du magnésium et sauf tournures et granulés de magnésium calibrés)	exemption	0
8104 30 00	Tournures et granulés de magnésium calibrés; poudres de magnésium	4	0
8104 90 00	Ouvrages en magnésium, n.d.a.	4	0
8105 20 00	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt	exemption	0
8105 30 00	Déchets et débris de cobalt (sauf cendres et résidus contenant du cobalt)	exemption	0
8105 90 00	Ouvrages en cobalt, n.d.a.	3	0
8106 00 10	Bismuth sous forme brute; poudres de bismuth; déchets et débris de bismuth (sauf cendres et résidus contenant du bismuth)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8106 00 90	Ouvrages en bismuth, n.d.a.	2	0
8107 20 00	Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium	3	0
8107 30 00	Déchets et débris de cadmium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du cadmium)	exemption	0
8107 90 00	Ouvrages en cadmium, n.d.a.	4	0
8108 20 00	Titane sous forme brute; poudres de titane	5	0
8108 30 00	Déchets et débris de titane (sauf cendres et résidus contenant du titane)	5	0
8108 90 30	Barres, profilés et fils en titane, n.d.a.	7	0
8108 90 50	Tôles, bandes et feuilles en titane	7	0
8108 90 60	Tubes et tuyaux en titane	7	0
8108 90 90	Ouvrages en titane, n.d.a.	7	0
8109 20 00	Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium	5	0
8109 30 00	Déchets et débris de zirconium (sauf cendres et résidus contenant du zirconium)	exemption	0
8109 90 00	Ouvrages en zirconium, n.d.a.	9	0
8110 10 00	Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine	7	3
8110 20 00	Déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)	exemption	0
8110 90 00	Ouvrages en antimoine, n.d.a.	7	0
8111 00 11	Manganèse sous forme brute; poudres de manganèse	exemption	0
8111 00 19	Déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)	exemption	0
8111 00 90	Ouvrages en manganèse, n.d.a.	5	0
8112 12 00	Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium	exemption	0
8112 13 00	Déchets et débris de béryllium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du béryllium)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8112 19 00	Ouvrages en béryllium, n.d.a.	3	0
8112 21 10	Alliages de chrome, teneur en poids en nickel > 10 %, sous forme brute; poudres de ces alliages (sauf cendres et résidus contenant du chrome ou ce type d'alliages de chrome)	exemption	0
8112 21 90	Chrome sous forme brute; poudres de chrome (sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10 %)	3	0
8112 22 00	Déchets et débris de chrome (sauf cendres et résidus contenant du chrome et sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10 %)	exemption	0
8112 29 00	Ouvrages en chrome, n.d.a.	5	0
8112 51 00	Thallium sous forme brute; poudres de thallium	1,5	0
8112 52 00	Déchets et débris de thallium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du thallium)	exemption	0
8112 59 00	Ouvrages en thallium, n.d.a.	3	0
8112 92 10	Hafnium (celtium) sous forme brute; poudres d'hafnium (celtium); déchets et débris d'hafnium (celtium) (sauf cendres et résidus contenant de l'hafnium (celtium))	3	0
8112 92 21	Déchets et débris de niobium (colombium), rhénium, gallium, indium, vanadium et germanium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant ces métaux)	exemption	0
8112 92 31	Niobium (colombium) et rhénium, sous forme brute; poudres de niobium (colombium) ou de rhénium	3	0
8112 92 81	Indium sous forme brute; poudres d'indium	2	0
8112 92 89	Gallium sous forme brute; poudres de gallium	1,5	0
8112 92 91	Vanadium sous forme brute; poudres de vanadium; déchets et débris de vanadium (sauf cendres et résidus contenant du vanadium)	exemption	0
8112 92 95	Germanium sous forme brute; poudres de germanium	4,5	0
8112 99 20	Ouvrages en hafnium (celtium) et germanium, n.d.a.	7	0
8112 99 30	Ouvrages en niobium (colombium) ou en rhénium, n.d.a.	9	0
8112 99 70	Ouvrages en gallium, en indium et en vanadium, n.d.a.	3	0
8113 00 20	Cermets, sous forme brute	4	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8113 00 40	Déchets et débris de cermets (à l'exclusion des cendres et résidus contenant des cermets)	exemption	0
8113 00 90	Ouvrages en cermets, n.d.a.	5	0
8201 10 00	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 20 00	Fourches à fouiller, fourches à faner, fourches à fumier, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 30 00	Pioches, pics, houes, binettes, râpeaux et racloirs, avec partie travaillante en métaux communs (sauf piolets)	1,7	0
8201 40 00	Haches, serpes et outils similaires à taillants, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 50 00	Sécateurs et similaires maniés à une main, y compris les -cisailles à volailles-, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 60 00	Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires maniés à deux mains, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 90 00	Faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'exclusion des bêches, pelles, fourches, pioches, pics, houes, binettes, râpeaux, racloirs, haches, serpes et outils similaires à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et similaires maniés à une main)	1,7	0
8202 10 00	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'exclusion des tronçonneuses)	1,7	0
8202 20 00	Lames de scies à ruban en métaux communs	1,7	0
8202 31 00	Lames de scies circulaires, y compris -les lames de fraises-scies- en métaux communs et avec partie travaillante en acier	2,7	0
8202 39 00	Lames de scies circulaires, y compris les lames de fraises-scies, et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier	2,7	0
8202 40 00	Chaînes de scies, dites -coupantes-, en métaux communs	1,7	0
8202 91 00	Lames de scies droites, en métaux communs, pour le travail des métaux	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8202 99 11	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs et avec partie travaillante en acier, pour le travail des métaux (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des lames de scies droites)	2,7	0
8202 99 19	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs, avec partie travaillante en acier, pour le travail de matières autres que les métaux (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-scies et des chaînes de scies dites -coupantes-)	2,7	0
8202 99 90	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs, avec partie travaillante en matières autres que l'acier (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-scies et des chaînes de scies dites -coupantes-)	2,7	0
8203 10 00	Limes, râpes et outils similaires à main, en métaux communs	1,7	0
8203 20 10	Brucelles à usage non médical et pinces à épiler, en métaux communs	1,7	0
8203 20 90	Pinces (même coupantes), tenailles et outils similaires à main, en métaux communs (sauf brucelles et pinces à épiler)	1,7	0
8203 30 00	Cisailles à métaux et outils similaires, à main, en métaux communs	1,7	0
8203 40 00	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main, en métaux communs	1,7	0
8204 11 00	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture fixe	1,7	0
8204 12 00	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable	1,7	0
8204 20 00	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs	1,7	0
8205 10 00	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, maniés à la main	1,7	0
8205 20 00	Marteaux et masses, avec partie travaillante en métaux communs	3,7	0
8205 30 00	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires à main pour le travail du bois	3,7	0
8205 40 00	Tournevis à main	3,7	0
8205 51 00	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.	3,7	0
8205 59 10	Outils à main pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres, en métaux communs, n.d.a.	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8205 59 30	Outils (pistolets) à river, à fixer les tampons, chevilles, etc., fonctionnant avec l'aide d'une cartouche détonante	2,7	0
8205 59 90	Outils à main (y compris les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.	2,7	0
8205 60 00	Lampes à souder et similaires (sauf appareils à souder fonctionnant au gaz)	2,7	0
8205 70 00	Étaux, serre-joints et similaires (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils)	3,7	0
8205 80 00	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	0
8205 90 00	Assortiments d'outils d'au moins deux des sous-positions précédentes	3,7	0
8206 00 00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	0
8207 13 00	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0
8207 19 10	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 19 90	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 10	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage -extrusion- des métaux, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 90	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage -extrusion- des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 30 10	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 30 90	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal	2,7	0
8207 40 10	Outils à tarauder, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8207 40 30	Outils à fileter, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 40 90	Outils interchangeables à fileter pour le travail de matières autres que les métaux	2,7	0
8207 50 10	Outils interchangeables à percer, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'exclusion des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 30	Forets de maçonnerie, interchangeables avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 50 50	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 60	Outils interchangeables à percer les métaux, avec partie travaillante en aciers à coupe rapide (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 70	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en des matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés, les cermets ou les aciers à coupe rapide (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 90	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'exclusion des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)	2,7	0
8207 60 10	Outils interchangeables à aléser ou à brocher, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 60 30	Outils à aléser, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 50	Outils interchangeables à aléser, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 60 70	Outils à brocher, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 90	Outils interchangeables à brocher autres que pour l'usinage des métaux et à partie travaillante en matières autres que le diamant et les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 70 10	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8207 70 31	Fraises à queue, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 70 35	Fraises-mères, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 70 38	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets (sauf fraises à queue et fraises-mères)	2,7	0
8207 70 90	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal	2,7	0
8207 80 11	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0
8207 80 19	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 80 90	Outils interchangeables à tourner des matières autres que les métaux	2,7	0
8207 90 10	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, n.d.a.	2,7	0
8207 90 30	Lames de tournevis interchangeables, en métaux communs	2,7	0
8207 90 50	Outils interchangeables de taillage des engrenages (sauf fraises à tailler les engrenages)	2,7	0
8207 90 71	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 78	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 91	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 99	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8208 10 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail des métaux	1,7	0
8208 20 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois	1,7	0
8208 30 10	Couteaux circulaires, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire	1,7	0
8208 30 90	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire (sauf couteaux circulaires)	1,7	0
8208 40 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines agricoles, horticoles ou forestières (sauf pour le travail du bois)	1,7	0
8208 90 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)	1,7	0
8209 00 20	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, constituées par des carbures métalliques frittés ou des cermets	2,7	0
8209 00 80	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'exclusion des plaquettes amovibles)	2,7	0
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids ≤ 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2,7	0
8211 10 00	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles	8,5	0
8211 91 30	Couteaux de table à manche et lame fixe en acier inoxydable	8,5	0
8211 91 80	Couteaux de table à lame fixe en métaux communs (sauf avec manche et lame en acier inoxydable et sauf couteaux à beurre et couteaux à poisson)	8,5	0
8211 92 00	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	8,5	0
8211 93 00	Couteaux à lame non fixe, y compris les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)	8,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8211 94 00	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche -canifs-, et autres couteaux du n° 8211	6,7	0
8211 95 00	Manches en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche -canifs-, et autres couteaux du n° 8211	2,7	0
8212 10 10	Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables en métaux communs	2,7	0
8212 10 90	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf rasoirs de sûreté à lames non remplaçables)	2,7	0
8212 20 00	Lames de rasoirs de sûreté, en métaux communs, y compris les ébauches en bandes	2,7	0
8212 90 00	Parties de rasoirs et de rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bande)	2,7	0
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles similaires actionnés des deux mains, séca-teurs et articles similaires actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)	4,2	0
8214 10 00	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames, en métaux communs (sauf machines, appareils et instruments à usage similaires du chapitre 83)	2,7	0
8214 20 00	Outils et assortiments d'outils de manucure ou de pédicure (y compris les limes à ongles) en métaux communs (sauf ciseaux ordinaires)	2,7	0
8214 90 00	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs	2,7	0
8215 10 20	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, comprenant une partie uniquement argentée, dorée ou platinée	4,7	0
8215 10 30	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	8,5	0
8215 10 80	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	4,7	0
8215 20 10	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	8,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8215 20 90	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	4,7	0
8215 91 00	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	4,7	0
8215 99 10	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en aciers inoxydables, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	8,5	0
8215 99 90	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	4,7	0
8301 10 00	Cadenas, en métaux communs	2,7	0
8301 20 00	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	2,7	0
8301 30 00	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	2,7	0
8301 40 11	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs	2,7	0
8301 40 19	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)	2,7	0
8301 40 90	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)	2,7	0
8301 50 00	Fermeoirs et montures-fermeoirs avec serrure, en métaux communs	2,7	0
8301 60 00	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermeoirs et montures-fermeoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.	2,7	0
8301 70 00	Clefs présentées isolément, pour cadenas, serrures et verrous, ainsi que pour fermeoirs et montures-fermeoirs avec serrure, en métaux communs	2,7	0
8302 10 00	Charnières de tous genres, y compris les paumelles et pentures, en métaux communs	2,7	0
8302 20 00	Roulettes avec monture en métaux communs	2,7	0
8302 30 00	Garnitures, ferrures et similaires en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8302 41 00	Garnitures, ferrures et similaires, pour bâtiments, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	2,7	0
8302 42 00	Garnitures, ferrures et similaires, pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)	2,7	0
8302 49 00	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et similaires pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles ou meubles)	2,7	0
8302 50 00	Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires en métaux communs	2,7	0
8302 60 00	Ferme-portes automatiques en métaux communs	2,7	0
8303 00 10	Coffres-forts en métaux communs	2,7	0
8303 00 30	Portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	2,7	0
8303 00 90	Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs (sauf coffres-forts et sauf portes blindées et compartiments pour chambres fortes)	2,7	0
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs (à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)	2,7	0
8305 10 00	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs (sauf fermoirs pour livres et registres)	2,7	0
8305 20 00	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	2,7	0
8305 90 00	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation, et matériel de bureau similaires en métaux communs, y compris les parties des articles du n° 8305 (à l'exclusion des mécanismes complets pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, des agrafes présentées en barrettes, des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)	2,7	0
8306 10 00	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires non électriques, en métaux communs (sauf instruments de musique)	exemption	0
8306 21 00	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0
8306 29 10	Statuettes et autres objets d'ornement, en cuivre; ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0
8306 29 90	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs autres que cuivre et ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8306 30 00	Cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)	2,7	0
8307 10 00	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires	2,7	0
8307 90 00	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires	2,7	0
8308 10 00	Agrafes, crochets et œillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements	2,7	0
8308 20 00	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	2,7	0
8308 90 00	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc., y compris les parties des articles du n° 8308, en métaux communs (sauf agrafes, crochets, œillets, rivets tubulaires ou à tige fendue)	2,7	0
8309 10 00	Bouchons-couronnes en métaux communs	2,7	0
8309 90 10	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'exclusion des bouchons-couronnes)	3,7	0
8309 90 90	Bouchons (y compris les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)	2,7	0
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y compris les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405)	2,7	0
8311 10 10	Électrodes pour soudure à l'arc, à âme en fer ou acier, enrobées de matière réfractaire	2,7	0
8311 10 90	Électrodes enrobées en métaux communs, pour soudage à l'arc (autres qu'à âme en fer ou acier et enrobées de matière réfractaire)	2,7	0
8311 20 00	Fils fourrés en métaux communs, pour le soudage à l'arc	2,7	0
8311 30 00	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'exclusion des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient 2 % ou plus en poids d'un métal précieux)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8311 90 00	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.	2,7	0
8401 10 00	Réacteurs nucléaires (Euratom)	5,7	0
8401 20 00	Machines et appareils pour la séparation isotopique et leurs parties, n.d.a. (Euratom)	3,7	0
8401 30 00	Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, avec dispositifs de manèment, pour réacteurs nucléaires (Euratom)	3,7	0
8401 40 00	Parties de réacteurs nucléaires, n.d.a. (Euratom)	3,7	0
8402 11 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur > 45 t	2,7	0
8402 12 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur ≤ 45 t (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 19 10	Chaudières à tubes de fumée (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 19 90	Chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 20 00	Chaudières dites "à eau surchauffée"	2,7	0
8402 90 00	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites "à eau surchauffée", n.d.a.	2,7	0
8403 10 10	Chaudières pour le chauffage central, en fonte (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	2,7	0
8403 10 90	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (autres qu'en fonte et sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	2,7	0
8403 90 10	Parties de chaudières pour le chauffage central en fonte, n.d.a.	2,7	0
8403 90 90	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.	2,7	0
8404 10 00	Appareils auxiliaires pour chaudières du n° 8402 ou 8403 — économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p. ex.	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8404 20 00	Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	0
8404 90 00	Parties des appareils auxiliaires du n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.	2,7	0
8405 10 00	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)	1,7	0
8405 90 00	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs similaires de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.	1,7	0
8406 10 00	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux	2,7	0
8406 81 10	Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques, d'une puissance > 40 MW	2,7	0
8406 81 90	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux et sauf turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques)	2,7	0
8406 82 11	Turbines à vapeur d'eau pour génératrices électriques, d'une puissance ≤ 10 MW	2,7	0
8406 82 19	Turbines à vapeur d'eau pour génératrices électriques, d'une puissance > 10 MW mais ≤ 40 MW	2,7	0
8406 82 90	Turbines à vapeur d'une puissance ≤ 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux et sauf turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques)	2,7	0
8406 90 10	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur	2,7	0
8406 90 90	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'exclusion des ailettes, des aubages et des rotors)	2,7	0
8407 10 00	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation	1,7	0
8407 21 10	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée ≤ 325 cm ³	6,2	0
8407 21 91	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm ³ , puissance ≤ 30 kW	4,2	0
8407 21 99	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm ³ , puissance > 30 kW	4,2	0
8407 29 20	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 200 kW (à l'exclusion des moteurs du type hors-bord)	4,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8407 29 80	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW (à l'exclusion des moteurs du type hors-bord)	4,2	0
8407 31 00	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée ≤ 50 cm ³	2,7	0
8407 32 10	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm ³ mais ≤ 125 cm ³	2,7	0
8407 32 90	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm ³ mais ≤ 250 cm ³	2,7	0
8407 33 10	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais ≤ 1 000 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10 et des véhicules automobiles des n°s 8703, 8704 et 8705	2,7	0
8407 33 90	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais ≤ 1 000 cm ³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs du n°8701 10 et des véhicules automobiles des n°s 8703, 8704 et 8705)	2,7	0
8407 34 10	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), cylindrée > 1 000 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2 800 cm ³ et des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
8407 34 30	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 1 000 cm ³ , usagés	4,2	0
8407 34 91	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée ≤ 1 500 cm ³ mais > 1 000 cm ³ (sauf moteurs du n° 8407 34 10)	4,2	0
8407 34 99	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée > 1 500 cm ³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs du n°8701 10, voitures de tourisme du n°8703, véhicules automobiles du n°8704 à moteur de cylindrée < 2 800 cm ³ , et véhicules automobiles du n°8705)	4,2	0
8407 90 10	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée ≤ 250 cm ³ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8407 90 50	Moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2 800 cm ³ et des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
8407 90 80	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , d'une puissance ≤ 10 kW (à l'exclusion des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	4,2	0
8407 90 90	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , d'une puissance > 10 kW (à l'exclusion des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	4,2	0
8408 10 11	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	exemption	0
8408 10 19	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés, pour la propulsion de bateaux (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 22	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance ≤ 15 kW	exemption	0
8408 10 24	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 15 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du numéro 8906 00 10)	2,7	0
8408 10 26	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 15 kW mais ≤ 50 kW	exemption	0
8408 10 28	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 15 kW mais ≤ 50 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 31	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 39	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 41	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW	exemption	0
8408 10 49	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 51	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW	exemption	0
8408 10 59	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 61	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW	exemption	0
8408 10 69	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 71	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW	exemption	0
8408 10 79	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 81	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 1 000 kW mais ≤ 5 000 kW	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8408 10 89	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1 000 kW mais ≤ 5 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 91	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 5 000 kW	exemption	0
8408 10 99	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 5 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 00 10)	2,7	0
8408 20 10	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur de cylindrée < 2 500 cm ³ , et des véhicules du n° 8705	2,7	0
8408 20 31	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance ≤ 50 kW	4,2	0
8408 20 35	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW	4,2	0
8408 20 37	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 100 kW	4,2	0
8408 20 51	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance ≤ 50 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 55	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 57	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 99	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8408 90 21	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel" pour la propulsion de véhicules ferroviaires	4,2	0
8408 90 27	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 41	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance ≤ 15 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 43	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 15 kW mais ≤ 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 45	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 30 kW mais ≤ 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 47	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 61	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 65	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 67	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 81	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 500 kW mais $\leq 1\,000$ kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 85	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance $> 1\,000$ kW mais $\leq 5\,000$ kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8408 90 89	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 5 000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8409 10 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston pour l'aviation, n.d.a.	1,7	0
8409 91 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.	2,7	0
8409 99 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", n.d.a.	2,7	0
8410 11 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance ≤ 1 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0
8410 12 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance > 1 000 kW mais ≤ 10 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0
8410 13 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance > 10 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0
8410 90 10	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques, n.d.a., ainsi que les régulateurs pour turbines hydrauliques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	4,5	0
8410 90 90	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques, n.d.a., ainsi que les régulateurs pour turbines hydrauliques (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	4,5	0
8411 11 00	Turboréacteurs, poussée ≤ 25 kN	3,2	0
8411 12 10	Turboréacteurs, poussée > 25 kN mais ≤ 44 kN	2,7	0
8411 12 30	Turboréacteurs, poussée > 44 kN mais ≤ 132 kN	2,7	0
8411 12 80	Turboréacteurs, poussée > 132 kN	2,7	0
8411 21 00	Turbopropulseurs, puissance ≤ 1 100 kW	3,6	0
8411 22 20	Turbopropulseurs, puissance > 1 100 kW mais ≤ 3 730 kW	2,7	0
8411 22 80	Turbopropulseurs, puissance > 3 730 kW	2,7	0
8411 81 00	Turbines à gaz, puissance ≤ 5 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8411 82 20	Turbines à gaz, puissance > 5 000 kW mais ≤ 20 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 82 60	Turbines à gaz, puissance > 20 000 kW mais ≤ 50 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 82 80	Turbines à gaz, puissance > 50 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 91 00	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, n.d.a.	2,7	0
8411 99 00	Parties de turbines à gaz, n.d.a.	4,1	0
8412 10 00	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	0
8412 21 20	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante	2,7	0
8412 21 80	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)	2,7	0
8412 29 20	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres))	4,2	0
8412 29 81	Moteurs oléohydrauliques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres) et systèmes hydrauliques)	4,2	0
8412 29 89	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres) et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)	4,2	0
8412 31 00	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne (cylindres)	4,2	0
8412 39 00	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres))	4,2	0
8412 80 10	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs (sauf chaudières à vapeur, générateurs de vapeur et turbines à vapeur)	2,7	0
8412 80 80	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)	4,2	0
8412 90 20	Parties de propulseurs à réaction, n.d.a. (à l'exclusion des turboréacteurs)	1,7	0
8412 90 40	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.	2,7	0
8412 90 80	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8413 11 00	Pompes pour distribution, comportant un dispositif mesureur de liquide ou conçues pour en comporter pour carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	1,7	0
8413 19 00	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)	1,7	0
8413 20 00	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19)	1,7	0
8413 30 20	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8413 30 80	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'exclusion des pompes d'injection)	1,7	0
8413 40 00	Pompes à béton	1,7	0
8413 50 20	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal	1,7	0
8413 50 40	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur	1,7	0
8413 50 61	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 50 69	Pompes à piston, pour liquides, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes hydrauliques, y compris les agrégats hydrauliques, ainsi que les pompes doseuses)	1,7	0
8413 50 80	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)	1,7	0
8413 60 20	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique rotative, comme organe principal	1,7	0
8413 60 31	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 60 39	Pompes pour liquides, à engrenages, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes oléohydrauliques, y compris les agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 60 61	Pompes pour liquides, à palettes entraînées, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8413 60 69	Pompes pour liquides, à palettes entraînées (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes oléohydrauliques, y compris les agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 60 70	Pompes pour liquides, à vis hélicoïdales, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes à béton et agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 60 80	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)	1,7	0
8413 70 21	Pompes immergées monocellulaires	1,7	0
8413 70 29	Pompes immergées multicellulaires	1,7	0
8413 70 30	Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, sans dispositif d'étanchéité pour l'arbre	1,7	0
8413 70 35	Pompes pour liquides, centrifuges, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal ≤ 15 mm (sauf pompes des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et pompes immergées)	1,7	0
8413 70 45	Pompes pour liquides, à roues à canaux et pompes pour liquides à canal latéral	1,7	0
8413 70 51	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)	1,7	0
8413 70 59	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19)	1,7	0
8413 70 65	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à plusieurs flux (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19 et sauf pompes immergées)	1,7	0
8413 70 75	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19 et sauf pompes immergées)	1,7	0
8413 70 81	Pompes pour liquides, centrifuges, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton; pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8413 70 89	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	1,7	0
8413 81 00	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n ^{os} 8413 11 et 8413 19, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)	1,7	0
8413 82 00	Élévateurs à liquides (à l'exclusion des pompes)	1,7	0
8413 91 00	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.	1,7	0
8413 92 00	Parties d'élevateurs à liquides, n.d.a.	1,7	0
8414 10 20	Pompes à vide destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
8414 10 25	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots	1,7	0
8414 10 81	Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	1,7	0
8414 10 89	Pompes à vide (autres que pompes à vide destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs, pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)	1,7	0
8414 20 20	Pompes à main pour cycles	1,7	0
8414 20 80	Pompes à air, à main ou à pied (sauf pompes à main pour cycles)	2,2	0
8414 30 20	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques d'une puissance ≤ 0,4 kW	2,2	0
8414 30 81	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques	2,2	0
8414 30 89	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)	2,2	0
8414 40 10	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute ≤ 2 m ³	2,2	0
8414 40 90	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute > 2 m ³	2,2	0
8414 51 00	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W	3,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8414 59 20	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W)	2,3	0
8414 59 40	Ventilateurs centrifuges (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteurs électriques incorporés, d'une puissance ≤ 125 W)	2,3	0
8414 59 80	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W, et sauf ventilateurs axiaux ou centrifuges)	2,3	0
8414 60 00	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal ≤ 120 cm	2,7	0
8414 80 11	Turbocompresseurs monocellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 19	Turbocompresseurs multicellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour les équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 22	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression ≤ 15 bar, d'un débit/h ≤ 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 28	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression ≤ 15 bar, d'un débit/h > 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 51	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h ≤ 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 59	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 73	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 75	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	2,2	0
8414 80 78	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)	2,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8414 80 80	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)	2,2	0
8414 90 00	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.	2,2	0
8415 10 10	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, du type mural ou pour fenêtres	2,2	0
8415 10 90	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" (systèmes à éléments séparés), du type mural ou pour fenêtres	2,7	0
8415 20 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2,7	0
8415 81 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles) (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés) du type mural ou pour fenêtres)	2,7	0
8415 82 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération mais sans soupape d'inversion du cycle thermique (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés) du type mural ou pour fenêtres)	2,7	0
8415 83 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés) du type mural ou pour fenêtres)	2,7	0
8415 90 00	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.	2,7	0
8416 10 10	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides, avec dispositif de contrôle automatique monté	1,7	0
8416 10 90	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides (sans dispositif de contrôle automatique monté)	1,7	0
8416 20 10	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	1,7	0
8416 20 90	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz, y compris les brûleurs mixtes (à l'exclusion des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8416 30 00	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires (sauf brûleurs)	1,7	0
8416 90 00	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires, n.d.a.	1,7	0
8417 10 00	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais, de la pyrite ou des métaux (à l'exclusion des étuves)	1,7	0
8417 20 10	Fours non électriques à tunnel, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	1,7	0
8417 20 90	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie (sauf fours à tunnel)	1,7	0
8417 80 10	Fours pour l'incinération des ordures	1,7	0
8417 80 20	Fours à tunnel et à mouffles pour la cuisson des produits céramiques, non électriques	1,7	0
8417 80 80	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, y compris les incinérateurs (à l'exclusion des fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, des fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, des étuves, des fours pour l'incinération des ordures, des fours à tunnel et à mouffles pour la cuisson des produits céramiques et des fours pour le procédé de craquage)	1,7	0
8417 90 00	Parties de fours industriels ou de laboratoire non électriques, y compris d'incinérateurs, n.d.a.	1,7	0
8418 10 20	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité > 340 l	1,9	0
8418 10 80	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité ≤ 340 l	1,9	0
8418 21 10	Réfrigérateurs ménagers à compression d'une capacité > 340 l	1,5	0
8418 21 51	Réfrigérateurs ménagers à compression, modèle table d'une capacité ≤ 340 l	2,5	0
8418 21 59	Réfrigérateurs ménagers à compression, à encastrer, d'une capacité ≤ 340 l	1,9	0
8418 21 91	Réfrigérateurs ménagers à compression d'une capacité ≤ 250 l (à l'exclusion des modèles table et des modèles à encastrer)	2,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8418 21 99	Réfrigérateurs ménagers à compression d'une capacité > 250 l mais ≤ 340 l (à l'exclusion des modèles table et des modèles à encastrer)	1,9	0
8418 29 00	Réfrigérateurs ménagers à absorption	2,2	0
8418 30 20	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre d'une capacité ≤ 400 l	2,2	0
8418 30 80	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre d'une capacité > 400 l mais ≤ 800 l	2,2	0
8418 40 20	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire d'une capacité ≤ 250 l	2,2	0
8418 40 80	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire d'une capacité > 250 l mais ≤ 900 l	2,2	0
8418 50 11	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits congelés	2,2	0
8418 50 19	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé) pour produits autres que congelés	2,2	0
8418 50 91	Meubles incorporant un équipement pour la production du froid (sauf coffres d'une capacité ≤ 800 l ou armoires d'une capacité ≤ 900 l et sauf meubles-vitrines et meubles comptoirs frigorifiques avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé ainsi que congélateurs-conservateurs)	2,2	0
8418 50 99	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques et sauf meubles congélateurs-conservateurs)	2,2	0
8418 61 00	Pompes à chaleur (à l'exclusion des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415)	2,2	0
8418 69 00	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)	2,2	0
8418 91 00	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	2,2	0
8418 99 10	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)	2,2	0
8418 99 90	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a. (à l'exclusion des meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid et des évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers))	2,2	0
8419 11 00	Chauffe-eau à chauffage instantané, à gaz (à l'exclusion des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	2,6	0
8419 19 00	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'exclusion des chauffe-eau instantanés à gaz et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	2,6	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8419 20 00	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire	exemption	0
8419 31 00	Séchoirs pour produits agricoles	1,7	0
8419 32 00	Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	1,7	0
8419 39 10	Séchoirs pour ouvrages en céramique	1,7	0
8419 39 90	Séchoirs (sauf pour ouvrages en céramique, pour produits agricoles, pour les bois, pâtes à papier, papiers ou cartons, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et appareils ménagers)	1,7	0
8419 40 00	Appareils de distillation ou de rectification	1,7	0
8419 50 00	Échangeurs de chaleur (à l'exclusion des chauffe-eau à chauffage instantané ou à accumulation, des chaudières de chauffage central et des appareils dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi)	1,7	0
8419 60 00	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	1,7	0
8419 81 20	Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes (sauf appareils domestiques)	2,7	0
8419 81 80	Appareils et dispositifs pour la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf percolateurs et autres appareils pour la préparation de boissons chaudes et appareils domestiques)	1,7	0
8419 89 10	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	1,7	0
8419 89 30	Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	2,4	0
8419 89 98	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.	2,4	0
8419 90 15	Parties des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, n.d.a.	exemption	0
8419 90 85	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'exclusion des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)	1,7	0
8420 10 10	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie textile	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8420 10 30	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie du papier	1,7	0
8420 10 50	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	0
8420 10 90	Calandres et laminoirs (à l'exclusion des machines pour les métaux ou le verre ainsi que des machines des types utilisés dans les industries du textile, du papier, du caoutchouc ou des matières plastiques)	1,7	0
8420 91 10	Cylindres de calandres et laminoirs en fonte (autres que pour les métaux ou le verre)	1,7	0
8420 91 80	Cylindres de calandres et laminoirs (sauf en fonte et autres que pour les métaux ou le verre)	2,2	0
8420 99 00	Parties de calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre et autres que les cylindres), n.d.a.	2,2	0
8421 11 00	Écrémeuses centrifuges	2,2	0
8421 12 00	Essoreuses à linge centrifuges	2,7	0
8421 19 20	Centrifugeuses des types employés dans les laboratoires	1,5	0
8421 19 70	Centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique, des écrémeuses, des essoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques (wafers) à semi-conducteur)	exemption	0
8421 21 00	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	1,7	0
8421 22 00	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)	1,7	0
8421 23 00	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8421 29 00	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de l'eau ou des boissons, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression ainsi que les reins artificiels)	1,7	0
8421 31 00	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8421 39 20	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8421 39 40	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air), par procédé humide (autres que pour la séparation isotopique)	1,7	0
8421 39 60	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air), par procédé catalytique (autres que pour la séparation isotopique)	1,7	0
8421 39 90	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air et autres que par procédé humide ou catalytique et à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique)	1,7	0
8421 91 00	Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges, n.d.a.	1,7	0
8421 99 00	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.	1,7	0
8422 11 00	Machines à laver la vaisselle, de type ménager	2,7	0
8422 19 00	Machines à laver la vaisselle (autres que de type ménager)	1,7	0
8422 20 00	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'exclusion des machines à laver la vaisselle)	1,7	0
8422 30 00	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons	1,7	0
8422 40 00	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'exclusion des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)	1,7	0
8422 90 10	Parties de machines à laver la vaisselle, n.d.a.	1,7	0
8422 90 90	Parties de machines à emballer ou emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'exclusion des parties pour machines à laver la vaisselle)	1,7	0
8423 10 10	Balances de ménage (à l'exclusion des pèse-personnes et pèse-bébés)	1,7	0
8423 10 90	Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés	1,7	0
8423 20 00	Bascules à pesage continu sur transporteurs	1,7	0
8423 30 00	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses (à l'exclusion des balances à pesage continu sur transporteurs)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8423 81 10	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, portée ≤ 30 kg	1,7	0
8423 81 30	Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés, portée ≤ 30 kg	1,7	0
8423 81 50	Balances de magasin, portée ≤ 30 kg (à l'exclusion des appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage de produits préemballés)	1,7	0
8423 81 90	Appareils et instruments de pesage d'une portée ≤ 30 kg (sauf balances sensibles à un poids ≤ 50 mg, pèse-personnes; balances de ménage ou de magasin; bascules à pesage continu sur transporteurs; bascules à pesée constante; balances et bascules ensacheuses ou doseuses; instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés et balances de magasin)	1,7	0
8423 82 10	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg	1,7	0
8423 82 90	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg (à l'exclusion des pèse-personnes, des bascules à pesage continu sur transporteurs, des bascules à pesées constantes, des balances et bascules ensacheuses ou doseuses et des instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales)	1,7	0
8423 89 00	Appareils et instruments de pesage, portée > 5 000 kg	1,7	0
8423 90 00	Poids pour balances de tous genres; parties d'appareils et instruments de pesage, n.d.a.	1,7	0
8424 10 20	Extincteurs, même chargés, d'un poids ≤ 21 kg (à l'exclusion des bombes et grenades extinctrices)	1,7	0
8424 10 80	Extincteurs, même chargés, d'un poids > 21 kg	1,7	0
8424 20 00	Pistolets aéroglyphes et appareils similaires (à l'exclusion des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés du n° 8515 ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)	1,7	0
8424 30 01	Appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage	1,7	0
8424 30 05	Appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage d'une puissance de moteur ≤ 7,5 kW	1,7	0
8424 30 09	Appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage d'une puissance de moteur ≥ 7,5 kW	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8424 30 10	Machines et appareils à jet de sable et appareils à jet similaires, à air comprimé	1,7	0
8424 30 90	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires (à l'exclusion des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)	1,7	0
8424 81 10	Appareils d'arrosage mécaniques, pour l'agriculture ou l'horticulture	1,7	0
8424 81 30	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture, portatifs	1,7	0
8424 81 91	Pulvérisateurs et poudreuses, pour l'agriculture ou l'horticulture, conçus pour être portés ou tirés par tracteur	1,7	0
8424 81 99	Machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (sauf appareils d'arrosage, appareils portatifs et sauf pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur)	1,7	0
8424 89 00	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	1,7	0
8424 90 00	Parties d'extincteurs, de pistolets aéroglyphes et appareils similaires, de machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires ainsi que de machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	1,7	0
8425 11 00	Palans à moteur électrique	exemption	0
8425 19 20	Palans actionnés à la main, à chaîne	exemption	0
8425 19 80	Palans non électriques (sauf palans actionnés à la main, à chaîne)	exemption	0
8425 31 00	Treuil et cabestans, à moteur électrique	exemption	0
8425 39 30	Treuil et cabestans, à moteur à allumage par étincelles ou par compression	exemption	0
8425 39 90	Treuil et cabestans, non électriques (sauf à moteur à allumage par étincelles ou par compression)	exemption	0
8425 41 00	Élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures	exemption	0
8425 42 00	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8425 49 00	Crics et vérins, non hydrauliques	exemption	0
8426 11 00	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes	exemption	0
8426 12 00	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	exemption	0
8426 19 00	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'exclusion des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)	exemption	0
8426 20 00	Grues à tour	exemption	0
8426 30 00	Grues sur portiques	exemption	0
8426 41 00	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'exclusion des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)	exemption	0
8426 49 00	Bigues et chariots-grues et appareils autopropulsés (autres que sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)	exemption	0
8426 91 10	Grues hydrauliques conçues pour être montées sur un véhicule routier, pour le chargement ou le déchargement du véhicule	exemption	0
8426 91 90	Grues conçues pour être montées sur un véhicule routier (à l'exclusion des grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule)	exemption	0
8426 99 00	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariots-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)	exemption	0
8427 10 10	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur \geq 1 m	4,5	0
8427 10 90	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $<$ 1 m	4,5	0
8427 20 11	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élevant à une hauteur \geq 1 m	4,5	0
8427 20 19	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur \geq 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)	4,5	0
8427 20 90	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $<$ 1 m (autres qu'à moteur électrique)	4,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8427 90 00	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non auto-propulsés	4	0
8428 10 20	Ascenseurs et monte-charge, électriques	exemption	0
8428 10 80	Ascenseurs et monte-charge, non électriques	exemption	0
8428 20 30	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, spécialement conçus pour l'exploitation agricole	exemption	0
8428 20 91	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac (autres que spécialement conçus pour l'exploitation agricole)	exemption	0
8428 20 98	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que spécialement conçus pour l'exploitation agricole et sauf pour produits en vrac)	exemption	0
8428 31 00	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, spécialement conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains (à l'exclusion des appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques)	exemption	0
8428 32 00	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)	exemption	0
8428 33 00	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)	exemption	0
8428 39 20	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises	exemption	0
8428 39 90	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'exclusion des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)	exemption	0
8428 40 00	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	exemption	0
8428 60 00	Téléphériques, y compris les télésièges et remonte-pentes; mécanismes de traction pour funiculaires	exemption	0
8428 90 30	Machines de laminoirs des types ci-après: tabliers à rouleaux pour l'amenée et le transport des produits, culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques	exemption	0
8428 90 71	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles	exemption	0
8428 90 79	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole (sauf chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles et sauf tracteurs agricoles)	exemption	0
8428 90 91	Pelleteuses et ramasseuses mécaniques pour produits en vrac (sauf chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole et sauf pelleteuses mécaniques autopropulsées)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8428 90 95	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.	exemption	0
8429 11 00	Bouteurs "bulldozers" et bouteurs biais "angledozers", à chenilles	exemption	0
8429 19 00	Bouteurs "bulldozers" et bouteurs biais "angledozers", sur roues	exemption	0
8429 20 00	Niveleuses autopropulsées	exemption	0
8429 30 00	Décapeuses "scrapers" autopropulsées	exemption	0
8429 40 10	Rouleaux compresseurs à vibrations	exemption	0
8429 40 30	Rouleaux compresseurs, autopropulsés (à l'exclusion des rouleaux compresseurs à vibrations)	exemption	0
8429 40 90	Compacteuses autopropulsées (sauf rouleaux compresseurs)	exemption	0
8429 51 10	Chargeurs à chargement frontal, autopropulsés, des types conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains	exemption	0
8429 51 91	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'exclusion des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)	exemption	0
8429 51 99	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'exclusion des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)	exemption	0
8429 52 10	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	exemption	0
8429 52 90	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'exclusion des engins à chenilles)	exemption	0
8429 59 00	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles-mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)	exemption	0
8430 10 00	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux (sauf montées sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobile ou sur camion)	exemption	0
8430 20 00	Chasse-neige (sauf montés sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobiles ou sur camion)	exemption	0
8430 31 00	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, autopropulsées (sauf soutènement marchant hydraulique pour mines)	exemption	0
8430 39 00	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, non autopropulsées (à l'exclusion de l'outillage pour emploi à la main et du soutènement marchant hydraulique pour mines)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8430 41 00	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsées (à l'exclusion des machines montées sur wagons pour réseaux ferroviaires ou sur châssis d'automobiles ou sur camions, et sauf machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries)	exemption	0
8430 49 00	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'exclusion des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)	exemption	0
8430 50 00	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.	exemption	0
8430 61 00	Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés (sauf outillage pour emploi à la main)	exemption	0
8430 69 00	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, non autopropulsés, n.d.a.	exemption	0
8431 10 00	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.	exemption	0
8431 20 00	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.	4	0
8431 31 00	Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques, n.d.a.	exemption	0
8431 39 10	Parties de machines de laminoirs du n° 8428 90 30, n.d.a.	exemption	0
8431 39 70	Parties des machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention "p.ex. transporteurs, téléphériques", n.d.a. (à l'exclusion des ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques et des machines de laminoirs du n° 8428 90 30)	exemption	0
8431 41 00	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n°s 8426, 8429 et 8430	exemption	0
8431 42 00	Lames de boteurs "bulldozers" ou de boteurs biais "angledozers", n.d.a.	exemption	0
8431 43 00	Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430 41 et 8430 49, n.d.a.	exemption	0
8431 49 20	Parties de machines et appareils des n°s 8426, 8429 et 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	exemption	0
8431 49 80	Parties de machines et appareils des n°s 8426, 8429 et 8430, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	exemption	0
8432 10 10	Charrues à socs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	exemption	0
8432 10 90	Charrues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (autres qu'à socs)	exemption	0
8432 21 00	Herses à disques (pulvérisateurs) pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8432 29 10	Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'exclusion des herse à disques)	exemption	0
8432 29 30	Herse pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'exclusion des herse à disques)	exemption	0
8432 29 50	Motoculteurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	exemption	0
8432 29 90	Extirpateurs, houes, sarclouses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (sauf motoculteurs)	exemption	0
8432 30 11	Semoirs de précision, à commande centrale pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	exemption	0
8432 30 19	Semoirs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'exclusion des semoirs de précision à commande centrale)	exemption	0
8432 30 90	Plantoirs et repiqueurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	exemption	0
8432 40 10	Épandeurs et distributeurs d'engrais minéraux ou chimiques pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)	exemption	0
8432 40 90	Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage)	exemption	0
8432 80 00	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicole ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'exclusion des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses, charrues, herse, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarclouses et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'exclusion des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)	exemption	0
8432 90 00	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.	exemption	0
8433 11 10	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	exemption	0
8433 11 51	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées, avec siège	exemption	0
8433 11 59	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées (sans siège)	exemption	0
8433 11 90	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal (non autopropulsées)	exemption	0
8433 19 10	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8433 19 51	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées, avec siège	exemption	0
8433 19 59	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées (sans siège)	exemption	0
8433 19 70	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe (non autopropulsées)	exemption	0
8433 19 90	Tondeuses à gazon sans moteur — tondeuses mécaniques -	exemption	0
8433 20 10	Motofaucheuses (à l'exclusion des tondeuses à gazon)	exemption	0
8433 20 51	Faucheuses, y compris les barres de coupe conçues pour être tractées ou portées par tracteurs, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	exemption	0
8433 20 59	Faucheuses, y compris les barres de coupe conçues pour être tractées ou portées par tracteurs, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe	exemption	0
8433 20 90	Faucheuses (non conçues pour être tractées ou portées par tracteurs et à l'exclusion des tondeuses à gazon, motofaucheuses et moissonneuses-batteuses)	exemption	0
8433 30 10	Râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	exemption	0
8433 30 90	Machines et appareils de fenaison (sauf râteaux faneurs et râteaux andaineurs, y compris les vire-andains et les faucheuses)	exemption	0
8433 40 10	Presses ramasseuses à paille ou à fourrage	exemption	0
8433 40 90	Presses à paille ou à fourrage (sauf presses ramasseuses)	exemption	0
8433 51 00	Moissonneuses-batteuses	exemption	0
8433 52 00	Machines et appareils pour le battage des produits agricoles (sauf moissonneuses-batteuses)	exemption	0
8433 53 10	Machines pour la récolte des pommes de terre	exemption	0
8433 53 30	Décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves	exemption	0
8433 53 90	Machines pour la récolte des racines ou tubercules (sauf pour la récolte des pommes de terre et sauf décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8433 59 11	Récolteuses-hacheuses, automotrices	exemption	0
8433 59 19	Récolteuses-hacheuses, non automotrices	exemption	0
8433 59 30	Machines à vendanger	exemption	0
8433 59 80	Machines, appareils et engins pour la récolte des produits agricoles (à l'exclusion des faucheuses, des machines à vendanger, des récolteuses-hacheuses, des machines et appareils de fenaison, des machines pour la récolte des racines ou tubercules, des presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses, ainsi que des moissonneuses- batteuses et autres machines et appareils pour le battage)	exemption	0
8433 60 00	Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et des légumes secs du n° 8437)	exemption	0
8433 90 00	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.	exemption	0
8434 10 00	Machines à traire	exemption	0
8434 20 00	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'exclusion des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)	exemption	0
8434 90 00	Parties de machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.	exemption	0
8435 10 00	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils similaires, pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires (à l'exclusion des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y compris les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)	1,7	0
8435 90 00	Parties de presses et fouloirs et de machines et appareils similaires pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits et boissons similaires, n.d.a.	1,7	0
8436 10 00	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'exclusion de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des étuveurs à fourrage et similaires)	1,7	0
8436 21 00	Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	1,7	0
8436 29 00	Machines et appareils pour l'aviculture (sauf machines à trier les œufs, machines à plumer du n° 8438 et sauf couveuses et éleveuses)	1,7	0
8436 80 10	Machines et appareils pour la sylviculture, n.d.a.	1,7	0
8436 80 91	Abreuvoirs automatiques	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8436 80 99	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a. (à l'exclusion des abreuvoirs automatiques)	1,7	0
8436 91 00	Parties de machines et appareils pour l'aviculture, n.d.a.	1,7	0
8436 99 00	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.	1,7	0
8437 10 00	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	1,7	0
8437 80 00	Machines et appareils de minoterie ou pour traitement des céréales ou légumes secs (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique,essoreuses centrifuges, filtres à air ainsi que machines et appareils pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou légumes secs)	1,7	0
8437 90 00	Parties de machines et appareils de minoterie ou pour le traitement des céréales ou légumes secs ou pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs, n.d.a.	1,7	0
8438 10 10	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie (sauf fours et machines à rouler la pâte)	1,7	0
8438 10 90	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf appareils de séchage des pâtes alimentaires et sauf machines à rouler la pâte)	1,7	0
8438 20 00	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de confiserie ou pour la fabrication industrielle du cacao ou du chocolat (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	1,7	0
8438 30 00	Machines et appareils pour la fabrication industrielle de sucre (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	1,7	0
8438 40 00	Machines et appareils pour la brasserie (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	1,7	0
8438 50 00	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)	1,7	0
8438 60 00	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits ou des légumes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation, et sauf les machines à trier les fruits et légumes)	1,7	0
8438 80 10	Machines et appareils pour le traitement et la préparation industriels du café ou du thé (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage et sauf brûloirs, appareils de lyophilisation et autres appareils thermiques)	1,7	0
8438 80 91	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles des boissons (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage, appareils thermiques ou appareils de refroidissement)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8438 80 99	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.	1,7	0
8438 90 00	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.	1,7	0
8439 10 00	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques (autres que les autoclaves, les lessiveurs et autres appareils thermiques)	1,7	0
8439 20 00	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton (autres que les installations de séchage et autres appareils thermiques, calandres et machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier)	1,7	0
8439 30 00	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'exclusion des calandres)	1,7	0
8439 91 10	Parties de machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8439 91 90	Parties de machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	1,7	0
8439 99 10	Parties de machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du papier ou de carton, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8439 99 90	Parties de machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du papier ou de carton, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	1,7	0
8440 10 10	Plieuses pour reliures	1,7	0
8440 10 20	Assembleuses pour reliures	1,7	0
8440 10 30	Couseuses ouagrafeuses, y compris les machines à coudre les feuillets	1,7	0
8440 10 40	Machines à relier par collage	1,7	0
8440 10 90	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure (à l'exclusion des machines et appareils du n°8441, des presses polyvalentes, des machines et appareils à imprimer du n° 8443, des machines auxiliaires d'imprimerie, des plieuses, assembleuses, couseuses ouagrafeuses, y compris les machines à coudre les feuillets, ainsi que des machines à relier par collage)	1,7	0
8440 90 00	Parties de machines et appareils pour le brochage ou la reliure, n.d.a.	1,7	0
8441 10 10	Coupeuses-bobineuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	1,7	0
8441 10 20	Coupeuses en long ou en travers pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8441 10 30	Massicots pour papier ou carton	1,7	0
8441 10 40	Massicots trilames pour le travail du papier et du carton	1,7	0
8441 10 80	Coupeuses pour le travail du papier et du carton (à l'exclusion des machines et appareils pour le brochage et la reliure du n° 8440, des coupeuses-bobineuses, des coupeuses en long ou en travers, des massicots droits et des massicots trilames)	1,7	0
8441 20 00	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton (sauf machines à coudre et machines à placer les œillets)	1,7	0
8441 30 00	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires (autrement que par moulage) en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage et machines à coudre)	1,7	0
8441 40 00	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage)	1,7	0
8441 80 00	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	1,7	0
8441 90 10	Parties de coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	1,7	0
8441 90 90	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	1,7	0
8442 30 10	Machines à composer par procédé photographique (à l'exclusion également des machines automatiques universelles de traitement informatique de la photocomposition)	1,7	0
8442 30 91	Machines mixtes à fondre et à composer (linotypes, monotypes, intertypes, etc.)	exemption	0
8442 30 99	Machines, appareils et matériel pour la préparation ou la fabrication des planches, cylindres ou autres organes imprimants (sauf machines-outils à travailler par enlèvement de toute matière, à poste fixe et à stations multiples, à effectuer des opérations de finissage, forger, estamper, rouler, etc., ou travailler sans enlèvement de matière et assembler; machines mixtes à fondre et à composer)	1,7	0
8442 40 00	Parties de machines, appareils ou matériel à fondre ou à composer les caractères ou pour la préparation ou la fabrication de clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants, n.d.a.	1,7	0
8442 50 21	Planches, cylindres et autres organes imprimants, avec image graphique, pour l'impression en relief	1,7	0
8442 50 23	Planches, cylindres, pierres lithographiques et autres organes imprimants, avec image graphique, pour l'impression à plat	1,7	0
8442 50 29	Planches, cylindres et autres organes imprimants, avec image graphique, pour l'impression en creux	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8442 50 80	Pierres lithographiques, planches et cylindres, sans image graphique, mais préparés pour l'impression, planés, grenés, polis, p.ex.	1,7	0
8443 11 00	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	1,7	0
8443 12 00	Machines et appareils à imprimer offset (de bureau), alimentés en feuilles, pour feuilles d'un format $\leq 22 \times 36$ cm à l'état non plié	1,7	0
8443 13 10	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, usagés, pour feuilles d'un format $> 22 \times 36$ cm	1,7	0
8443 13 31	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format $\leq 52 \times 74$ cm mais $> 22 \times 36$ cm	1,7	0
8443 13 35	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format $> 52 \times 74$ cm mais $\leq 74 \times 107$ cm	1,7	0
8443 13 39	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format $> 74 \times 107$ cm	1,7	0
8443 13 90	Machines et appareils à imprimer offset (sauf à feuilles ou à bandes de papier)	1,7	0
8443 14 00	Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines (sauf machines et appareils flexographiques)	1,7	0
8443 15 00	Machines et appareils à imprimer, typographiques (sauf machines et appareils flexographiques ainsi que machines et appareils à imprimer typographiques alimentés en bobines)	1,7	0
8443 16 00	Machines et appareils à imprimer, flexographiques	1,7	0
8443 17 00	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	1,7	0
8443 19 20	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'exclusion des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	1,7	0
8443 19 40	Machines et appareils à imprimer utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
8443 19 70	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'exclusion des machines à imprimer les matières textiles, ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n°s 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8443 31 10	Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, vitesse de copie \leq 12 pages monochromes/minute, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	exemption	0
8443 31 91	Machines qui assurent au moins une des fonctions impression ou transmission de télécopie en addition des fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'exclusion de celles assurant les fonctions de copie et de transmission de copie d'une vitesse de copie \leq 12 pages monochromes/minute)	6	0
8443 31 99	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'exclusion de celles assurant les fonctions de copie et de transmission de copie d'une vitesse de copie \leq 12 pages monochromes/minute ainsi que celles assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique)	exemption	0
8443 32 10	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	exemption	0
8443 32 30	Téléscripteurs aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	exemption	0
8443 32 91	Machines assurant seulement les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique, aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	6	0
8443 32 93	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système optique, aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'exclusion de celles assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique)	exemption	0
8443 32 99	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système non optique, aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	2,2	0
8443 39 10	Machines assurant seulement les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique (à l'exclusion de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	6	0
8443 39 31	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système optique (à l'exclusion de celles aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau ainsi que celles assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique)	exemption	0
8443 39 39	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système non optique (à l'exclusion de celles aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8443 39 90	Imprimantes et télécopieurs (à l'exclusion de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	2,2	0
8443 91 10	Parties et accessoires de machines et appareils à imprimer utilisées pour la production des semi-conducteurs, n.d.a.	1,7	0
8443 91 91	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'exclusion de machines et appareils à imprimer utilisées pour la production des semi-conducteurs)	1,7	0
8443 91 99	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'exclusion des machines et appareils à imprimer utilisées pour la production des semi-conducteurs et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	1,7	0
8443 99 10	Assemblages électroniques pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (à l'exclusion pour machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	exemption	0
8443 99 90	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	exemption	0
8444 00 10	Machines pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles	1,7	0
8444 00 90	Machines pour l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	1,7	0
8445 11 00	Cardes pour la préparation des matières textiles	1,7	0
8445 12 00	Peigneuses pour la préparation des matières textiles	1,7	0
8445 13 00	Bancs à broches	1,7	0
8445 19 00	Machines pour la préparation des matières textiles (autres que cardes, peigneuses et bancs à broches)	1,7	0
8445 20 00	Machines pour la filature des matières textiles (autres que les machines pour le filage (extrusion) et les bancs à broches)	1,7	0
8445 30 10	Machines pour le doublage des matières textiles	1,7	0
8445 30 90	Machines pour le retordage des matières textiles	1,7	0
8445 40 00	Machines à bobiner, y compris les canetières ou à dévider les matières textiles	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8445 90 00	Machines et appareils pour la fabrication des fils textiles, machines à préparer les fils textiles, pour utilisation sur les machines des 8446 ou 8447 (autres que les machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières synthétiques ou artificielles et autres que les machines à filer, doubler ou retordre)	1,7	0
8446 10 00	Métiers à tisser pour tissus d'une largeur \leq 30 cm	1,7	0
8446 21 00	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur $>$ 30 cm, à moteur	1,7	0
8446 29 00	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur $>$ 30 cm actionné à la main	1,7	0
8446 30 00	Métiers à tisser, sans navettes, pour tissus d'une largeur $>$ 30 cm	1,7	0
8447 11 10	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre \leq 165 mm, fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 11 90	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre \leq 165 mm (à l'exclusion des métiers fonctionnant avec des aiguilles articulées)	1,7	0
8447 12 10	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre $>$ 165 mm, fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 12 90	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre $>$ 165 mm (à l'exclusion des métiers fonctionnant avec des aiguilles articulées)	1,7	0
8447 20 20	Métiers-chaîne, y compris les métiers Raschel, et machines de couture- tricotage	1,7	0
8447 20 80	Métiers à bonneterie rectilignes (à l'exclusion des métiers-chaîne, y compris les métiers Raschel)	1,7	0
8447 90 00	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)	1,7	0
8448 11 00	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	1,7	0
8448 19 00	Machines et appareils auxiliaires pour machines du n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (sauf ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard, réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons, machines à lacer les cartons après perforation)	1,7	0
8448 20 00	Parties et accessoires des machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	1,7	0
8448 31 00	Garnitures de cardes de machines pour la préparation des matières textiles	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8448 32 00	Parties et accessoires de machines pour la préparation des matières textiles, n.d.a. (autres que les garnitures de cardes)	1,7	0
8448 33 10	Broches et leurs ailettes des machines du n° 8445	1,7	0
8448 33 90	Anneaux et curseurs des machines du n° 8445	1,7	0
8448 39 00	Parties et accessoires des machines du n° 8445, n.d.a.	1,7	0
8448 42 00	Peignes, lisses et cadres de lisses pour métiers à tisser	1,7	0
8448 49 00	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	1,7	0
8448 51 10	Platines servant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447	1,7	0
8448 51 90	Aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447 (sauf platines)	1,7	0
8448 59 00	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.	1,7	0
8449 00 00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non tissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie; leurs parties (à l'exclusion des machines pour la préparation des fibres de feutre et des calandres)	1,7	0
8450 11 11	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec ≤ 6 kg, à chargement frontal	3	0
8450 11 19	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec ≤ 6 kg, à chargement par le haut	3	0
8450 11 90	Machines à laver le linge entièrement automatiques d'une capacité unitaire en poids de linge sec > 6 kg mais ≤ 10 kg	2,6	0
8450 12 00	Machines à laver le linge, avecessoreuse centrifuge incorporée (à l'exclusion des machines entièrement automatiques)	2,7	0
8450 19 00	Machines à laver le linge d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec ≤ 6 kg (à l'exclusion des machines entièrement automatiques et des machines à laver le linge avecessoreuse centrifuge incorporée)	2,7	0
8450 20 00	Machines à laver le linge d'une capacité unitaire en poids de linge sec > 10 kg	2,2	0
8450 90 00	Parties de machines à laver le linge, n.d.a.	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8451 10 00	Machines pour le nettoyage à sec de matières textiles	2,2	0
8451 21 10	Machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec \leq 6 kg (à l'exclusion desessoreuses centrifuges)	2,2	0
8451 21 90	Machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec $>$ 6 kg mais \leq 10 kg (à l'exclusion desessoreuses centrifuges)	2,2	0
8451 29 00	Machines et appareils à sécher les fils, les tissus ou autres ouvrages en matières textiles (à l'exclusion des machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec \leq 10 kg et saufessoreuses centrifuges)	2,2	0
8451 30 10	Machines et presses à repasser, à chauffage électrique d'une puissance \leq 2 500 W	2,2	0
8451 30 30	Machines et presses à repasser, à chauffage électrique d'une puissance $>$ 2 500 W	2,2	0
8451 30 80	Machines et presses à repasser (à l'exclusion des machines à chauffage électrique ainsi que des calandres à glacer ou à repasser)	2,2	0
8451 40 00	Machines et appareils pour le lavage, le blanchiment ou la teinture de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles (sauf machines à laver le linge)	2,2	0
8451 50 00	Machines et appareils à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	2,2	0
8451 80 10	Machines pour le revêtement des tissus et autres supports, pour fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum (sauf calandres et presses polyvalentes)	2,2	0
8451 80 30	Machines pour l'apprêt ou le finissage des fils et des tissus (à l'exclusion des calandres, des presses d'emploi général ainsi que des machines pour l'apprêt et le finissage du feutre)	2,2	0
8451 80 80	Machines et appareils pour l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles (à l'exclusion des calandres et des presses d'emploi général)	2,2	0
8451 90 00	Parties de machines et appareils pour le lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage, blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, ou pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets, ou pour enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, n.d.a.	2,2	0
8452 10 11	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids \leq 16 kg sans moteur ou \leq 17 kg avec moteurs d'une valeur unitaire "bâtis, tables ou meubles non compris" $>$ 65 EUR	5,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8452 10 19	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids ≤ 16 kg sans moteur ou ≤ 17 kg avec moteurs d'une valeur unitaire "bâtis, tables ou meubles non compris" ≤ 65 EUR; têtes pour ces machines pesant ≤ 16 kg sans moteur ou ≤ 17 kg avec moteur	9,7	0
8452 10 90	Machines à coudre et têtes, de type ménager (sauf machines piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids ≤ 16 kg sans moteur ou ≤ 17 kg avec moteur et sauf têtes pour ces machines pesant ≤ 16 kg sans moteur ou ≤ 17 kg avec moteur)	3,7	0
8452 21 00	Unités automatiques de machines à coudre, de type industriel	3,7	0
8452 29 00	Machines à coudre de type industriel (sauf unités automatiques)	3,7	0
8452 30 10	Aiguilles pour machines à coudre avec talon à un côté plat	2,7	0
8452 30 90	Aiguilles pour machines à coudre (à l'exclusion des articles avec talon à un côté plat)	2,7	0
8452 40 00	Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	2,7	0
8452 90 00	Parties de machines à coudre, n.d.a.	2,7	0
8453 10 00	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux (à l'exclusion des séchoirs, des pistolets aéroglyphes, des machines à ébourrer les porcs et des presses polyvalentes)	1,7	0
8453 20 00	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures en cuir ou en peau (autres que les machines à coudre)	1,7	0
8453 80 00	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des ouvrages en cuir ou en peau (autres que les chaussures et autres que les machines à coudre)	1,7	0
8453 90 00	Parties de machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation de chaussures ou d'autres ouvrages en cuir ou en peau, n.d.a.	1,7	0
8454 10 00	Convertisseurs pour métallurgie, aciérie ou fonderie	1,7	0
8454 20 00	Poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour la métallurgie, l'aciérie ou la fonderie	1,7	0
8454 30 10	Machines à couler (mouler) sous pression, pour métallurgie, aciérie ou fonderie	1,7	0
8454 30 90	Machines à couler (mouler), pour métallurgie, aciérie ou fonderie (autres que sous pression)	1,7	0
8454 90 00	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines similaires à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie, n.d.a.	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8455 10 00	Laminoirs à métaux, à tubes en métal	2,7	0
8455 21 00	Laminoirs à métaux à chaud et laminoirs à métaux combinés à chaud et à froid (autres qu'à tubes)	2,7	0
8455 22 00	Laminoirs à métaux à froid (autres qu'à tubes)	2,7	0
8455 30 10	Cylindres de laminoirs à métaux, en fonte	2,7	0
8455 30 31	Cylindres de laminoirs à métaux, de travail à chaud; cylindres de laminoirs à métaux, d'appui, de travail à chaud et à froid, en acier forgé	2,7	0
8455 30 39	Cylindres de laminoirs à métaux, de travail à froid, en acier forgé	2,7	0
8455 30 90	Cylindres de laminoirs à métaux, en acier coulé ou moulé	2,7	0
8455 90 00	Parties de laminoirs à métaux, n.d.a.	2,7	0
8456 10 00	Machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons (à l'exclusion des appareils de brasage et de soudage, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	4,5	0
8456 20 00	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)	3,5	0
8456 30 11	Machines-outils opérant par électro-érosion par fil, à commande numérique	3,5	0
8456 30 19	Machines-outils opérant par électro-érosion, à commande numérique (à l'exclusion des machines opérant par électro-érosion par fil)	3,5	0
8456 30 90	Machines-outils opérant par électro-érosion (à l'exclusion des machines à commande numérique)	3,5	0
8456 90 00	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma (à l'exclusion des appareils à braser et à souder, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	3,5	0
8457 10 10	Centres d'usinage pour le travail des métaux, horizontaux	2,7	0
8457 10 90	Centres d'usinage pour le travail des métaux (à l'exclusion des centres d'usinage horizontaux)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8457 20 00	Machines à poste fixe pour le travail des métaux	2,7	0
8457 30 10	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux, à commande numérique	2,7	0
8457 30 90	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à commande numérique)	2,7	0
8458 11 20	Centres de tournage, horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique	2,7	0
8458 11 41	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, monobroche	2,7	0
8458 11 49	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, multibroches	2,7	0
8458 11 80	Tours horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'exclusion des centres de tournage et des tours automatiques)	2,7	0
8458 19 20	Tours horizontaux parallèles, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours à commande numérique)	2,7	0
8458 19 40	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours à commande numérique)	2,7	0
8458 19 80	Tours horizontaux, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours à commande numérique, des tours parallèles et des tours automatiques)	2,7	0
8458 91 20	Centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'exclusion des centres de tournage horizontaux)	2,7	0
8458 91 80	Tours travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'exclusion des tours horizontaux et des centres de tournage)	2,7	0
8458 99 00	Tours, y compris les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours horizontaux et des tours à commande numérique)	2,7	0
8459 10 00	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière	2,7	0
8459 21 00	Machines à percer, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières)	2,7	0
8459 29 00	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)	2,7	0
8459 31 00	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8459 39 00	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières)	1,7	0
8459 40 10	Machines à aléser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières et aléseuses-fraiseuses combinées)	1,7	0
8459 40 90	Machines à aléser les métaux par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières et aléseuses-fraiseuses combinées)	1,7	0
8459 51 00	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique	2,7	0
8459 59 00	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console (autres qu'à commande numérique)	2,7	0
8459 61 10	Machines à fraiser les outils en métal, par enlèvement de matières, à commande numérique	2,7	0
8459 61 90	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières, des aléseuses-fraiseuses combinées, des machines à fraiser à console, des machines à fraiser les outils en métal et des machines à tailler les engrenages)	2,7	0
8459 69 10	Machines à fraiser les outils en métal, par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique)	2,7	0
8459 69 90	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (sauf à commande numérique et autres qu'unités d'usinage à glissières aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)	2,7	0
8459 70 00	Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières)	2,7	0
8460 11 00	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	2,7	0
8460 19 00	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	2,7	0
8460 21 11	Machines à rectifier de révolution intérieure, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 21 15	Machines à rectifier sans centre, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8460 21 19	Machines à rectifier, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'exclusion des machines à rectifier de révolution intérieure, des machines à rectifier sans centre et des machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 21 90	Machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux (autres que pour surfaces planes ou cylindriques et sauf machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 29 11	Machines à rectifier de révolution intérieure, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (à l'exclusion des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 29 19	Machines à rectifier, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (à l'exclusion des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 29 90	Machines à rectifier pour le travail des métaux, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (autres qu'à commande numérique, autres que pour surfaces planes ou cylindriques et sauf machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 31 00	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique	1,7	0
8460 39 00	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8460 40 10	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, à commande numérique (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	1,7	0
8460 40 90	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'exclusion des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	1,7	0
8460 90 10	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (autres que les machines à finir les engrenages)	2,7	0
8460 90 90	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux (autres que les machines à rectifier et à polir dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près et sauf les machines à finir les engrenages et les machines pour emploi à la main)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8461 20 00	Étaux-limeurs et machines à mortaiser, pour le travail des métaux	1,7	0
8461 30 10	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, à commande numérique	1,7	0
8461 30 90	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'exclusion des machines à commande numérique)	1,7	0
8461 40 11	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'exclusion des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	2,7	0
8461 40 19	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux et autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	2,7	0
8461 40 31	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'exclusion des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	1,7	0
8461 40 39	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	1,7	0
8461 40 71	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	2,7	0
8461 40 79	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	2,7	0
8461 40 90	Machines à finir les engrenages, pour le travail des métaux (autres qu'à positionnement dans un des axes pouvant être réglé à au moins 0,01 mm près)	1,7	0
8461 50 11	Machines à scie circulaire, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)	1,7	0
8461 50 19	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que machines à scie circulaire)	1,7	0
8461 50 90	Machines à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que machines à scier)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8461 90 00	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.	2,7	0
8462 10 10	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, pour le travail des métaux, à commande numérique	2,7	0
8462 10 90	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8462 21 10	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour le travail des produits plats en métal	2,7	0
8462 21 80	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	2,7	0
8462 29 10	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8462 29 91	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, ou planer, pour le travail des métaux, hydrauliques (autres que pour le travail des produits plats, autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8462 29 98	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des métaux (sauf hydrauliques ou à commande numérique et à l'exclusion des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	1,7	0
8462 31 00	Machines (y compris les presses) à cisailer, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'exclusion des machines combinées à poinçonner et à cisailer)	2,7	0
8462 39 10	Machines (y compris les presses) à cisailer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique et autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer)	1,7	0
8462 39 91	Machines (y compris les presses) à cisailer, pour le travail des métaux, hydrauliques (autres que pour le travail des produits plats, autres qu'à commande numérique et autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer)	1,7	0
8462 39 99	Machines (y compris les presses) à cisailer, pour le travail des métaux (autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer, autres qu'hydrauliques, autres que pour le travail des produits plats et autres qu'à commande numérique)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8462 41 10	Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer, à commande numérique, pour le travail des produits plats en métal	2,7	0
8462 41 90	Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer, à commande numérique, pour le travail des métaux (autres que pour le travail des produits plats)	2,7	0
8462 49 10	Machines (y compris les presses), à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8462 49 90	Machines (y compris les presses), à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer, pour le travail des métaux (autres que pour le travail des produits plats et autres qu'à commande numérique)	1,7	0
8462 91 10	Presses hydrauliques pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses hydrauliques à paqueter les ferrailles	2,7	0
8462 91 50	Presses hydrauliques, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des presses à forger, à rouler, à cintrer, à dresser ou à planer, des presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage et des presses à paqueter les ferrailles)	2,7	0
8462 91 90	Presses hydrauliques pour le travail des métaux (sauf à commande numérique et autres que presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer, presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage et presses à paqueter les ferrailles)	2,7	0
8462 99 10	Presses autres qu'hydrauliques pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses autres qu'hydrauliques à paqueter les ferrailles	2,7	0
8462 99 50	Presses autres qu'hydrauliques, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer, des presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage et des presses à paqueter les ferrailles)	2,7	0
8462 99 90	Presses autres qu'hydrauliques, pour le travail des métaux (sauf à commande numérique et autres que presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer, presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage ou presses à paqueter les ferrailles)	2,7	0
8463 10 10	Bancs à étirer les fils métalliques	2,7	0
8463 10 90	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés ou similaires en métal (sauf fils)	2,7	0
8463 20 00	Machines pour le travail des métaux, pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8463 30 00	Machines-outils pour le travail des métaux sous forme de fil sans enlèvement de matière (à l'exclusion des machines à rouler les fils du n° 8461 et des machines pour emploi à la main)	2,7	0
8463 90 00	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer; machines à cisailer, à poinçonner ou à gruger; presses; bancs à étirer; machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; machines à travailler le fil métallique; outillage à main)	2,7	0
8464 10 00	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre (à l'exclusion des machines pour emploi à la main)	2,2	0
8464 20 11	Machines à meuler ou à polir pour le travail des verres d'optique	2,2	0
8464 20 19	Machines à meuler ou à polir pour le travail du verre (sauf verres d'optique)	2,2	0
8464 20 20	Machines à meuler et à polir pour le travail des produits céramiques (à l'exclusion des machines pour emploi à la main)	2,2	0
8464 20 95	Machines à meuler et à polir pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines pour le travail des produits céramiques, pour le travail à froid du verre et les machines pour le travail des disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8464 90 20	Machines-outils pour le travail des produits céramiques (à l'exclusion des machines à scier, à meuler ou à polir et des machines pour emploi à la main)	2,2	0
8464 90 80	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre (à l'exclusion des machines à scier, à meuler ou à polir, des machines pour emploi à la main, des machines pour le travail des produits céramiques et des machines pour le grattage ou le rainurage des disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8465 10 10	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	0
8465 10 90	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération	2,7	0
8465 91 10	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'exclusion des outils pour emploi à la main)	2,7	0
8465 91 20	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'exclusion des outils pour emploi à la main)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8465 91 90	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'exclusion des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)	2,7	0
8465 92 00	Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que les machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 8465 10)	2,7	0
8465 93 00	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)	2,7	0
8465 94 00	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)	2,7	0
8465 95 00	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opération d'usinage sans changement d'outils entre les opérations, du n° 8465 10)	2,7	0
8465 96 00	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois	2,7	0
8465 99 10	Tours, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc.	2,7	0
8465 99 90	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (sauf outillage à main; machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations; machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser, à moulurer, à meuler, à poncer, à polir, à cintrer, à assembler, à percer, à mortaiser, à fendre, à trancher et à dérouler; tours)	2,7	0
8466 10 20	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y compris pour l'outillage à main de tous types	1,2	0
8466 10 31	Porte-outils pour tours (sauf mandrins, pinces et douilles)	1,2	0
8466 10 38	Porte-outils, pour machines-outils, y compris l'outillage à main de tous types (sauf pour tours, mandrins, pinces et douilles)	1,2	0
8466 10 80	Filières à déclenchement automatique pour machines-outils	1,2	0
8466 20 20	Porte-pièces pour machines-outils sous forme de montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	1,2	0
8466 20 91	Porte-pièces pour tours (sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	1,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8466 20 98	Porte-pièces pour machines-outils (sauf pour tours et sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	1,2	0
8466 30 00	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.	1,2	0
8466 91 20	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y compris le travail à froid du verre, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,2	0
8466 91 95	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y compris le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	1,2	0
8466 92 20	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,2	0
8466 92 80	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	1,2	0
8466 93 00	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de métal, n.d.a.	1,2	0
8466 94 00	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.	1,2	0
8467 11 10	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs, pour le travail des métaux	1,7	0
8467 11 90	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)	1,7	0
8467 19 00	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'exclusion des outils rotatifs)	1,7	0
8467 21 10	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y compris les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 21 91	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y compris les perforatrices rotatives	2,7	0
8467 21 99	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y compris les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)	2,7	0
8467 22 10	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2,7	0
8467 22 30	Scies circulaires à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8467 22 90	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2,7	0
8467 29 10	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, pour le travail des matières textiles	2,7	0
8467 29 30	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (autres que pour le travail des matières textiles et autres que scies et perceuses)	2,7	0
8467 29 51	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 29 53	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 29 59	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 29 70	Rabots, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 29 80	Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	2,7	0
8467 29 90	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que pour le travail des matières textiles et que scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)	2,7	0
8467 81 00	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé	1,7	0
8467 89 00	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)	1,7	0
8467 91 00	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	1,7	0
8467 92 00	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.	1,7	0
8467 99 00	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	1,7	0
8468 10 00	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz	2,2	0
8468 20 00	Machines et appareils aux gaz, pour le brasage ou le soudage ou pour la trempe superficielle (sauf chalumeaux guidés à la main)	2,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8468 80 00	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'exclusion des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)	2,2	0
8468 90 00	Parties de machines et appareils pour le brasage, le soudage, la trempe artificielle non électriques, n.d.a.	2,2	0
8469 00 10	Machines pour le traitement des textes (à l'exclusion des machines automatiques de traitement de l'information et de leurs unités du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, des imprimantes thermiques et des imprimantes électrosensibles)	exemption	0
8469 00 91	Machines à écrire électriques (à l'exclusion des unités pour machines automatiques de traitement de l'information du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, thermiques ou électrosensibles)	2,3	0
8469 00 99	Machines à écrire non électriques	2,5	0
8470 10 00	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche (dimensions ≤ 170 mm \times 100 mm \times 45 mm) comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	exemption	0
8470 21 00	Machines à calculer électroniques avec organe imprimant, raccordées au réseau (à l'exclusion des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	exemption	0
8470 29 00	Machines à calculer électroniques sans organe imprimant, raccordées au réseau (à l'exclusion des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	exemption	0
8470 30 00	Machines à calculer autres qu'électroniques	exemption	0
8470 50 00	Caisses enregistreuses comportant un dispositif de calcul	exemption	0
8470 90 00	Machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, avec dispositif de calcul (à l'exclusion des caisses enregistreuses et des distributeurs automatiques)	exemption	0
8471 30 00	Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids ≤ 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran (à l'exclusion des unités périphériques)	exemption	0
8471 41 00	Machines automatiques de traitement de l'information, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie (sauf portatives d'un poids ≤ 10 kg et celles se présentant sous systèmes et à l'exclusion des unités périphériques)	exemption	0
8471 49 00	Machines automatiques de traitement de l'information se présentant sous forme de systèmes (comportant au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une unité de sortie) (sauf portatives d'un poids ≤ 10 kg et à l'exclusion des unités périphériques)	exemption	0
8471 50 00	Unités de traitement pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie (autres que celles du n° 8471 41 ou 8471 49 et à l'exclusion des unités périphériques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8471 60 60	Claviers pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe	exemption	0
8471 60 70	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe (à l'exclusion des claviers)	exemption	0
8471 70 20	Unités de mémoire centrales pour machines automatiques de traitement de l'information	exemption	0
8471 70 30	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, optiques, y compris magnéto-optiques "p.ex. les lecteurs de CD-ROM" (sauf unités de mémoire centrales)	exemption	0
8471 70 50	Unités de mémoire à disques durs pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	exemption	0
8471 70 70	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	exemption	0
8471 70 80	Unités de mémoire à bandes pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf unités de mémoire centrales)	exemption	0
8471 70 98	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf les unités de mémoire à disques ou à bandes et les unités de mémoire centrales)	exemption	0
8471 80 00	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'exclusion des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)	exemption	0
8471 90 00	Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.	exemption	0
8472 10 00	Duplicateurs hectographiques ou à stencils (sauf imprimantes, photocopieuses et appareils à procédé thermique de reproduction)	2	0
8472 30 00	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande de courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	2,2	0
8472 90 10	Machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie	2,2	0
8472 90 30	Guichets de banque automatiques	exemption	0
8472 90 70	Machines et appareils de bureau, n.d.a.	2,2	0
8473 10 11	Assemblages électroniques des machines pour le traitement des textes du n° 8469, n.d.a.	exemption	0
8473 10 19	Assemblages électroniques des machines à écrire du n° 8469, n.d.a.	3	0
8473 10 90	Parties et accessoires pour machines à écrire ou machines pour le traitement de textes du n° 8469, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8473 21 10	Assemblages électroniques pour machines à calculer électroniques du n° 8470 10, 8470 21 ou 8470 29, n.d.a.	exemption	0
8473 21 90	Parties et accessoires pour machines à calculer électroniques du n° 8470 10, 8470 21 ou 8470 29, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques)	exemption	0
8473 29 10	Assemblages électroniques pour machines comptables, caisses enregistreuses ou pour autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a.	exemption	0
8473 29 90	Parties et accessoires pour machines à calculer non électroniques, machines comptables, caisses enregistreuses ou autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	exemption	0
8473 30 20	Assemblages électroniques pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.	exemption	0
8473 30 80	Parties et accessoires pour machines automatiques pour le traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	exemption	0
8473 40 11	Assemblages électroniques des guichets de banque automatiques du n° 8472 90 30, n.d.a.	exemption	0
8473 40 18	Assemblages électroniques des autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (à l'exclusion des guichets de banque automatiques)	3	0
8473 40 80	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	exemption	0
8473 50 20	Assemblages électroniques qui peuvent être utilisés indifféremment avec deux ou plusieurs machines à écrire, appareils de traitement de textes, machines à calculer ou autres machines, appareils ou dispositifs électroniques des n°s 8469 à 8472, n.d.a.	exemption	0
8473 50 80	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec deux ou plusieurs machines à écrire, appareils de traitement de textes, machines à calculer, machines automatiques de traitement de l'information ou autres machines, appareils ou dispositifs des n°s 8469 à 8472, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques)	exemption	0
8474 10 00	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides, y compris les poudres et les pâtes (à l'exclusion des centrifugeuses et des filtres-presses)	exemption	0
8474 20 10	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales des types utilisés dans l'industrie céramique	exemption	0
8474 20 90	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides (sauf les matières minérales des types utilisés dans l'industrie céramique)	exemption	0
8474 31 00	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8474 32 00	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	exemption	0
8474 39 10	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales du type utilisées dans l'industrie céramique	exemption	0
8474 39 90	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides, y compris les poudres et les pâtes (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume, machines et appareils du type utilisées dans l'industrie céramique et sauf calandres)	exemption	0
8474 80 10	Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	exemption	0
8474 80 90	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)	exemption	0
8474 90 10	Parties des machines et appareils pour le travail des matières minérales du n° 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	exemption	0
8474 90 90	Parties des machines et appareils pour le travail des matières minérales du n° 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	exemption	0
8475 10 00	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	1,7	0
8475 21 00	Machines pour la fabrication à chaud des fibres optiques et de leurs ébauches	1,7	0
8475 29 00	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'exclusion des machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches, ainsi des fours et des appareils thermiques pour la production de verre trempé)	1,7	0
8475 90 00	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre ou des machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, n.d.a.	1,7	0
8476 21 00	Machines automatiques de vente de boissons, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 29 00	Machines automatiques de vente de boissons, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 81 00	Machines automatiques de vente de produits, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération (sauf machines automatiques de vente de boissons)	1,7	0
8476 89 00	Machines automatiques de vente de produits, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération et machines pour changer la monnaie (sauf machines automatiques de vente de boissons)	1,7	0
8476 90 00	Parties des machines automatiques de vente de produits, y compris les machines automatiques pour changer la monnaie, n.d.a.	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8477 10 00	Machines à mouler par injection pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1,7	0
8477 20 00	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1,7	0
8477 30 00	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1,7	0
8477 40 00	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1,7	0
8477 51 00	Machines et appareils à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air en caoutchouc ou en matières plastiques	1,7	0
8477 59 10	Presses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection, extrudeuses, machines à thermoformer et machines et appareils pour rechapier les pneumatiques)	1,7	0
8477 59 80	Machines et appareils à mouler ou à former, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection; extrudeuses; machines à mouler par soufflage; machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	1,7	0
8477 80 11	Machines pour la transformation des résines réactives	1,7	0
8477 80 19	Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires (sauf pour la transformation des résines réactives)	1,7	0
8477 80 91	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	0
8477 80 93	Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs pour la préparation du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	0
8477 80 95	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1,7	0
8477 80 99	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le présent chapitre	1,7	0
8477 90 10	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des nos 8477 10 90 à 8477 80 99, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8477 90 80	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des nos 8477 10 90 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'exclusion des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	1,7	0
8478 10 00	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac (sauf appareils de séchage et autres appareils de traitement à chaud et sauf centrifugeuses et filtres-presses)	1,7	0
8478 90 00	Parties des machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a.	1,7	0
8479 10 00	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.	exemption	0
8479 20 00	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales (à l'exclusion des centrifugeuses, des appareils pour la filtration et des appareils de chauffage)	1,7	0
8479 30 10	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses ou pour le traitement du bois ou du liège (autres que les machines-outils pour le travail du bois ou du liège du n° 8465)	1,7	0
8479 30 90	Machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils similaires, et sauf machines-outils et presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres)	1,7	0
8479 40 00	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)	1,7	0
8479 50 00	Robots industriels, n.d.a.	1,7	0
8479 60 00	Appareils mécaniques à évaporation pour le rafraîchissement de l'air, n.d.a.	1,7	0
8479 81 00	Machines et appareils pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques, n.d.a. (à l'exclusion des robots industriels, des fours, appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils similaires, appareils de nettoyage à haute pression et autres machines de nettoyage opérant par pulvérisation, laminoirs, machines-outils et machines de corderie et de câblerie)	1,7	0
8479 82 00	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'exclusion des robots industriels)	1,7	0
8479 89 30	Soutènement marchant hydraulique pour mines	1,7	0
8479 89 60	Appareillages dits de graissage centralisé	1,7	0
8479 89 91	Machines et appareils pour émailler et décorer des produits céramiques	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8479 89 97	Machines et appareils, y compris mécaniques, n.d.a.	1,7	0
8479 90 20	Parties de machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8479 90 80	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	1,7	0
8480 10 00	Châssis de fonderie	1,7	0
8480 20 00	Plaques de fond pour moules (à l'exclusion des articles en graphite ou en autre carbone, en matières céramiques et en verre)	1,7	0
8480 30 10	Modèles pour moules, en bois	1,7	0
8480 30 90	Modèles pour moules (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre et sauf en bois)	2,7	0
8480 41 00	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques, pour le moulage par injection ou par compression (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	1,7	0
8480 49 00	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)	1,7	0
8480 50 00	Moules pour le verre (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques)	1,7	0
8480 60 10	Moules pour les matières minérales, pour le moulage par compression (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	1,7	0
8480 60 90	Moules pour les matières minérales (sauf pour le moulage par compression et autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, en produits céramiques ou en verre)	1,7	0
8480 71 00	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques, pour le moulage par injection ou par compression	1,7	0
8480 79 00	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'exclusion des articles pour le moulage par injection ou par compression)	1,7	0
8481 10 05	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs	2,2	0
8481 10 19	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	2,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8481 10 99	Détendeurs en métaux non ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	2,2	0
8481 20 10	Valves pour transmissions oléohydrauliques	2,2	0
8481 20 90	Valves pour transmissions pneumatiques	2,2	0
8481 30 91	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, en fonte ou acier	2,2	0
8481 30 99	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (autres qu'en fonte ou acier)	2,2	0
8481 40 10	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier	2,2	0
8481 40 90	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)	2,2	0
8481 80 11	Mélangeurs et mitigeurs sanitaires	2,2	0
8481 80 19	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)	2,2	0
8481 80 31	Robinets (vannes) thermostatiques pour radiateurs de chauffage central	2,2	0
8481 80 39	Robinetterie pour radiateurs de chauffage central (sauf robinets (vannes) thermostatiques)	2,2	0
8481 80 40	Valves pour pneumatiques et chambres à air	2,2	0
8481 80 51	Vannes de régulation de température (à l'exclusion des robinets (vannes) thermostatiques pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 59	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 61	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 63	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 69	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8481 80 71	Robinetts à soupapes, en fonte (à l'exclusion des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 73	Robinetts à soupapes, en acier (à l'exclusion des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 79	Robinetts à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'exclusion des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 81	Robinetts à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'exclusion de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)	2,2	0
8481 80 85	Robinetts à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)	2,2	0
8481 80 87	Robinetts à membrane pour tuyauterie, etc.	2,2	0
8481 80 99	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (à l'exclusion des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)	2,2	0
8481 90 00	Parties d'articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauterie, etc., n.d.a.	2,2	0
8482 10 10	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur ≤ 30 mm	8	0
8482 10 90	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm	8	0
8482 20 00	Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	8	0
8482 30 00	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8	0
8482 40 00	Roulements à aiguilles	8	0
8482 50 00	Roulements à rouleaux cylindriques	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8482 80 00	Roulements à galets et autres roulements, y compris les roulements combinés (à l'exclusion des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)	8	0
8482 91 10	Rouleaux coniques pour roulements	8	0
8482 91 90	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)	7,7	0
8482 99 00	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'exclusion de leur organe de roulement), n.d.a.	8	0
8483 10 21	Manivelles et vilebrequins, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	4	0
8483 10 25	Manivelles et vilebrequins, en acier forgé	4	0
8483 10 29	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	4	0
8483 10 50	Arbres articulés	4	0
8483 10 95	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (autres que manivelles, vilebrequins et arbres articulés)	4	0
8483 20 10	Paliers à roulements incorporés, des types utilisés pour véhicules aériens et véhicules spatiaux	6	0
8483 20 90	Paliers à roulements incorporés, pour machines (à l'exclusion des paliers des types utilisés pour véhicules aériens et véhicules spatiaux)	6	0
8483 30 32	Paliers pour machines, pour tous types de roulements	5,7	0
8483 30 38	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)	3,4	0
8483 30 80	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines	3,4	0
8483 40 21	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	3,7	0
8483 40 23	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	3,7	0
8483 40 25	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	3,7	0
8483 40 29	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8483 40 30	Broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines	3,7	0
8483 40 51	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines	3,7	0
8483 40 59	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)	3,7	0
8483 40 90	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)	3,7	0
8483 50 20	Volants et poulies, y compris les poulies à moufles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 50 80	Volants et poulies, y compris les poulies à moufles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	2,7	0
8483 60 20	Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation, pour machines, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 60 80	Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	2,7	0
8483 90 20	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.	5,7	0
8483 90 81	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'organes mécaniques d'organes de transmission, engrenages, variateurs de vitesse, organes d'accouplement et autres organes, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	2,7	0
8483 90 89	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'organes mécaniques d'organes de transmission, engrenages, variateurs de vitesse, organes d'accouplement et autres organes (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	2,7	0
8484 10 00	Joints métalloplastiques	1,7	0
8484 20 00	Joints d'étanchéité mécaniques	1,7	0
8484 90 00	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues	1,7	0
8486 10 00	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8486 20 10	Machines-outils opérant par ultrasons pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	3,5	0
8486 20 90	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des machines-outils opérant par ultrasons)	exemption	0
8486 30 10	Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	2,4	0
8486 30 30	Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	3,5	0
8486 30 50	Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	0
8486 30 90	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat (à l'exclusion des appareils à dépôt chimique en phase vapeur ou pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides ainsi que des appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides)	exemption	0
8486 40 00	Machines et appareils visés à la note 9 C du chapitre 84	exemption	0
8486 90 10	Porte-outils, filières à déclenchement automatique et porte-pièces de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat	1,2	0
8486 90 20	Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	1,7	0
8486 90 30	Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition, n.d.a.	1,7	0
8486 90 40	Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	3,7	0
8486 90 50	Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	1,2	0
8486 90 60	Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	1,7	0
8486 90 70	Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique, n.d.a.	1,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8486 90 90	Parties et accessoires de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que de machines et appareils visés à la note 9 C du chapitre 84, n.d.a. (à l'exclusion de porte-outils, filières à déclenchement automatique, porte-pièces et des parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats, d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats, pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats, pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour affichage à cristaux liquides, de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition et pour machines opérant par procédé ultrasonique)	exemption	0
8487 10 10	Hélices pour bateaux et leurs pales, en bronze	1,7	0
8487 10 90	Hélices pour bateaux et leurs pales (autres qu'en bronze)	1,7	0
8487 90 10	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fonte non malléable, n.d.a.	1,7	0
8487 90 30	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fonte malléable, n.d.a.	1,7	0
8487 90 51	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier coulé ou moulé, n.d.a.	1,7	0
8487 90 53	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fer ou acier forgé, n.d.a.	1,7	0
8487 90 55	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fer ou acier estampé, n.d.a.	1,7	0
8487 90 59	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier, n.d.a. (autre que coulé ou moulé, estampé ou forgé)	1,7	0
8487 90 90	Parties de machines ou d'appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.	1,7	0
8501 10 10	Moteurs synchrones d'une puissance ≤ 18 W	4,7	0
8501 10 91	Moteurs universels d'une puissance $\leq 37,5$ W	2,7	0
8501 10 93	Moteurs à courant alternatif d'une puissance $\leq 37,5$ W (à l'exclusion des moteurs synchrones ≤ 18 W)	2,7	0
8501 10 99	Moteurs à courant continu d'une puissance $\leq 37,5$ W	2,7	0
8501 20 00	Moteurs universels d'une puissance $> 37,5$ W	2,7	0
8501 31 00	Moteurs à courant continu d'une puissance $> 37,5$ W mais ≤ 750 W et génératrices à courant continu d'une puissance ≤ 750 W	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8501 32 20	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 750 W mais ≤ 7,5 kW	2,7	0
8501 32 80	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 7,5 kW mais ≤ 75 kW	2,7	0
8501 33 00	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 75 kW mais ≤ 375 kW	2,7	0
8501 34 50	Moteurs de traction d'une puissance > 375 kW	2,7	0
8501 34 92	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 375 kW mais ≤ 750 kW (autres que moteurs de traction)	2,7	0
8501 34 98	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 750 kW (autres que moteurs de traction)	2,7	0
8501 40 20	Moteurs à courant alternatif, monophasés d'une puissance > 37,5 W mais ≤ 750 W	2,7	0
8501 40 80	Moteurs à courant alternatif, monophasés d'une puissance > 750 W	2,7	0
8501 51 00	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 37,5 W mais ≤ 750 W	2,7	0
8501 52 20	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 750 W mais ≤ 7,5 kW	2,7	0
8501 52 30	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 7,5 kW mais ≤ 37 kW	2,7	0
8501 52 90	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 37 kW mais ≤ 75 kW	2,7	0
8501 53 50	Moteurs de traction d'une puissance > 75 kW	2,7	0
8501 53 81	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 75 kW mais ≤ 375 kW (à l'exclusion des moteurs de traction)	2,7	0
8501 53 94	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 375 kW mais ≤ 750 kW (sauf moteurs de traction)	2,7	0
8501 53 99	Moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)	2,7	0
8501 61 20	Alternateurs d'une puissance ≤ 7,5 kVA	2,7	0
8501 61 80	Alternateurs d'une puissance > 7,5 kVA mais ≤ 75 kVA	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8501 62 00	Alternateurs d'une puissance > 75 kVA mais ≤ 375 kVA	2,7	0
8501 63 00	Alternateurs d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA	2,7	0
8501 64 00	Alternateurs d'une puissance > 750 kVA	2,7	0
8502 11 20	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance ≤ 7,5 kVA	2,7	0
8502 11 80	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 7,5 kVA mais ≤ 75 kVA	2,7	0
8502 12 00	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 75 kVA mais ≤ 375 kVA	2,7	0
8502 13 20	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA	2,7	0
8502 13 40	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 750 kVA mais ≤ 2 000 kVA	2,7	0
8502 13 80	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 2 000 kVA	2,7	0
8502 20 20	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance ≤ 7,5 kVA	2,7	0
8502 20 40	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance > 7,5 kVA mais ≤ 375 kVA	2,7	0
8502 20 60	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA	2,7	0
8502 20 80	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance > 750 kVA	2,7	0
8502 31 00	Groupes électrogènes à énergie éolienne	2,7	0
8502 39 20	Turbogénératrices	2,7	0
8502 39 80	Groupes électrogènes (autres qu'à énergie éolienne et à moteurs à piston et à l'exclusion des turbogénératrices)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8502 40 00	Convertisseurs rotatifs électriques	2,7	0
8503 00 10	Frettes amagnétiques pour moteurs ou groupes électrogènes	2,7	0
8503 00 91	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	0
8503 00 99	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a.(sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	2,7	0
8504 10 20	Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3,7	0
8504 10 80	Ballast pour lampes ou tubes à décharge (autres que bobines de réactance y compris celles avec condensateur accouplé)	3,7	0
8504 21 00	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance ≤ 650 kVA	3,7	0
8504 22 10	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 650 kVA mais $\leq 1\ 600$ kVA	3,7	0
8504 22 90	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance $> 1\ 600$ kVA mais $\leq 10\ 000$ kVA	3,7	0
8504 23 00	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance $> 10\ 000$ kVA	3,7	0
8504 31 21	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions d'une puissance ≤ 1 kVA	3,7	0
8504 31 29	Transformateurs de mesure d'une puissance ≤ 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)	3,7	0
8504 31 80	Transformateurs à sec d'une puissance ≤ 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)	3,7	0
8504 32 20	Transformateurs de mesure d'une puissance > 1 kVA mais ≤ 16 kVA	3,7	0
8504 32 80	Transformateurs à sec d'une puissance > 1 kVA mais ≤ 16 kVA (autres que transformateurs de mesure)	3,7	0
8504 33 00	Transformateurs à sec d'une puissance > 16 kVA mais ≤ 500 kVA	3,7	0
8504 34 00	Transformateurs à sec d'une puissance > 500 kVA	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8504 40 30	Convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	0
8504 40 40	Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	3,3	0
8504 40 55	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)	3,3	0
8504 40 81	Redresseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)	3,3	0
8504 40 84	Onduleurs statiques d'une puissance $\leq 7,5$ kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	3,3	0
8504 40 88	Onduleurs statiques d'une puissance $> 7,5$ kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	3,3	0
8504 40 90	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)	3,3	0
8504 50 20	Bobines de réactance et autres selfs, du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités (autres que pour lampes ou tubes à décharge)	exemption	0
8504 50 95	Bobines de réactance et autres selfs (autres que du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que pour lampes ou tubes à décharge)	3,7	0
8504 90 05	Assemblages électroniques pour bobines de réactance et autres selfs du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités, n.d.a.	exemption	0
8504 90 11	Noyaux en ferrite pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs	2,2	0
8504 90 18	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques pour bobines de réactance et autres selfs du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que les noyaux en ferrite)	2,2	0
8504 90 91	Assemblages électroniques pour convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités, n.d.a.	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8504 90 99	Parties des convertisseurs statiques, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	2,2	0
8505 11 00	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation similaires)	2,2	0
8505 19 10	Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	0
8505 19 90	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal ou ferrite agglomérée	2,2	0
8505 20 00	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2,2	0
8505 90 10	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux)	1,8	0
8505 90 30	Plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1,8	0
8505 90 50	Têtes de levage électromagnétiques	2,2	0
8505 90 90	Parties des aimants permanents, électro-aimants, accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques ou des têtes de levage ou des dispositifs de fixation magnétiques ou électromagnétiques n. d.a.	1,8	0
8506 10 11	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 10 15	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 10 19	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 10 91	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 10 95	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 10 99	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 30 10	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8506 30 30	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 30 90	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 40 10	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 40 30	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 40 90	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 50 10	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 50 30	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 50 90	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 60 10	Piles et batteries de piles électriques à l'air-zinc, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 60 30	Piles et batteries de piles électriques à l'air-zinc, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	4,7	0
8506 60 90	Piles et batteries de piles électriques, à l'air-zinc (sauf hors d'usage et autres que piles cylindriques et piles bouton)	4,7	0
8506 80 05	Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension $\geq 5,5$ V mais $\leq 6,5$ V (sauf hors d'usage)	exemption	0
8506 80 11	Piles et batteries de piles électriques, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage et autres que piles et batteries à l'oxyde d'argent, à l'oxyde de mercure, au bioxyde de manganèse, au lithium et à l'air-zinc)	4,7	0
8506 80 15	Piles et batteries de piles électriques, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage et autres que piles et batteries à l'oxyde d'argent, à l'oxyde de mercure, au bioxyde de manganèse, au lithium et à l'air-zinc)	4,7	0
8506 80 90	Piles et batteries de piles électriques (sauf hors d'usage et à l'exclusion des piles cylindriques et des piles bouton, des batteries sèches au zinc-carbure d'une tension $> - 5,5$ V mais $\leq 6,5$ V ainsi que des piles et batterie au bioxyde de manganèse, à l'oxyde de mercure, à l'oxyde d'argent, au lithium et à l'air-zinc)	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8506 90 00	Parties de piles et batteries de piles électriques n.d.a.	4,7	0
8507 10 41	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, d'un poids ≤ 5 kg, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)	3,7	0
8507 10 49	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, d'un poids ≤ 5 kg, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)	3,7	0
8507 10 92	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, d'un poids > 5 kg, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)	3,7	0
8507 10 98	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, d'un poids > 5 kg, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)	3,7	0
8507 20 41	Accumulateurs de traction au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston)	3,7	0
8507 20 49	Accumulateurs de traction au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston)	3,7	0
8507 20 92	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston et les accumulateurs de traction)	3,7	0
8507 20 98	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston et autres que les accumulateurs de traction)	3,7	0
8507 30 20	Accumulateurs au nickel-cadmium, hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	2,6	0
8507 30 81	Accumulateurs de traction au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	2,6	0
8507 30 89	Accumulateurs au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs de traction)	2,6	0
8507 40 00	Accumulateurs au nickel-fer (sauf hors d'usage)	2,7	0
8507 80 20	Accumulateurs au nickel-hydrure (sauf hors d'usage)	2,7	0
8507 80 30	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)	2,7	0
8507 80 80	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure et au lithium-ion)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8507 90 20	Plaques pour accumulateurs électriques (autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)	2,7	0
8507 90 30	Séparateurs pour accumulateurs électriques (autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)	2,7	0
8507 90 90	Parties d'accumulateurs électriques (autres que plaques et séparateurs)	2,7	0
8508 11 00	Aspirateurs, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé, d'une puissance $\leq 1\ 500$ W et dont le volume du réservoir ≤ 20 l	2,2	0
8508 19 00	Aspirateurs, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'exclusion des aspirateurs d'une puissance $\leq 1\ 500$ W et dont le volume du réservoir ≤ 20 l)	1,7	0
8508 60 00	Aspirateurs, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'exclusion des aspirateurs à moteur électrique incorporé)	1,7	0
8508 70 00	Parties d'aspirateurs, n.d.a.	1,7	0
8509 40 00	Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, à usage domestique	2,2	0
8509 80 00	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique (autres qu'aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, appareils à épiler)	2,2	0
8509 90 00	Parties d'appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, n.d.a. (à l'exclusion des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)	2,2	0
8510 10 00	Rasoirs électriques	2,2	0
8510 20 00	Tondeuses à moteur électrique incorporé	2,2	0
8510 30 00	Appareils à épiler à moteur électrique incorporé	2,2	0
8510 90 00	Parties de rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler à moteur électrique incorporé, n.d.a.	2,2	0
8511 10 00	Bougies d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	3,2	0
8511 20 00	Magnétos, dynamos-magnétos, volants magnétiques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	3,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8511 30 00	Distributeurs et bobines d'allumage, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	3,2	0
8511 40 00	Démarrateurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	3,2	0
8511 50 00	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétos et démarrateurs fonctionnant comme génératrices)	3,2	0
8511 80 00	Appareils et dispositifs électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, y compris conjoncteurs-disjoncteurs (autres que génératrices, démarrateurs, distributeurs, bobines d'allumage, magnétos, volants magnétiques et bougies d'allumage)	3,2	0
8511 90 00	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, génératrices etc. du n° 8511, n.d.a.	3,2	0
8512 10 00	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes (à l'exclusion des lampes du n° 8539)	2,7	0
8512 20 00	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'exclusion des lampes du n° 8539)	2,7	0
8512 30 10	Appareils électriques de signalisation acoustique (avertisseurs pour la protection contre le vol), des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	0
8512 30 90	Appareils électriques de signalisation acoustique pour bicyclettes	2,7	0
8512 40 00	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour automobiles	2,7	0
8512 90 10	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique (avertisseurs pour la protection contre le vol), des types utilisés pour véhicules automobiles, n.d.a.	2,2	0
8512 90 90	Parties des appareils électriques d'éclairage, de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée, des types utilisés pour automobiles, n.d.a. (à l'exclusion des appareils de signalisation acoustique (avertisseurs pour la protection contre le vol))	2,7	0
8513 10 00	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie	5,7	0
8513 90 00	Parties de lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie, n.d.a.	5,7	0
8514 10 10	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, à résistance, à chauffage indirect	2,2	0
8514 10 80	Fours industriels ou de laboratoires, à résistance (à chauffage indirect) (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8514 20 10	Fours fonctionnant par induction	2,2	0
8514 20 80	Fours fonctionnant par pertes diélectriques (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8514 30 19	Fours à rayons infrarouges (à l'exclusion des étuves, des appareils pour le chauffage du sol ou des locaux ou pour usages similaires ainsi que des fours pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8514 30 99	Fours électriques industriels ou de laboratoires (à l'exclusion des fours à résistance (à chauffage indirect), des fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques, des fours à rayons infrarouges, des étuves et des fours pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8514 40 00	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)	2,2	0
8514 90 00	Parties des fours électriques industriels et de laboratoires, y compris des ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a. (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur)	2,2	0
8515 11 00	Fers et pistolets à braser électriques	2,7	0
8515 19 00	Machines et appareils électriques pour le brasage fort ou tendre (sauf fers et pistolets à braser)	2,7	0
8515 21 00	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 29 10	Machines et appareils pour le soudage des métaux en bout, par résistance, non automatiques	2,7	0
8515 29 90	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques (autres que pour le soudage en bout)	2,7	0
8515 31 00	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 39 13	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'un transformateur	2,7	0
8515 39 18	Machines et appareils pour le soudage manuel des métaux à l'arc, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	0
8515 39 90	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8515 80 11	Machines et appareils électriques pour le soudage des métaux (à l'exclusion des machines et appareils pour le soudage par résistance ou pour le soudage à l'arc ou au jet de plasma)	2,7	0
8515 80 19	Machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés ou de cermets (à l'exclusion des pistolets pour la métallisation à chaud par projection de métal en fusion présentés séparément)	2,7	0
8515 80 91	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières plastiques par résistance	2,7	0
8515 80 99	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermo-plastiques (sauf microsoudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur et à l'exclusion des machines et appareils pour le soudage des matières plastiques par résistance)	2,7	0
8515 90 00	Parties de machines et appareils électriques pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a. (sauf microsoudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	2,7	0
8516 10 11	Chauffe-eau électriques instantanés	2,7	0
8516 10 19	Chauffe-eau électriques (autres que chauffe-eau instantanés et thermoplongeurs)	2,7	0
8516 10 90	Thermoplongeurs électriques	2,7	0
8516 21 00	Radiateurs électriques à accumulation pour le chauffage des locaux	2,7	0
8516 29 10	Radiateurs électriques à circulation de liquide pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires	2,7	0
8516 29 50	Radiateurs électriques par convection pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires	2,7	0
8516 29 91	Radiateurs électriques à ventilateur incorporé, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires (sauf radiateurs à accumulation)	2,7	0
8516 29 99	Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires, sans ventilateur incorporé (sauf radiateurs par convection et à circulation de liquide)	2,7	0
8516 31 10	Casques séchoirs électriques	2,7	0
8516 31 90	Sèche-cheveux électriques (sauf casques séchoirs)	2,7	0
8516 32 00	Appareils électrothermiques pour la coiffure (autres que sèche-cheveux)	2,7	0
8516 33 00	Appareils électriques pour sécher les mains	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8516 40 10	Fers à repasser électriques à vapeur	2,7	0
8516 40 90	Fers à repasser électriques (autres qu'à vapeur)	2,7	0
8516 50 00	Fours à micro-ondes	5	0
8516 60 10	Cuisinières électriques, pour usages domestiques	2,7	0
8516 60 51	Réchauds électriques, y compris les tables de cuisson, à encastrer, pour usages domestiques	2,7	0
8516 60 59	Réchauds électriques, y compris les tables de cuisson (autres qu'à encastrer), pour usages domestiques	2,7	0
8516 60 70	Grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques	2,7	0
8516 60 80	Fours électriques à encastrer, pour usages domestiques	2,7	0
8516 60 90	Fours et cuisinières électriques, pour usages domestiques (autres que fours destinés au chauffage des locaux, cuisinières, fours à micro-ondes et fours à encastrer)	2,7	0
8516 71 00	Appareils électriques pour la préparation du café ou du thé, pour usages domestiques	2,7	0
8516 72 00	Grille-pain électriques, pour usages domestiques	2,7	0
8516 79 20	Friteuses électriques, pour usages domestiques	2,7	0
8516 79 70	Appareils électrothermiques pour usages domestiques (sauf chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils, rôtissoires, grille-pain, friteuses, appareils pour la préparation du café ou du thé ainsi que des appareils pour la coiffure ou pour sécher les mains et des appareils pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires)	2,7	0
8516 80 20	Résistances électriques chauffantes, montées sur un support en matière isolante	2,7	0
8516 80 80	Résistances électriques chauffantes (à l'exclusion des résistances montées sur un support en matière isolante ainsi que des résistances en charbon aggloméré ou en graphite)	2,7	0
8516 90 00	Parties des chauffe-eau, appareils de chauffage des locaux, appareils électriques pour la coiffure ou pour sécher les mains, appareils électrothermiques pour usages domestiques et résistances chauffantes, n.d.a.	2,7	0
8517 11 00	Postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil	exemption	0
8517 12 00	Téléphones pour réseaux cellulaires (téléphones mobiles) et pour autres réseaux sans fil	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8517 18 00	Postes téléphoniques d'utilisateurs (à l'exclusion des postes téléphoniques d'utilisateurs pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	exemption	0
8517 61 00	Stations de base des appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données	exemption	0
8517 62 00	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage (à l'exclusion des postes téléphoniques d'utilisateurs, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	exemption	0
8517 69 10	Visiophones	exemption	0
8517 69 20	Parlophones	exemption	0
8517 69 31	Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alerte ou de recherche de personnes	exemption	0
8517 69 39	Récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie (à l'exclusion des récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alerte ou de recherche de personnes)	9,3	0
8517 69 90	Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) (à l'exclusion des postes téléphoniques d'utilisateurs, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base, des appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, des visiophones, des parlophones, des récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie ainsi que ceux du n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)	exemption	0
8517 70 11	Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	exemption	0
8517 70 15	Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
8517 70 19	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'exclusion des antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie ainsi que des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	3,6	0
8517 70 90	Parties de postes téléphoniques d'utilisateurs, de téléphones pour réseaux cellulaires et d'autres réseaux sans fil ainsi que d'autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, n.d.a. (à l'exclusion des antennes et réflecteurs d'antennes de tous types et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes)	exemption	0
8518 10 30	Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre ≤ 10 mm et d'une hauteur ≤ 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 10 95	Microphones et leurs supports (autres que microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre ≤ 10 mm et d'une hauteur ≤ 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications et microphones sans fil avec émetteur incorporé)	2,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8518 21 00	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	0
8518 22 00	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	0
8518 29 30	Haut-parleurs sans enceinte dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre \leq 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 29 95	Haut-parleurs sans enceinte (autres que ceux dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre \leq 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications)	3	0
8518 30 20	Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil, électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	exemption	0
8518 30 95	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres que combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil et autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone)	2	0
8518 40 30	Amplificateurs électriques d'audiofréquence pour la téléphonie ou la mesure	3	0
8518 40 81	Amplificateurs électriques d'audiofréquence, ne comportant qu'une seule voie (autres que ceux pour la téléphonie et la mesure)	4,5	0
8518 40 89	Amplificateurs électriques d'audiofréquence, comportant plusieurs voies (autres que ceux pour la téléphonie et la mesure)	4,5	0
8518 50 00	Appareils électriques d'amplification du son	2	0
8518 90 00	Parties de microphones, haut-parleurs, casques d'écoute, écouteurs électro-acoustiques, amplificateurs électriques d'audiofréquence ou appareils électriques d'amplification du son, n.d.a.	2	0
8519 20 10	Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	0
8519 20 91	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à système de lecture par faisceau laser (à l'exclusion des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	9,5	0
8519 20 99	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, sans système de lecture par faisceau laser (à l'exclusion des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	4,5	0
8519 30 00	Tourne-disques	2	0
8519 50 00	Répondeurs téléphoniques	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8519 81 11	Machines à dicter "uniquement pour la reproduction du son", y compris lecteurs de cassettes, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son	5	0
8519 81 15	Lecteurs de cassettes de poche "uniquement pour la reproduction du son" (dimensions $\leq 170 \text{ mm} \times 100 \text{ mm} \times 45 \text{ mm}$), utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'exclusion des machines à dicter)	exemption	0
8519 81 21	Lecteurs de cassettes "uniquement pour la reproduction du son", utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, à système de lecture analogique et numérique, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'exclusion des machines à dicter ainsi que des appareils de poche)	9	0
8519 81 25	Lecteurs de cassettes "uniquement pour la reproduction du son", utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'exclusion de ceux pourvu d'un système de lecture analogique et numérique, des machines à dicter ainsi que des appareils de poche)	2	0
8519 81 31	Appareils de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser, du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre $\leq 6,5 \text{ cm}$, sans dispositif d'enregistrement du son	9	0
8519 81 35	Appareils de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser (à l'exclusion du type utilisé dans les véhicules automobiles à disques d'un diamètre $\leq 6,5 \text{ cm}$)	9,5	0
8519 81 45	Appareils de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans système de lecture par faisceau laser, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, des platines tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des machines à dicter, d'appareils de reproduction du son à cassettes et des lecteurs de CD)	4,5	0
8519 81 51	Machines à dicter utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, permettant l'enregistrement et la reproduction du son, ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (à l'exclusion des machines à dicter uniquement pour la reproduction du son)	4	0
8519 81 55	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques, avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (à l'exclusion des machines à dicter)	exemption	0
8519 81 61	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques, avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés, fonctionnant uniquement sur le réseau électrique	2	0
8519 81 65	Enregistreurs de poche (dimensions $\leq 170 \text{ mm} \times 100 \text{ mm} \times 45 \text{ mm}$), à cassettes sur bandes magnétiques, permettant l'enregistrement et la reproduction du son (à l'exclusion de ceux avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8519 81 75	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques permettant l'enregistrement et la reproduction du son (à l'exclusion de ceux avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés et des appareils de poche)	2	0
8519 81 81	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	0
8519 81 85	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son sur bandes magnétiques (à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, répondeurs téléphoniques, machines à dicter, enregistreurs à cassettes et appareils utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures)	7	0
8519 81 95	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs (à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des machines à dicter ainsi que des appareils d'enregistrement et de reproduction du son utilisant des bandes magnétiques)	2	0
8519 89 11	Électrophones (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'exclusion des électrophones fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement)	2	0
8519 89 15	Machines à dicter "uniquement pour la reproduction du son", sans dispositif d'enregistrement du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs)	5	0
8519 89 19	Appareils de reproduction du son, sans dispositif d'enregistrement du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des électrophones ainsi que des machines à dicter)	4,5	0
8519 89 90	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques ainsi que des appareils de reproduction du son sans dispositif d'enregistrement du son)	2	0
8521 10 20	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques, à bandes magnétiques d'une largeur $\leq 1,3$ cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement ≤ 50 mm/s (à l'exclusion des caméscopes)	14	0
8521 10 95	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques à bandes magnétiques, même avec récepteur de signaux vidéophoniques incorporé (à l'exclusion des caméscopes et des appareils à bandes magnétiques d'une largeur $\leq 1,3$ cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement ≤ 50 mm/s)	8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8521 90 00	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (autres qu'à bandes magnétiques et à l'exclusion des caméscopes)	13,9	0
8522 10 00	Lecteurs phonographiques	4	0
8522 90 30	Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines), pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non, destinés aux appareils de reproduction du son	exemption	0
8522 90 41	Assemblages sur circuits imprimés pour répondeurs téléphoniques, n.d.a.	exemption	0
8522 90 49	Assemblages électroniques pour appareils de reproduction et d'enregistrement du son et pour appareils de reproduction et d'enregistrement vidéo-phonique, n.d.a. (sauf assemblages sur circuits imprimés pour répondeurs téléphoniques)	4	0
8522 90 70	Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale ≤ 53 mm, des types utilisés pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son, n.d.a.	exemption	0
8522 90 80	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophoniques, n.d.a.	4	0
8523 21 00	Cartes munies d'une piste magnétique pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	3,5	0
8523 29 15	Bandes et disques magnétiques non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	exemption	0
8523 29 31	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 29 33	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 29 39	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	3,5	0
8523 29 90	Supports magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'exclusion des cartes munies d'une piste magnétique, des bandes et disques magnétiques ainsi que des produits du chapitre 37)	3,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8523 40 11	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement \leq 900 méga octets, non effaçables (CD-Rs)	exemption	0
8523 40 13	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement $>$ 900 méga octets mais \leq 18 giga octets, non effaçables "disques numériques versatiles" (DVD-/+Rs)	exemption	0
8523 40 19	Supports optiques, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (p.ex. CD-RWs, DVD-/RWs, DVD-RAMs, MiniDiscs) (à l'exclusion des disques non effaçables pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement \leq 18 giga octets (CD-Rs, DVD-/+Rs) et produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 40 25	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 40 31	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son uniquement, d'un diamètre \leq 6,5 cm	3,5	0
8523 40 39	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son uniquement, d'un diamètre $>$ 6,5 cm	3,5	0
8523 40 45	Disques optiques pour systèmes de lecture optique par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 40 51	Disques numériques versatiles (DVD), enregistrés	3,5	0
8523 40 59	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son et de l'image ou de l'image uniquement (à l'exclusion des disques numériques versatiles (DVD) et des disques pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information)	3,5	0
8523 40 91	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf disques pour systèmes de lecture par faisceau laser, pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 40 93	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (sauf disques pour systèmes de lecture par faisceau laser)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8523 40 99	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf disques pour systèmes de lecture par faisceau laser, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information ainsi que des produits du chapitre 37)	3,5	0
8523 51 10	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), non enregistrés	exemption	0
8523 51 91	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 51 93	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 51 99	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des produits du chapitre 37)	3,5	0
8523 52 10	Cartes incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques (cartes intelligentes)	3,7	0
8523 52 90	Cartes et étiquettes constitués par seulement un circuit intégré électronique (cartes intelligentes)	exemption	0
8523 59 10	Supports à semi-conducteur, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'exc. des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 59 91	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8523 59 93	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 59 99	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	3,5	0
8523 80 10	Disques pour électrophones et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, non enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 80 91	Supports pour enregistrements, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs et à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 80 93	Supports pour enregistrements, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	exemption	0
8523 80 99	Disques pour électrophones et autres supports, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	3,5	0
8525 50 00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, sans appareil de réception	3,6	0
8525 60 00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception	exemption	0
8525 80 11	Caméras de télévision, comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	0
8525 80 19	Caméras de télévision (à l'exclusion de celles comportant au moins 3 tubes de prise de vues et des caméscopes)	4,9	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8525 80 30	Appareils photographiques numériques	exemption	0
8525 80 91	Caméscopes permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de la télévision	4,9	0
8525 80 99	Caméscopes permettant l'enregistrement du son et des images prises par la caméra ainsi que des signaux de programmes télévisés	12,5	0
8526 10 00	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	3,7	0
8526 91 20	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'exclusion des appareils de radiodétection et de radiosondage (radar))	3,7	0
8526 91 80	Appareils de radionavigation (à l'exclusion des appareils récepteurs et de radiodétection et de radiosondage (radar))	3,7	0
8526 92 00	Appareils de radiotélécommande	3,7	0
8527 12 10	Radiocassettes de poche (dimensions $\leq 170 \text{ mm} \times 100 \text{ mm} \times 45 \text{ mm}$), à système de lecture analogique et numérique, avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	14	0
8527 12 90	Radiocassettes de poche (dimensions $\leq 170 \text{ mm} \times 100 \text{ mm} \times 45 \text{ mm}$), avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (sauf à système de lecture analogique et numérique)	10	0
8527 13 10	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser (à l'exclusion des radiocassettes de poche)	12	0
8527 13 91	Récepteurs de radiodiffusion à cassettes pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique (à l'exclusion des radiocassettes de poche)	14	0
8527 13 99	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'exclusion des radiocassettes de poche, des appareils à système de lecture optique par faisceau laser ainsi que des appareils à cassettes à système analogique et numérique)	10	0
8527 19 00	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	exemption	0
8527 21 20	Appareils récepteurs de radiodiffusion capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières), du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser	14	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8527 21 52	Appareils récepteurs de radiodiffusion à cassettes capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières), du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 21 59	Appareils récepteurs de radiodiffusion capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières), du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (sauf ceux à système de lecture optique par faisceau laser et ou à système de lecture analogique et numérique)	10	0
8527 21 70	Appareils récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser (à l'exclusion des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières))	14	0
8527 21 92	Appareils récepteurs de radiodiffusion à cassettes du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique (à l'exclusion des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières))	14	0
8527 21 98	Appareils récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'exclusion des appareils combinés à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser, des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières) et des appareils à cassettes à système de lecture analogique et numérique)	10	0
8527 29 00	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	12	0
8527 91 11	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 91 19	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'exclusion des appareils à cassettes et à système de lecture analogique et numérique)	10	0
8527 91 35	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser, sans haut-parleurs incorporés (autres que pour véhicules automobiles)	12	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8527 91 91	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, sans haut-parleurs incorporés, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à cassettes et à système de lecture analogique et numérique (à l'exclusion des appareils des types utilisés dans les véhicules automobiles)	14	0
8527 91 99	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, sans haut-parleurs incorporés, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'exclusion des appareils des types utilisés dans les véhicules automobiles, des appareils à système de lecture optique par faisceau laser et des appareils à cassettes et à système de lecture analogique et numérique)	10	0
8527 92 10	Radioréveils ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	exemption	0
8527 92 90	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, mais combinés à un appareil d'horlogerie (autres que radioréveils et pour véhicules automobiles)	9	0
8527 99 00	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et non combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)	9	0
8528 41 00	Moniteurs à tube cathodique des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 49 10	Moniteurs à tube cathodique, en noir et blanc ou en autres monochromes, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 49 35	Moniteurs à tube cathodique, en couleurs, avec tube cathodique présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 49 91	Moniteurs à tube cathodique, en couleurs, avec tube cathodique, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran $\geq 1,5$ et dont les paramètres d'analyse ≤ 625 lignes, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 49 99	Moniteurs à tube cathodique, en couleurs, avec tube cathodique, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran $\geq 1,5$ et dont les paramètres d'analyse > 625 lignes, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 51 00	Moniteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 (à l'exclusion des moniteurs à tube cathodique)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8528 59 10	Moniteurs en noir et blanc ou en autres monochromes, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des moniteurs à tube cathodique et ceux des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 59 90	Moniteurs en couleurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des moniteurs à tube cathodique et ceux des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	14	0
8528 61 00	Projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 69 10	Projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat (p.ex. à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8528 69 91	Projecteurs en noir et blanc ou en autres monochromes, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 ainsi que des projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat (p.ex. à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information)	2	0
8528 69 99	Projecteurs en couleurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'exclusion des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 ainsi que des projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat (p.ex. à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information)	14	0
8528 71 11	Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) en assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8528 71 13	Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (modules séparés ayant une fonction de communication)	exemption	0
8528 71 19	Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) (sauf en assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information ainsi que des appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (modules séparés ayant une fonction de communication))	14	0
8528 71 90	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo (à l'exclusion des récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners))	14	0
8528 72 10	Téléprojecteurs en couleurs	14	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8528 72 20	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	0
8528 72 31	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et d'une diagonale de l'écran ≤ 42 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 33	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et d'une diagonale de l'écran > 42 cm mais ≤ 52 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 35	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et d'une diagonale de l'écran > 52 cm mais ≤ 72 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 39	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, d'un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et d'une diagonale de l'écran > 72 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 51	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5, dont les paramètres d'analyse ≤ 625 lignes et d'une diagonale de l'écran ≤ 75 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 59	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5, dont les paramètres d'analyse ≤ 625 lignes et d'une diagonale de l'écran > 75 cm (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 75	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec tube-image incorporé, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5, dont les paramètres d'analyse > 625 lignes (à l'exclusion des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 91	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec écran, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 (à l'exclusion des moniteurs, des appareils avec tube-image incorporé ainsi que des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 72 99	Appareils récepteurs pour la télévision en couleurs, avec écran, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5 (à l'exclusion des moniteurs, des appareils avec tube-image incorporé ainsi que des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	14	0
8528 73 00	Appareils récepteurs pour la télévision en noir et blanc ou en autres monochromes, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8529 10 11	Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
8529 10 31	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, pour réception par satellite	3,6	0
8529 10 39	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision (autres que pour réception par satellite)	3,6	0
8529 10 65	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y compris celles à incorporer (autres qu'antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	4	0
8529 10 69	Antennes (à l'exclusion des antennes d'intérieur et d'extérieur pour réception de radiodiffusion et de télévision et des antennes télescopiques et fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	3,6	0
8529 10 80	Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	0
8529 10 95	Réflecteurs d'antennes et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'exclusion des filtres et séparateurs d'antennes)	3,6	0
8529 90 20	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux appareils photographiques numériques, aux moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information, aux caméscopes ainsi qu'aux appareils de radiodétection, de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a. (à l'exclusion des antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	exemption	0
8529 90 41	Meubles et coffrets en bois, pour appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	2	0
8529 90 49	Meubles et coffrets (autres qu'en bois) pour appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	3	0
8529 90 65	Assemblages électroniques, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	3	0
8529 90 92	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux caméras de télévision, aux appareils récepteurs pour la télévision ou la radiodiffusion et aux moniteurs et projecteurs, n.d.a. (à l'exclusion des antennes, des meubles et coffrets, des assemblages électroniques ainsi que des moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information)	5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8529 90 97	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission non incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméscopes ainsi qu'aux appareils de radiodétection, de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a. (à l'exclusion des parties d'appareils photographiques numériques, antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	3	0
8530 10 00	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées ou similaires (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	1,7	0
8530 80 00	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou similaires et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	1,7	0
8530 90 00	Parties d'appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, n.d.a.	1,7	0
8531 10 30	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires, des types utilisés pour bâtiments	2,2	0
8531 10 95	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires (à l'exclusion des appareils des types utilisés pour bâtiments ou pour véhicules automobiles)	2,2	0
8531 20 20	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à diodes émettrices de lumière (LED) (à l'exclusion des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	exemption	0
8531 20 40	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active (à l'exclusion des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	exemption	0
8531 20 95	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) (à l'exclusion des panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides à matrice active ainsi que des articles des types utilisés pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	exemption	0
8531 80 20	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, avec dispositifs de visualisation à écran plat (autres que panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires, et que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)	exemption	0
8531 80 95	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sauf avec dispositifs de visualisation à écran plat, panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires, et pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)	2,2	0
8531 90 20	Parties de panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED) et des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle avec dispositifs de visualisation à écran plat, n.d.a. (à l'exclusion des parties des circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8531 90 85	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, n. d.a. (à l'exclusion des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle avec dispositifs de visualisation à écran plat ainsi que des circuits intégrés à puces multiples)	2,2	0
8532 10 00	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive $\geq 0,5$ kvar (condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 21 00	Condensateurs électrolytiques au tantale (autres que condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 22 00	Condensateurs électrolytiques à l'aluminium (autres que condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 23 00	Condensateurs à diélectrique en céramique, à une seule couche (autres que condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 24 00	Condensateurs à diélectrique en céramique, multicouches (autres que condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 25 00	Condensateurs à diélectrique en papier ou en matières plastiques (autres que condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 29 00	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantale, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)	exemption	0
8532 30 00	Condensateurs électriques variables ou ajustables	exemption	0
8532 90 00	Parties de condensateurs électriques fixes, variables ou ajustables, n.d.a.	exemption	0
8533 10 00	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (non chauffantes)	exemption	0
8533 21 00	Résistances électriques fixes, pour une puissance ≤ 20 W (non chauffantes)	exemption	0
8533 29 00	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	exemption	0
8533 31 00	Résistances électriques variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance ≤ 20 W (non chauffantes)	exemption	0
8533 39 00	Résistances électriques variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	exemption	0
8533 40 10	Résistances électriques variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance ≤ 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8533 40 90	Résistances électriques variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance > 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	exemption	0
8533 90 00	Parties de résistances électriques, y compris de rhéostats et de potentiomètres, n.d.a.	exemption	0
8534 00 11	Circuits imprimés multicouches ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	exemption	0
8534 00 19	Circuits imprimés simples ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts (à l'exclusion des circuits imprimés multicouches)	exemption	0
8534 00 90	Circuits imprimés comportant des éléments conducteurs ainsi que des contacts et d'autres éléments passifs (non pourvus d'éléments passifs et actifs)	exemption	0
8535 10 00	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1 000 V	2,7	0
8535 21 00	Disjoncteurs, pour une tension > 1 000 V mais < 72,5 kV	2,7	0
8535 29 00	Disjoncteurs, pour une tension ≥ 72,5 kV	2,7	0
8535 30 10	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension > 1 000 V mais < 72,5 kV	2,7	0
8535 30 90	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension ≥ 72,5 kV	2,7	0
8535 40 00	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1 000 V	2,7	0
8535 90 00	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1 000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)	2,7	0
8536 10 10	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité ≤ 10 A, pour une tension ≤ 1 000 V	2,3	0
8536 10 50	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 10 A mais ≤ 63 A, pour une tension ≤ 1 000 V	2,3	0
8536 10 90	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 63 A, pour une tension ≤ 1 000 V	2,3	0
8536 20 10	Disjoncteurs, pour une tension ≤ 1 000 V, pour une intensité ≤ 63 A	2,3	0
8536 20 90	Disjoncteurs, pour une tension ≤ 1 000 V, pour une intensité > 63 A	2,3	0
8536 30 10	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une tension ≤ 1 000 V, pour une intensité ≤ 16 A	2,3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8536 30 30	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une tension $\leq 1\ 000\ V$, pour une intensité $> 16\ A$ mais $\leq 125\ A$	2,3	0
8536 30 90	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une tension $\leq 1\ 000\ V$, pour une intensité $> 125\ A$	2,3	0
8536 41 10	Relais pour une tension $\leq 60\ V$, pour une intensité $\leq 2\ A$	2,3	0
8536 41 90	Relais, pour une tension $\leq 60\ V$, pour une intensité $> 2\ A$	2,3	0
8536 49 00	Relais, pour une tension $> 60\ V$ mais $\leq 1\ 000\ V$	2,3	0
8536 50 03	Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé) (autres que relais et disjoncteurs)	exemption	0
8536 50 05	Interrupteurs électroniques, y compris les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip) (autres que relais et disjoncteurs)	exemption	0
8536 50 07	Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant $\leq 11\ A$ (autres que relais et disjoncteurs)	exemption	0
8536 50 11	Interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, pour une tension $\leq 60\ V$	2,3	0
8536 50 15	Interrupteurs et commutateurs rotatifs, pour une tension $\leq 60\ V$	2,3	0
8536 50 19	Commutateurs, pour une tension $\leq 60\ V$ (autres que relais, interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, et rotatifs)	2,3	0
8536 50 80	Commutateurs, pour une tension $> 60\ V$ mais $\leq 1\ 000\ V$ (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé, interrupteurs électroniques, y compris les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip), et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant $\leq 11\ A$)	2,3	0
8536 61 10	Douilles Edison, pour une tension $\leq 1\ 000\ V$	2,3	0
8536 61 90	Douilles pour lampes (sauf douilles Edison), pour une tension $\leq 1\ 000\ V$	2,3	0
8536 69 10	Fiches et prises de courant, pour une tension $\leq 1\ 000\ V$, pour câbles coaxiaux	exemption	0
8536 69 30	Fiches et prises de courant, pour une tension $\leq 1\ 000\ V$, pour circuits imprimés	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8536 69 90	Fiches et prises de courant, pour une tension $\leq 1\ 000$ V (autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés)	2,3	0
8536 70 00	Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	0
8536 90 01	Éléments préfabriqués pour canalisations électriques, pour une tension $\leq 1\ 000$ V	2,3	0
8536 90 10	Connexions et éléments de contact pour une tension $\leq 1\ 000$ V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)	exemption	0
8536 90 20	Testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur	exemption	0
8536 90 85	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension $1\ 000$ V (à l'exclusion des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs, des autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles et des testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur)	2,3	0
8537 10 10	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	0
8537 10 91	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)	2,1	0
8537 10 99	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires, pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension $\leq 1\ 000$ V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil ainsi que les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information et les commandes à mémoire programmable)	2,1	0
8537 20 91	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires, pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension $> 1\ 000$ V mais $\leq 72,5$ kV	2,1	0
8537 20 99	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires, pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension $> 72,5$ kV	2,1	0
8538 10 00	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils	2,2	0
8538 90 11	Assemblages électroniques pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur du n° 8536 90 20	3,2	0
8538 90 19	Parties pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur du n° 8536 90 20, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8538 90 91	Assemblages électroniques pour l'appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques du n° 8535 ou 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils similaires du n° 8537 (à l'exclusion pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	3,2	0
8538 90 99	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils du n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	1,7	0
8539 10 00	Phares et projecteurs scellés	2,7	0
8539 21 30	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, pour véhicules automobiles (autres que phares et projecteurs scellés)	2,7	0
8539 21 92	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension > 100 V	2,7	0
8539 21 98	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension ≤ 100 V (à l'exclusion des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	2,7	0
8539 22 10	Lampes et tubes à incandescence d'une puissance ≤ 200 W, d'une tension > 100 W, à réflecteurs (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	2,7	0
8539 22 90	Lampes et tubes à incandescence d'une puissance ≤ 200 W, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	2,7	0
8539 29 30	Lampes et tubes à incandescence, des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	2,7	0
8539 29 92	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance ≤ 200 W, projecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	2,7	0
8539 29 98	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension ≤ 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	2,7	0
8539 31 10	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à deux culots	2,7	0
8539 31 90	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à un ou plus de deux culots	2,7	0
8539 32 10	Lampes et tubes à décharge, à vapeur de mercure	2,7	0
8539 32 50	Lampes à vapeur de sodium	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8539 32 90	Lampes à halogénure métallique	2,7	0
8539 39 00	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents, à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et qu'à rayons ultraviolets)	2,7	0
8539 41 00	Lampes à arc	2,7	0
8539 49 10	Lampes et tubes à rayons ultraviolets	2,7	0
8539 49 30	Lampes et tubes à rayons infrarouges	2,7	0
8539 90 10	Culots de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge et d'autres lampes du n° 8539, n.d.a.	2,7	0
8539 90 90	Parties de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge, de phares et projecteurs scellés, de lampes à rayons ultraviolets et infrarouges et de lampes à arc, n.d.a. (à l'exclusion des culots)	2,7	0
8540 11 11	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et dont la diagonale de l'écran ≤ 42 cm	14	0
8540 11 13	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et dont la diagonale de l'écran > 42 cm mais ≤ 52 cm	14	0
8540 11 15	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et dont la diagonale de l'écran > 52 cm mais ≤ 72 cm	14	0
8540 11 19	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran < 1,5 et dont la diagonale de l'écran > 72 cm	14	0
8540 11 91	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5 et dont la diagonale de l'écran ≤ 75 cm	14	0
8540 11 99	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en couleurs, présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran ≥ 1,5 et dont la diagonale de l'écran > 75 cm	14	0
8540 12 00	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo, en noir et blanc ou en autre monochrome	7,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8540 20 10	Tubes pour caméras de télévision	2,7	0
8540 20 80	Tubes convertisseurs et intensificateurs d'images et autres tubes à photocathode (autres que tubes pour caméras de télévision et tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo)	2,7	0
8540 40 00	Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm (autres que tubes à cathode et photocathode)	2,6	0
8540 50 00	Tubes de visualisation des données graphiques, en noir et blanc ou en autres monochromes (autres que tubes à cathode et photocathode)	2,6	0
8540 60 00	Tubes cathodiques (autres que tubes pour caméras de télévision, tubes convertisseurs et intensificateurs d'images, tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, autres tubes à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	2,6	0
8540 71 00	Magnétrons	2,7	0
8540 72 00	Klystrons	2,7	0
8540 79 00	Tubes pour hyperfréquences (tubes à ondes progressives, carnotrons, p. ex.) (sauf magnétrons, klystrons et tubes commandés par grille)	2,7	0
8540 81 00	Tubes de réception et d'amplification (sauf tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et photocathode)	2,7	0
8540 89 00	Lampes, tubes et valves électroniques (autres que tubes de réception et d'amplification, tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	2,7	0
8540 91 00	Parties de tubes cathodiques, n.d.a.	2,7	0
8540 99 00	Parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode (sauf parties de tubes cathodiques), n.d.a.	2,7	0
8541 10 00	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière)	exemption	0
8541 21 00	Transistors à pouvoir de dissipation < 1 W (autres que phototransistors)	exemption	0
8541 29 00	Transistors à pouvoir de dissipation ≥ 1 W (autres que phototransistors)	exemption	0
8541 30 00	Thyristors, diacs et triacs (autres que les dispositifs photosensibles)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8541 40 10	Diodes émettrices de lumière, y compris diodes laser	exemption	0
8541 40 90	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques	exemption	0
8541 50 00	Dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	exemption	0
8541 60 00	Cristaux piézo-électriques montés	exemption	0
8541 90 00	Parties des diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière et cristaux piézo-électriques montés, n.d.a.	exemption	0
8542 31 10	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés mentionnées dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85	exemption	0
8542 31 90	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 10	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés mentionnées dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85	exemption	0
8542 32 31	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs), d'une capacité de mémorisation ≤ 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 39	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs), d'une capacité de mémorisation > 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 45	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire "cache-RAMs" (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 55	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (E ² PROMs) (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 61	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (flash E ² PROMs), d'une capacité de mémorisation ≤ 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8542 32 69	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (flash E ² PROM), d'une capacité de mémorisation > 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 75	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs) (à l'exclusion des circuits flash (E ² PROMs) ainsi que sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	exemption	0
8542 32 90	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles (stack) D-RAM et modules, p.ex. (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples et à l'exclusion des D-RAMs, des S-RAMs, des cache-RAMs, des EPROMs et des E ² PROMs)	exemption	0
8542 33 00	Circuits intégrés électroniques utilisés comme amplificateurs	exemption	0
8542 39 10	Circuits intégrés électroniques sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés mentionnés dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85 (à l'exclusion de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)	exemption	0
8542 39 90	Circuits intégrés électroniques (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples et à l'exclusion de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)	exemption	0
8542 90 00	Parties de circuits intégrés électroniques, n.d.a.	exemption	0
8543 10 00	Accélérateurs de particules pour électrons, protons etc., électriques (à l'exclusion des appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices)	4	0
8543 20 00	Générateurs de signaux électriques	3,7	0
8543 30 00	Machines et appareils de galvanotechnique, d'électrolyse ou d'électrophorèse	3,7	0
8543 70 10	Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	exemption	0
8543 70 30	Amplificateurs d'antennes	3,7	0
8543 70 51	Bancs solaires, ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage, fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A, dont le tube le plus long est ≤ 100 cm	3,7	0
8543 70 55	Bancs solaires, ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage, fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A, dont le tube le plus long est > 100 cm	3,7	0
8543 70 59	Bancs solaires, ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage (à l'exclusion des appareils fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A)	3,7	0
8543 70 60	Électrificateurs de clôtures	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8543 70 90	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	3,7	0
8543 90 00	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	3,7	0
8544 11 10	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, émaillés ou laqués	3,7	0
8544 11 90	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés (autres qu'émaillés ou laqués)	3,7	0
8544 19 10	Fils pour bobinages pour l'électricité, autres qu'en cuivre, émaillés ou laqués	3,7	0
8544 19 90	Fils pour bobinages pour l'électricité, autres qu'en cuivre, isolés (autres qu'émaillés ou laqués)	3,7	0
8544 20 00	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, isolés	3,7	0
8544 30 00	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils, pour moyens de transport	3,7	0
8544 42 10	Conducteurs électriques des types utilisés pour les télécommunications, pour tension $\leq 1\ 000$ V, avec pièces de connexion, n.d.a.	exemption	0
8544 42 90	Conducteurs électriques, pour tension $\leq 1\ 000$ V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)	3,3	0
8544 49 20	Conducteurs électriques isolés, pour une tension ≤ 80 V, non munis de pièces de connexion, des types utilisés pour les télécommunications, n.d.a.	exemption	0
8544 49 91	Fils et câbles électriques, pour tension $\leq 1\ 000$ V, diamètre de brin $> 0,51$ mm, sans pièces de connexion, n.d.a.	3,7	0
8544 49 93	Conducteurs électriques isolés, pour une tension ≤ 80 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'exclusion des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin $> 0,51$ mm)	3,7	0
8544 49 95	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais $< 1\ 000$ V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'exclusion des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin $> 0,51$ mm)	3,7	0
8544 49 99	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de $1\ 000$ V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'exclusion des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin $> 0,51$ mm)	3,7	0
8544 60 10	Conducteurs électriques isolés, pour une tension $> 1\ 000$ V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8544 60 90	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1 000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.	3,7	0
8544 70 00	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion	exemption	0
8545 11 00	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour fours électriques	2,7	0
8545 19 10	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour installations d'électrolyse	2,7	0
8545 19 90	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours ou pour installations d'électrolyse)	2,7	0
8545 20 00	Balais en charbon, pour usages électriques	2,7	0
8545 90 10	Résistances chauffantes en graphite ou autre carbone	1,7	0
8545 90 90	Articles en graphite ou autre carbone, pour usages électriques (autres qu'électrodes, balais et résistances chauffantes)	2,7	0
8546 10 00	Isolateurs en verre, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	3,7	0
8546 20 10	Isolateurs en céramique, sans parties métalliques, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	4,7	0
8546 20 91	Isolateurs en céramique, pour usages électriques, avec parties métalliques, pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction	4,7	0
8546 20 99	Isolateurs en céramique, pour usages électriques, avec parties métalliques (autres que pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction et sauf pièces isolantes)	4,7	0
8546 90 10	Isolateurs en matières plastiques, pour usages électriques (sauf pièces isolantes)	3,7	0
8546 90 90	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre, en céramique et en matières plastiques et sauf pièces isolantes)	3,7	0
8547 10 10	Pièces isolantes en céramique, pour usages électriques, teneur en oxydes métalliques ≥ 80 %	4,7	0
8547 10 90	Pièces isolantes en céramique, pour usages électriques, teneur en oxydes métalliques < 80 %	4,7	0
8547 20 00	Pièces isolantes en matières plastiques, pour usages électriques	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8547 90 00	Pièces isolantes, pour usages électriques (autres qu'en céramique ou en matières plastiques, et que tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement)	3,7	0
8548 10 10	Piles et batteries de piles électriques, hors d'usage	4,7	0
8548 10 21	Accumulateurs électriques au plomb, hors d'usage	2,6	0
8548 10 29	Accumulateurs électriques hors d'usage (sauf au plomb)	2,6	0
8548 10 91	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques, contenant du plomb	exemption	0
8548 10 99	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques (sauf contenant du plomb)	exemption	0
8548 90 20	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles (stack) D-RAM et modules, p.ex.	exemption	0
8548 90 90	Parties électriques des machines ou appareils, n.d.a. dans le chapitre 85	2,7	0
8601 10 00	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité	1,7	0
8601 20 00	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques	1,7	0
8602 10 00	Locomotives diesel-électriques	1,7	0
8602 90 00	Locomotives et locotracteurs (à l'exclusion de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques et des locomotives diesel-électriques)	1,7	0
8603 10 00	Automotrices et autorails à source extérieure d'électricité (à l'exclusion des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires du n° 8604)	1,7	0
8603 90 00	Automotrices et autorails, à source extérieure d'électricité (à l'exclusion des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires du n° 8604)	1,7	0
8604 00 00	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (p.ex. wagons — ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines)	1,7	0
8605 00 00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires à source extérieure d'électricité (à l'exclusion des voitures autopropulsées, des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées et similaires ainsi que des voitures pour le transport des marchandises)	1,7	0
8606 10 00	Wagons-citernes et similaires, pour le transport sur rail de marchandises	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8606 30 00	Wagons à déchargement automatique (à l'exclusion des wagons-citernes et similaires, des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques), pour le transport sur rail de marchandises	1,7	0
8606 91 10	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom) (à l'exclusion des wagons-citernes et similaires, des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique)	1,7	0
8606 91 80	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés (à l'exclusion des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom), des wagons-citernes et similaires et des wagons à déchargement automatique)	1,7	0
8606 92 00	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm (à l'exclusion des wagons à déchargement automatique)	1,7	0
8606 99 00	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises (à l'exclusion des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom), des wagons-citernes et similaires, des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique et des wagons pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm)	1,7	0
8607 11 00	Bogies et bissels de traction	1,7	0
8607 12 00	Bogies et bissels (autres que de traction)	1,7	0
8607 19 01	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou similaires, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	2,7	0
8607 19 11	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou similaires, en aciers estampés, n.d.a.	2,7	0
8607 19 18	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties (sauf des n° 8607 19 01 et 8607 19 11), de véhicules pour voies ferrées ou similaires, n.d.a.	2,7	0
8607 19 91	Parties de bogies et bissels de véhicules pour voies ferrées ou similaires, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8607 19 99	Parties de bogies et de bissels de véhicules pour voies ferrées et similaires, n.d.a.	1,7	0
8607 21 10	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8607 21 90	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, n.d.a.	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8607 29 10	Freins (autres qu'à air comprimé), de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8607 29 90	Freins (autres qu'à air comprimé), de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, n.d.a.	1,7	0
8607 30 01	Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8607 30 99	Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties, pour véhicules pour voies ferrées ou similaires, n.d.a.	1,7	0
8607 91 10	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour locomotives ou locotracteurs, n.d.a.	3,7	0
8607 91 91	Parties de locomotives ou de locotracteurs, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	1,7	0
8607 91 99	Parties de locomotives ou de locotracteurs, n.d.a.	1,7	0
8607 99 10	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour véhicules pour voies ferrées ou similaires du n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	3,7	0
8607 99 30	Caisses de véhicules pour voies ferrées ou similaires, leurs parties, du n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	1,7	0
8607 99 50	Châssis et leurs parties, pour véhicules pour voies ferrées ou similaires du n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	1,7	0
8607 99 90	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires, du n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	1,7	0
8608 00 10	Matériel fixe et appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées (sauf traverses en bois, béton ou acier, les files de rail et éléments de voies ferrées)	1,7	0
8608 00 30	Appareils mécaniques — y compris électromécaniques — de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies de transport	1,7	0
8608 00 90	Parties de matériel fixe de voies ferrées ou similaires et d'appareils mécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes, n.d.a.	1,7	0
8609 00 10	Conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives (Euratom)	exemption	0
8609 00 90	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'exclusion des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives (Euratom))	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8701 10 00	Motoculteurs et tracteurs de construction similaires pour l'industrie (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	3	0
8701 20 10	Tracteurs routiers pour semi-remorques, neufs	16	0
8701 20 90	Tracteurs routiers pour semi-remorques, usagés	16	0
8701 30 10	Véhicules conçus pour l'aménagement et l'entretien des pistes de neige	exemption	0
8701 30 90	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille et véhicules conçus pour l'aménagement et l'entretien des pistes de neige)	exemption	0
8701 90 11	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur ≤ 18 kW	exemption	0
8701 90 20	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur > 18 kW mais ≤ 37 kW	exemption	0
8701 90 25	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur > 37 kW mais ≤ 59 kW	exemption	0
8701 90 31	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur > 59 kW mais ≤ 75 kW (sauf têtes de traction pour véhicules articulés)	exemption	0
8701 90 35	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur > 75 kW mais ≤ 90 kW (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	exemption	0
8701 90 39	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs d'une puissance de moteur > 90 kW (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	exemption	0
8701 90 50	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, usagés (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	exemption	0
8701 90 90	Tracteurs, y compris têtes de traction pour véhicules articulés, à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers	7	0
8702 10 11	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée $> 2\,500$ cm ³	16	0
8702 10 19	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), usagés, d'une cylindrée $> 2\,500$ cm ³	16	0
8702 10 91	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée $\leq 2\,500$ cm ³	10	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8702 10 99	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), usagés, d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$	10	0
8702 90 11	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), neufs, d'une cylindrée $> 2\,800\text{ cm}^3$	16	0
8702 90 19	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), usagés, d'une cylindrée $> 2\,800\text{ cm}^3$	16	0
8702 90 31	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), neufs, d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$	10	0
8702 90 39	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), usagés, d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$	10	0
8702 90 90	Véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, avec un moteur autre qu'un moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	10	0
8703 10 11	Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	5	0
8703 10 18	Véhicules pour se déplacer sur la neige, à moteur autre qu'à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion); véhicules pour le transport de personnes sur les terrains de golf et similaires	10	0
8703 21 10	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 1\,000\text{ cm}^3$, neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 21 90	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 1\,000\text{ cm}^3$, usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 22 10	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $> 1\,000\text{ cm}^3$ mais $\leq 1\,500\text{ cm}^3$, neufs (sauf véhicules du n° 8702, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 22 90	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $> 1\,000\text{ cm}^3$ mais $\leq 1\,500\text{ cm}^3$, usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8703 23 11	Caravanes automotrices à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 3 000 cm ³ , neuves (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 23 19	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 3 000 cm ³ , neufs (sauf véhicules des n° 8703 10 10 et 8703 23 11)	10	0
8703 23 90	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 3 000 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 24 10	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 3 000 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 24 90	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 3 000 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 31 10	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée ≤ 1 500 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 31 90	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée ≤ 1 500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 32 11	Caravanes automotrices à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 2 500 cm ³ , neuves	10	0
8703 32 19	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 2 500 cm ³ , neufs (sauf caravanes automotrices, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8703 32 90	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais ≤ 2 500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 33 11	Caravanes automotrices à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2 500 cm ³ , neuves	10	0
8703 33 19	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée > 2 500 cm ³ , neufs (sauf caravanes automotrices, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 33 90	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break", d'une cylindrée > 2 500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 90 10	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur électrique, principalement conçus pour le transport de personnes (sauf véhicules du n° 8702, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8703 90 90	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 8703 10)	10	0
8704 10 10	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	exemption	0
8704 10 90	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion))	exemption	0
8704 21 10	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
8704 21 31	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée > 2 500 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	22	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8704 21 39	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée $> 2\,500$ cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	22	0
8704 21 91	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée $\leq 2\,500$ cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	10	0
8704 21 99	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée $\leq 2\,500$ cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	10	0
8704 22 10	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
8704 22 91	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 22 99	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 23 10	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
8704 23 91	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8704 23 99	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 31 10	Véhicules à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
8704 31 31	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée > 2 800 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 31 39	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée > 2 800 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 31 91	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	10	0
8704 31 99	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	10	0
8704 32 10	Véhicules à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
8704 32 91	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8704 32 99	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	22	0
8704 90 00	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)	10	0
8705 10 00	Camions-grues (sauf dépanneuses)	3,7	0
8705 20 00	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	3,7	0
8705 30 00	Voitures de lutte contre l'incendie (sauf véhicules affectés principalement au transport des sapeurs-pompiers)	3,7	0
8705 40 00	Camions-bétonnières	3,7	0
8705 90 10	Voitures dépanneuses	3,7	0
8705 90 30	Voitures-pompes à béton	3,7	0
8705 90 90	Véhicules automobiles à usages spéciaux (autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises et sauf camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton et dépanneuses)	3,7	0
8706 00 11	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 2 800 cm ³ pour véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises	19	0
8706 00 19	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 2 800 cm ³ pour voiture de tourisme, châssis avec moteur pour tracteurs du n° 8701	6	0
8706 00 91	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ , ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , pour voitures de tourisme	4,5	0
8706 00 99	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ , ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , pour véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises; châssis pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705	10	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8707 10 10	Carrosseries pour le montage de voitures de tourisme	4,5	0
8707 10 90	Carrosseries pour les voitures de tourisme (autres que pour le montage du n° 87071010)	4,5	0
8707 90 10	Carrosseries pour le montage de motoculteurs du n° 8701 10, de véhicules pour le transport des marchandises à moteur diesel ou semi-diesel, d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , de véhicules à usages spéciaux du n° 8705	4,5	0
8707 90 90	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pour le montage de certains véhicules, cités au n° 8707 90 10)	4,5	0
8708 10 10	Pare-chocs et leurs parties destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 10 90	Pare-chocs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (autres que pour le montage de certains véhicules, cités au n° 8708 10 10)	4,5	0
8708 21 10	Ceintures de sécurité pour véhicules, destinées au montage: des voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705	3	0
8708 21 90	Ceintures de sécurité pour véhicules (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 21 10)	4,5	0
8708 29 10	Parties et accessoires de carrosserie (sauf pare-chocs et leurs parties et ceintures de sécurité), pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705	3	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 29 90	Parties et accessoires de carrosserie de tracteurs, véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pare-chocs et leurs parties, ceintures de sécurité et accessoires pour le montage de certains véhicules, cités au n° 8708 29 10)	4,5	0
8708 30 10	Freins et servo-freins et leurs parties, destinés au montage: pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 30 91	Parties pour freins à disques, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 30 10)	4,5	0
8708 30 99	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 30 10 ainsi que pour freins à disques)	4,5	0
8708 40 20	Boîtes de vitesse et leurs parties, destinées au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 40 50	Boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de ≥ 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 40 20)	4,5	0
8708 40 91	Parties de boîtes de vitesse en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 40 20)	4,5	0
8708 40 99	Parties de boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 40 20 et autres qu'en aciers estampés)	3,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 50 20	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$, ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 50 35	Essieux porteurs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 50 20)	4,5	0
8708 50 55	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et d'essieux porteurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 50 20)	4,5	0
8708 50 91	Parties d'essieux porteurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 50 20 et autres qu'en en aciers estampés)	4,5	0
8708 50 99	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 50 20, autres qu'essieux porteurs et autres qu'en en aciers estampés)	3,5	0
8708 70 10	Roues, leurs parties et accessoires, destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 70 50	Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 70 10)	4,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 70 91	Parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 70 10)	3	0
8708 70 99	Roues, leurs parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 70 10, celles en aluminium ainsi que les parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier)	4,5	0
8708 80 20	Systèmes de suspension et leurs parties, y compris les amortisseurs de suspension, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 80 35	Amortisseurs de suspension pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 80 20)	4,5	0
8708 80 55	Barres stabilisatrices et barres de torsion, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 80 20)	3,5	0
8708 80 91	Systèmes de suspension et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 80 20 et autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion)	4,5	0
8708 80 99	Systèmes de suspension et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 80 20, autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion et autres qu'en aciers estampés)	3,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 91 20	Radiateurs et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 91 35	Radiateurs pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 91 20)	4,5	0
8708 91 91	Parties de radiateurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 91 20)	4,5	0
8708 91 99	Parties de radiateurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 91 20 et autres qu'en aciers estampés)	3,5	0
8708 92 20	Silencieux et tuyaux d'échappement ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 92 35	Silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités au n° 8708 92 20)	4,5	0
8708 92 91	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 92 20)	4,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 92 99	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 92 20 et autres qu'en en aciers estampés)	3,5	0
8708 93 10	Embrayages et leurs parties destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 93 90	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (à l'exclusion de ceux destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 93 10)	4,5	0
8708 94 20	Volants, colonnes et boîtiers de direction ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée ≤ 2 500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée ≤ 2 800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 94 35	Volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (à l'exclusion de ceux non destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 94 20)	4,5	0
8708 94 91	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (à l'exclusion de ceux destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 94 20)	4,5	0
8708 94 99	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (à l'exclusion de ceux destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 94 20 et autres qu'en en aciers estampés)	3,5	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8708 95 10	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags) et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 95 91	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags) et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (à l'exclusion de ceux destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 95 10)	4,5	0
8708 95 99	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags) et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (à l'exclusion de ceux destinés au montage de certains véhicules du n° 8708 95 10 et autres qu'en en aciers estampés)	3,5	0
8708 99 10	Parties et accessoires destinés au montage, pour motoculteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée $\leq 2\,500\text{ cm}^3$ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée $\leq 2\,800\text{ cm}^3$, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	3	0
8708 99 93	Parties et accessoires en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.	4,5	0
8708 99 97	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)	3,5	0
8709 11 10	Chariots électriques (à l'exclusion de ceux munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 11 90	Chariots électriques (à l'exclusion de ceux munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y compris les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'exclusion des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité)	4	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8709 19 10	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 19 90	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y compris les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'exclusion des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom))	4	0
8709 90 00	Parties de chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y compris les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares, n.d.a.	3,5	0
8710 00 00	Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non; leurs parties, n.d.a.	1,7	0
8711 10 00	Cyclomoteurs, à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$, y compris cycles à moteur auxiliaire	8	0
8711 20 10	Scooters, d'une cylindrée $> 50 \text{ cm}^3$ mais $\leq 250 \text{ cm}^3$	8	0
8711 20 91	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 50 \text{ cm}^3$ mais $\leq 80 \text{ cm}^3$ (sauf scooters)	8	0
8711 20 93	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 80 \text{ cm}^3$ mais $\leq 125 \text{ cm}^3$ (à l'exclusion des scooters)	8	0
8711 20 98	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 125 \text{ cm}^3$ mais $\leq 250 \text{ cm}^3$ (à l'exclusion des scooters)	8	0
8711 30 10	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 250 \text{ cm}^3$ mais $\leq 380 \text{ cm}^3$	6	0
8711 30 90	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 380 \text{ cm}^3$ mais $\leq 500 \text{ cm}^3$	6	0
8711 40 00	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 500 \text{ cm}^3$ mais $\leq 800 \text{ cm}^3$	6	0
8711 50 00	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée $> 800 \text{ cm}^3$	6	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8711 90 00	Side-cars	6	0
8712 00 10	Cycles (sans roulements à billes)	15	0
8712 00 30	Bicyclettes, sans moteur, avec roulements à billes	14	0
8712 00 80	Cycles, y compris les triporteurs, sans moteur, avec roulements à billes (à l'exclusion des bicyclettes)	15	0
8713 10 00	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides (sans mécanisme de propulsion)	exemption	0
8713 90 00	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs spéciaux)	exemption	0
8714 11 00	Selles de motocycles, y compris de cyclomoteurs	3,7	0
8714 19 00	Parties et accessoires de motocycles, y compris de cyclomoteurs, n.d.a.	3,7	0
8714 20 00	Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	exemption	0
8714 91 10	Cadres de bicyclettes	4,7	0
8714 91 30	Fourches de bicyclettes	4,7	0
8714 91 90	Fourches pour bicyclettes	4,7	0
8714 92 10	Jantes de bicyclettes	4,7	0
8714 92 90	Rayons de bicyclettes	4,7	0
8714 93 10	Moyeux (autres que les moyeux à frein), de bicyclettes	4,7	0
8714 93 90	Pignons de roues libres, de bicyclettes	4,7	0
8714 94 10	Moyeux à frein, de bicyclettes	4,7	0
8714 94 30	Freins (sauf moyeux à frein), de bicyclettes	4,7	0
8714 94 90	Parties de freins et moyeux à frein, de bicyclettes, n.d.a.	4,7	0
8714 95 00	Selles de bicyclettes	4,7	0
8714 96 10	Pédales de bicyclettes	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8714 96 30	Pédaliers de bicyclettes	4,7	0
8714 96 90	Parties de pédales et pédaliers pour bicyclettes, n.d.a.	4,7	0
8714 99 10	Guidons de bicyclettes	4,7	0
8714 99 30	Porte-bagages de bicyclettes	4,7	0
8714 99 50	Dérailleurs de bicyclettes	4,7	0
8714 99 90	Parties et accessoires de bicyclettes, et leurs parties, n.d.a.	4,7	0
8715 00 10	Landaus, poussettes et similaires., pour le transport des enfants	2,7	0
8715 00 90	Parties de landaus, poussettes et similaires, pour le transport des enfants, n.d.a.	2,7	0
8716 10 10	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, pliantes	2,7	0
8716 10 91	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, non pliantes, d'un poids ≤ 750 kg	2,7	0
8716 10 94	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 750 kg mais ≤ 1 600 kg	2,7	0
8716 10 96	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 1 600 kg mais ≤ 3 500 kg	2,7	0
8716 10 99	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 3 500 kg	2,7	0
8716 20 00	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2,7	0
8716 31 00	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails	2,7	0
8716 39 10	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom)	2,7	0
8716 39 30	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom) et remorques citernes)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8716 39 51	Remorques à un essieu ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, neuves (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom) et remorques-citernes)	2,7	0
8716 39 59	Remorques à plusieurs essieux ne circulant pas sur rails pour le transport des marchandises, neuves (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom) et remorques-citernes)	2,7	0
8716 39 80	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom) et remorques-citernes)	2,7	0
8716 40 00	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'exclusion des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)	2,7	0
8716 80 00	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques	1,7	0
8716 90 10	Châssis de remorques, semi-remorques et autres véhicules (non automobiles), n.d.a.	1,7	0
8716 90 30	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	1,7	0
8716 90 50	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	1,7	0
8716 90 90	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	1,7	0
8801 00 10	Planeurs et ailes volantes; ballons et dirigeables (autres que ballonnets pour enfants)	3,7	0
8801 00 90	Véhicules aériens (non conçus pour la propulsion à moteur) (autres que planeurs et ailes volantes, cerf-volants pour enfants et ballonnets pour enfants)	2,7	0
8802 11 00	Hélicoptères d'un poids à vide ≤ 2 000 kg	7,5	0
8802 12 00	Hélicoptères d'un poids à vide > 2 000 kg	2,7	0
8802 20 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide ≤ 2 000 kg	7,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8802 30 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide > 2 000 kg mais ≤ 15 000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)	2,7	0
8802 40 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15 000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)	2,7	0
8802 60 10	Véhicules spatiaux, y compris les satellites	4,2	0
8802 60 90	Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	4,2	0
8803 10 00	Hélices et rotors, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	2,7	0
8803 20 00	Trains d'atterrissage, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	2,7	0
8803 30 00	Parties d'avions ou d'hélicoptères, n.d.a. (sauf planeurs)	2,7	0
8803 90 10	Parties de cerfs-volants, n.d.a.	1,7	0
8803 90 20	Parties des véhicules spatiaux, y compris les satellites, n.d.a.	1,7	0
8803 90 30	Parties des véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux, n.d.a.	1,7	0
8803 90 90	Parties des véhicules aériens, n.d.a. (autres que pour véhicules spatiaux, y compris les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux)	2,7	0
8804 00 00	Parachutes, y compris les parachutes dirigeables et les parapentes, et rotocultures; leurs parties et accessoires, n.d.a.	2,7	0
8805 10 10	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour le lancement des planeurs), leurs parties, n.d.a.	2,7	0
8805 10 90	Appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens, et similaires, leurs parties, n.d.a.	1,7	0
8805 21 00	Simulateurs de combat aérien et leurs parties	1,7	0
8805 29 00	Appareils au sol d'entraînement au vol, leurs parties, n.d.a. (à l'exclusion des simulateurs de combat aérien et leurs parties)	1,7	0
8901 10 10	Paquebots, bateaux de croisières et similaires, pour le transport de personnes; transbordeurs, pour la navigation maritime	exemption	0
8901 10 90	Paquebots, bateaux de croisières et similaires, pour le transport de personnes; transbordeurs (autres que pour la navigation maritime)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8901 20 10	Bateaux-citernes pour la navigation maritime	exemption	0
8901 20 90	Bateaux-citernes (autres que pour la navigation maritime)	1,7	0
8901 30 10	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes), pour la navigation maritime	exemption	0
8901 30 90	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes, autres que pour la navigation maritime)	1,7	0
8901 90 10	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises, pour la navigation maritime (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)	exemption	0
8901 90 91	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises (autres que pour la navigation maritime, sans propulsion mécanique et autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)	1,7	0
8901 90 99	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises (autres que pour la navigation maritime), à propulsion mécanique (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)	1,7	0
8902 00 12	Bateaux de pêche, navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche, pour la navigation maritime, jauge brute > 250	exemption	0
8902 00 18	Bateaux de pêche, navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche, pour la navigation maritime, jauge brute ≤ 250	exemption	0
8902 00 90	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la navigation maritime et la pêche sportive)	1,7	0
8903 10 10	Bateaux gonflables, de plaisance ou de sport, poids unitaire ≤ 100 kg	2,7	0
8903 10 90	Bateaux gonflables, de plaisance ou de sport, poids unitaire > 100 kg	1,7	0
8903 91 10	Bateaux à voile, de plaisance ou de sport, même avec moteur auxiliaire, pour la navigation maritime	exemption	0
8903 91 92	Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, longueur ≤ 7,5 m	1,7	0
8903 91 99	Bateaux à voile, de plaisance ou de sport, même avec moteur auxiliaire, longueur > 7,5 m (autres que pour la navigation maritime)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8903 92 10	Bateaux, de plaisance ou de sport à moteur (autres qu'à moteur hors-bord), pour la navigation maritime	exemption	0
8903 92 91	Bateaux, de plaisance ou de sport à moteur (autres qu'à moteur hors-bord), longueur ≤ 7,5 m	1,7	0
8903 92 99	Bateaux, de plaisance ou de sport à moteur (autres qu'à moteur hors-bord) (autres que pour la navigation maritime), longueur > 7,5 m	1,7	0
8903 99 10	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, poids unitaire ≤ 100 kg (sauf bateaux à moteur autre qu'à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	2,7	0
8903 99 91	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, poids unitaire > 100 kg, longueur ≤ 7,5 m (sauf bateaux à moteur autre qu'à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	1,7	0
8903 99 99	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, poids unitaire > 100 kg, longueur > 7,5 m (sauf bateaux à moteur autre qu'à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	1,7	0
8904 00 10	Remorqueurs pour la navigation maritime ou fluviale	exemption	0
8904 00 91	Bateaux-pousseurs, pour la navigation maritime	exemption	0
8904 00 99	Bateaux-pousseurs (autres que pour la navigation maritime)	1,7	0
8905 10 10	Bateaux-dragueurs, pour la navigation maritime	exemption	0
8905 10 90	Bateaux-dragueurs (autres que pour la navigation maritime)	1,7	0
8905 20 00	Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	exemption	0
8905 90 10	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale, pour la navigation maritime (sauf bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	exemption	0
8905 90 90	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (autres que pour la navigation maritime, autres que bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	1,7	0
8906 10 00	Navires de guerre	exemption	0
8906 90 10	Bateaux, y compris les bateaux de sauvetage, pour la navigation maritime (autres que navires de guerre, bateaux à rames, et autres bateaux des nos 8901 à 8905 et autres que bateaux à dépecer)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
8906 90 91	Bateaux, y compris les bateaux de sauvetage, dont le poids unitaire \leq 100 kg (à l'exclusion des bateaux à rames et autres bateaux des n ^{os} 8901 à 8905 et des bateaux à dépecer)	2,7	0
8906 90 99	Bateaux, y compris les bateaux de sauvetage (autres qu'à rames, autres que pour la navigation maritime, autres que navires de guerre et non cités aux n ^{os} 8901 à 8905 et autres que bateaux à dépecer), poids unitaire > 100 kg	1,7	0
8907 10 00	Radeaux gonflables	2,7	0
8907 90 00	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n ^{os} 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)	2,7	0
8908 00 00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	exemption	0
9001 10 10	Câbles conducteurs d'images, de fibres optiques (autres que les câbles constitués de fibres gainées individuellement du n ^o 8544)	2,9	0
9001 10 90	Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques (à l'exclusion des câbles constitués de fibres gainées individuellement du n ^o 8544 et des câbles conducteurs d'images)	2,9	0
9001 20 00	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	2,9	0
9001 30 00	Verres de contact	2,9	0
9001 40 20	Verres de lunetterie en verre, non correcteurs	2,9	0
9001 40 41	Verres de lunetterie en verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	2,9	0
9001 40 49	Verres de lunetterie en verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	2,9	0
9001 40 80	Verres de lunetterie en verre, correcteurs (autres que ceux complètement ouverts sur les deux faces)	2,9	0
9001 50 20	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, non correcteurs	2,9	0
9001 50 41	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	2,9	0
9001 50 49	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	2,9	0
9001 50 80	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, correcteurs (sauf ceux complètement ouverts sur les deux faces)	2,9	0
9001 90 00	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les verres de contact et les verres de lunetterie)	2,9	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9002 11 00	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	6,7	0
9002 19 00	Objectifs (autres que pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction)	6,7	0
9002 20 00	Filtres, optiques, pour instruments ou appareils, montés	6,7	0
9002 90 00	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les filtres et les objectifs)	6,7	0
9003 11 00	Montures de lunettes ou d'articles similaires, en matières plastiques	2,2	0
9003 19 10	Montures de lunettes ou d'articles similaires, en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux	2,2	0
9003 19 30	Montures de lunettes ou d'articles similaires, en métaux communs	2,2	0
9003 19 90	Montures de lunettes ou d'articles similaires (autres qu'en métaux ou en matières plastiques)	2,2	0
9003 90 00	Parties de montures de lunettes ou d'articles similaires, n.d.a.	2,2	0
9004 10 10	Lunettes solaires, avec verres travaillés optiquement	2,9	0
9004 10 91	Lunettes solaires avec verres en matières plastiques non travaillés optiquement	2,9	0
9004 10 99	Lunettes solaires avec verres en verre non travaillés optiquement	2,9	0
9004 90 10	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles similaires, avec verres en matières plastiques (à l'exclusion des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	2,9	0
9004 90 90	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles similaires (à l'exclusion des lunettes avec verres en matières plastiques, des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	2,9	0
9005 10 00	Jumelles	4,2	0
9005 80 00	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie (à l'exclusion des jumelles, des appareils de radio-astronomie et des autres instruments ou appareils dénommés ou compris ailleurs)	4,2	0
9005 90 00	Parties et accessoires de jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie, n.d.a.	4,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9006 10 00	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	4,2	0
9006 30 00	Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	4,2	0
9006 40 00	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés (à l'exclusion des appareils photographiques pour usages spéciaux du n° 9006 10 ou 9006 30)	3,2	0
9006 51 00	Appareils photographiques, à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur ≤ 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux du n° 9006 10 ou 9006 30)	4,2	0
9006 52 00	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur < 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et que les appareils photographiques pour usages spéciaux du n° 9006 10 ou 9006 30)	4,2	0
9006 53 10	Appareils photographiques jetables, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	4,2	0
9006 53 80	Appareils photographiques pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm (à l'exclusion des appareils jetables, des appareils à développement et tirage instantanés ou à visée à travers l'objectif ainsi que des appareils photographiques spéciaux du n° 9006 10 ou 9006 30)	4,2	0
9006 59 00	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur > 35 mm ou pour films plans (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux du n° 9006 10 ou 9006 30)	4,2	0
9006 61 00	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair, dits "flashes électroniques"	3,2	0
9006 69 00	Appareils et dispositifs pour la production de lumière-éclair en photographie (à l'exclusion des appareils à tube à décharge, dits "flashes électroniques")	3,2	0
9006 91 00	Parties et accessoires d'appareils photographiques, n.d.a.	3,7	0
9006 99 00	Parties et accessoires des appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie, n.d.a.	3,2	0
9007 11 00	Caméras cinématographiques, pour films d'une largeur < 16 mm ou pour films double-8 mm	3,7	0
9007 19 00	Caméras cinématographiques, pour films d'une largeur ≥ 16 mm (à l'exclusion des films double-8 mm)	3,7	0
9007 20 00	Projecteurs cinématographiques	3,7	0
9007 91 00	Parties et accessoires de caméras, n.d.a.	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9007 92 00	Parties et accessoires de projecteurs cinématographiques, n.d.a.	3,7	0
9008 10 00	Projecteurs de diapositives	3,7	0
9008 20 00	Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	3,7	0
9008 30 00	Projecteurs d'images fixes (à l'exclusion des projecteurs de diapositives et des lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats)	3,7	0
9008 40 00	Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	3,7	0
9008 90 00	Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction, n.d.a.	3,7	0
9010 10 00	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	2,7	0
9010 50 00	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a.; négatoscopes	2,7	0
9010 60 00	Écrans pour projections	2,7	0
9010 90 00	Parties et accessoires des appareils et du matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, des négatoscopes et des écrans pour projections	2,7	0
9011 10 10	Microscopes optiques stéréoscopiques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9011 10 90	Microscopes optiques stéréoscopiques (autres que munis d'équipements spécialement conçus pour le traitement et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules)	6,7	0
9011 20 10	Microscopes optiques pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules (autres que les microscopes stéréoscopiques)	exemption	0
9011 20 90	Microscopes optiques pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (autres que munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules et autres que les microscopes stéréoscopiques)	6,7	0
9011 80 00	Microscopes optiques (à l'exclusion de ceux destinés à la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection, des microscopes stéréoscopiques, des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)	6,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9011 90 10	Parties et accessoires des microscopes optiques stéréoscopiques et des microscopes optiques pour la photomicrographie, munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules, n.d.a.	exemption	0
9011 90 90	Parties et accessoires des microscopes optiques, n.d.a. (à l'exclusion des microscopes optiques stéréoscopiques et des microscopes optiques pour la photomicrographie, munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules)	6,7	0
9012 10 10	Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9012 10 90	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes (à l'exclusion des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules)	3,7	0
9012 90 10	Parties et accessoires des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules, n.d.a.	exemption	0
9012 90 90	Parties et accessoires des microscopes électroniques, des microscopes protoniques et des diffractographes, n.d.a. (à l'exclusion des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules)	3,7	0
9013 10 00	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du chapitre 90 ou des chapitres 84 et 85 de la section 16	4,7	0
9013 20 00	Lasers (autres que les diodes laser)	4,7	0
9013 80 20	Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	exemption	0
9013 80 30	Dispositifs à cristaux liquides, n.d.a.	exemption	0
9013 80 90	Loupes, compte-fils, microscopes stéréoscopes et autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le présent chapitre	4,7	0
9013 90 10	Parties et accessoires de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	exemption	0
9013 90 90	Parties et accessoires de laser et autres appareils et instruments n.d.a. dans le présent chapitre	4,7	0
9014 10 00	Boussoles, y compris les compas de navigation	2,7	0
9014 20 20	Centrales inertielles pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'exclusion des boussoles et des appareils de radio-navigation)	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9014 20 80	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'exclusion des centrales inertielles, des boussoles et des appareils de radio navigation)	3,7	0
9014 80 00	Instruments et appareils de navigation (à l'exclusion de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radio navigation)	3,7	0
9014 90 00	Parties et accessoires de boussoles et d'autres instruments et appareils de navigation, n.d.a.	2,7	0
9015 10 10	Téléètres, électroniques	3,7	0
9015 10 90	Téléètres, non électroniques	2,7	0
9015 20 10	Théodolites et tachéomètres, électroniques	3,7	0
9015 20 90	Théodolites et tachéomètres, non électroniques	2,7	0
9015 30 10	Niveaux, électroniques	3,7	0
9015 30 90	Niveaux, non électroniques	2,7	0
9015 40 10	Instruments et appareils de photogrammétrie, électroniques	3,7	0
9015 40 90	Instruments et appareils de photogrammétrie, non électroniques	2,7	0
9015 80 11	Instruments et appareils électroniques de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	3,7	0
9015 80 19	Instruments et appareils électroniques de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, d'hydrographie ou d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	3,7	0
9015 80 91	Instruments et appareils non électroniques, de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	2,7	0
9015 80 93	Instruments et appareils non électroniques de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	2,7	0
9015 80 99	Instruments et appareils non électroniques d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9015 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique ainsi que des télémètres, n.d.a.	2,7	0
9016 00 10	Balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, avec ou sans poids	3,7	0
9016 00 90	Parties et accessoires de balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, n.d.a.	3,7	0
9017 10 10	Traceurs (plotters) utilisés comme machines à dessiner	exemption	0
9017 10 90	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'exclusion des traceurs (plotters))	2,7	0
9017 20 05	Traceurs (plotters) utilisés comme instruments de dessin et de traçage	exemption	0
9017 20 11	Étuis de mathématiques	2,7	0
9017 20 19	Instruments de dessin (sauf tables et machines à dessiner, traceurs (plotters) ainsi qu'étuis de mathématiques)	2,7	0
9017 20 39	Instruments de traçage	2,7	0
9017 20 90	Instruments de calcul (règles, cercles à calcul et autres) (sauf machines à calculer)	2,7	0
9017 30 10	Micromètres et pieds à coulisse	2,7	0
9017 30 90	Calibres et jauges (à l'exclusion des calibres dépourvus d'organe réglable)	2,7	0
9017 80 10	Mètres et règles divisées	2,7	0
9017 80 90	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.	2,7	0
9017 90 00	Parties et accessoires des instruments de dessin, de traçage ou de calcul et de mesure de longueurs pour emploi à la main, n.d.a.	2,7	0
9018 11 00	Électrocardiographes	exemption	0
9018 12 00	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	exemption	0
9018 13 00	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	exemption	0
9018 14 00	Appareils de scintigraphie	exemption	0
9018 19 10	Appareils d'électrodiagnostic de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9018 19 90	Appareils d'électrodiagnostic, y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques (sauf électrocardiographes, appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners), appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, appareils de scintigraphie et appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques)	exemption	0
9018 20 00	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges, pour la médecine	exemption	0
9018 31 10	Seringues, avec ou sans aiguilles, en matières plastiques, pour la médecine	exemption	0
9018 31 90	Seringues, avec ou sans aiguilles, autres qu'en matières plastiques, pour la médecine	exemption	0
9018 32 10	Aiguilles tubulaires en métal, pour la médecine	exemption	0
9018 32 90	Aiguilles à sutures, pour la médecine	exemption	0
9018 39 00	Aiguilles, cathéters, canules et similaires pour la médecine (sauf seringues, aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures)	exemption	0
9018 41 00	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	exemption	0
9018 49 10	Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	exemption	0
9018 49 90	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.	exemption	0
9018 50 10	Instruments et appareils d'ophtalmologie, non optiques, n.d.a.	exemption	0
9018 50 90	Instruments et appareils d'ophtalmologie, optiques, n.d.a.	exemption	0
9018 90 10	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	exemption	0
9018 90 20	Endoscopes pour la médecine	exemption	0
9018 90 30	Reins artificiels	exemption	0
9018 90 41	Appareils de diathermie, à ultrasons	exemption	0
9018 90 49	Appareils de diathermie (autres que les appareils de diathermie à ultrasons et les appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9018 90 50	Appareils de transfusion, pour la médecine	exemption	0
9018 90 60	Instruments et appareils d'anesthésie	exemption	0
9018 90 70	Lithotriteurs à ultrasons	exemption	0
9018 90 75	Appareils pour la stimulation nerveuse	exemption	0
9018 90 85	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.	exemption	0
9019 10 10	Vibromasseurs électriques	exemption	0
9019 10 90	Appareils de mécanothérapie, appareils de massage et appareils de psychotechnie (sauf vibromasseurs électriques)	exemption	0
9019 20 00	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie; appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	exemption	0
9020 00 00	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible ainsi que des appareils de respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)	1,7	0
9021 10 10	Articles et appareils d'orthopédie	exemption	0
9021 10 90	Attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures	exemption	0
9021 21 10	Dents artificielles, en matières plastiques	exemption	0
9021 21 90	Dents artificielles, en matières autres que plastiques	exemption	0
9021 29 00	Articles et appareils de prothèse dentaire (sauf dents artificielles)	exemption	0
9021 31 00	Prothèses articulaires d'orthopédie	exemption	0
9021 39 10	Articles et appareils de prothèse oculaire	exemption	0
9021 39 90	Articles et appareils de prothèse (sauf de prothèse dentaire, prothèses articulaires et prothèses oculaires)	exemption	0
9021 40 00	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds (sauf parties et accessoires)	exemption	0
9021 50 00	Stimulateurs cardiaques (sauf parties et accessoires)	exemption	0
9021 90 10	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds, n.d.a.	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9021 90 90	Articles et appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'exclusion des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils pour faciliter l'audition aux sourds, y compris leurs parties et accessoires, et des stimulateurs cardiaques complets)	exemption	0
9022 12 00	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
9022 13 00	Appareils à rayons x pour l'art dentaire	exemption	0
9022 14 00	Appareils à rayons x pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires (à l'exclusion des appareils pour l'art dentaire et des appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information)	exemption	0
9022 19 00	Appareils à rayons x (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	exemption	0
9022 21 00	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	exemption	0
9022 29 00	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	2,1	0
9022 30 00	Tubes à rayons X	2,1	0
9022 90 10	Écrans radiologiques, y compris les écrans dits "renforceurs"; trames et grilles antidiffusantes	2,1	0
9022 90 90	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que tubes à rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement, ainsi que tous les parties et accessoires des appareils du n° 9022, n.d.a.	2,1	0
9023 00 10	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	1,4	0
9023 00 80	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'exclusion des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705, des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706 ainsi que des instruments et appareils des types utilisés pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique)	1,4	0
9024 10 10	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux, électroniques	3,2	0
9024 10 91	Machines et appareils d'essais des métaux, universels et pour essais de traction, non électroniques	2,1	0
9024 10 93	Machines et appareils d'essais de dureté des métaux, non électroniques	2,1	0
9024 10 99	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux, non électroniques (à l'exclusion des machines et appareils d'essais des métaux, universels et pour essais de traction et des machines et appareils d'essais de dureté des métaux)	2,1	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9024 80 10	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, électroniques (autres que les métaux)	3,2	0
9024 80 91	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des textiles, papiers et cartons, non électroniques	2,1	0
9024 80 99	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, non électroniques (autres que métaux, textiles, papiers et cartons)	2,1	0
9024 90 00	Parties et accessoires des machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, n.d.a.	2,1	0
9025 11 20	Thermomètres à liquide, à lecture directe, médicaux ou vétérinaires	exemption	0
9025 11 80	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments (à l'exclusion des thermomètres médicaux ou vétérinaires)	2,8	0
9025 19 20	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, électroniques	3,2	0
9025 19 80	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, non électroniques (à l'exclusion des thermomètres à liquide, à lecture directe)	2,1	0
9025 80 20	Baromètres, non combinés à d'autres instruments	2,1	0
9025 80 40	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques	3,2	0
9025 80 80	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques	2,1	0
9025 90 00	Parties et accessoires des densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, des thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, n.d.a.	3,2	0
9026 10 21	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'exclusion des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	exemption	0
9026 10 29	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'exclusion des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	exemption	0
9026 10 81	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'exclusion des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	exemption	0
9026 10 89	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'exclusion des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	exemption	0
9026 20 20	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'exclusion des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9026 20 40	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	exemption	0
9026 20 80	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'exclusion des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)	exemption	0
9026 80 20	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.	exemption	0
9026 80 80	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.	exemption	0
9026 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.	exemption	0
9027 10 10	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques	2,5	0
9027 10 90	Analyseurs de gaz ou de fumées, non électroniques	2,5	0
9027 20 00	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	exemption	0
9027 30 00	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR	exemption	0
9027 50 00	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'exclusion des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)	exemption	0
9027 80 05	Posémètres	2,5	0
9027 80 11	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité, électroniques	exemption	0
9027 80 13	Appareils électroniques pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication des disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	0
9027 80 17	Instruments et appareils électroniques pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, n.d.a.	exemption	0
9027 80 91	Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres, non électroniques	exemption	0
9027 80 93	Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication des disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides, non électroniques	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9027 80 97	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques, non électroniques, n.d.a.	exemption	0
9027 90 10	Microtomes	2,5	0
9027 90 50	Parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y compris des indicateurs de temps de pose, n.d.a. (à l'exclusion des analyseurs de gaz ou de fumées)	exemption	0
9027 90 80	Parties et accessoires des microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées, n.d.a.	2,5	0
9028 10 00	Compteurs de gaz, y compris les compteurs pour leur étalonnage	2,1	0
9028 20 00	Compteurs de liquides, y compris les compteurs pour leur étalonnage	2,1	0
9028 30 11	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, monophasé, y compris les compteurs pour leur étalonnage	2,1	0
9028 30 19	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, polyphasé, y compris les compteurs pour leur étalonnage	2,1	0
9028 30 90	Compteurs d'électricité pour courant continu, y compris les compteurs pour leur étalonnage	2,1	0
9028 90 10	Parties et accessoires de compteurs d'électricité, n.d.a.	2,1	0
9028 90 90	Parties et accessoires de compteurs de gaz ou de liquides, n.d.a.	2,1	0
9029 10 00	Compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires (à l'exclusion des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	1,9	0
9029 20 31	Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	2,6	0
9029 20 38	Indicateurs de vitesse et tachymètres (à l'exclusion des indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres)	2,6	0
9029 20 90	Stroboscopes	2,6	0
9029 90 00	Parties et accessoires de compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires, d'indicateurs de vitesse et de tachymètres ainsi que de stroboscopes, n.d.a.	2,2	0
9030 10 00	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	4,2	0
9030 20 10	Oscilloscopes et oscillographes cathodiques	4,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9030 20 30	Oscilloscopes et oscillographes, avec dispositif enregistreur (à l'exclusion des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	exemption	0
9030 20 91	Oscilloscopes et oscillographes électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	exemption	0
9030 20 99	Oscilloscopes et oscillographes non électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	2,1	0
9030 31 00	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur	4,2	0
9030 32 00	Multimètres avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 33 10	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	4,2	0
9030 33 91	Voltmètres sans dispositif enregistreur	2,1	0
9030 33 99	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, non électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres, des voltmètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	2,1	0
9030 39 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	exemption	0
9030 40 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication, p.ex. hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres	exemption	0
9030 82 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
9030 84 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur (à l'exclusion des instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de télécommunication, des multimètres, des oscilloscopes et oscillographes ainsi que pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)	exemption	0
9030 89 30	Instruments et appareils électroniques pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.	exemption	0
9030 89 90	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, non électroniques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.	2,1	0
9030 90 20	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9030 90 85	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ou pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes, n.d.a. (à l'exclusion des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)	2,5	0
9031 10 00	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	2,8	0
9031 20 00	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.	2,8	0
9031 41 00	Instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
9031 49 10	Projecteurs de profils	2,8	0
9031 49 90	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90	exemption	0
9031 80 32	Instruments, appareils et machines électroniques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	2,8	0
9031 80 34	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, électroniques (sauf pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur)	2,8	0
9031 80 38	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, électroniques, n.d.a. dans le chap. 90	4	0
9031 80 91	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, non optiques, non électroniques (à l'exclusion des instruments de mesure des longueurs pour emploi à la main)	2,8	0
9031 80 98	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, non électroniques, n.d.a. dans le chapitre 90	4	0
9031 90 20	Parties et accessoires des instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur ou pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques (wafers) à semi-conducteur, n.d.a.	exemption	0
9031 90 30	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines électroniques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	2,8	0
9031 90 85	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.	2,8	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9032 10 20	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, électroniques	2,8	0
9032 10 81	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques, à dispositif de déclenchement électrique	2,1	0
9032 10 89	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques, sans dispositif de déclenchement électrique	2,1	0
9032 20 00	Manostats (pressostats) (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)	2,8	0
9032 81 00	Instruments et appareils, hydrauliques et pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'exclusion des manostats (pressostats) et des articles de robinetterie du n° 8481)	2,8	0
9032 89 00	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'exclusion des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats (pressostats), des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)	2,8	0
9032 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, n.d.a.	2,8	0
9033 00 00	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre	3,7	0
9101 11 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9101 19 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique et à affichage mécanique et optoélectronique combiné, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9101 21 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9101 29 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9101 91 00	Montres de poche et similaires, fonctionnant électriquement, y compris les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9101 99 00	Montres de poche et similaires, à remontage automatique ou manuel, y compris les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9102 11 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 12 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 19 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique et optoélectronique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 21 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 29 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 91 00	Montres de poche et montres similaires, fonctionnant électriquement, y compris les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9102 99 00	Montres de poche et montres similaires, à remontage manuel ou automatique, y compris les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	4,5 MIN 0,3 EUR p/st MAX 0,8 EUR p/st	0
9103 10 00	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres similaires des n°s 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres similaires du n° 9104)	4,7	0
9103 90 00	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres similaires des n°s 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres similaires du n° 9104)	4,7	0
9104 00 00	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3,7	0
9105 11 00	Réveils fonctionnant électriquement	4,7	0
9105 19 00	Réveils ne fonctionnant pas électriquement	3,7	0
9105 21 00	Pendules et horloges, murales, fonctionnant électriquement	4,7	0
9105 29 00	Pendules et horloges murales ne fonctionnant pas électriquement	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9105 91 00	Appareils d'horlogerie fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres similaires des n ^{os} 9101 ou 9102, et réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n ^o 9103, montres de tableaux de bord et montres similaires du n ^o 9104 ainsi que réveils, pendules et horloges murales)	4,7	0
9105 99 10	Horloges de table ou de cheminée, ne fonctionnant pas électriquement (autres que réveils)	3,7	0
9105 99 90	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres similaires des n ^{os} 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n ^o 9103, montres de tableaux de bord et montres similaires du n ^o 9104, réveils, pendules et horloges murales ainsi qu'horloges de table ou de cheminée)	3,7	0
9106 10 00	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	4,7	0
9106 90 10	Minuteurs et compteurs de secondes	4,7	0
9106 90 80	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (autres qu'appareils d'horlogerie des n ^{os} 9101 à 9105, horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs ainsi que minuteurs et compteurs de secondes)	4,7	0
9107 00 00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	4,7	0
9108 11 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	4,7	0
9108 12 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement	4,7	0
9108 19 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique, même sans cadran ni aiguilles, et optoélectronique	4,7	0
9108 20 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique	5 MIN 0,17 EUR p/st	0
9108 90 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage exclusivement manuel	5 MIN 0,17 EUR p/st	0
9109 11 00	Mouvements de réveils complets et assemblés, fonctionnant électriquement (autres que mouvements de montres)	4,7	0
9109 19 00	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés, fonctionnant électriquement (autres que de réveils et mouvements de montres)	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9109 90 00	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés, ne fonctionnant pas électriquement (sauf mouvements de montre)	4,7	0
9110 11 10	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons), à balancier-spiral	5 MIN 0,17 EUR p/st	0
9110 11 90	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons) (autres qu'à balancier-spiral)	4,7	0
9110 12 00	Mouvements de montres incomplets, assemblés	3,7	0
9110 19 00	Ébauches de mouvements d'horlogerie	4,7	0
9110 90 00	Mouvements d'horlogerie complets non assemblés ou partiellement assemblés (chablons) ou incomplets et assemblés (autres qu'ébauches de mouvements d'horlogerie et mouvements de montres)	3,7	0
9111 10 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 ou 9102, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 20 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 ou 9102, en métaux communs, également dorés ou argentés	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 80 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 ou 9102, autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou qu'en métaux communs	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9111 90 00	Parties de boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 ou 9102, n.d.a.	0,5 EUR p/st MIN 2,7 MAX 4,6	0
9112 20 00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 91 02)	2,7	0
9112 90 00	Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres similaires du n° 9101 91 02), n.d.a.	2,7	0
9113 10 10	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux précieux, n.d.a.	2,7	0
9113 10 90	Bracelets de montres et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.	3,7	0
9113 20 00	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux communs, également dorés ou argentés, n.d.a.	6	0
9113 90 10	Bracelets de montres et leurs parties, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	6	0
9113 90 80	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.	6	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9114 10 00	Ressorts d'horlogerie, y compris les spiraux	3,7	0
9114 20 00	Pierres d'horlogerie (autres que pierres décoratives pour boîtes d'appareils d'horlogerie)	2,7	0
9114 30 00	Cadrans d'horlogerie	2,7	0
9114 40 00	Platines et ponts d'horlogerie	2,7	0
9114 90 00	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.	2,7	0
9201 10 10	Pianos droits, neufs	4	0
9201 10 90	Pianos droits, usagés	4	0
9201 20 00	Pianos à queue	4	0
9201 90 00	Clavecins et autres instruments à cordes à clavier (autres que pianos)	4	0
9202 10 10	Violons	3,2	0
9202 10 90	Instruments de musique à cordes frottées à l'aide d'un archet (à l'exclusion des violons)	3,2	0
9202 90 30	Guitares	3,2	0
9202 90 80	Mandolines, cithares et autres instruments de musique à cordes (autres qu'à clavier et à cordes frottées et guitares)	3,2	0
9205 10 00	Instruments dits "cuivres"	3,2	0
9205 90 10	Accordéons et instruments similaires	3,7	0
9205 90 30	Harmonicas à bouche	3,7	0
9205 90 50	Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques (autres qu'instruments à cordes)	3,2	0
9205 90 90	Instruments de musique à vent (à l'exclusion des instruments dits "cuivres", des accordéons et instruments similaires, des harmonicas à bouche, des orgues à tuyaux et à clavier ainsi que des harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques)	3,2	0
9206 00 00	Instruments de musique à percussion, p.ex. tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas	3,2	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9207 10 10	Orgues électriques à clavier	3,2	0
9207 10 30	Pianos numériques à clavier	3,2	0
9207 10 50	Synthétiseurs à clavier	3,2	0
9207 10 80	Instruments de musique à clavier dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (à l'exclusion des orgues, des accordéons, des synthétiseurs et des pianos numériques)	3,2	0
9207 90 10	Guitares électriques	3,7	0
9207 90 90	Accordéons électriques et autres instruments de musique électriques sans clavier (sauf guitares)	3,7	0
9208 10 00	Boîtes à musique	2,7	0
9208 90 00	Orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans le chapitre 92; appeaux, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche	3,2	0
9209 30 00	Cordes harmoniques	2,7	0
9209 91 00	Parties et accessoires de pianos, n.d.a.	2,7	0
9209 92 00	Parties et accessoires des instruments de musique à cordes sans clavier, n. d.a. (à l'exclusion des cordes harmoniques ainsi que des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques)	2,7	0
9209 94 00	Parties et accessoires des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, n.d.a.	2,7	0
9209 99 20	Parties et accessoires pour clarinettes, trompettes, cornemuses, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques, accordéons et instruments similaires, harmonicas à bouche et autres instruments de musique à vent du n° 9205, n.d.a.	2,7	0
9209 99 40	Métronomes et diapasons	3,2	0
9209 99 50	Mécanismes de boîtes à musique	1,7	0
9209 99 70	Parties et accessoires d'instruments de musique "p.ex. cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement" pour instruments de musique à percussion, boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie et autres instruments de musique, n.d.a. (à l'exclusion des métronomes, diapasons, mécanismes de boîtes à musique, cordes harmoniques, pianos, instruments de musique à cordes sans clavier, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques et instruments de musique à vent)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9301 11 00	Pièces d'artillerie (p.ex. canons, obusiers et mortiers), autopropulsées	exemption	0
9301 19 00	Pièces d'artillerie (p.ex. canons, obusiers et mortiers), non autopropulsées	exemption	0
9301 20 00	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	exemption	0
9301 90 00	Armes de guerre, y compris les pistolets-mitrailleurs (à l'exclusion des pièces d'artillerie, des tubes lance-missiles, des lance-flammes, des lance-grenades, des lance-torpilles et lanceurs similaires, des revolvers et pistolets du n° 9302 et d'armes blanches du n° 9307)	exemption	0
9302 00 00	Revolvers et pistolets (autres que ceux du n° 9303 ou 9304 et pistolets-mitrailleurs de guerre)	2,7	0
9303 10 00	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, non destinées à tirer une cartouche	3,2	0
9303 20 10	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un canon lisse (autres qu'armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon ainsi que fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	3,2	0
9303 20 95	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un ou deux canons lisses combinés avec un canon rayé et carabines à deux canons lisses	3,2	0
9303 30 00	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, comportant au moins un canon rayé (à l'exclusion des fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	3,2	0
9303 90 00	Armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (autres que fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, revolvers et pistolets du n° 9302 ainsi qu'armes de guerre)	3,2	0
9304 00 00	Fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques et armes autres qu'à feu (sauf sabres, épées, baïonnettes et autres armes blanches du n° 9307)	3,2	0
9305 10 00	Parties et accessoires de revolvers ou pistolets, n.d.a.	3,2	0
9305 21 00	Canons lisses de fusils et carabines de chasse ou de tir sportif du n° 9303	2,7	0
9305 29 00	Parties et accessoires des fusils et carabines de chasse ou de tir sportif du n° 9303, n.d.a. (sauf canons lisses)	2,7	0
9305 91 00	Parties et accessoires des armes de guerre du n° 9301, n.d.a.	exemption	0
9305 99 00	Parties et accessoires pour armes et engins similaires du n° 9303 ou 9304, n.d.a. (à l'exclusion des fusils ou carabines du n° 9303)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9306 21 00	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse	2,7	0
9306 29 40	Douilles pour fusils ou carabines à canon lisse	2,7	0
9306 29 70	Parties de cartouches pour fusils et carabines à canon lisse, n.d.a.; plombs pour carabines à air comprimé	2,7	0
9306 30 10	Cartouches et leurs parties pour revolvers et pistolets du n° 9302 et pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	2,7	0
9306 30 30	Cartouches et leurs parties pour armes de guerre	1,7	0
9306 30 91	Cartouches à percussion centrale, pour fusils et carabines de chasse ou de tir sportif à canon rayé	2,7	0
9306 30 93	Cartouches à percussion annulaire, pour fusils et carabines de chasse ou de tir sportif à canon rayé	2,7	0
9306 30 97	Cartouches et leurs parties, n.d.a.	2,7	0
9306 90 10	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles (à l'exclusion des cartouches), et leurs parties, n.d.a.	1,7	0
9306 90 90	Munitions et projectiles (autres que pour armes de guerre) et leurs parties, n.d.a.	2,7	0
9307 00 00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons et articles similaires en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragonnes)	1,7	0
9401 10 00	Sièges pour véhicules aériens	exemption	0
9401 20 00	Sièges pour véhicules automobiles	3,7	0
9401 30 10	Sièges pivotants, ajustables en hauteur, rembourrés, avec dossier et équipés de roulettes ou de patins à l'exclusion de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire	exemption	0
9401 30 90	Sièges pivotants, ajustables en hauteur (autres que rembourrés, avec dossier et équipés de roulettes ou de patins et autres que pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et vétérinaire et autres que pour salons de coiffure)	exemption	0
9401 40 00	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits (à l'exclusion de ceux pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	exemption	0
9401 51 00	Sièges en bambou ou en rotin	5,6	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9401 59 00	Sièges en osier ou en matières similaires (sauf en bambou ou en rotin)	5,6	0
9401 61 00	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés (non transformables en lits)	exemption	0
9401 69 00	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés	exemption	0
9401 71 00	Sièges, avec bâti en métal, rembourrés (autres que pour véhicules aériens ou automobiles, autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	exemption	0
9401 79 00	Sièges, avec bâti en métal non rembourrés (autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	exemption	0
9401 80 00	Sièges, n.d.a.	exemption	0
9401 90 10	Parties de sièges pour véhicules aériens, n.d.a.	1,7	0
9401 90 30	Parties de sièges, en bois, n.d.a.	2,7	0
9401 90 80	Parties de sièges, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois)	2,7	0
9402 10 00	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n. d.a.	exemption	0
9402 90 00	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y compris chariots-brancards)	exemption	0
9403 10 10	Tables à dessin, de bureau (à l'exclusion de celles équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017), avec bâti en métal	exemption	0
9403 10 51	Bureaux avec bâti en métal	exemption	0
9403 10 59	Meubles de bureau d'une hauteur ≤ 80 cm, en métal (autres que bureaux et tables à dessin)	exemption	0
9403 10 91	Armoires à portes, à volets ou à clapets, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	exemption	0
9403 10 93	Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	exemption	0
9403 10 99	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en métal (sauf tables à dessin, armoires à portes, volets, clapets ou tiroirs et sauf sièges)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9403 20 20	Lits en métal (à l'exclusion des lits à mécanismes pour usages cliniques)	exemption	0
9403 20 80	Meubles en métal (à l'exclusion des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)	exemption	0
9403 30 11	Bureaux avec bâti en bois	exemption	0
9403 30 19	Meubles de bureau d'une hauteur ≤ 80 cm, en bois (sauf bureaux et sièges)	exemption	0
9403 30 91	Armoires de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en bois	exemption	0
9403 30 99	Meubles de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en bois (sauf armoires)	exemption	0
9403 40 10	Éléments de cuisines	2,7	0
9403 40 90	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines (à l'exclusion des sièges et des éléments de cuisines)	2,7	0
9403 50 00	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)	exemption	0
9403 60 10	Meubles pour salles à manger et de séjour, en bois (sauf sièges)	exemption	0
9403 60 30	Meubles de magasins, en bois (sauf sièges)	exemption	0
9403 60 90	Meubles en bois (autres que pour bureaux, magasins, cuisines, salles à manger et de séjour et chambres à coucher et autres que sièges)	exemption	0
9403 70 00	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)	exemption	0
9403 81 00	Meubles en bambou ou en rotin (à l'exclusion des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	5,6	0
9403 89 00	Meubles en osier ou en matières similaires (sauf en bambou, rotin, métal, bois et matières plastiques ainsi que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	5,6	0
9403 90 10	Parties de meubles en métal, autres que sièges, n.d.a.	2,7	0
9403 90 30	Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.	2,7	0
9403 90 90	Parties de meubles, n.d.a. (sauf en métal ou en bois et autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9404 10 00	Sommiers (sauf ressorts pour sièges)	3,7	0
9404 21 10	Matelas en caoutchouc alvéolaire, recouverts ou non	3,7	0
9404 21 90	Matelas en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	3,7	0
9404 29 10	Matelas à ressorts métalliques	3,7	0
9404 29 90	Matelas rembourrés ou garnis intérieurement de matières autres que le caoutchouc alvéolaire ou les matières plastiques alvéolaires (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers)	3,7	0
9404 30 00	Sacs de couchage, aussi avec chauffage électrique	3,7	0
9404 90 10	Articles de literie et similaires, garnis avec des plumes ou duvets (sauf matelas et sacs de couchage)	3,7	0
9404 90 90	Articles de literie et similaires, garnis de plumes, rembourrés, garnis de matières de toutes sortes, y compris caoutchouc alvéolaire ou matières plastiques alvéolaires (autres que garnis avec des plumes ou duvets, sauf sommiers, matelas, sacs de couchage, matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers, ainsi que couvertures et draps)	3,7	0
9405 10 21	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence	4,7	0
9405 10 28	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à décharge à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières plastiques	4,7	0
9405 10 30	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières céramiques	4,7	0
9405 10 50	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en verre	3,7	0
9405 10 91	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur (autres qu'en matières plastiques, céramiques et en verre)	2,7	0
9405 10 98	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à décharge à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur (autres qu'en matières plastiques, céramiques et en verre)	2,7	0
9405 20 11	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence	4,7	0
9405 20 19	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières plastiques, pour lampes et tubes à décharge	4,7	0
9405 20 30	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières céramiques	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9405 20 50	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en verre	3,7	0
9405 20 91	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, pour lampes et tubes à incandescence (autres qu'en matières plastiques, céramiques et verre)	2,7	0
9405 20 99	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, pour lampes et tubes à décharge (autres qu'en matières plastiques, céramiques et verre)	2,7	0
9405 30 00	Guirlandes électriques pour arbres de Noël	3,7	0
9405 40 10	Projecteurs électriques (autres que pour véhicules aériens, véhicules automobiles ou cycles et autres que lampes de projecteur)	3,7	0
9405 40 31	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence, n.d.a.	4,7	0
9405 40 35	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.	4,7	0
9405 40 39	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, n.d.a.	4,7	0
9405 40 91	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence, n.d.a.	2,7	0
9405 40 95	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.	2,7	0
9405 40 99	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, n.d.a.	2,7	0
9405 50 00	Appareils d'éclairage non électriques, n.d.a.	2,7	0
9405 60 20	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires possédant une source d'éclairage fixée à demeure, en matières plastiques	4,7	0
9405 60 80	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires possédant une source d'éclairage fixée à demeure, en autres matières que plastiques	2,7	0
9405 91 11	Verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustrerie, en verre	5,7	0
9405 91 19	Diffuseurs, plafonniers, vasques, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes et articles similaires en verre pour l'équipement des appareils d'éclairage électrique (à l'exclusion des lustres et projecteurs)	5,7	0
9405 91 90	Parties en verre d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et similaires, n.d.a.	3,7	0
9405 92 00	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et similaires, n.d.a.	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9405 99 00	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et similaires, n.d.a.	2,7	0
9406 00 11	Résidences mobiles	2,7	0
9406 00 20	Constructions préfabriquées exclusivement ou principalement en bois, même incomplètes ou non encore montées (à l'exclusion des résidences mobiles)	2,7	0
9406 00 31	Serres préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier	2,7	0
9406 00 38	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'exclusion des résidences mobiles et des serres)	2,7	0
9406 00 80	Constructions préfabriquées même incomplètes ou non encore montées (à l'exclusion des résidences mobiles et autres qu'exclusivement ou principalement en bois, fer ou acier)	2,7	0
9503 00 10	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ainsi que landaus et poussettes pour poupées (à l'exclusion des cycles habituels avec roulement à billes)	exemption	0
9503 00 21	Poupées représentant uniquement l'être humain, habillées ou non	4,7	0
9503 00 29	Parties et accessoires pour poupées représentant uniquement l'être humain, n.d.a.	exemption	0
9503 00 30	Trains électriques, y compris rails, signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	exemption	0
9503 00 35	Assortiments et jouets de construction (sauf modèles réduits à assembler), en matières plastiques	4,7	0
9503 00 39	Assortiments et jouets de construction (sauf en matières plastiques et à l'exclusion des modèles réduits à assembler)	exemption	0
9503 00 41	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés	4,7	0
9503 00 49	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, non rembourrés	exemption	0
9503 00 55	Instruments et appareils de musique-jouets	exemption	0
9503 00 61	Puzzles en bois	exemption	0
9503 00 69	Puzzles (autres qu'en bois)	4,7	0
9503 00 70	Jouets présentés en assortiments ou en panoplies (sauf trains électriques, y compris accessoires, sauf modèles réduits à assembler, cubes et jeux de construction et puzzles)	4,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9503 00 75	Jouets et modèles, à moteur, en matières plastiques (sauf trains électriques, y compris les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines)	4,7	0
9503 00 79	Jouets et modèles, à moteur (autres qu'en matières plastiques) (sauf trains électriques, y compris les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines)	exemption	0
9503 00 81	Armes-jouets	exemption	0
9503 00 85	Modèles miniatures en métal, obtenus par moulage	4,7	0
9503 00 95	Jouets en matière plastique, avec mécanisme, n.d.a.	4,7	0
9503 00 99	Jouets n.d.a.	exemption	0
9504 10 00	Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	exemption	0
9504 20 10	Billards	exemption	0
9504 20 90	Accessoires de billards	exemption	0
9504 30 10	Jeux avec écran, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	exemption	0
9504 30 30	Flippers fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	exemption	0
9504 30 50	Jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux avec écran, flipper et jeu de quilles automatiques (p. ex. bowlings))	exemption	0
9504 30 90	Parties de jeux, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux de quilles automatiques (p.ex. bowlings))	exemption	0
9504 40 00	Cartes à jouer	2,7	0
9504 90 10	Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de société	exemption	0
9504 90 90	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques (p.ex. bowlings) et autres jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement (sauf jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'un jeton ou d'autres articles similaires; tables de billard; jeux vidéo utilisables avec un récepteur de télévision; cartes à jouer; circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de société)	exemption	0
9505 10 10	Articles pour fêtes de Noël, en verre (sauf guirlandes électriques)	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9505 10 90	Articles pour fêtes de Noël (autres qu'en verre), sauf guirlandes électriques, sapins naturels et supports pour arbres de Noël	2,7	0
9505 90 00	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.	2,7	0
9506 11 10	Skis de fond	3,7	0
9506 11 21	Monoskis et surfs des neiges	3,7	0
9506 11 29	Skis alpins (à l'exclusion des monoskis et surfs des neiges)	3,7	0
9506 11 80	Skis de saut	3,7	0
9506 12 00	Fixations pour skis de neige	3,7	0
9506 19 00	Matériel pour la pratique du ski de neige (à l'exclusion des skis et des fixations pour skis)	2,7	0
9506 21 00	Planches à voile	2,7	0
9506 29 00	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'exclusion des planches à voile)	2,7	0
9506 31 00	Clubs de golf complets	2,7	0
9506 32 00	Balles de golf	2,7	0
9506 39 10	Parties et pièces détachées de clubs de golf	2,7	0
9506 39 90	Matériel de golf (sauf balles et clubs de golf et leurs parties)	2,7	0
9506 40 10	Raquettes, balles et filets pour le tennis de table	2,7	0
9506 40 90	Matériel pour le tennis de table (sauf raquettes, balles et filets)	2,7	0
9506 51 00	Raquettes de tennis, cordées ou non (sauf raquettes de tennis de table)	4,7	0
9506 59 00	Raquettes de badminton ou similaires, même non cordées (à l'exclusion des raquettes de tennis et de tennis de table)	2,7	0
9506 61 00	Balles de tennis (à l'exclusion des balles de tennis de table)	2,7	0
9506 62 10	Ballons et balles gonflables, en cuir	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9506 62 90	Ballons et balles gonflables (autres qu'en cuir)	2,7	0
9506 69 10	Balles de cricket et de polo	exemption	0
9506 69 90	Ballons et balles (autres que gonflables, autres que de tennis, de cricket, de polo, de golf ou de tennis de table)	2,7	0
9506 70 10	Patins à glace, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace	exemption	0
9506 70 30	Patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins à roulettes	2,7	0
9506 70 90	Parties et accessoires de patins à glace et de patins à roulettes, n.d.a.	2,7	0
9506 91 10	Appareils d'exercices à système d'effort modulable	2,7	0
9506 91 90	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme (à l'exclusion des appareils d'exercices à système d'effort modulable)	2,7	0
9506 99 10	Articles de cricket et de polo (autres que les balles)	exemption	0
9506 99 90	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires	2,7	0
9507 10 00	Cannes à pêche	3,7	0
9507 20 10	Hameçons avec empile ou non (non montés)	1,7	0
9507 20 90	Hameçons avec empile ou non, montés	3,7	0
9507 30 00	Moulinets pour la pêche	3,7	0
9507 90 00	Articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets similaires; leurres et articles de chasse similaires; leurres et articles de chasse similaires (sauf appeaux de toutes sortes et oiseaux empaillés du n° 9705)	3,7	0
9508 10 00	Cirques ambulants et ménageries ambulantes	1,7	0
9508 90 00	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; théâtres ambulants (sauf cirques ambulants et ménageries ambulantes, installations foraines pour la vente de marchandises, y compris de certaines marchandises, articles offerts en prix, jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, tracteurs et véhicules de transport, y compris remorques traditionnelles)	1,7	0
9601 10 00	Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire, n.d.a.	2,7	0
9601 90 10	Corail naturel ou reconstitué, travaillé, et ouvrages en ces matières, n.d.a.	exemption	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9601 90 90	Os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, nacre et autres matières animales à tailler (sauf ivoire et corail), travaillés, et ouvrages en ces matières, n.d.a.	exemption	0
9602 00 00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière	2,2	0
9603 10 00	Balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées	3,7	0
9603 21 00	Brosses à dent, y compris brosses à prothèses dentaires	3,7	0
9603 29 30	Brosses à cheveux	3,7	0
9603 29 80	Brosses et pinceaux à barbe, brosses à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes (sauf brosses à dent, brosses à prothèses dentaires et brosses à cheveux)	3,7	0
9603 30 10	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	3,7	0
9603 30 90	Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	3,7	0
9603 40 10	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (sauf pinceaux pour artistes et pinceaux similaires du n° 9603 30)	3,7	0
9603 40 90	Tampons et rouleaux à peindre	3,7	0
9603 50 00	Brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	2,7	0
9603 90 10	Balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur)	2,7	0
9603 90 91	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y compris les brosses à vêtements et à chaussures; articles de brosse pour la toilette des animaux (sauf brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules et balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées)	3,7	0
9603 90 99	Pinceaux et plumeaux, têtes préparées pour articles de brosse et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues; balais, brosses et pinceaux, n.d.a.	3,7	0
9604 00 00	Tamis et cribles, à main (sauf simples égouttoirs et passoirs)	3,7	0
9605 00 00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (sauf trousse de manucure)	3,7	0
9606 10 00	Boutons-pressions et leurs parties	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9606 21 00	Boutons en matières plastiques (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	3,7	0
9606 22 00	Boutons en métaux communs (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	3,7	0
9606 29 00	Boutons (sauf boutons en matières plastiques ou en métaux communs, non recouverts de matières textiles, boutons-pressions et boutons de manchette)	3,7	0
9606 30 00	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	2,7	0
9607 11 00	Fermetures à glissière avec agrafes en métaux communs	6,7	0
9607 19 00	Fermetures à glissière sans agrafes et autres qu'en métaux communs	7,7	0
9607 20 10	Parties de fermetures à glissière, en métaux communs	6,7	0
9607 20 90	Parties de fermetures à glissière (à l'exclusion des articles en métaux communs)	7,7	0
9608 10 10	Stylos et crayons à bille, à encre liquide	3,7	0
9608 10 30	Stylos et crayons à bille avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (autres qu'à encre liquide)	3,7	0
9608 10 91	Stylos et crayons à bille, avec cartouche remplaçable (autres qu'avec corps ou capuchon en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux et autres qu'à encre liquide)	3,7	0
9608 10 99	Stylos et crayons à bille à cartouche non remplaçable (autres qu'à encre liquide)	3,7	0
9608 20 00	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	3,7	0
9608 31 00	Stylos à plume et autres stylos, à dessiner à l'encre de Chine	3,7	0
9608 39 10	Stylos à plume et autres stylos, avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (autres qu'à dessiner à l'encre de Chine)	3,7	0
9608 39 90	Stylos à plume et autres stylos (autre qu'avec corps ou capuchon en métaux précieux, ou en plaqués ou doublés de métaux précieux et autres qu'à dessiner à l'encre de Chine)	3,7	0
9608 40 00	Porte-mine	3,7	0
9608 50 00	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des produits suivants stylos et crayons à billes, stylos et marqueurs à pointe fibre ou à mèche feutre, porte-plume et porte-mine	3,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9608 60 10	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe, à encre liquide	2,7	0
9608 60 90	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe (autres qu'à encre liquide)	2,7	0
9608 91 00	Plumes à écrire et becs pour plumes	2,7	0
9608 99 20	Parties des stylos et crayons à bille, des stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses, des stylos et porte-mine, en métaux, n.d.a.; stylets pour duplicateurs, porte-plume, porte-crayon et similaires, en métaux	2,7	0
9608 99 80	Parties des stylos et crayons à bille, des stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses, des stylos et porte-mine, en matières non métalliques, n.d.a.; stylets pour duplicateurs, porte-plume, porte-crayon et similaires, en matières non métalliques	2,7	0
9609 10 10	Crayons à gaine avec mine de graphite	2,7	0
9609 10 90	Crayons à gaine (autres qu'avec mine de graphite)	2,7	0
9609 20 00	Mines pour crayons ou porte-mine	2,7	0
9609 90 10	Pastels et fusains	2,7	0
9609 90 90	Crayons (sauf crayons à gaine), craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs	1,7	0
9610 00 00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	2,7	0
9611 00 00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires, y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes, à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	2,7	0
9612 10 10	Rubans encreurs en matières plastiques pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en matières plastiques (autres qu'en matières textiles)	2,7	0
9612 10 20	Rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur < 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	exemption	0
9612 10 80	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'exclusion des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)	2,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9612 20 00	Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte	2,7	0
9613 10 00	Briquets de poche, à gaz (non rechargeables)	2,7	0
9613 20 10	Briquets de poche, à gaz, rechargeables, avec système d'allumage électrique	2,7	0
9613 20 90	Briquets de poche, à gaz, rechargeables, avec système d'allumage mécanique	2,7	0
9613 80 00	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des briquets de poche à gaz, des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs)	2,7	0
9613 90 00	Parties de briquets et allumeurs, n.d.a.	2,7	0
9614 00 10	Ébauchons de pipes, en bois ou en racine	exemption	0
9614 00 90	Pipes, y compris les têtes de pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties (à l'exclusion des ébauchons de pipes en bois)	2,7	0
9615 11 00	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires, en caoutchouc durci ou en matières plastiques	2,7	0
9615 19 00	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires, en matières (autres que caoutchouc ou matières plastiques)	2,7	0
9615 90 00	Épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles pour la coiffure (autres que ceux du n° 8516); parties	2,7	0
9616 10 10	Vaporisateurs de toilette (autres que fonctionnant par l'introduction d'un jeton ou d'une pièce)	2,7	0
9616 10 90	Montures et têtes de montures de vaporisateurs de toilette (autres que fonctionnant par l'introduction d'un jeton ou d'une pièce)	2,7	0
9616 20 00	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	2,7	0
9617 00 11	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, d'une capacité $\leq 0,75$ l	6,7	0
9617 00 19	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, d'une capacité $> 0,75$ l	6,7	0
9617 00 90	Parties de récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide (à l'exclusion des ampoules en verre)	6,7	0
9618 00 00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages (à l'exclusion des modèles utilisés pour l'enseignement, des poupées présentant des caractères de jouet et des marchandises présentées sur ces mannequins)	1,7	0

NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
9701 10 00	Tableaux, p.ex. peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main)	exemption	0
9701 90 00	Collages et tableautins similaires	exemption	0
9702 00 00	Gravures, estampes et lithographies originales	exemption	0
9703 00 00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	exemption	0
9704 00 00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés ou non, autres que ceux du n° 4907	exemption	0
9705 00 00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	exemption	0
9706 00 00	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	exemption	0»

ANNEXE IV

"SECTION D

LISTE DE DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE DE L'ÉQUATEUR POUR LES MARCHANDISES ORIGINAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Sauf disposition contraire de la liste de démantèlement tarifaire de l'Équateur, les catégories de démantèlement suivantes s'appliquent conformément à l'article 22 (élimination des droits de douane) du titre III (commerce de marchandises) du présent accord:

1. Les droits de douane sur les marchandises originaires de l'Union européenne (ci-après dénommées "marchandises originaires") relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "0" sont entièrement éliminés à partir de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
2. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "3" sont éliminés en quatre étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
3. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "5" sont éliminés en six étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
4. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "7" sont éliminés en huit étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
5. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "10" sont éliminés en onze étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
6. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "15" sont éliminés en seize étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
7. Les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "E" ne sont pas concernées par des engagements en matière de droits de douane.
8. Les droits de douane sur les marchandises originaires soumises au mécanisme de stabilisation des prix (ci-après dénommé "MEP") relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "IB" sont progressivement éliminés. Aux fins du démantèlement tarifaire, le taux de base est le plus bas des deux taux suivants: le taux de base de la liste de démantèlement tarifaire ou le droit NPF appliqué. Ce démantèlement s'effectue en quatre étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
9. Les droits de douane sur les marchandises originaires soumises au MEP relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "IC" sont progressivement éliminés. Aux fins du démantèlement tarifaire, le taux de base est le plus bas des deux taux suivants: le taux de base de la liste de démantèlement tarifaire ou le droit NPF appliqué. Ce démantèlement s'effectue en six étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
10. Les droits de douane sur les marchandises originaires soumises au MEP relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "ID" sont progressivement éliminés. Aux fins du démantèlement tarifaire, le taux de base est le plus bas des deux taux suivants: le taux de base de la liste de démantèlement tarifaire ou le droit NPF appliqué. Ce démantèlement s'effectue en huit étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.
11. Les droits de douane sur les marchandises originaires soumises au MEP relevant des lignes tarifaires de la catégorie de démantèlement "IE" sont progressivement éliminés. Aux fins du démantèlement tarifaire, le taux de base est le plus bas des deux taux suivants: le taux de base de la liste de démantèlement tarifaire ou le droit NPF appliqué. Ce démantèlement s'effectue en onze étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane.

12. La partie fixe du MEP (15 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "IF" est éliminée à la date d'entrée en vigueur du présent accord.
13. La partie fixe du MEP (20 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "IG" est éliminée à la date d'entrée en vigueur du présent accord.
14. La partie fixe du MEP (15 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "IH" est éliminée en six étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante.
15. La partie fixe du MEP (20 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "II" est éliminée en huit étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante.
16. La partie fixe du MEP (15 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "IJ" est éliminée en onze étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante.
17. La partie fixe du MEP (20 %) des marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "IK" est éliminée en onze étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante.
18. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "B" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur élimine la partie fixe du MEP (15 %) pour un contingent annuel de 800 tonnes, avec une augmentation annuelle de 24 tonnes à compter de l'année un.
19. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "B1" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total (1) de 800 tonnes, avec une augmentation annuelle de 24 tonnes à compter de l'année un.
20. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "D" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 500 tonnes, avec une augmentation annuelle de 15 tonnes à compter de l'année un.
21. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "L1" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 400 tonnes, avec une augmentation annuelle de 20 tonnes à compter de l'année un.
22. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "L2" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 600 tonnes, avec une augmentation annuelle de 30 tonnes à compter de l'année un.
23. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "L3" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 500 tonnes, avec une augmentation annuelle de 25 tonnes à compter de l'année un.
24. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "L4" sont éliminés en dix-huit étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante et ces marchandises sont ensuite exemptes de tous droits de douane; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 1 000 tonnes, avec une augmentation annuelle de 50 tonnes à compter de l'année un.
25. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "M" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 300 tonnes.
26. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "MC" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 400 tonnes.

27. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "PA" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent total de 250 tonnes, avec une augmentation annuelle de 7,5 tonnes à compter de l'année un.
28. En ce qui concerne les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "P", l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent total de 800 tonnes à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, avec une augmentation annuelle de 24 tonnes à compter de l'année un. Les marchandises importées dans des quantités excédant le total cumulé de chaque année sont traitées comme suit:
- a) les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la ligne tarifaire 16010000 ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire;
 - b) la partie fixe du MEP (20 %) pour la ligne tarifaire 02101200 est éliminée en huit étapes, d'égale durée, commençant à la date d'entrée en vigueur du présent accord; les étapes ultérieures débutent le 1^{er} janvier de chaque année suivante;
 - c) les droits de douane correspondant aux lignes tarifaires 02101900, 16024100 et 16024200 sont éliminés conformément aux dispositions établies pour la catégorie "15".
29. Les droits de douane sur les marchandises originaires relevant de la catégorie de démantèlement "SP" ne sont pas concernés par le démantèlement tarifaire; nonobstant ce qui précède, à compter de la date à laquelle le présent accord entre en vigueur, l'Équateur s'abstient d'appliquer des droits d'importation pour un contingent annuel total de 750 tonnes.
30. À chaque étape, les taux des droits de douane sont arrondis au moins au dixième de point de pourcentage le plus proche, ou, si le taux du droit de douane est exprimé en unités monétaires, au moins au 0,001 de l'unité monétaire officielle de l'Équateur le plus proche.
31. Pour les besoins de la présente section, on entend par "année un", la période de douze mois commençant le 1^{er} janvier suivant l'année au cours de laquelle le présent accord entre en vigueur conformément à l'article 330 (entrée en vigueur) du présent accord. Par "année deux", "année trois", etc., on entend les périodes de douze mois suivant l'année un définie dans le présent paragraphe.
32. Les dispositions de la présente section sont exprimées conformément à la nomenclature tarifaire commune des États membres de la Communauté andine (NANDINA), fondée sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), version 2007.
33. L'interprétation des dispositions de la présente section, y compris la mise à jour des lignes tarifaires, est régie par les notes générales, les notes de section et les notes de chapitre de la NANDINA. Dans la mesure où elles sont identiques aux dispositions correspondantes de la NANDINA, les dispositions de la présente section ont la même signification que les dispositions correspondantes de la NANDINA.
34. Si l'entrée en vigueur du présent accord correspond à une date postérieure au 1^{er} janvier et antérieure au 31 décembre de la même année civile, la quantité contingente est établie au prorata temporis pour le reste de cette année civile.

(¹) On entend par "contingent total" un contingent qui intègre les lignes tarifaires figurant dans la liste de libéralisation correspondante; l'utilisation de ce contingent pourrait par conséquent porter sur une ou plusieurs lignes tarifaires.

ANNEXE V

«LISTE DE DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE DE L'ÉQUATEUR POUR LES MARCHANDISES ORIGINAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
01011010	-- Chevaux	15	0	
01011020	-- Ânes	10	0	
01019011	---- Chevaux de course	15	0	
01019019	---- Autres	15	0	
01019090	-- Autres	15	0	
01021000	- Reproducteurs de race pure	0	0	
01029010	-- Taureaux de combat	10	0	
01029090	-- Autres	5	0	
01031000	- Reproducteurs de race pure	0	0	
01039100	-- d'un poids inférieur à 50 kg	10	0	
01039200	-- d'un poids égal ou supérieur à 50 kg	10	0	
01041010	-- Reproducteurs de race pure	0	0	
01041090	-- Autres	10	0	
01042010	-- Reproducteurs de race pure	0	0	
01042090	-- Autres	10	0	
01051100	-- Coqs et poules de l'espèce domestique	0	0	
01051200	-- Dindes et dindons	0	0	
01051900	-- Autres	0	0	
01059400	-- Coqs et poules de l'espèce domestique	10	0	
01059900	-- Autres	10	0	
01061100	-- Primates	10	0	
01061200	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	10	0	
01061911	---- Lamas (<i>Lama glama</i>), y compris les guanacos	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
01061912	---- Alpacas (<i>Lama pacus</i>)	10	0	
01061919	---- Autres	10	0	
01061990	Chiens	10	0	
01062000	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	10	0	
01063100	-- Oiseaux de proie	10	0	
01063200	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, per- ruches, aras et cacatoès)	10	0	
01063900	-- Autres	10	0	
01069010	Abeilles	5	0	
01069090	-- Autres	10	0	
02011000	- Carcasses et demi-carcasses	20	E	
02012000	- Autres morceaux non désossés	20	E	
02013000	- Désossés	20	E	
02021000	- Carcasses et demi-carcasses	20	E	
02022000	- Autres morceaux non désossés	20	E	
02023000	- Désossés	20	E	
02031100	-- Carcasses et demi-carcasses	MEP	E	
02031200	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non dés- ossés	MEP	E	
02031900	-- Autres	MEP	E	
02032100	-- Carcasses et demi-carcasses	MEP	E	
02032200	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non dés- ossés	MEP	E	
02032900	-- Autres	MEP	E	
02041000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	20	10	
02042100	-- Carcasses et demi-carcasses	20	10	
02042200	-- Autres morceaux non désossés	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
02042300	-- Désossés	20	10	
02043000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	20	10	
02044100	-- Carcasses et demi-carcasses	20	10	
02044200	-- Autres morceaux non désossés	20	10	
02044300	-- Désossés	20	10	
02045000	- Viandes des animaux de l'espèce caprine	20	5	
02050000	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	25	5	
02061000	- de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	20	E	
02062100	-- Langues	20	E	
02062200	-- Foies	20	E	
02062900	-- Autres	20	E	
02063000	- de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	20	0	
02064100	-- Foies	25	0	
02064900	-- Autres	25	0	
02068000	- autres, frais ou réfrigérés	25	5	
02069000	- autres, congelés	25	5	
02071100	-- non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02071200	-- non découpés en morceaux, congelés	MEP	E	
02071300	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02071400	-- Morceaux et abats, congelés	MEP	E	
02072400	-- non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02072500	-- non découpés en morceaux, congelés	MEP	E	
02072600	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02072700	-- Morceaux et abats, congelés	MEP	E	
02073200	-- non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	MEP	E	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
02073300	-- non découpés en morceaux, congelés	MEP	E	
02073400	-- Foies gras, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02073500	-- autres, frais ou réfrigérés	MEP	E	
02073600	-- autres, congelés	MEP	E	
02081000	- de lapins ou de lièvres	25	0	
02083000	- de primates	20	0	
02084000	- de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	20	0	
02085000	- de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	20	0	
02089000	- Autres	20	0	
02090010	- Poitrines	25	0	
02090090	- Autres	25	0	
02101100	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	25	7	
02101200	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	MEP	P	
02101900	-- Autres	45	P	
02102000	- Viandes de l'espèce bovine	25	E	
02109100	-- de primates	25	0	
02109200	-- de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	25	0	
02109300	-- de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	25	0	
02109910	--- farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats			
02109910 A	---- farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	30	10	À l'exception des produits à base de volaille
02109910 B	---- farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	30	E	Produits à base de volaille

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
02109990	--- Autres			
02109990 A	---- Autres	30	10	À l'exception des produits à base de volaille
02109990 B	---- Autres	30	E	Produits à base de volaille
0301100000	- Poissons d'ornement	10	0	
0301911000	--- pour la reproduction ou l'élevage industriel	5	0	
0301919000	--- Autres	10	0	
0301920000	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	5	0	
0301930000	-- Carpes	5	0	
0301940000	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	10	0	
0301950000	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	10	0	
0301991000	--- pour la reproduction ou l'élevage industriel	5	0	
0301999000	--- Autres	10	0	
0302110000	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	20	0	
0302120000	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	20	0	
0302190000	-- Autres	20	0	
0302210000	- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	20	0	
0302220000	-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	20	0	
0302230000	-- Soles (<i>Solea</i> spp.)	20	0	
0302290000	-- Autres	20	0	
0302310000	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0302320000	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	0	0	
0302330000	-- Listaos ou bonites à ventre rayé	0	0	
0302340000	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	0	0	
0302350000	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	20	0	
0302360000	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	20	0	
0302390000	-- Autres	0	0	
0302400000	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	20	0	
0302500000	- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances	20	0	
0302610000	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>)	20	0	
0302620000	-- Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	20	0	
0302630000	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	20	0	
0302640000	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	20	0	
0302650000	-- Squales	20	0	
0302660000	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	20	0	
0302670000	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	20	0	
0302680000	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.):	20	0	
0302690010	---- Tilapia	20	0	
0302690090	---- Autres	20	0	
0302700000	- Foies, œufs et laitances	20	0	
0303110000	-- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	20	0	
0303190000	-- Autres	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0303210000	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	20	0	
0303220000	-- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	20	0	
0303290000	-- Autres	20	0	
0303310000	-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	20	0	
0303320000	-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	20	0	
0303330000	-- Soles (<i>Solea</i> spp.)	20	0	
0303390000	-- Autres	20	0	
0303410000	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	0	0	
0303420000	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	0	0	
0303430000	-- Listaos ou bonites à ventre rayé	0	0	
0303440000	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	0	0	
0303450000	-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	20	0	
0303460000	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	20	0	
0303490000	-- Autres	20	0	
0303510000	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	20	0	
0303520000	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	20	0	
0303610000	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	0	0	
0303620000	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	0	0	
0303710000	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>)	20	0	
0303720000	-- Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	20	0	
0303730000	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0303740000	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	20	0	
0303750000	-- Squales	20	0	
0303760000	-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	20	0	
0303770000	-- Bars (loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i>)	20	0	
0303780000	-- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	20	0	
0303790010	---- Tilapia	0	0	
0303790090	---- Autres	0	0	
0303800000	- Foies, œufs et laitances	20	0	
0304110000	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	20	0	
0304120000	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.):	20	0	
0304190010	---- Tilapia	20	0	
0304190090	---- Autres	20	0	
0304210000	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	20	0	
0304220000	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	20	0	
0304291000	---- de merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	20	0	
0304299010	----- Tilapia	20	0	
0304299090	----- Autres	20	0	
0304910000	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	20	0	
0304920000	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	20	0	
0304990000	-- Autres	20	0	
0305100000	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	10	0	
0305200000	- Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	20	0	
0305301000	-- de morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0305309000	-- Autres	20	0	
0305410000	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	20	0	
0305420000	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	20	0	
0305490000	-- Autres	20	0	
0305510000	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	20	0	
0305591000	---- Ailerons de requins et d'autres squales	20	0	
0305592000	---- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	20	0	
0305599000	---- Autres	20	0	
0305610000	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	20	0	
0305620000	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	20	0	
0305630000	-- Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	20	0	
0305690000	-- Autres	20	0	
0306110000	-- Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	20	0	
0306120000	-- Homards (<i>Homarus</i> spp.)	20	0	
0306131100	----- entières	20	0	
0306131200	----- Queues sans carapace	20	0	
0306131300	----- Queues avec carapace, cuites à l'eau ou à la vapeur	20	0	
0306131400	----- Queues avec carapace, cuites à l'eau ou à la vapeur	20	0	
0306131900	----- Autres	20	0	
0306139100	----- Crevettes	20	0	
0306139900	----- Autres	20	0	
0306140000	-- Crabes	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0306190000	-- autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	20	0	
0306210000	-- Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	20	0	
0306220000	-- Homards (<i>Homarus</i> spp.)	20	0	
0306231100	---- pour la reproduction ou l'élevage industriel	5	0	
0306231900	---- Autres	20	0	
0306239100	---- pour la reproduction ou l'élevage industriel	5	0	
0306239900	---- Autres	20	0	
0306240000	-- Crabes	20	0	
0306291000	--- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets	20	0	
0306299000	--- Autres	20	0	
0307100000	- Huîtres	20	0	
0307211000	--- Coquilles St Jacques	20	0	
0307219000	--- Autres	20	0	
0307291000	--- Coquilles St Jacques	20	0	
0307299000	--- Autres	20	0	
0307310000	-- vivants, frais ou réfrigérés	20	0	
0307390000	-- Autres	20	0	
0307410000	-- vivants, frais ou réfrigérés	20	0	
0307490000	-- Autres	20	0	
0307510000	-- vivants, frais ou réfrigérés	20	0	
0307590000	-- Autres	20	0	
0307600000	- Escargots autres que de mer	20	0	
0307911000	--- Oursins	20	0	
0307919000	--- Autres	20	0	
0307992000	--- Ormeaux du Chili (<i>Concholepas concholepas</i>)	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
0307993000	--- Holothuries (<i>Isostichopus fuscus</i>)	20	0	
0307994000	--- Bigorneaux	20	0	
0307995000	--- Patelles	20	0	
0307999000	--- Autres	20	0	
04011000	- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %	MEP	E	
04012000	- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1 % mais n'excédant pas 6 %	MEP	E	
04013000	- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 %	MEP	E	
04021010	-- en emballages d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg	MEP	L1	
04021090	-- Autres	MEP	L1	
04022111	---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg	MEP	L1	
04022119	---- Autres	MEP	L1	
04022191	- en emballages d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg	MEP	L1	
04022199	---- Autres	MEP	L1	
04022911	---- en emballages d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg	MEP	L1	
04022919	---- Autres	MEP	L1	
04022991	---- en emballages d'un contenu net inférieur ou égal à 2,5 kg	MEP	L1	
04022999	---- Autres	MEP	L1	
04029110	--- Lait évaporé	MEP	L2	
04029190	--- Autres	MEP	L1	
04029910	--- Lait condensé	30	L2	
04029990	--- Autres	MEP	L2	
04031000	- Yoghourt	30	L3	
04039010	-- Baveurre	30	L1	
04039090	-- Autres	30	L1	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
04041010	-- Lactosérum partiellement ou totalement déminéralisé	5	5	
04041090	-- Autres	MEP	L1	
04049000	- Autres	MEP	L1	
04051000	- Beurre	MEP	E	
04052000	- Pâtes à tartiner laitières	MEP	L3	
04059020	-- Matière grasse du lait anhydre ("butter oil")	MEP	E	
04059090	-- Autres	MEP	E	
04061000	- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte	20	E	
04062000	- Fromages râpés ou en poudre, de tous types	20	L3	
04063000	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	MEP	L3	
04064000	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>	20	L4	
04069040	-- d'une teneur en poids d'humidité inférieure à 50 %, calculée sur une base totalement dégraissée	25	L4	
04069050	-- d'une teneur en poids d'humidité égale ou supérieure à 50 % mais inférieure à 56 %, calculée sur une base totalement dégraissée	25	L4	
04069060	-- d'une teneur en poids d'humidité égale ou supérieure à 56 % mais inférieure à 69 %, calculée sur une base totalement dégraissée			
04069060 A	-- d'une teneur en poids d'humidité égale ou supérieure à 56 % mais inférieure à 63,5 %, calculée sur une base totalement dégraissée	25	L4	
04069060 B	-- d'une teneur en poids d'humidité égale ou supérieure à 63,5 % mais inférieure à 69 %, calculée sur une base totalement dégraissée	MEP	L3	
04069090	-- Autres	MEP	L3	
04070010	- à couvrir	0	0	
04070020	- pour la production de vaccins (exempts d'agents pathogènes spécifiques)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
04070090	- Autres	25	E	
04081100	-- séchés	25	E	
04081900	-- Autres	25	E	
04089100	-- desséchées	25	E	
04089900	-- Autres	25	E	
04090010	- en récipients d'une contenance égale ou supérieure à 300 kg	15	10	
04090090	- Autres	30	10	
04100000	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	25	5	
05010000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	20	0	
05021000	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	0	0	
05029000	- Autres	10	0	
05040010	- Estomacs	20	D	
05040020	- Boyaux	10	D	
05040030	- Vessies	10	D	
05051000	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet	10	0	
05059000	- Autres	10	0	
05061000	- Osséine et os acidulés	10	0	
05069000	- Autres	10	0	
05071000	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	10	0	
05079000	- Autres	10	0	
0508000000	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets	10	0	
05100010	- Bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
05100090	- Autres	10	0	
05111000	- Sperme de taureaux	0	0	
0511911000	---- Œufs et laitances de poissons	0	0	
0511912000	---- Déchets de poissons	5	0	
0511919000	---- Autres	0	0	
05119910	---- Cochenilles et insectes similaires	0	0	
05119930	---- Semences d'animaux autres que de l'espèce bovine	0	0	
05119940	---- Embryons	0	0	
05119990	---- Autres	0	0	
06011000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	0	0	
06012000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée	0	0	
06021010	-- Orchidées	0	0	
06021090	-- Autres	0	0	
06022000	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, fruits comestibles, greffés ou non	0	0	
06023000	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	0	0	
06024000	- Rosiers, greffés ou non	0	0	
06029010	-- Orchidées, y compris leurs boutures enracinées	0	0	
06029090	-- Autres	0	0	
06031100	-- Roses	15	0	
06031210	---- miniatures	15	0	
06031290	---- Autres	15	0	
06031300	-- Orchidées	15	0	
06031410	---- Chrysanthèmes pompons	15	0	
06031490	---- Autres	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
06031910	--- Gypsophile (<i>Gypsophilia paniculata</i> L.)	15	0	
06031920	--- Asters	15	0	
06031930	--- Alstroemères	15	0	
06031940	--- Gerberas	15	0	
06031990	--- Lys	15	0	
06039000	- Autres	15	0	
06041000	- Mousses et lichens	15	0	
06049100	-- frais	15	0	
06049900	-- Autres	15	0	
07011000	- de semence	0	0	
07019000	- Autres	20	15	
07020000	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	15	7	
07031000	- Oignons et échalotes	15	10	
07032010	-- de semence	15	0	
07032090	-- Autres	20	0	
07039000	- Poireaux et autres légumes alliacés	15	0	
07041000	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis	15	0	
07042000	- choux de Bruxelles	15	5	
07049000	- Autres	15	5	
07051100	-- Laitues pommées	15	0	
07051900	-- Autres	15	0	
07052100	-- Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	15	0	
07052900	-- Autres	15	5	
07061000	- Carottes et navets	15	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
07069000	– Autres	15	5	
07070000	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré	15	5	
07081000	– Pois (<i>Pisum sativum</i>)	15	10	
07082000	– Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)	25	10	
07089000	– Autres	15	5	
07092000	– Asperges	15	5	
07093000	– Aubergines	15	5	
07094000	– Céleris autres que les céleris-raves	15	5	
07095100	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	15	5	
07095900	-- Autres	15	5	
07096000	– Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>	15	10	
07097000	– Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	15	5	
07099010	– Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)	15	M	
07099020	-- Olives	15	10	
07099030	-- Artichauts	15	0	
07099090	-- Autres	15	10	
07101000	– Pommes de terre	25	PA	
07102100	-- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	15	10	
07102200	-- Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)	25	10	
07102900	-- Autres	15	5	
07103000	– Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	15	5	
07104000	– Maïs doux	15	MC	
07108010	-- Asperges	15	0	
07108090	-- Autres	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
07109000	- Mélanges de légumes	15	7	
07112000	- Olives	15	0	
07114000	- Concombres et cornichons	15	5	
07115100	- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	15	5	
07115900	-- Autres	15	5	
07119000	- autres légumes; mélanges de légumes	15	5	
07122000	- Oignons	25	7	
07123100	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	15	5	
07123200	-- Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.)	15	5	
07123300	-- Trémelles (<i>Tremella</i> spp.)	15	5	
07123900	-- autres (Oreilles-de-Judas et champignons)	15	5	
07129010	-- Aulx (ails)	15	5	
07129020	-- Maïs doux destiné à l'ensemencement	15	0	
07129090	-- Autres	15	0	
07131010	-- de semence	0	0	
07131090	-- autres (pois)	15	10	
07132010	-- de semence	0	0	
07132090	-- autres (pois chiches)	15	10	
07133110	-- de semence	0	0	
07133190	---- autres (haricots)	20	10	
07133210	---- de semence	0	0	
07133290	---- Autres	20	10	
07133311	----- noirs	0	0	
07133319	----- Autres	0	0	
07133391	----- noirs	15	10	
07133392	----- Haricots beurre	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
07133399	---- autres (autres haricots)	15	10	
07133910	---- de semence	0	0	
07133991	---- Haricots de Lima (<i>Phaseolus lunatus</i>)	20	10	
07133992	---- Pois yeux noirs (<i>Vigna unguiculata</i>)	20	10	
07133999	---- Autres	20	10	
07134010	-- de semence	0	0	
07134090	-- autres (lentilles)	15	5	
07135010	-- de semence	0	0	
07135090	-- Autres (fèves)	15	5	
07139010	-- de semence	0	0	
07139090	-- autres (légumes à cosse secs)	15	5	
07141000	- Racines de manioc	15	0	
07142010	-- de semence	15	0	
07142090	-- Autres	15	0	
07149010	-- Maca (<i>Lepidium meyenii</i>)	15	0	
07149090	-- Autres	15	5	
08011110	---- de semence	0	0	
08011190	---- Autres	15	0	
08011900	-- Autres	15	0	
08012100	-- en coques	15	0	
08012200	-- sans coques (noix)	15	10	
08013100	-- en coques	15	5	
08013200	-- sans coques	15	5	
08021100	-- en coques	15	5	
08021210	---- de semence	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
08021290	--- Autres	15	0	
08022100	-- en coques	15	5	
08022200	-- sans coques	15	0	
08023100	-- en coques	15	5	
08023200	-- sans coques	15	0	
08024000	- Châtaignes et marrons (<i>Castanea</i> spp.)	15	5	
08025000	- Pistaches	15	5	
08026000	- Noix macadamia	15	0	
08029000	- Autres	15	0	
08030011	-- Plantains (pour la cuisine)	15	0	
08030012	-- du type Cavendish Valery	15	0	
08030013	-- Banane Gros Michel (<i>Musa acuminata</i>)	15	0	
08030019	-- Autres	15	0	
08030020	- sèches	15	0	
08041000	- Dattes	15	5	
08042000	- Figues	15	5	
08043000	- Ananas	15	5	
08044000	- Avocats	15	0	
08045010	-- Goyaves	15	0	
08045020	-- Mangues et mangoustans	15	0	
08051000	- Oranges			
08051000 A	- Oranges	20	0	Pour la période allant du 1 ^{er} novembre au 30 avril
08051000 B	- Oranges	20	10	Pour la période allant du 1 ^{er} mai au 31 octobre

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
08052010	-- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)			
08052010 A	--- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)	20	5	Pour la période allant du 1 ^{er} novembre au 30 avril
08052010 B	--- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)	20	10	Pour la période allant du 1 ^{er} mai au 31 octobre
08052020	-- Tangelo et pamplemousse dit "uglifruit" (<i>Citrus reticulata</i> , <i>Citrus x paradisis</i>)			
08052020 A	--- Tangelo et pamplemousse dit "uglifruit" (<i>Citrus reticulata</i> , <i>Citrus x paradisis</i>)	15	0	Pour la période allant du 1 ^{er} novembre au 30 avril
08052020 B	--- Tangelo et pamplemousse dit "uglifruit" (<i>Citrus reticulata</i> , <i>Citrus x paradisis</i>)	15	10	Pour la période allant du 1 ^{er} mai au 31 octobre
08052090	-- Autres			
08052090 A	--- Autres	15	0	Pour la période allant du 1 ^{er} novembre au 30 avril
08052090 B	--- Autres	15	10	Pour la période allant du 1 ^{er} mai au 31 octobre
08054000	- Pamplemousses et pomelos	15	5	
08055010	-- Citrons (<i>Citrus limon</i> , <i>Citrus limonum</i>)	15	10	
08055021	--- de citron (<i>Citrus limonum</i> , citron commun, citron créole) (<i>Citrus aurantifolia</i>)	15	5	
08055022	--- du genre <i>Citrus latifolia</i>	15	5	
08059000	- Autres	15	5	
08061000	- frais	15	0	
08062000	- secs (y compris les raisins secs)	15	0	
08071100	-- Pastèques	15	0	
08071900	-- autres (melons)	15	5	
08072000	- Papayes	15	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
08081000	– Pommes	15	0	
08082010	-- Paires	15	0	
08082020	-- Coings	15	0	
08091000	– Abricots	15	0	
08092000	– Cerises	15	0	
08093000	– Pêches, fraîches, y compris les brugnonns et nectarines	15	0	
08094000	– Prunes et prunelles	15	0	
08101000	– Fraises	15	0	
08102000	– Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises	15	0	
08104000	– Airelles, myrtilles et autres fruits du genre <i>Vaccinium</i>	15	5	
08105000	– Kiwis	15	0	
08106000	– Durians	15	5	
08109010	-- Grenadilles, maracuja et autres fruits de la passion (<i>Passiflora</i> spp.)	15	5	
08109020	-- Chérimoles, corossol et autres anones (<i>Annona</i> spp.)	15	5	
08109030	-- Tomate en arbre (<i>Cyphomandra betacea</i>)	15	5	
08109040	-- Pitahayas (<i>Cereus</i> spp.)	15	5	
08109050	-- Alkékonge jaune (<i>Physalis peruviana</i>)	15	5	
08109090	-- Autres	15	0	
08111010	-- additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	15	0	
08111090	-- Autres	15	0	
08112000	– Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau	15	0	
08119010	– sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
08119091	--- Mangues (<i>Mangifera indica</i> L.)	15	0	
08119092	--- Camu-camu (<i>Myrciaria dubia</i>)	15	0	
08119093	--- Lucuma (<i>Lucuma obovata</i>)	15	0	
08119094	--- Maracuja (<i>Passiflora edulis</i>)	15	0	
08119095	--- Corossols (<i>Annona muricata</i>)	15	0	
08119096	--- Papaye	15	0	
08119099	--- Autres	15	5	
08121000	- Cerises	15	0	
08129020	-- Pêches, fraîches, y compris les brugnonns et nectarines	15	0	
08129090	-- Autres	15	5	
08131000	- Abricots	15	5	
08132000	- Prunes	15	5	
08133000	- Pommes	15	5	
08134000	- autres fruits	15	5	
08135000	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre	15	5	
08140010	- de citron (<i>Citrus limonum</i> , citron commun, citron créole) (<i>Citrus aurantifolia</i>)	15	5	
08140090	- Autres	15	5	
09011110	--- de semence	10	10	
09011190	--- Autres	15	10	
09011200	-- décaféiné	15	10	
09012110	--- en grains	15	10	
09012120	--- moulu	20	10	
09012200	-- décaféiné	20	10	
09019000	- Autres	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
09021000	– Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	15	10	
09022000	– Thé vert (non fermenté) présenté autrement	15	10	
09023000	– Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	20	10	
09024000	– Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	20	10	
09030000	Maté	20	0	
09041100	-- non broyés ni pulvérisés	15	5	
09041200	-- broyés ou pulvérisés	15	5	
09042010	-- Paprika (<i>Capsicum annum L.</i>)	15	0	
09042090	-- Autres	15	0	
09050000	Vanille	15	0	
09061100	-- Cannelle (<i>Cinnamomum zeylanicum Blume</i>)	10	5	
09061900	-- Autres	10	5	
09062000	– broyés ou pulvérisés	15	5	
09070000	Girofles (antofles, clous et griffes)	10	5	
09081000	– Noix muscades	10	5	
09082000	– Macis	10	0	
09083000	– Amomes et cardamomes	10	5	
09091000	– Graines d'anis ou de badiane	10	0	
09092010	-- de semence	10	0	
09092090	-- Autres	10	5	
09093000	– Graines de cumin	10	5	
09094000	– Graines de carvi	10	0	
09095000	– Graines de fenouil; baies de genièvre	10	0	
09101000	– Gingembre	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
09102000	– Safran	10	0	
09103000	– Curcuma	10	0	
09109100	-- Mélanges visés à la note 1 b) du présent chapitre	10	5	
09109910	---- Feuilles de laurier	10	0	
09109990	---- Autres	10	0	
10011010	-- de semence	0	0	
10011090	-- Autres	36	IC	
10019010	---- Froment (blé) de semence	0	0	
10019020	-- autres blés	36	IC	
10019030	-- Méteil	36	IC	
10020010	– de semence	0	0	
10020090	– Autres	15	5	
10030010	– de semence	0	0	
10030090	– Autres	36	IC	
10040010	– de semence	0	0	
10040090	– Autres	5	5	
10051000	– de semence	0	0	
10059011	---- jaune	MEP	E	
10059012	---- blanc	MEP	E	
10059020	-- Maïs éclaté (<i>Zea mays</i> convar. <i>microsperma</i> ou <i>Zea mays</i> var. <i>everta</i>)	15	E	
10059030	-- Maïs blanc géant (<i>Zea mays amilacea</i> cv. <i>gigante</i>)	MEP	E	
10059040	– Maïs violet (<i>Zea mays amilacea</i> cv. <i>morado</i>)	MEP	E	
10059090	-- Autres	MEP	E	
10061010	-- de semence	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
10061090	-- Autres	MEP	E	
10062000	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	MEP	E	
10063000	- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	MEP	E	
10064000	- Riz en brisures	MEP	E	
10070010	- de semence	0	0	
10070090	- Autres	MEP	E	
10081010	-- de semence	0	0	
10081090	-- Autres	20	0	
10082010	-- de semence	0	0	
10082090	-- Autres	15	0	
10083010	-- de semence	0	0	
10083090	-- Autres	15	0	
10089011	---- de semence	0	0	
10089019	---- Autres	20	0	
10089091	---- de semence	0	0	
10089092	---- Amarante queue de renard (<i>Amaranthus caudatus</i>), non destinée à l'ensemencement	20	0	
10089099	---- Autres	20	0	
11010000	Farines de froment (blé) ou de méteil	36	IC	
11021000	- Farine de seigle	20	5	
11022000	- Farine de maïs	MEP	E	
11029000	- Autres			
11029000 A	-- Autres	20	10	À l'exception de la farine de riz
11029000 B	-- Autres	20	E	Farine de riz
11031100	-- de froment (blé)	MEP	0	
11031300	-- de maïs	20	E	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
11031900	-- d'autres céréales			
11031900 A	--- d'autres céréales	20	10	À l'exception du gruau et de la farine de riz
11031900 B	--- d'autres céréales	20	E	Gruau et farine de riz
11032000	- Agglomérés sous forme de pellets			
11032000 A	-- Agglomérés sous forme de pellets	20	10	À l'exception des agglomérés sous forme de pellets de maïs et de riz
11032000 B	-- Agglomérés sous forme de pellets	20	E	Agglomérés sous forme de pellets de maïs et de riz
11041200	-- d'avoine	20	0	
11041900	-- d'autres céréales	30	5	
11042200	-- d'avoine	20	0	
11042300	-- de maïs	20	E	
11042910	--- d'orge	20	10	
11042990	--- Autres	30	5	
11043000	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	15	5	
11051000	- Farine, semoule et poudre	30	10	
11052000	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	30	10	
11061000	- de légumes à cosse secs du n° 0713	30	5	
11062010	-- Maca (<i>Lepidium meyenii</i>)	20	0	
11062090	-- Autres	20	0	
11063010	-- de bananes ou plantains	20	0	
11063020	-- de lucuma (<i>Lucuma obovata</i>)	20	0	
11063090	-- Autres	20	0	
11071000	- non torréfié	MEP	0	
11072000	- torréfiés	MEP	0	
11081100	-- Amidon de froment (blé)	36	IE	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
11081200	-- Amidon de maïs	MEP	E	
11081300	-- Fécule de pommes de terre	20	E	
11081400	-- Fécule de manioc (cassave)	20	E	
11081900	-- autres amidons et fécules	MEP	E	
11082000	- Inuline	20	10	
11090000	Gluten de froment (blé), même à l'état sec	20	10	
12010010	- de semence	0	0	
12010090	- Autres	MEP	E	
12021010	-- de semence	0	0	
12021090	-- Autres	MEP	IJ	
12022000	- décortiquées, même concassées	MEP	IJ	
12030000	Coprah	10	0	
12040010	- de semence	0	0	
12040090	- Autres	10	0	
12051010	-- de semence	0	0	
12051090	-- Autres	MEP	IF	
12059010	-- de semence	0	0	
12059090	-- Autres	MEP	IF	
12060010	- de semence	0	0	
12060090	- Autres	MEP	IJ	
12072010	-- de semence	0	0	
12072090	-- Autres	15	10	
12074010	-- de semence	0	0	
12074090	-- Autres	MEP	IF	
12075010	-- de semence	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
12075090	-- Autres	15	0	
12079100	-- Graines d'œillette ou de pavot	15	0	
12079911	----- Noix et amandes de palmiste	0	0	
12079919	----- Autres	0	0	
12079991	----- Graines de karité	MEP	IF	
12079999	----- Autres	MEP	IK	
12081000	- de fèves de soja	MEP	E	
12089000	- Autres	MEP	IJ	
12091000	- Graines de betteraves à sucre	0	0	
12092100	-- de luzerne	0	0	
12092200	-- de trèfle (<i>Trifolium</i> spp.)	0	0	
12092300	- de fétuque	0	0	
12092400	- de pâturin des prés du Kentucky (<i>Poa pratensis</i> L.)	0	0	
12092500	-- de ray-grass (<i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>Lolium perenne</i> L.)	0	0	
12092900	-- Autres	0	0	
12093000	- Graines de plantes herbacées utilisées principale- ment pour leurs fleurs	0	0	
12099110	--- d'oignons, de poireaux, d'aulx et d'autres lé- gumes du genre <i>Allium</i>	0	0	
12099120	--- de choux, de choux-fleurs, de brocolis, de navets et d'autres légumes du genre <i>Brassica</i>	0	0	
12099130	--- de carottes (<i>Daucus carota</i>)	0	0	
12099140	--- de laitues (<i>Lactuca sativa</i>)	0	0	
12099150	--- de tomates (<i>Lycopersicon</i> spp.)	0	0	
12099190	--- Autres	0	0	
12099910	--- Graines d'arbres fruitiers et forestiers	0	0	
12099920	--- Graines de tabac	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
12099930	--- Graines de <i>Caesalpinea spinosa</i>	0	0	
12099940	--- Graines de rocouyer	0	0	
12099990	--- Autres	0	0	
12101000	- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	10	0	
12102000	- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline	0	0	
12112000	- Racines de ginseng	10	0	
12113000	- Coca (feuille de)	10	0	
12114000	- Paille de pavot	10	0	
12119030	-- Origan (<i>Origanum vulgare</i>)	10	0	
12119050	-- Griffes du diable (<i>Uncaria tomentosa</i>)	10	0	
12119060	-- Lemon grass (<i>Cymbopogon citratus</i>)	10	0	
12119090	-- Autres	10	0	
12122000	- Algues	5	0	
12129100	-- Betteraves à sucre	10	0	
12129910	--- Canes à sucre	10	10	
12129990	--- Autres	10	0	
12130000	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	10	0	
12141000	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	15	5	
12149000	- Autres	10	0	
13012000	- Gomme arabique	0	0	
13019040	-- Gomme adragante	5	0	
13019090	-- Autres	0	0	
13021110	--- Concentrés de paille de pavot	15	0	
13021190	--- Autres	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
13021200	-- de réglisse	5	0	
13021300	-- de houblon	0	0	
13021911	----- présenté ou conditionné pour la vente au détail	15	0	
13021919	----- Autres	15	0	
13021920	---- Extrait de fèves de soja, même en poudre	5	0	
13021991	----- présenté ou conditionné pour la vente au détail	5	0	
13021999	----- Autres	5	0	
13022000	- Matières pectiques, pectinates et pectates	0	0	
13023100	-- Agar-agar	5	0	
13023200	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	15	0	
13023910	---- Mucillages de graines de <i>Caesalpinia spinosa</i>	15	0	
13023990	---- Autres	0	0	
14011000	- Bambous	10	0	
14012000	- Rotins	10	0	
14019000	- Autres	10	0	
14042000	- Linters de coton	10	0	
14049010	-- Rocouyer en poudre	10	0	
14049020	-- Graines de <i>Caesalpinia spinosa</i> en poudre	10	0	
14049090	-- Autres	10	0	
15010010	- Graisses de porc (y compris le saindoux)	MEP	IG	
15010030	- Graisses de volailles	MEP	IG	
15020011	-- dénaturés	MEP	IJ	
15020019	-- Autres	MEP	IK	
15020090	- Autres	MEP	IK	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
15030000	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées	MEP	IK	
1504101000	-- de foie de morue	15	0	
1504102100	--- brutes	15	0	
1504102900	--- Autres	15	0	
1504201000	-- brutes	10	0	
1504209000	-- Autres	10	0	
1504300000	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	15	0	
15050010	- Graisse de suint brute (suintine)	5	0	
15050091	-- Lanoline	0	0	
15050099	-- Autres	5	0	
15060010	- Huile de pied de bœuf	MEP	0	
15060090	- Autres	MEP	IG	
15071000	- Huile brute, même dégommée	MEP	IK	
15079010	-- additionnées de substances dénaturantes dans une proportion inférieure ou égale à 1 %	MEP	IK	
15079090	-- Autres	MEP	IK	
15081000	- Huile brute	MEP	IK	
15089000	- Autres	MEP	IK	
15091000	- vierges	20	0	
15099000	- Autres	20	0	
15100000	Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509	20	0	
15111000	- Huile brute	MEP	IK	
15119000	- Autres	MEP	IK	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
15121110	- de tournesol	MEP	IK	
15121120	--- de carthame	MEP	IK	
15121910	- de tournesol	MEP	IK	
15121920	--- de carthame	MEP	IK	
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	MEP	IK	
15122900	-- Autres	MEP	IK	
15131100	-- Huile brute	MEP	IK	
15131900	-- Autres	MEP	IK	
15132110	- de palmiste	MEP	IK	
15132120	--- de babassu	20	0	
15132910	--- de palmiste	MEP	IK	
15132920	--- de babassu	20	0	
15141100	-- Huile brute	MEP	IK	
15141900	-- Autres	MEP	II	
15149100	-- Huile brute	MEP	IK	
15149900	-- Autres	MEP	IK	
15151100	-- Huile brute	20	10	
15151900	-- Autres	20	10	
15152100	-- Huile brute	MEP	IK	
15152900	-- Autres	MEP	IK	
15153000	- Huile de ricin et ses fractions	MEP	IK	
15155000	- Huile de sésame et ses fractions	MEP	IK	
15159000	- Autres	MEP	IK	
15161000	- Graisses et huiles animales et leurs fractions	20	10	
15162000	- Graisses et huiles végétales et leurs fractions	MEP	IK	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
15171000	– Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	MEP	IK	
15179000	– Autres	MEP	IK	
15180010	– Linoxyste	MEP	IG	
15180090	– Autres	MEP	IK	
15200000	Glycérine brute; eaux et lessives glycéreuses	5	0	
15211010	-- Cire de carnauba	0	0	
15211020	-- Cire de candelilla	15	0	
15211090	-- Autres	15	0	
1521902000	-- Spermacti	15	0	
15219010	-- Cires d'abeilles, autres cires d'insectes	15	0	
15220000	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	0	0	
16010000	Saucisses et produits similaires de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits	MEP	P	
16021000	– Préparations homogénéisées	25	E	
16022000	– de foies de tous animaux	25	E	
16023110	--- Morceaux assaisonnés et congelés	MEP	E	
16023190	--- Autres	25	E	
16023210	--- Morceaux assaisonnés et congelés	MEP	E	
16023290	--- Autres	25	E	
16023910	--- Morceaux assaisonnés et congelés	MEP	E	
16023990	--- Autres	25	E	
16024100	-- Jambons et leurs morceaux	30	P	
16024200	-- Épaules et leurs morceaux	30	P	
16024900	-- Autres, y compris les mélanges	25	7	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
16025000	- d'animaux de l'espèce bovine	25	E	
16029000	- Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux	25	E	
16030000	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	30	10	
1604110000	-- Saumon	20	0	
1604120000	-- Hareng commun	20	0	
1604131000	--- À la sauce tomate	20	0	
1604132000	--- Dans l'huile	20	0	
1604133000	--- En saumure	20	0	
1604139000	--- Autres	20	0	
1604141000	---- Thons	20	0	
1604142000	---- Listaos et bonites	20	0	
1604150000	-- Maquereau commun	20	0	
1604160000	-- Anchois	20	0	
1604190000	-- Autres	20	0	
1604200000	- Autres préparations et conserves de poissons	20	0	
1604300000	- Caviar et ses succédanés	20	0	
1605100000	- Crabes	20	0	
1605200000	- Crevettes	20	0	
1605300000	- Homards	20	0	
1605400000	- Autres crustacés	20	0	
1605901000	-- Palourdes, locos et machas (mollusques comestibles)	20	0	
1605909000	-- Autres	20	0	
17011110	--- Cassonade (panelle, sucre râpé)	30	E	
17011190	--- Autres	MEP	E	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
17011200	-- de betterave	MEP	E	
17019100	-- additionnés d'aromatisants ou de colorants	MEP	E	
17019910	--- Saccharose chimiquement pur	MEP	E	
17019990	--- Autres	MEP	E	
17021100	-- contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	0	0	
17021910	--- Lactose	0	0	
17021920	--- Sirop de lactose	15	0	
17022000	-- Sucre et sirop d'érable	15	0	
17023010	-- contenant en poids 99 % ou plus de glucose, exprimé en glucose anhydre calculé sur matière sèche (dextrose)	0	0	
17023020	-- Sirop de glucose	MEP	E	
17023090	-- Autres	MEP	E	
17024010	-- Glucose	MEP	E	
17024020	-- Sirop de glucose	MEP	E	
17025000	-- Fructose chimiquement pur	5	0	
17026000	-- autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)	MEP	E	
17029010	-- Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel	20	5	
17029020	-- Sucres et mélasses caramélisés	MEP	E	
17029030	-- Sucres additionnés d'aromatisants ou de colorants	MEP	E	
17029040	-- autres sirops	MEP	E	
17029090	-- Autres	MEP	E	
17031000	-- Mélasses de canne	MEP	E	
17039000	-- Autres	MEP	E	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
17041010	-- enrobées de sucre	20	3	
17041090	-- Autres	20	3	
17049010	-- Bonbons, caramels, dragées et pastilles	20	3	
17049090	-- autres	20	3	
18010011	-- de semence	10	0	
18010019	-- Autres	20	0	
18010020	-- torréfiés	20	5	
18020000	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	20	5	
18031000	-- non dégraissée	20	10	
18032000	-- complètement ou partiellement dégraissée	20	10	
18040011	-- à indice d'acidité, exprimée en acide oléique, non supérieur à 1 %	20	10	
18040012	-- à indice d'acidité, exprimée en acide oléique, supérieur à 1 % mais non supérieur à 1,65 %	20	10	
18040013	-- à indice d'acidité, exprimée en acide oléique, supérieur à 1,65 %	20	10	
18040020	-- Graisse et huile de cacao	20	10	
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	10	
18061000	-- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants			
18061000 A	-- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
18061000 B	-- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
18062010	-- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
18062090	-- Autres			
18062090 A	-- Autres	20	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
18062090 B	-- Autres	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
18063110	---- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	20	10	
18063190	---- Autres	20	10	
18063200	-- non fourrés	20	10	
18069000	- Autres	20	10	
19011010	-- Formules lactées pour enfants jusqu'à 12 mois	15	5	
19011091	---- à base de farines, de poudres, de féculs ou d'extraits de malt	15	5	
19011099	---- Autres	15	5	
19012000	- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	20	10	
19019010	-- Extrait de malt	25	5	
19019020	-- Crème à base de lait sucré cuit	30	5	
19019090	-- Autres	20	5	
19021100	-- contenant des œufs	30	5	
19021900	-- Autres	30	IB	
19022000	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	30	5	
19023000	- autres pâtes alimentaires	30	5	
19024000	- Couscous	20	3	
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
19041000	– Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	20	10	
19042000	– Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées	20	10	
19043000	– Bulgur de blé	20	5	
19049000	– Autres	20	10	
19051000	– Pain croustillant dit <i>Knäckebrot</i>	20	5	
19052000	– Pain d'épices et produits similaires	20	5	
19053100	-- Biscuits additionnés d'édulcorants	20	5	
19053200	-- Gaufres et gaufrettes	20	5	
19054000	– Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	20	5	
19059010	-- Biscuits salés ou aromatisés	20	5	
19059090	-- Autres	20	5	
20011000	– Concombres et cornichons	30	5	
20019010	-- Olives	20	5	
20019090	-- Autres	30	5	
20021000	– Tomates, entières ou en morceaux	20	5	
20029000	– Autres	20	5	
20031000	– Champignons du genre <i>Agaricus</i>	30	5	
20032000	– Truffes	20	0	
20039000	– Autres	30	0	
20041000	– Pommes de terre	20	10	
20049000	– autres légumes et mélanges de légumes:	30	5	
20051000	– Légumes homogénéisés	30	5	
20052000	– Pommes de terre	20	10	
20054000	– Pois (<i>Pisum sativum</i>)	30	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20055100	-- sans coques	30	10	
20055900	-- Autres	30	10	
20056000	- Asperges	20	0	
20057000	- Olives	20	5	
20058000	- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)	20	MC	
20059100	-- Jets de bambou	20	0	
20059910	-- Artichauts	20	0	
20059920	---- Piment rouge (<i>Capsicum annuum</i>)	20	0	
20059990	---- Autres	30	5	
20060000	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)	30	10	
20071000	- Préparations homogénéisées	30	10	
20079110	---- Confitures, gelées et marmelades	20	10	
20079120	---- Purées et pâtes	30	10	
20079911	----- Confitures, gelées et marmelades	30	10	
20079912	----- Purées et pâtes	30	10	
20079991	----- Confitures, gelées et marmelades	30	10	
20079992	----- Purées et pâtes	30	10	
20081110	---- Beurre	30	5	
20081190	---- Autres	30	5	
20081910	---- Noix de cajou	20	5	
20081920	---- Pistaches	20	0	
20081990	---- Autres, y compris les mélanges	20	0	
20082010	-- dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	30	10	
20082090	-- Autres	30	10	
20083000	- Agrumes	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20084000	- Poires	20	0	
20085000	- Abricots	30	10	
20086010	-- dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	30	10	
20086090	-- Autres	30	10	
20087020	-- dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	20	0	
20087090	-- Autres	20	0	
20088000	- Fraises	30	10	
20089100	-- Cœurs de palmiers	20	0	
20089200	-- Mélanges	20	10	
20089920	---- Papayes	30	10	
20089930	---- Mangues	30	10	
20089990	---- Autres	20	10	
20091100	-- congelés			
20091100 A	-- congelés	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20091100 B	-- congelés	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20091200	-- non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	30	10	
20091900	-- Autres			
20091900 A	---- Autres	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20091900 B	---- Autres	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20092100	-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20	30	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20092900	-- Autres			
20092900 A	---- Autres	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20092900 B	---- Autres	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20093100	-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20	30	10	
20093910	---- de citron du n° 0805 50 21	30	10	
20093990	---- Autres			
20093990 A	----- Autres	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20093990 B	----- Autres	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20094100	-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20	30	10	
20094900	-- Autres			
20094900 A	---- Autres	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20094900 B	---- Autres	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20095000	- Jus de tomate	30	5	
20096100	-- d'une valeur Brix n'excédant pas 30	10	10	
20096900	-- Autres			
20096900 A	---- Autres	10	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20096900 B	--- Autres	10	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20097100	-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20	20	10	
20097900	-- Autres			
20097900 A	--- Autres	20	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20097900 B	--- Autres	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098011	--- Papaye			
20098011 A	---- Papaye	30	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20098011 B	---- Papaye	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098012	--- de maracuja (<i>Passiflora edulis</i>)			
20098012 A	---- de maracuja (<i>Passiflora edulis</i>)	20	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20098012 B	---- de maracuja (<i>Passiflora edulis</i>)	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098013	--- de corossols (<i>Annona muricata</i>)			
20098013 A	---- de corossols (<i>Annona muricata</i>)	20	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20098013 B	---- de corossols (<i>Annona muricata</i>)	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098014	--- de mangues			
20098014 A	---- de mangues	20	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20098014 B	---- de mangues	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098015	--- de camu-camu (<i>Myrciaria dubia</i>)	20	0	
20098019	--- Autres			
20098019 A	---- Autres	30	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20098019 B	---- Autres	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20098020	-- Jus d'un seul légume			
20098020 A	--- Jus d'un seul légume	30	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %
20098020 B	--- Jus d'un seul légume	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
20099000	- Mélanges de jus			
20099000 A	- Mélanges de jus	20	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 30 %

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
20099000 B	– Mélanges de jus	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 30 %
21011100	-- Extraits, essences et concentrés	30	5	
21011200	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café			
21011200 A	--- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	30	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21011200 B	--- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	30	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21012000	– Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté			
21012000 A	-- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	5	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21012000 B	-- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	5	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21013000	– Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	20	0	
21021010	-- Levures de culture	15	3	
21021090	-- Autres	15	3	
21022000	– Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	15	3	
21023000	– Préparations en poudre à enfourner	15	3	
21031000	– Sauce de soja	20	3	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
21032000	- Tomato ketchup et autres sauces tomates	20	3	
21033010	-- Farine de moutarde	20	0	
21033020	-- Moutarde préparée	20	0	
21039010	-- Mayonnaise	20	5	
21039020	-- Condiments et assaisonnements, composés	30	3	
21039090	-- Autres	20	5	
21041010	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons	20	5	
21041020	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	20	5	
21042000	- Préparations alimentaires composites homogénéisées	20	5	
21050010	- Glaces de consommation ne contenant ni lait, ni produits lactés	20	10	
21050090	- Autres	20	10	
21061011	--- de soja, d'une teneur en protéines sur base sèche comprise entre 65 % et 75 %	20	3	
21061019	--- Autres	20	3	
21061020	-- Substances protéiques texturées	20	3	
21069010	-- Poudres pour la préparation de puddings, crèmes, glaces de consommation, desserts, gélatines et produits similaires			
21069010 A	-- Poudres pour la préparation de puddings, crèmes, glaces de consommation, desserts, gélatines et produits similaires	15	3	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069010 B	--- Poudres pour la préparation de puddings, crèmes, glaces de consommation, desserts, gélatines et produits similaires	15	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069021	--- présentées en emballages conditionnés pour la vente au détail			
21069021 A	--- présentées ou conditionnées pour la vente au détail	10	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
21069021 B	---- présentées ou conditionnées pour la vente au détail	10	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069029	---- Autres			
21069029 A	---- Autres	10	10	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069029 B	---- Autres	10	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069030	-- Hydrolysats de protéines			
21069030 A	--- Hydrolysats de protéines	5	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069030 B	--- Hydrolysats de protéines	5	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069040	-- Autolysats de levure			
21069040 A	--- Autolysats de levure	15	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069040 B	--- Autolysats de levure	15	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069050	-- Améliorants de panification			
21069050 A	--- Améliorants de panification	15	0	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
21069050 B	--- Améliorants de panification	15	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069060	-- Mélanges d'édulcorants artificiels avec des substances alimentaires			
21069060 A	--- Mélanges d'édulcorants artificiels avec des substances alimentaires	20	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069060 B	--- Mélanges d'édulcorants artificiels avec des substances alimentaires	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069071	--- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits			
21069071 A	---- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits	20	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069071 B	---- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069072	--- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits, avec des vitamines, minéraux ou d'autres substances			
21069072 A	---- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits, avec des vitamines, minéraux ou d'autres substances	20	3	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069072 B	---- contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits, avec des vitamines, minéraux ou d'autres substances	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069073	--- contenant exclusivement des mélanges de vitamines et de minéraux			

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
21069073 A	---- contenant exclusivement des mélanges de vitamines et de minéraux	20	3	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069073 B	---- contenant exclusivement des mélanges de vitamines et de minéraux	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069074	--- contenant exclusivement des mélanges de vitamines			
21069074 A	---- contenant exclusivement des mélanges de vitamines	20	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069074 B	---- contenant exclusivement des mélanges de vitamines	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069079	--- Autres			
21069079 A	---- Autres	20	3	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069079 B	---- Autres	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069080	-- Formules lactées pour enfants jusqu'à 12 mois			
21069080 A	--- Formules lactées pour enfants jusqu'à 12 mois	20	5	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069080 B	--- Formules lactées pour enfants jusqu'à 12 mois	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
21069090	-- Autres			

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
21069090 A	--- Autres	20	7	Produits dont la teneur en sucre est égale ou inférieure à 70 %
21069090 B	--- Autres	20	SP	Produits dont la teneur en sucre est supérieure à 70 %
22011000	- Eaux minérales et eaux gazéifiées	20	5	
22019000	- Autres	20	5	
22021000	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	30	5	
22029000	- Autres	30	5	
22030000	Bières de malt	20	0	
22041000	- Vins mousseux	20	0	
22042100	-- en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	20	0	
22042910	--- Moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool (moûts mutés sans alcool)	15	0	
22042990	--- Autres	20	0	
22043000	- autres moûts de raisin	15	0	
22051000	- en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	30	0	
22059000	- Autres	30	0	
22060000	Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs	20	0	
22071000	- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	15	0	
22072000	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	15	0	
22082021	--- Pisco	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
22082022	--- Singani	20	0	
22082029	--- Autres			
22082029a	---- Extraits et concentrés d'alcool pour la fabrication de brandy, conditionnés en vrac, d'un titre alcoométrique égal ou supérieur à 50 degrés Gay-Lussac (50 G.L.), impropres à la vente directe au consommateur	20	0	
22082029b	---- Autres	20	0	
22082030	-- Eaux-de-vie de marc de raisin (grappa et similaires)	20	0	
22083000	- Whiskies			
22083000a	-- Extraits et concentrés d'alcool pour la fabrication de whiskies, conditionnés en vrac, d'un titre alcoométrique égal ou supérieur à 50 degrés Gay-Lussac (50 G.L.), impropres à la vente directe au consommateur	20	0	
22083000b	-- Whiskies	20	0	
22084000	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de canne à sucre			
22084000a	-- Extraits et concentrés d'alcool pour la fabrication de rhum, conditionnés en vrac, d'un titre alcoométrique égal ou supérieur à 50 degrés Gay-Lussac (50 G.L.), impropres à la vente directe au consommateur	20	0	
22084000b	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de canne à sucre	20	0	
22085000	- Gin et genièvre			
22085000a	-- Extraits et concentrés d'alcool pour la fabrication de gin et de genièvre, conditionnés en vrac, d'un titre alcoométrique égal ou supérieur à 50 degrés Gay-Lussac (50 G.L.), impropres à la vente directe au consommateur	30	0	
22085000b	-- Gin et genièvre	30	0	
22086000	- Vodka	30	0	
22087010	-- Anis	30	0	
22087020	-- Crèmes	30	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
22087090	-- Autres	30	0	
22089010	-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique inférieur à 80 % vol	15	0	
22089020	-- Eaux-de-vie d'agaves (tequila et similaires)	30	0	
22089042	--- Anis	30	0	
22089049	--- Autres	30	0	
22089090	-- Autres	30	0	
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	20	0	
23011010	-- Cretons	15	10	
23011090	-- Autres	15	0	
2301201100	--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 2 %	15	0	
2301201900	--- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 2 %	15	0	
2301209000	-- Autres	15	0	
23021000	- de maïs	MEP	IJ	
23023000	- de froment (blé)	MEP	IH	
23024000	- d'autres céréales	MEP	IJ	
23025000	- de légumineuses	15	10	
23031000	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	15	0	
23032000	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	15	0	
23033000	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	15	0	
23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	MEP	IJ	
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
23061000	– de coton	MEP	IJ	
23062000	– de lin	15	10	
23063000	– de tournesol	MEP	IJ	
23064100	-- à faible teneur en acide érucique	15	0	
23064900	-- Autres	15	5	
23065000	– de noix de coco ou de coprah	15	5	
23066000	– de noix ou d'amandes de palmiste	15	5	
23069000	– Autres	MEP	IH	
23070000	Lies de vin; tartre brut	15	0	
23080010	– Farine de fleurs de souci	15	0	
23080090	– Autres	MEP	IJ	
23091010	-- présentés en boîtes hermétiques	20	10	
23091090	-- Autres	MEP	B1	
23099010	-- Préparations fourragères avec ajout de mélasse ou de sucre	MEP	B1	
23099020	-- Prémélanges	5	0	
23099030	-- Produits de substitution du lait pour l'alimentation des veaux	5	0	
23099090	-- autres (autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux)			
23099090 A	---- autres (autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux)	MEP	B	À l'exception des produits contenant du riz et du maïs
23099090 B	---- autres (autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux)	MEP	E	contenant du riz et du maïs
24011010	-- Tabac noir	15	10	
24011020	-- Tabac blond	15	3	
24012010	-- Tabac noir	15	10	
24012020	-- Tabac blond	15	10	
24013000	– Déchets de tabac	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
24021000	– Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	30	10	
24022010	-- Tabac noir	30	10	
24022020	-- Tabac blond	30	10	
24029000	– Autres	30	10	
24031000	– Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion	30	10	
24039100	-- Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"	20	10	
24039900	-- Autres	20	10	
2501001000	– Sel préparé pour la table	5	5	
2501002000	– Chlorure de sodium, d'une pureté égale ou supérieure à 99,5 %, même en solution aqueuse	0	0	
2501009100	-- dénaturés	5	0	
2501009200	-- pour aliments pour le bétail	5	0	
2501009900	-- Autres	5	5	
2502000000	Pyrites de fer non grillées	5	0	
2503000000	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	0	0	
2504100000	– en poudre ou en paillettes	0	0	
2504900000	– Autres	0	0	
2505100000	– Sables siliceux et sables quartzeux	0	0	
2505900000	– Autres	0	0	
2506100000	– Quartz	5	0	
2506200000	– Quartzites	5	0	
2507001000	– Kaolin, même calciné	0	0	
2507009000	– Autres	0	0	
2508100000	– Bentonite	0	0	
2508300000	– Argiles réfractaires	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2508400000	– autres argiles	0	0	
2508500000	– Andalousite, cyanite et sillimanite	5	0	
2508600000	– Mullite	5	0	
2508700000	– Terres de chamotte ou de dinas	5	0	
2509000000	Craie	0	0	
2510100000	– non moulus	5	0	
2510200000	– moulus	5	0	
2511100000	– Sulfate de baryum naturel (barytine)	0	0	
2511200000	– Carbonate de baryum naturel (withérite)	5	0	
2512000000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	0	0	
2513100000	– Pierre ponce	5	0	
2513200000	– Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	0	0	
2514000000	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5	0	
2515110000	-- bruts ou dégrossis	5	5	
2515120000	-- simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5	5	
2515200000	– Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	5	0	
2516110000	-- bruts ou dégrossis	5	0	
2516120000	-- simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5	0	
2516200000	– Grès	5	0	
2516900000	– autres pierres de taille ou de construction	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2517100000	– Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	5	0	
2517200000	– Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517 10 00	5	0	
2517300000	– Tarmacadam	5	0	
2517410000	-- de marbre	5	0	
2517490000	-- Autres	5	0	
2518100000	– Dolomie non calcinée ni frittée, dite crue	5	0	
2518200000	– Dolomie calcinée ou frittée	5	0	
2518300000	– Pisé de dolomie	5	0	
2519100000	– Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	0	0	
2519901000	-- Magnésie électrofondue	5	0	
2519902000	-- Oxyde de magnésium, même chimiquement pur	0	0	
2519903000	-- Magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage	5	0	
2520100000	– Gypse; anhydrite	5	0	
2520200000	– Plâtres	0	0	
2521000000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	0	0	
2522100000	– Chaux vive	5	0	
2522200000	– Chaux éteinte	5	0	
2522300000	– Chaux hydraulique	5	0	
2523100000	– Ciments non pulvérisés dits clinkers	5	5	
2523210000	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2523290000	-- Autres	10	5	
2523300000	- Ciments alumineux	10	0	
2523900000	- autres ciments hydrauliques	10	5	
2524101000	-- Fibres	0	0	
2524109000	-- Autres	5	0	
2524900000	- Autres	0	0	
2525100000	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	5	0	
2525200000	- Mica en poudre	0	0	
2525300000	- Déchets de mica	5	0	
2526100000	- non broyés ni pulvérisés	5	0	
2526200000	- broyés ou pulvérisés	0	0	
2528100000	- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	0	0	
2528900000	- Autres	0	0	
2529100000	- Feldspath	5	0	
2529210000	-- contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	5	0	
2529220000	-- contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	5	0	
2529300000	- Leucite; néphéline et néphéline syénite	5	0	
2530100000	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	0	0	
2530200000	- Kiénite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	5	0	
2530900000	- Autres	5	0	
2601110000	-- non agglomérés	5	0	
2601120000	-- agglomérés	5	0	
2601200000	- Pyrites de fer grillées	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2602000000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	5	0	
2603000000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	5	0	
2604000000	Minerais de nickel et leurs concentrés	5	0	
2605000000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	5	0	
2606000000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	5	0	
2607000000	Minerais de plomb et leurs concentrés	5	0	
2608000000	Minerais de zinc et leurs concentrés	5	0	
2609000000	Minerais d'étain et leurs concentrés	5	0	
2610000000	Minerais de chrome et leurs concentrés	5	0	
2611000000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	5	0	
2612100000	– Minerais d'uranium et leurs concentrés	5	0	
2612200000	– Minerais de thorium et leurs concentrés	5	0	
2613100000	– torréfiés	5	0	
2613900000	– Autres	5	0	
2614000000	Minerais de titane et leurs concentrés	5	0	
2615100000	– Minerais de zirconium et leurs concentrés	0	0	
2615900000	– Autres	5	0	
2616100000	– Minerais d'argent et leurs concentrés	5	0	
2616901000	-- Minerais d'or et leurs concentrés	5	0	
2616909000	-- Autres	5	0	
2617100000	– Minerais d'antimoine et leurs concentrés	5	0	
2617900000	– Autres	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2618000000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication du fer ou de l'acier	5	0	
2619000000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier	5	0	
2620110000	-- Mattes de galvanisation	0	0	
2620190000	-- Autres	5	0	
2620210000	-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	5	0	
2620290000	-- Autres	5	0	
2620300000	-- contenant principalement du cuivre	5	0	
2620400000	-- contenant principalement de l'aluminium	5	0	
2620600000	-- contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	5	0	
2620910000	-- contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	5	0	
2620990000	-- Autres	5	0	
2621100000	-- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	5	0	
2621900000	-- Autres	5	0	
2701110000	-- Anthracite	0	0	
2701120000	-- Houille bitumineuse	0	0	
2701190000	-- autres houilles	0	0	
2701200000	-- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	5	0	
2702100000	-- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés	0	0	
2702200000	-- Lignite agglomérés	5	0	
2703000000	-- Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2704001000	– Cokes et semi-cokes de houille	5	5	
2704002000	– Cokes et semi-cokes de lignite ou de tourbe	5	0	
2704003000	– Charbon de cornue	5	0	
2705000000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	5	0	
2706000000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou ététés, y compris les goudrons reconstitués	5	0	
2707100000	– Benzol (benzène)	5	0	
2707200000	– Toluol (toluène)	5	0	
2707300000	– Xylol (xylènes)	0	0	
2707400000	– Naphtalène	0	0	
2707501000	-- Solvant naphta	0	0	
2707509000	-- Autres	0	0	
2707910000	-- Huiles de créosote	5	0	
2707991000	---- Anthracène	5	0	
2707999000	---- Autres	0	0	
2708100000	– Brai	10	5	
2708200000	– Coke de brai	10	0	
2709000000	Huiles brutes de minéraux bitumineux	10	5	
2710111100	----- pour moteurs pour l'aviation	0	0	
2710111310	----- à indice d'octane égal ou supérieur à 80, mais inférieur à 87	0	0	
2710111320	----- à indice d'octane égal ou supérieur à 87, mais inférieur à 90	0	0	
2710111330	----- à indice d'octane égal ou supérieur à 90, mais inférieur à 95	0	0	
2710111340	----- à indice d'octane égal ou supérieur à 95	0	0	
2710111390	----- autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2710111900	----- Autres	0	0	
2710112000	---- Essences avec tétraéthyle de plomb	0	0	
2710119100	----- White spirit	10	0	
2710119200	----- Carburéacteurs type essence, pour réacteurs et turbines	15	0	
2710119300	----- Tétrapropylène	10	0	
2710119400	----- Mélange de n-paraffines	0	0	
2710119500	----- Mélanges de n-oléfines	10	0	
2710119910	----- Huile agricole d'une teneur en poids d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux égale ou supérieure à 70 %, servant de conductrice de produits mélangés utilisés dans la lutte contre les parasites dans l'agriculture	0	0	
2710119920	----- Huile en spray	0	0	
2710119930	----- Combustibles pour moteurs d'embarcations de pêche artisanale	0	0	
2710119990	----- autres	10	10	
2710191200	----- Mélange de n-paraffines	5	0	
2710191300	----- Mélanges de n-oléfines	10	0	
2710191410	----- Kérozène pour avions à moteurs à réaction	0	0	
2710191420	----- Turbocombustible n°4	0	0	
2710191490	----- autres	0	0	
2710191500	----- Carburéacteurs type kérosène, pour réacteurs et turbines	0	0	
2710191900	----- Autres	0	0	
2710192110	----- à indice de cétane égal ou supérieur à 40 mais non supérieur à 44	0	0	
2710192120	----- à indice de cétane égal ou supérieur à 45	0	0	
2710192130	----- Diesel 2	0	0	
2710192140	----- Diesel pour moteurs d'embarcations de pêche	0	0	
2710192190	----- autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2710192200	---- Fuel oils	0	0	
2710192900	---- Autres	10	5	
2710193100	---- Mélange de n-paraffines	5	0	
2710193200	---- Mélanges de n-oléfines	10	0	
2710193300	---- pour l'isolation électrique	5	0	
2710193400	---- Graisses lubrifiantes	10	5	
2710193510	----- Solvant pour caoutchouc	0	0	
2710193520	----- Solvant n° 1	0	0	
2710193530	----- Térébenthine minérale	0	0	
2710193590	----- autres	5	0	
2710193600	---- Huiles pour transmissions hydrauliques	10	5	
2710193700	---- Huiles blanches (de vaseline ou de paraffine)	5	5	
2710193800	----- autres huiles lubrifiantes	10	5	
2710193900	----- autres	10	5	
2710910000	-- contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	10	0	
2710990000	-- Autres	10	0	
2711110000	-- Gaz naturel	0	0	
2711120000	-- Propane	0	0	
2711130000	-- Butanes	0	0	
2711140000	-- Éthylène, propylène, butylène et butadiène	0	0	
2711190000	-- Autres	0	0	
2711210000	-- Gaz naturel	5	0	
2711290000	-- Autres	5	0	
2712101000	-- brutes	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2712109000	-- Autres	5	0	
2712200000	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	5	0	
2712901000	-- Cire de pétrole microcristalline	0	0	
2712902000	-- Ozokérite et cérésine	5	0	
2712903000	--- Paraffine d'une teneur en huile supérieure ou égale à 0,75 % en poids	0	0	
2712909000	-- Autres	0	0	
2713110000	-- non calciné	5	0	
2713120000	-- calciné	10	0	
2713200000	- Bitume de pétrole	10	0	
2713900000	- autres résidus des huiles de pétrole ou de miné- raux bitumineux	10	10	
2714100000	- Schistes et sables bitumineux	10	0	
2714900010	-- Ciments asphaltiques	0	0	
2714900020	-- Ciment à durcissement rapide	0	0	
2714900030	-- Asphaltes industriels (oxydés)	0	0	
2714900090	-- Autres	10	5	
2715001000	- Mastics bitumineux	10	5	
2715009000	- Autres	10	5	
2716000000	Énergie électrique	0	0	
2801100000	- Chlore	0	0	
2801200000	- Iode	0	0	
2801300000	- Fluor; brome	0	0	
2802000000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	0	0	
2803001000	- Noir d'acétylène	0	0	
2803009000	- Autres	0	0	
2804100000	- Hydrogène	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2804210000	-- Argon	5	0	
2804290000	-- Autres	5	0	
2804300000	- Azote	5	0	
2804400000	- Oxygène	5	0	
2804501000	-- Bore	5	0	
2804502000	-- Tellure	5	0	
2804610000	-- contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	5	0	
2804690000	-- Autres	5	0	
2804701000	-- Phosphore rouge ou amorphe	5	0	
2804709000	-- Autres	5	0	
2804800000	- Arsenic	0	0	
2804901000	-- en poudre	5	0	
2804909000	-- Autres	5	0	
2805110000	-- Sodium	0	0	
2805120000	-- Calcium	0	0	
2805190010	---- Strontium et baryum	0	0	
2805190090	---- Autres	5	0	
2805300000	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	0	0	
2805400000	- Mercure	0	0	
2806100000	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	5	7	
2806200000	- Acide chlorosulfurique	0	0	
2807001000	- Acide sulfurique	5	5	
2807002000	- Oléum (acide sulfurique fumant)	5	5	
2808001000	- Acide nitrique	0	0	
2808002000	- Acides sulfonitriques	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2809100000	- Pentaoxyde de diphosphore	5	0	
2809201010	---- Acide orthophosphorique en concentration égale ou supérieure à 75 %	0	0	
2809201090	---- Autres	0	0	
2809202000	-- Acides polyphosphoriques	0	0	
2810001000	- Acide orthoborique	0	0	
2810009000	- Autres	0	0	
2811110000	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	5	0	
2811191000	---- Acide aminosulfonique (acide sulfamique)	5	0	
2811193000	---- Dérivés du phosphore	0	0	
2811194000	---- Cyanure d'hydrogène	5	0	
2811199000	---- Autres	0	0	
2811210000	-- Dioxyde de carbone	10	5	
2811221000	---- Gel de silice	0	0	
2811229000	---- Autres	0	0	
2811292000	---- Hémioxyde d'azote (oxyde azoteux, protoxyde d'azote)	10	0	
2811294000	---- Trioxyde de diarsenic (sesquioxyde d'arsenic, anhydride arsénieux, arsenic blanc)	10	0	
2811299010	---- Dioxyde de soufre	5	0	
2811299090	---- Autres	0	0	
2812101000	-- Trichlorure d'arsenic	5	0	
2812102000	---- Dichlorure de carbonyle (phosgène)	5	0	
2812103100	---- Oxychlorure de phosphore	5	0	
2812103200	---- Trichlorure de phosphore	5	0	
2812103300	---- Pentachlorure de phosphore	5	0	
2812103900	---- Autres	5	0	
2812104100	---- Monochlorure de soufre	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2812104200	--- Dichlorure de soufre	5	0	
2812104900	--- Autres	5	0	
2812105000	-- Chlorure de thionyle	5	0	
2812109000	-- Autres	5	0	
2812900000	- Autres	5	0	
2813100000	- Disulfure de carbone	10	0	
2813902000	-- Sulfures de phosphore	5	0	
2813909000	-- Autres	5	0	
2814100000	- Ammoniac anhydre	0	0	
2814200000	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0	0	
2815110000	-- solide	5	0	
2815120000	-- en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	5	0	
2815200000	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	0	0	
2815300000	- Peroxydes de sodium ou de potassium	0	0	
2816100000	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	0	0	
2816400000	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	0	0	
2817001000	- Oxyde de zinc (blanc de zinc ou fleur de zinc)	5	5	
2817002000	- Peroxyde de zinc	10	0	
2818100000	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	0	0	
2818200000	- Oxyde d'aluminium, autre que le corindon artificiel	0	0	
2818300000	- Hydroxyde d'aluminium	0	0	
2819100000	- Trioxyde de chrome	5	0	
2819901000	-- Trioxyde de dichrome (sesquioxyde de chrome ou oxyde vert)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2819909000	-- Autres	5	0	
2820100000	- Dioxyde de manganèse	0	0	
2820900000	- Autres	0	0	
2821101000	-- Oxydes	0	0	
2821102000	-- Hydroxydes	5	0	
2821200000	- Terres colorantes	5	0	
2822000000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	0	0	
2823001000	- Dioxyde de titane (oxyde titanique ou anhydride titanique)	0	0	
2823009000	- Autres	0	0	
2824100000	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	0	0	
2824900010	-- Minium et mine orange	5	0	
2824900090	-- Autres	0	0	
2825100000	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	10	0	
2825200000	- Oxyde et hydroxyde de lithium	5	0	
2825300000	- Oxydes et hydroxydes de vanadium	5	0	
2825400000	- Oxydes et hydroxydes de nickel	0	0	
2825500000	- Oxydes et hydroxydes de cuivre	0	0	
2825600000	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	5	0	
2825700000	- Oxydes et hydroxydes de molybdène	0	0	
2825800000	- Oxydes d'antimoine	5	0	
2825901000	-- Oxydes et hydroxydes d'étain	0	0	
2825904000	-- Oxydes et hydroxydes de calcium	0	0	
2825909000	-- Autres	0	0	
2826120000	-- d'aluminium	5	0	
2826191000	---- de sodium	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2826199000	--- Autres	0	0	
2826300000	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	5	0	
2826900000	- Autres	5	0	
2827100000	- Chlorure d'ammonium	0	0	
2827200000	- Chlorure de calcium	0	0	
2827310000	-- de magnésium	0	0	
2827320000	-- d'aluminium	0	0	
2827350000	-- de nickel	0	0	
2827391000	---- de cuivre	0	0	
2827393000	---- d'étain	0	0	
2827394000	---- de fer	5	0	
2827395000	---- de zinc	0	0	
2827399000	---- Autres	0	0	
2827410000	-- de cuivre	5	0	
2827491000	---- d'aluminium	0	0	
2827499000	---- Autres	0	0	
2827510000	-- Bromures de sodium ou de potassium	0	0	
2827590000	-- Autres	0	0	
2827601000	-- de sodium ou de potassium	0	0	
2827609000	-- Autres	0	0	
2828100000	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	0	0	
2828901100	---- de sodium	10	5	
2828901900	---- Autres	10	0	
2828902000	-- Chlorites	0	0	
2828903000	-- Hypobromites	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2829110000	-- de sodium	5	0	
2829191000	---- de potassium	5	0	
2829199000	---- Autres	0	0	
2829901000	-- Perchlorates	5	0	
2829902000	-- Iodate de potassium	0	0	
2829909000	-- Autres	0	0	
2830101000	-- Sulfure de sodium	0	0	
2830102000	-- Bromures de sodium ou de potassium	5	0	
2830901000	-- Sulfure de potassium	5	0	
2830909000	-- Autres	5	0	
2831100000	- de sodium	0	0	
2831900000	- Autres	5	0	
2832100000	- Sulfites de sodium	0	0	
2832201000	-- d'ammonium	5	0	
2832209000	-- Autres	5	0	
2832301000	-- de sodium	10	0	
2832309000	-- Autres	10	0	
2833110000	-- Sulfate de disodium	0	0	
2833190000	-- Autres	0	0	
2833210000	-- de magnésium	0	0	
2833220000	-- d'aluminium	10	5	
2833240000	-- de nickel	0	0	
2833250000	-- de cuivre	0	0	
2833270000	-- de baryum	0	0	
2833291000	---- de fer	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2833293000	--- de plomb	0	0	
2833295000	--- de chrome	10	0	
2833296000	--- de zinc	0	0	
2833299000	--- Autres	0	0	
2833301000	-- d'aluminium	5	0	
2833309000	-- Autres	5	0	
2833401000	-- de sodium	0	0	
2833409000	-- Autres	0	0	
2834100000	- Nitrites	0	0	
2834210000	-- de potassium	0	0	
2834291000	--- de magnésium	0	0	
2834299000	--- Autres	0	0	
2835100000	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	0	0	
2835220000	-- de mono- ou de disodium	5	7	
2835240000	-- de potassium	0	0	
2835250000	-- Hydrogénoorthophosphate de calcium ("phosphate dicalcique")	0	0	
2835260000	-- autres phosphates de calcium	0	0	
2835291000	--- de fer	0	0	
2835292000	--- de triammonium	0	0	
2835299000	--- Autres	0	0	
2835310000	-- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0	0	
2835391000	--- Pyrophosphates de sodium	0	0	
2835399000	--- Autres	0	0	
2836200000	- Carbonate de disodium	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2836300000	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0	0	
2836400000	- Carbonates de potassium	0	0	
2836500000	- Carbonate de calcium	0	0	
2836600000	- Carbonate de baryum	5	0	
2836910000	-- Carbonate de lithium	5	0	
2836920000	-- Carbonate de strontium	5	0	
2836991000	--- Carbonate de magnésium précipité	5	0	
2836992000	--- Carbonates d'ammonium	0	0	
2836993000	--- Carbonate de cobalt	0	0	
2836994000	--- Carbonate de nickel	0	0	
2836995000	--- Sesquicarbonate de sodium	0	0	
2836999000	--- Autres	0	0	
2837111000	--- Cyanure	5	0	
2837112000	--- Oxycyanure	5	0	
2837190000	-- Autres	5	0	
2837200000	- Cyanures complexes	5	0	
2839110000	-- Métasilicates	5	7	
2839190000	-- Autres	5	0	
2839901000	-- d'aluminium	0	0	
2839902000	-- de calcium précipité	0	0	
2839903000	-- de magnésium	0	0	
2839904000	-- de potassium	5	0	
2839909000	-- Autres	0	0	
2840110000	-- anhydre	5	0	
2840190000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2840200000	– autres borates	5	0	
2840300000	– Peroxoborates (perborates)	5	0	
2841300000	– Dichromate de sodium	0	0	
2841501000	-- Chromates de zinc ou de plomb	5	0	
2841502000	-- Chromate de potassium	0	0	
2841503000	-- Chromate de sodium	0	0	
2841504000	-- Dichromate de potassium	0	0	
2841505000	-- Dichromate de thallium	0	0	
2841509000	-- Autres	0	0	
2841610000	-- Permanganate de potassium	0	0	
2841690000	-- Autres	5	0	
2841700000	– Molybdates	10	0	
2841800000	– Tungstates (wolframates)	10	0	
2841901000	-- Aluminates	0	0	
2841909000	-- Autres	5	0	
2842100000	– Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	0	0	
2842901000	-- Arsénites et arséniates	5	0	
2842902100	---- d'ammonium et de zinc	5	0	
2842902900	---- Autres	0	0	
2842903000	-- Phosphates doubles ou complexes (phosphosels)	0	0	
2842909000	-- Autres	0	0	
2843100000	– Métaux précieux à l'état colloïdal	5	0	
2843210000	-- Nitrate d'argent	10	5	
2843290000	-- Autres	10	0	
2843300000	– Composés d'or	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2843900000	– autres composés; amalgames	10	0	
2844100000	– Uranium naturel et ses composés; alliages, dis- persions (y compris les cermets), produits céra- miques et mélanges renfermant de l'uranium na- turel ou des composés de l'uranium naturel	5	0	
2844200000	– Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plu- tonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mé- langes renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	5	0	
2844300000	– Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mé- langes renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces pro- duits	5	0	
2844401000	-- Résidus radioactifs	5	0	
2844409000	-- Autres	5	0	
2844500000	– Éléments combustibles (cartouches) usés (irra- diés) de réacteurs nucléaires	5	0	
2845100000	– Eau lourde (oxyde de deutérium)	5	0	
2845900000	– Autres	5	0	
2846100000	– Composés de cérium	5	0	
2846900000	– Autres	5	0	
2847000000	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), même solidi- fié avec de l'urée	0	0	
2848000000	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores	5	0	
2849100000	– de calcium	10	0	
2849200000	– de silicium	5	0	
2849901000	-- de tungstène	5	0	
2849909000	-- Autres	0	0	
2850001000	– Nitrure de plomb	0	0	
2850002000	– Azotures	0	0	
2850009000	– Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2852001000	- Sulfates de mercure	0	0	
2852002100	-- Merbromine (DCI) (mercurochrome)	0	0	
2852002900	-- Autres	0	0	
2852009000	- Autres	0	0	
2853001000	- Chlorure de cyanogène	5	0	
2853003000	- Eaux distillées, de conductibilité ou de même de- gré de pureté; air liquide et air purifié- autres	0	0	
2853009000	- Autres	5	0	
2901100000	- saturés	5	0	
2901210000	-- Éthylène	5	0	
2901220000	-- Propène (propylène)	5	0	
2901230000	-- Butène (butylène) et ses isomères	5	0	
2901240000	-- Buta-1,3-diène et isoprène	5	0	
2901290000	-- Autres	5	5	
2902110000	-- Cyclohexane	0	0	
2902190000	-- Autres	0	0	
2902200000	- Benzène	0	0	
2902300000	- Toluène	0	0	
2902410000	-- o-Xylène	0	0	
2902420000	-- m-Xylène	0	0	
2902430000	-- p-Xylène	0	0	
2902440000	-- Isomères du xylène en mélange	0	0	
2902500000	- Styrène	0	0	
2902600000	- Éthylbenzène	5	0	
2902700000	- Cumène	5	0	
2902901000	-- Naphtalène	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2902909000	-- Autres	0	0	
2903111000	---- Chlorométhane (chlorure de méthyle)	5	0	
2903112000	---- Chloroéthane (chlorure d'éthyle)	5	0	
2903120000	-- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5	0	
2903130000	-- Chloroforme (trichlorométhane)	0	0	
2903140000	-- Tétrachlorure de carbone	5	0	
2903150000	-- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	10	0	
2903191000	---- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyl chloroforme)	5	0	
2903199000	---- Autres	5	0	
2903210000	-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	10	0	
2903220000	-- Trichloroéthylène	0	0	
2903230000	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	5	0	
2903291000	---- Chlorure de vinylidène (monomère)	5	0	
2903299000	---- Autres	5	0	
2903310000	-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0	0	
2903391000	---- Bromométhane (bromure de méthyle)	0	0	
2903392100	----- Difluorométhane	5	0	
2903392200	----- Trifluorométhane	5	0	
2903392300	----- Difluoroéthane	5	0	
2903392400	----- Trifluoroéthane	5	0	
2903392500	----- Tétrafluoroéthane	5	0	
2903392600	----- Pentafluoroéthane	5	0	
2903393000	---- 1,1,3,3,3-Pentafluoro-2-(trifluorométhyl)-prop-1-ène	5	0	
2903399000	---- Autres	0	0	
2903410000	-- Trichlorofluorométhane	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2903420000	-- Dichlorodifluorométhane	5	0	
2903430000	-- Trichlorotrifluoroéthanes	5	0	
2903440000	-- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	5	0	
2903451000	--- Chlorotrifluorométhane	5	0	
2903452000	--- Pentachlorofluoroéthane	5	0	
2903453000	--- Tétrachlorodifluoroéthanes	5	0	
2903454100	---- Heptachlorofluoropropanes	5	0	
2903454200	---- Hexachlorodifluoropropanes	5	0	
2903454300	---- Pentachlorotrifluoropropanes	5	0	
2903454400	---- Tétrachlorotétrafluoropropanes	5	0	
2903454500	---- Trichloropentafluoropropanes	5	0	
2903454600	---- Dichlorohexafluoropropanes	5	0	
2903454700	---- Chloroheptafluoropropanes	5	0	
2903459000	--- Autres	0	0	
2903460000	-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes	5	0	
2903470000	-- autres dérivés perhalogénés	5	0	
2903491100	---- Chlorodifluorométhane	5	0	
2903491300	---- Dichloropentafluoropropanes	5	0	
2903491400	---- Dichlorotrifluoroéthanes	5	0	
2903491500	---- Chlorotétrafluoroéthanes	5	0	
2903491600	---- Dichlorofluoroéthanes	5	0	
2903491700	---- Chlorodifluoroéthanes	5	0	
2903491800	---- Trichlorofluoroéthanes	0	0	
2903491900	---- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2903492000	--- Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane, halogénés uniquement avec du fluor et du brome	5	0	
2903499000	--- Autres	5	0	
2903511000	--- Lindane (ISO) isomère gamma	5	0	
2903512000	--- Isomères alfa, beta, delta	10	0	
2903519000	--- Autres	5	0	
2903521000	--- Aldrine (ISO)	10	0	
2903522000	--- Chlordane (ISO)	10	0	
2903523000	--- Heptachlore (ISO)	0	0	
2903591000	--- Camphéchlorure (toxaphène)	0	0	
2903592000	--- Mirex	0	0	
2903599000	--- Autres	0	0	
2903610000	-- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	5	0	
2903621000	--- Hexachlorobenzène (ISO)	5	0	
2903622000	--- DDT (ISO) (clofénotane DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis (p-chlorophényl)éthane	5	0	
2903690000	-- Autres	5	0	
2904101000	-- Acides naphthalènesulfoniques	5	5	
2904109000	-- Autres	0	0	
2904201000	-- Dinitrotoluène	10	0	
2904202000	-- Trinitrotoluène (TNT)	10	0	
2904203000	-- Trinitrobutylméta-xylène et dinitrobutylparacy-mène	5	0	
2904204000	-- Nitrobenzène	5	0	
2904209000	-- Autres	5	0	
2904901000	-- Trichloronitrométhane (chloropicrine)	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2904909000	-- Autres	0	0	
2905110000	-- Méthanol (alcool méthylique)	0	0	
2905121000	--- Alcool propylique	0	0	
2905122000	--- Alcool isopropylique	0	0	
2905130000	-- Butane-1-ol (alcool n-butylique)	0	0	
2905141000	--- isobutyliques	0	0	
2905149000	--- Autres	0	0	
2905161000	--- 2-Éthylhexanol	0	0	
2905169000	--- autres alcools octyliques	0	0	
2905170000	-- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	0	0	
2905191000	--- méthylamyliques	0	0	
2905192000	--- autres alcools hexyliques (hexanols); alcools heptyliques (heptanols)	0	0	
2905193000	--- Alcools nonyliques (nonanols)	5	0	
2905194000	--- Alcools décyliques (décánols)	0	0	
2905195000	--- 3,3-Diméthylbutane-2-ol (alcool pinacolique)	5	0	
2905196000	--- Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	5	0	
2905199000	--- Autres	0	0	
2905220000	-- Alcools terpéniques acycliques	0	0	
2905290000	-- Autres	0	0	
2905310000	-- Éthylène glycol (éthanediol)	0	0	
2905320000	-- Propylène glycol (propane-1,2-diol)	0	0	
2905391000	--- Butylène glycol (butanediol)	0	0	
2905399000	--- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2905410000	-- 2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	0	0	
2905420000	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)	0	0	
29054300	-- Mannitol	5	0	
29054400	-- D-glucitol (sorbitol)	15	E	
2905450000	-- Glycérol	10	5	
2905490000	-- Autres	0	0	
2905510000	-- Ethchlorvynol (DCI)	0	0	
2905590000	-- Autres	0	0	
2906110000	-- Menthol	0	0	
2906120000	-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	5	0	
2906130000	-- Stéroïdes et inositols	0	0	
2906190000	-- Autres	0	0	
2906210000	-- Alcool benzylique	0	0	
2906290000	-- Autres	0	0	
2907111000	---- Phénol (hydroxybenzène)	0	0	
2907112000	---- Sels	0	0	
2907120000	-- Crésols et leurs sels	0	0	
2907131000	---- Nonylphénol	0	0	
2907139000	---- Autres	0	0	
2907150000	-- Naphtols et leurs sels	0	0	
2907190000	-- Autres	0	0	
2907210000	-- Résorcinol et ses sels	0	0	
2907220000	-- Hydroquinone et ses sels	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2907230000	-- 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphenylolpropane) et ses sels	0	0	
2907291000	---- Phénols-alcools	0	0	
2907299000	---- Autres	0	0	
2908110000	-- Pentachlorophénol (ISO)	0	0	
2908190000	-- Autres	0	0	
2908910000	-- Dinoseb (ISO) et ses sels	0	0	
2908991000	----- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters	0	0	
2908992100	----- Dinitro-ortho-crésol (DNOC)	0	0	
2908992200	----- Dinitrophénol	0	0	
2908992300	----- Acide picrique (trinitrophénol)	0	0	
2908992900	----- Autres	0	0	
2908999000	---- Autres	0	0	
2909110000	-- Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	0	0	
2909191000	---- Éther méthyl tert-butylique	0	0	
2909199000	---- Autres	0	0	
2909200000	- Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	0	
2909301000	-- Anéthol	0	0	
2909309000	-- Autres	0	0	
2909410000	-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol)	0	0	
2909430000	-- Éthers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	0	0	
2909440000	-- autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	0	0	
2909491000	---- Dipropylèneglycol	5	0	
2909492000	---- Triéthylène glycol	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2909493000	--- Glycéryle gaïacol	0	0	
2909494000	--- Éther méthylique du propylène glycol	0	0	
2909495000	--- autres éthers du propylène glycol	0	0	
2909496000	--- autres éthers de l'éthylène glycol	0	0	
2909499000	--- Autres	0	0	
2909501000	-- Gaïacol, eugénol et isoeugénol; sulfogaïacolate de potassium	0	0	
2909509000	-- Autres	0	0	
2909601000	-- Peroxyde de méthyléthylcétone	0	0	
2909609000	-- Autres	0	0	
2910100000	- Oxiranne (oxyde d'éthylène)	5	0	
2910200000	- Méthylloxiranne (oxyde de propylène)	0	0	
2910300000	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	5	0	
2910400000	- Dieldrine (ISO, DCl)	10	0	
2910902000	-- Endrine (ISO)	10	0	
2910909000	-- Autres	0	0	
2911000000	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5	0	
2912110000	-- Méthanal (formaldéhyde)	5	0	
2912120000	-- Éthanal (acétaldéhyde)	0	0	
2912192000	--- Citral et citronellal	0	0	
2912193000	--- Glutaraldéhyde	5	0	
2912199000	--- Autres	0	0	
2912210000	-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	0	0	
2912291000	--- Aldéhydes cinnamique et phénylacétique	0	0	
2912299000	--- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2912300000	- Aldéhydes-alcools	0	0	
2912410000	-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchiq)	0	0	
2912420000	-- Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchiq)	0	0	
2912490010	---- Aldéhyde anisique (aldéhyde p-méthoxybenzoïque)	0	0	
2912490090	---- Autres	5	0	
2912500000	- Polymères cycliques des aldéhydes	0	0	
2912600000	- Paraformaldéhyde	5	0	
2913000000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 2912	0	0	
2914110000	-- Acétone	10	0	
2914120000	-- Butanone (méthyléthylcétone)	0	0	
2914130000	-- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0	0	
2914190000	-- Autres	0	0	
2914210000	-- Camphre	0	0	
2914221000	---- Cyclohexanone	0	0	
2914222000	---- Méthylcyclohexanones	0	0	
2914230000	-- Ionones et méthylionones	0	0	
2914292000	---- Isophorone	0	0	
2914299000	---- Autres	0	0	
2914310000	-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	0	0	
2914390000	-- Autres	0	0	
2914401000	-- 4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one (diacétone alcool)	0	0	
2914409000	-- Autres	0	0	
2914500000	-- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2914610000	-- Anthraquinone	0	0	
2914690000	-- Autres	0	0	
2914700000	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0	0	
2915110000	-- Acide formique	0	0	
2915121000	---- Formiate de sodium	5	0	
2915129000	---- Autres	0	0	
2915130000	-- Esters de l'acide formique	0	0	
2915210000	-- Acide acétique	0	0	
2915240000	-- Anhydride acétique	0	0	
2915291000	---- Acétates de calcium, de plomb, de cuivre, de chrome, d'aluminium ou de fer	0	0	
2915292000	---- Acétate de sodium	0	0	
2915299000	---- Autres	0	0	
2915310000	-- Acétate d'éthyle	0	0	
2915320000	-- Acétate de vinyle	0	0	
2915330000	-- Acétate de n-butyle	0	0	
2915360000	-- Acétate de dinoseb (ISO)	0	0	
2915391000	---- Acétate de 2-éthoxyéthyle	0	0	
2915392100	----- Acétate de propyle	0	0	
2915392200	----- Acétate d'isopropyle	0	0	
2915393000	---- Acétates d'amyle et d'isoamyle	0	0	
2915399000	---- Autres	0	0	
2915401000	-- Acides	10	0	
2915402000	-- Sels et esters	0	0	
2915501000	-- Acide propionique	0	0	
2915502100	---- Sels	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2915502200	--- Esters	0	0	
2915601100	--- Acides butanoïques	0	0	
2915601900	--- Autres	0	0	
2915602000	-- Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	0	0	
2915701000	--- Acide palmitique, ses sels et ses esters	0	0	
2915702100	--- Acide stéarique	0	0	
2915702200	--- Sels	0	0	
2915702900	--- Esters	0	0	
2915902000	-- Acides bromo-acétiques	0	0	
2915903100	--- Chlorure d'acétyle	0	0	
2915903900	--- Autres	0	0	
2915904000	-- Octanoate d'étain	0	0	
2915905000	-- Acide laurique	0	0	
2915909000	-- Autres	0	0	
2916111000	--- Acide acrylique	0	0	
2916112000	--- Sels	0	0	
2916121000	--- Acrylate de butyle	0	0	
2916129000	--- Autres	0	0	
2916130000	-- Acide méthacrylique et ses sels	0	0	
2916141000	--- Méthacrylate de méthyle	0	0	
2916149000	--- Autres	0	0	
2916151000	--- Acide oléique	5	5	
2916152000	--- Sels et esters de l'acide oléique	0	0	
2916159000	--- Autres	0	0	
2916191000	--- Acide sorbique et ses sels	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2916192000	--- Dérivés de l'acide acrylique	0	0	
2916199010	----- Dérivés de l'acide méthacrylique	0	0	
2916199090	----- Autres	0	0	
2916201000	-- Alléthrine (ISO)	5	0	
2916202000	-- Perméthrine (ISO) (DCI)	5	0	
2916209000	-- Autres	5	0	
2916311000	--- Acide benzoïque	0	0	
2916313000	--- Benzoate de sodium	0	0	
2916314000	--- Benzoate de naphthyle, benzoate d'ammonium, benzoate de potassium, benzoate de calcium, benzoate de méthyle et benzoate d'éthyle	0	0	
2916319000	--- Autres	0	0	
2916321000	--- Peroxyde de benzoyle	0	0	
2916322000	--- Chlorure de benzoyle	0	0	
2916340000	-- Acide phénylacétique et ses sels	0	0	
2916350000	-- Esters de l'acide phénylacétique	0	0	
2916360000	-- Binapacryl (ISO)	0	0	
2916390000	-- Autres	0	0	
2917111000	--- Acide oxalique	0	0	
2917112000	--- Sels et esters	0	0	
2917121000	--- Acide adipique	0	0	
2917122000	--- Sels et esters	0	0	
2917131000	--- Acide azélaïque (DCI), ses sels et ses esters	0	0	
2917132000	--- Acide sébacique, ses sels et ses esters	0	0	
2917140000	-- Anhydride maléique	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2917191000	--- Acide maléique	0	0	
2917192000	--- Sels, esters et autres dérivés de l'acide maléique	0	0	
2917193000	--- Acide fumarique	0	0	
2917199000	--- Autres	0	0	
2917200000	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0	0	
2917320000	-- Orthophtalates de dioctyle	5	0	
2917330000	-- Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	10	0	
2917341000	--- Orthophtalates de diméthyle ou de diéthyle	10	0	
2917342000	--- Orthophtalates de dibutyle	5	0	
2917349000	--- Autres	5	0	
2917350000	-- Anhydride phtalique	0	0	
2917361000	--- Acide téréphtalique	0	0	
2917362000	--- Sels	5	0	
2917370000	-- Téréphtalate de diméthyle	0	0	
2917392000	--- Acide orthophtalique et ses sels	5	0	
2917393000	--- Acide isophtalique, ses esters et ses sels	0	0	
2917394000	--- Anhydride trimellitique	0	0	
2917399000	--- Autres	5	0	
2918111000	--- Acide lactique	0	0	
2918112000	--- Lactate de calcium	0	0	
2918119000	--- Autres	0	0	
2918120000	-- Acide tartrique	0	0	
2918130000	-- Sels et esters de l'acide tartrique	0	0	
2918140000	-- Acide citrique	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2918153000	-- Citrate de sodium	0	0	
2918159000	---- Autres	0	0	
2918161000	---- Acide gluconique	0	0	
2918162000	---- Gluconate de calcium	0	0	
2918163000	---- Gluconate de sodium	0	0	
2918169000	---- Autres	0	0	
2918180000	-- Chlorobenzilate (ISO)	0	0	
2918191000	---- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzylique)	0	0	
2918192000	---- Dérivés de l'acide gluconique	0	0	
2918199000	---- Autres	0	0	
2918211000	---- Acide salicylique	0	0	
2918212000	---- Sels	0	0	
2918221000	---- Acide O-acétylsalicylique	5	0	
2918222000	---- Sels et esters	0	0	
2918230000	-- autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	5	0	
2918291100	---- p-Hydroxybenzoate de méthyle	0	0	
2918291200	---- p-Hydroxybenzoate de propyle	0	0	
2918291900	---- Autres	0	0	
2918299000	---- Autres	0	0	
2918300000	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cé- tone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyaci- des et leurs dérivés	0	0	
2918910000	-- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxya- cétique), ses sels et ses esters	0	0	
2918991100	---- 2,4-D (ISO)	0	0	
2918991200	---- Sels	0	0	
2918992000	---- Esters du 2,4-D	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2918993000	--- Dicamba (ISO)	0	0	
2918994000	--- Acide méthyl-chlorophénoxyacétique (M.C. P.A.) (ISO)	0	0	
2918995000	--- 2,4-DB (acide 4-(2,4-dichlorophénoxy)butyrique)	0	0	
2918996000	--- Dichlorprop (ISO)	0	0	
2918997000	--- Diclofop-méthyl (2-(4-(2,4-dichlorophénoxy)-phénoxy)-propionate de méthyl	0	0	
2918999100	---- Naproxène sodique	0	0	
2918999200	---- Acide 2,4-dichlorophénoxypropionique	0	0	
2918999900	---- Autres	0	0	
2919100000	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	5	0	
2919901100	--- Glycérophosphate de sodium	0	0	
2919901900	--- Autres	0	0	
2919902000	-- Diméthyl-dichloro-vinyl-phosphate (DDVP)	0	0	
2919903000	-- Chlorfenvinphos (ISO)	0	0	
2919909000	-- Autres	5	0	
2920111000	--- Parathion (ISO)	0	0	
2920112000	--- Parathion-méthyl (ISO) (méthylparathion)	10	0	
2920192000	--- Benzothiophosphate de O-éthyl-o-p-nitrophényle (ÉPN)	5	0	
2920199000	--- Autres	0	0	
2920901000	-- Nitroglycérine (nitroglycérol)	5	0	
2920902000	-- Penthrite (tétranitropentaérythritol)	5	0	
2920903100	--- de diméthyle ou triméthyle	5	0	
2920903200	--- de diéthyle ou triéthyle	5	0	
2920903900	--- Autres	5	0	
2920909000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2921110000	-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	0	0	
2921191000	---- Bis(2-chloroéthyl)éthylamine	0	0	
2921192000	---- Chlorméthine (DCI) (bis(2-chloroéthyl)méthylamine)	5	0	
2921193000	---- Trichlorméthine (DCI) (tris(2-chloroéthyl)amine)	5	0	
2921194000	---- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) 2-chloroéthylamines et leurs sels protonés	5	0	
2921195000	---- Diéthylamine et ses sels	5	0	
2921199000	---- Autres	0	0	
2921210000	-- Éthylènediamine et ses sels	5	0	
2921220000	-- Hexaméthylènediamine et ses sels	5	0	
2921290000	-- Autres	0	0	
2921300000	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits	0	0	
2921410000	-- Aniline et ses sels	0	0	
2921421000	---- Chloroanilines	0	0	
2921422000	---- N-méthyl-N,2,4,6-tétranitroaniline (tétril)	5	0	
2921429000	---- Autres	0	0	
2921430000	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	5	0	
2921440000	-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	5	0	
2921450000	-- 1-Naphtylamine (α-naphtylamine), 2-naphtylamine (β-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	5	0	
2921461000	---- Amfétamine (DCI)	0	0	
2921462000	---- Benzfétamine (DCI), dexanfétamine (DCI), éthylanfétamine (DCI) et fencanfamine (DCI)	5	0	
2921463000	---- Léfétamine (DCI), lévanfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI)	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2921469000	--- Autres	0	0	
2921491000	--- Xylidines	5	0	
2921499000	--- Autres	0	0	
2921510000	- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	0	0	
2921590000	--- autres	0	0	
2922111000	--- Monoéthanolamine	0	0	
2922112000	--- Sels	0	0	
2922121000	--- Diéthanolamine	0	0	
2922122000	--- Sels	5	0	
2922131000	--- Triéthanolamine	0	0	
2922132000	--- Sels	5	0	
2922141000	--- Dextropropoxyphène (DCI)	0	0	
2922142000	--- Sels	0	0	
2922192100	----- N,N-Diméthyl-2-aminoéthanol et ses sels protonés	0	0	
2922192200	----- N,N-Diéthyl-2-aminoéthanol et ses sels protonés	5	0	
2922192900	----- Autres	0	0	
2922193000	--- Éthyldiéthanolamine	0	0	
2922194000	--- Méthyldiéthanolamine	0	0	
2922199000	--- Autres	0	0	
2922210000	-- Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels	5	0	
2922290000	-- Autres	5	0	
2922311000	--- Amfépramone (DCI)	5	0	
2922312000	--- Méthadone (DCI)	0	0	
2922313000	--- Norméthadone (DCI)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2922319000	--- Autres	0	0	
2922390000	-- Autres	0	0	
2922410000	-- Lysine et ses esters; sels de ces produits	0	0	
2922421000	--- Glutamate monosodique	5	0	
2922429000	--- Autres	0	0	
2922430000	-- Acide anthranilique et ses sels	5	0	
2922441000	--- Tilidine (DCI)	0	0	
2922449000	--- Autres	0	0	
2922491000	--- Glycine (DCI), ses sels et ses esters	0	0	
2922493000	--- Alanines (DCI), phénylalanines (DCI), leucine (DCI), isoleucine (DCI) et acide aspartique (DCI)	0	0	
2922494100	----- Acide éthylènediaminotétracétique (EDTA) (acide édétique) (DCI)	0	0	
2922494200	----- Sels	5	0	
2922499000	--- Autres	0	0	
2922503000	--- 2-Amino-1-(2,5-diméthoxy-4-méthyl)-phénylpropane (STP, DOM)	0	0	
2922504000	-- Aminoacides-phénols, leurs sels et dérivés	0	0	
2922509000	-- Autres	0	0	
2923100000	- Choline et ses sels	0	0	
2923200000	- Lécithines et autres phosphoaminolipides	5	0	
2923901000	-- Dérivés de la choline	0	0	
2923909000	-- Autres	0	0	
2924110000	-- Méprobamate (DCI)	0	0	
2924120000	-- Fluoroacétamide (ISO), phosphamidon (ISO) et monocrotofos (ISO)	0	0	
2924190000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2924211000	--- Diuron (ISO)	0	0	
2924219000	--- Autres	0	0	
2924230000	-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0	0	
2924240000	-- Éthinamate (DCI)	0	0	
2924291000	---- Acétyl-p-aminophénol (paracétamol) (DCI)	0	0	
2924292000	---- Lidocaïne (DCI)	0	0	
2924293000	---- Carbaryl (ISO), carbaril (DCI)	0	0	
2924294000	---- Propanyl (ISO)	5	5	
2924295000	---- Métalaxyl (ISO)	0	0	
2924296000	---- Aspartame (DCI)	0	0	
2924297000	---- Aténolol (DCI)	0	0	
2924298000	---- Butachlore (2'-chloro-2',6'-diéthyl-N-(butoxyméthyl) acétanilide)	0	0	
2924299100	----- 2-Chloro-2',6'-diéthyl-N-(méthoxyméthyl) acétanilide	0	0	
2924299900	----- Autres	0	0	
2925110000	-- Saccharine et ses sels	0	0	
2925120000	-- Glutéthimide (DCI)	0	0	
2925190000	-- Autres	0	0	
2925210000	-- Chlordiméforme (ISO)	10	0	
2925291000	---- Guanidines, leurs dérivés et leurs sels	0	0	
2925299000	---- Autres	5	5	
2926100000	- Acrylonitrile	5	0	
2926200000	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	5	0	
2926301000	-- Fenproporex (DCI) et ses sels	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
2926302000	-- Intermédiaire de la méthadone (DCI) (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0	0	
2926902000	-- Acétonitrile	5	0	
2926903000	-- Cyanhydrine d'acétone	5	0	
2926904000	-- 2-Cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyamino)acétamide (cymoxanyl)	0	0	
2926905000	-- Cyperméthrine	0	0	
2926909000	-- Autres	0	0	
2927000000	- Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	5	0	
2928001000	- Éthyl-méthyl-cétoxime (butanone oxime)	0	0	
2928002000	- Phoxime (ISO)(DCI)	0	0	
2928009000	- Autres	0	0	
2929101000	-- Diisocyanate de toluène	5	0	
2929109000	-- Autres	0	0	
2929901000	-- Dihalogénures de N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidates	10	0	
2929902000	-- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidates de dialkyle (méthyle, éthyle n-propyle ou isopropyle)	10	0	
2929903000	-- Cyclamate de sodium (DCI)	10	0	
2929909000	-- Autres	10	0	
2930201000	-- Éthyldipropylthiocarbamate	0	0	
2930202000	-- Butylate (ISO), thiobencarb, vernolate	5	5	
2930209000	-- Autres	5	0	
2930301000	-- Disulfure de tétraméthylthiourame (ISO) (DCI)	0	0	
2930309000	-- Autres	5	0	
2930400000	- Méthionine	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2930500000	- Captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0	0	
2930901100	--- Méthylthiophanate (ISO)	0	0	
2930901900	--- Autres	0	0	
2930902100	--- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) aminoéthane-2-thiols et leurs sels protonés	0	0	
2930902900	--- Autres	0	0	
2930903000	-- Malathion (ISO)	0	0	
2930905100	--- Isopropylxanthate de sodium (ISO)	10	0	
2930905900	--- Autres	5	0	
2930906000	-- Thiodiglycol (DCI) (sulfure de bis(2-hydroxyéthyl))	0	0	
2930907000	-- Phosphorothioate de O,O-diéthyl et de S-[2-(diéthylamino)éthyl] et leurs sels alkylés ou protonés	0	0	
2930908000	-- Éthylthiophosphonate de O-éthyl et de S-phényl (Fonofos)	5	0	
2930909200	--- Sels, esters et dérivés de la méthionine	5	0	
2930909300	--- Diméthoate (ISO), fenthion (ISO)	0	0	
2930909400	--- Hydrogéoalkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S-2(dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) amino) éthyle]; leurs esters de o-alkyle ($\leq C_{10}$, y compris les cycloalkyles); leurs sels alkylés ou protonés	0	0	
2930909500	----- Sulfure de 2-chloroéthyle et de chlorométhyle; sulfure de bis(2-chloroéthyle)	0	0	
2930909600	----- Bis(2-chloroéthylthio)méthane; 1,2-bis(2-chloroéthylthio)éthane; 1,3-bis(2chloroéthylthio)-n-propane; 1,4-bis(2-chloroéthylthio)-n-butane; 1,5-bis(2chloroéthylthio)-n-pentane	0	0	
2930909700	--- Oxyde de bis-(2-chloro-éthylthiométhyle); oxyde de bis-(2-chloroéthylthioéthyle)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2930909800	--- autres, contenant un atome de phosphore lié à un groupe méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	5	0	
2930909900	--- Autres	0	0	
2931001000	- Plomb tétraéthyl	5	0	
2931003100	-- Glyphosate (ISO)	0	0	
2931003200	-- Sels	0	0	
2931004000	- Alkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de O-alkyl ($\leq C_{10}$ y compris les cycloalkyles)	5	0	
2931009200	-- Trichlorfon (ISO)	0	0	
2931009300	-- N-N-dialkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoroamidocyanidates de O-alkyl ($\leq C_{10}$ y compris les cycloalkyles)	0	0	
2931009400	-- 2-chlorovinyl-dichloroarsine; bis(2-chlorovinyl) chloroarsine; tris(2-chlorovinyl)arsine	0	0	
2931009500	-- Difluorures d'alkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonyle	0	0	
2931009600	-- Hydrogéoalkyl(méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [O-2(dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl)amino) éthyle]; leurs esters de O-alkyle ($\leq C_{10}$, y compris les cycloalkyles); leurs sels alkylés ou protonés	0	0	
2931009700	-- Méthylphosphonochloridate de O-isopropyle; méthylphosphonochloridate de O-pinacolyle	0	0	
2931009800	-- autres contenant un atome de phosphore lié à un groupe méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	0	0	
2931009900	-- Autres	0	0	
2932110000	-- Tétrahydrofuranne	0	0	
2932120000	-- 2-Furaldéhyde (furfural)	5	0	
2932131000	--- Alcool furfurylique	5	0	
2932132000	--- Alcool tétrahydrofurfurylique	10	0	
2932190000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2932210000	-- Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	0	0	
2932291000	---- Warfarine (ISO) (DCI)	0	0	
2932292000	---- Phénolphthaléine (DCI)	0	0	
2932299000	---- Autres	0	0	
2932910000	-- Isosafrole	0	0	
2932920000	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	0	0	
2932930000	-- Pipéronal	0	0	
2932940000	-- Safrole	0	0	
2932950000	-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0	0	
2932991000	---- Butoxyde de pipéronyle	0	0	
2932992000	---- Eucalyptol	0	0	
2932994000	---- Carbofuran (ISO)	0	0	
2932999000	---- Autres	0	0	
2933111000	---- Phénazone (antipyrine) (DCI)	0	0	
2933113000	---- Dipyrone (4-méthylamino-1,5 diméthyl-2-phényl-3-pyrazolone méthanesulfonate de sodium)	0	0	
2933119000	---- Autres	0	0	
2933191000	---- Phénylbutazone (DCI)	5	0	
2933199000	---- Autres	0	0	
2933210000	-- Hydantoïne et ses dérivés	0	0	
2933290000	-- Autres	0	0	
2933310000	-- Pyridine et ses sels	0	0	
2933320000	-- Pipéridine et ses sels	0	0	
2933331000	---- Bromazépam (DCI)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2933332000	--- Fentanyl (DCI)	5	0	
2933333000	--- Péthidine (DCI)	5	0	
2933334000	--- Intermédiaire A de la péthidine (DCI): (4-cyano-1-méthyl-4-phényl-pipéridine ou 1-méthyl-4-phényl-4-cyanopipéridine)	5	0	
2933335000	--- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), cétobémidone (DCI), diphénoxine (DCI), diphénoxyate (DCI), dipipanone (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI)	5	0	
2933339000	--- Autres	0	0	
2933391100	---- Pichloram (ISO)	0	0	
2933391200	---- Sels	5	0	
2933392000	--- Dichlorure de paraquat	0	0	
2933393000	--- Hydrazide de l'acide isonicotinique	0	0	
2933396000	--- Benzylate de 3-quinuclidinyle	5	0	
2933397000	--- Quinuclidine-3-ol	5	0	
2933399000	--- Autres	0	0	
2933410000	-- Lévorphanol (DCI) et ses sels	5	0	
2933491000	--- 6-Éthoxy-1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoline (éthoxyquine)	0	0	
2933499000	--- Autres	0	0	
2933520000	-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	5	0	
2933531000	--- Phénobarbital (DCI)	0	0	
2933532000	--- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI) et butobarbital (DCI)	0	0	
2933533000	--- Cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI) et pentobarbital (DCI)	5	0	
2933534000	--- Secbutabarbital (DCI), secobarbital (DCI) et vinylbital (DCI)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2933539000	--- Autres	0	0	
2933540000	-- autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0	0	
2933551000	--- Loprazolam (DCI)	0	0	
2933552000	--- Mécloqualone (DCI)	5	0	
2933553000	--- Méthaqualone (DCI)	5	0	
2933554000	--- Zipéprol (DCI)	5	0	
2933559000	--- Autres	0	0	
2933591000	---- Pipérazine (diéthylènediamine) et 2,5-diméthyl-pipérazine (diméthyl-2,5diéthylènediamine)	0	0	
2933592000	--- Amprolium (DCI)	5	0	
2933593000	---- autres dérivés de la pipérazine	0	0	
2933594000	---- Thiopental sodique (DCI)	0	0	
2933595000	---- Ciprofloxacine (DCI) et ses sels	0	0	
2933596000	--- Hydroxyzine (DCI)	0	0	
2933599000	---- Autres	0	0	
2933610000	-- Mélamine	0	0	
2933691000	---- Atrazine (ISO)	0	0	
2933699000	---- Autres	0	0	
2933710000	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	10	0	
2933720000	-- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0	0	
2933791000	---- Primidone (DCI)	0	0	
2933799000	---- Autres	0	0	
2933911000	--- Alprazolam (DCI)	0	0	
2933912000	--- Diazepam (DCI)	0	0	
2933913000	--- Lorazépam (DCI)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2933914000	--- Triazolam (DCI)	0	0	
2933915000	--- Camazépam (DCI), chlordiazépoxyde (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délórazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI) et flunitrazépam (DCI)	0	0	
2933916000	--- Flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI)	0	0	
2933917000	--- Nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI) et tétrazépam (DCI)	0	0	
2933919000	--- Autres	0	0	
2933991000	--- Parbendazol (DCI)	5	0	
2933992000	--- Albendazol (DCI)	0	0	
2933999000	--- Autres	0	0	
2934101000	--- Thiabendazole (ISO)	0	0	
2934109000	-- Autres	0	0	
2934200000	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0	0	
2934300000	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0	0	
2934911000	--- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI) et dextromoramide (DCI)	0	0	
2934912000	--- Haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI) et pémoline (DCI)	0	0	
2934913000	--- Phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI)	0	0	
2934919000	--- Autres	0	0	
2934991000	--- Sultones et sultames-Acide	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2934992000	--- Acide 6-aminopénicillanique	0	0	
2934993000	--- Acides nucléiques et leurs sels	0	0	
2934994000	--- Lévamisol (DCI)	0	0	
2934999000	--- Autres	0	0	
2935001000	- Sulpyride (DCI)	0	0	
2935009000	- Autres	0	0	
2936210000	-- Vitamines A et leurs dérivés	0	0	
2936220000	-- Vitamine B1 et ses dérivés	0	0	
2936230000	-- Vitamine B2 et ses dérivés	0	0	
2936240000	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0	0	
2936250000	-- Vitamine B6 et ses dérivés	0	0	
2936260000	-- Vitamine B12 et ses dérivés	0	0	
2936270000	-- Vitamine C et ses dérivés	0	0	
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	0	0	
2936291000	---- Vitamine B9 et ses dérivés	0	0	
2936292000	---- Vitamine K et ses dérivés	0	0	
2936293000	---- Vitamine PP et ses dérivés	0	0	
2936299000	---- autres vitamines et leurs dérivés	0	0	
2936900000	- autres, y compris les concentrats naturels	0	0	
2937110000	-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels	5	0	
2937120000	-- Insuline et ses sels	0	0	
2937191000	--- Oxytocine (DCI)	5	0	
2937199000	---- Autres	0	0	
2937211000	---- Hydrocortisone	5	0	
2937212000	---- Prednisolone (DCI) (déhydrohydrocortisone)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2937219000	--- Autres	0	0	
2937221000	--- Bétaméthasone (DCI)	0	0	
2937222000	--- Dexaméthasone (DCI)	5	0	
2937223000	--- Triamcinolone (DCI)	5	0	
2937224000	--- Fluocinonide (DCI)	0	0	
2937229000	--- Autres	0	0	
2937231000	--- Progestérone (DCI) et ses dérivés	0	0	
2937232000	--- Œstriol (hydrate de folliculine)	0	0	
2937239000	--- Autres	0	0	
2937291000	--- Cyprotérone (DCI)	5	0	
2937292000	--- Finastéride (DCI)	5	0	
2937299000	--- Autres	0	0	
2937310000	-- Épinéphrine (DCI) (adrénaline)	0	0	
2937390000	-- Autres	0	0	
2937400000	- Dérivés des amino-acides	0	0	
2937500000	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	5	0	
2937900000	- Autres	5	0	
2938100000	- Rutoside (rutine) et ses dérivés	5	0	
2938902000	-- Saponines	0	0	
2938909000	-- Autres	0	0	
2939111000	--- Concentrés de paille de pavot et leurs sels	0	0	
2939112000	--- Codéine et ses sels	0	0	
2939113000	--- Dihydrocodéine (DCI) et ses sels	0	0	
2939114000	--- Héroïne et ses sels	0	0	
2939115000	--- Morphine et ses sels	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2939116000	--- Buprénorphine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI); sels de ces produits	0	0	
2939117000	--- Pholcodine (DCI), nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), thébaccine (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	5	0	
2939191000	--- Papavérine, ses sels et ses dérivés	0	0	
2939199000	--- Autres	0	0	
2939200000	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	0	0	
2939300000	- Caféine et ses sels	0	0	
2939410000	-- Éphédrine et ses sels	0	0	
2939420000	-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0	0	
2939430000	-- Cathine (DCI) et ses sels	5	0	
2939492000	--- dl-Noréphédrine (phényl propanol amine) et ses sels	5	0	
2939499000	--- Autres	0	0	
2939510000	-- Fénétylline (DCI) et ses sels	5	0	
2939590000	-- Autres	0	0	
2939610000	-- Ergométrine (DCI) et ses sels	0	0	
2939620000	-- Ergotamine (DCI) et ses sels	0	0	
2939630000	-- Acide lysergique et ses sels	5	0	
2939690000	-- Autres	0	0	
2939911000	--- Cocaïne, ses sels, esters et autres dérivés	0	0	
2939912000	--- Ecgonine, ses sels, esters et autres dérivés	0	0	
2939914000	--- Méтамфétамine (DCI); ses sels, esters et autres dérivés	0	0	
2939915000	--- Racémate de métámфétамine; ses sels, esters et autres dérivés	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2939916000	--- Lévométamfetamine; ses sels, esters et autres dérivés	0	0	
2939991000	--- Scopolamine, ses sels et dérivés	10	5	
2939999000	--- Autres	0	0	
2940000000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n ^{os} 2937, 2938 ou 2939	0	0	
2941101000	-- Ampicilline (DCI) et ses sels	0	0	
2941102000	-- Amoxicilline (DCI) et ses sels	0	0	
2941103000	-- Oxacilline (DCI), cloxacilline (DCI), dicloxacilline (DCI), et leurs sels	0	0	
2941104000	-- Dérivés de l'ampicilline, de l'amoxicilline et de la dicloxacilline	0	0	
2941109000	-- Autres	0	0	
2941200000	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941301000	-- Oxytétracycline (ISO) (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941302000	-- Chlorotétracycline et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941309000	-- Autres	0	0	
2941400000	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	5	0	
2941500000	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941901000	-- Néomycine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941902000	-- Actinomycine et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941903000	-- Bacitracine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941904000	-- Gramicidine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
2941905000	-- Tyrothricine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941906000	-- Céfalexine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	0	0	
2941909000	-- Autres	0	0	
2942000000	Autres composés organiques	0	0	
3001201000	-- de foie	5	0	
3001202000	-- de bile	5	0	
3001209000	-- Autres	5	0	
3001901000	-- Héparine et ses sels	5	0	
3001909000	-- Autres	5	0	
3002101100	---- antiophidiqes	5	0	
3002101200	---- antidiphthériques	5	0	
3002101300	---- antitétaniques	5	0	
3002101900	---- Autres	5	5	
3002103100	---- Plasma humain et autres fractions du sang humain	5	0	
3002103200	---- pour traitement oncologique ou du VIH	5	0	
3002103300	---- Réactifs de laboratoire ou de diagnostic, non utilisés sur le patient	5	0	
3002103900	---- Autres	5	0	
3002201000	-- Vaccin antipoliomyélite	5	0	
3002202000	-- Vaccin antirabique	5	0	
3002203000	-- Vaccin contre la rougeole	5	0	
3002209000	-- Autres	5	0	
3002301000	-- antiaphteux	0	0	
3002309000	-- Autres	0	0	
3002901000	-- Cultures de micro-organismes	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3002902000	-- Réactifs de laboratoire ou de diagnostic, non utilisés sur le patient	0	0	
3002903000	-- Sang humain	5	0	
3002904000	-- Saxitoxine	5	0	
3002905000	-- Ricine	5	0	
3002909000	-- Autres	5	0	
3003100000	- contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	5	5	
3003200000	- contenant d'autres antibiotiques	5	5	
3003310000	-- contenant de l'insuline	5	0	
3003390000	-- Autres	5	5	
3003400000	- contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques	5	5	
3003901000	-- à usage humain	0	0	
3003902000	-- à usage vétérinaire	0	0	
3004101000	-- à usage humain	5	10	
3004102000	-- à usage vétérinaire	5	5	
3004201100	---- pour traitement oncologique ou du VIH	5	5	
3004201900	---- Autres	5	10	
3004202000	-- à usage vétérinaire	5	5	
3004310000	-- contenant de l'insuline	0	0	
3004321100	---- pour traitement oncologique ou du VIH	5	5	
3004321900	---- autres	5	10	
3004322000	---- à usage vétérinaire	5	5	
3004391100	---- pour traitement oncologique ou du VIH	5	5	
3004391900	---- Autres	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3004392000	--- à usage vétérinaire	5	5	
3004401100	--- anesthésiques	5	5	
3004401200	--- pour traitement oncologique ou du VIH	5	5	
3004401900	--- Autres	5	5	
3004402000	-- à usage vétérinaire	5	5	
3004501000	-- à usage humain	5	10	
3004502000	-- à usage vétérinaire	5	5	
3004901000	-- Produits de substitution synthétiques du plasma humain	5	5	
3004902100	--- anesthésiques	5	5	
3004902200	--- Emplâtres imprégnés de nitroglycérine	10	5	
3004902300	--- pour l'alimentation par voie parentérale	5	5	
3004902400	--- pour traitement oncologique ou du VIH	5	5	
3004902900	--- Autres	5	5	
3004903000	-- autres médicaments pour usage vétérinaire	5	5	
3005101000	-- Pansements et bandes	10	5	
3005109000	-- Autres	10	5	
3005901000	-- Coton hydrophile	15	10	
3005902000	-- Bandes	15	10	
3005903100	--- imprégnées de plâtre ou d'autres substances destinées au traitement des fractures	15	10	
3005903900	--- Autres	15	10	
3005909000	-- Autres	15	10	
3006101000	-- Catguts stériles et ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris fils résorbables stériles pour la chirurgie et l'art dentaire)	5	0	
3006102000	-- Adhésifs stériles pour tissus organiques	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3006109000	-- Autres	5	0	
3006200000	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	5	0	
3006301000	-- Préparations opacifiantes à base de sulfate de baryum	5	0	
3006302000	-- autres préparations opacifiantes	5	0	
3006303000	-- Réactifs de diagnostic	5	0	
3006401000	-- Ciments et autres produits d'obturation dentaire	5	0	
3006402000	-- Ciments pour la réfection osseuse	5	0	
3006500000	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	15	5	
3006600000	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides	10	5	
3006700000	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux:	5	0	
3006910000	-- Appareillages identifiables de stomie	15	5	
3006920000	-- Déchets pharmaceutiques	15	10	
3101001000	- Guano d'oiseaux marins	0	0	
3101009000	- Autres	0	0	
3102101000	-- avec un pourcentage en poids d'azote égal ou supérieur à 45 % mais non supérieur à 46 % (type engrais)	0	0	
3102109000	-- Autres	0	0	
3102210000	-- Sulfate d'ammonium	0	0	
3102290000	-- Autres	0	0	
3102300000	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3102400000	– Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	0	0	
3102500000	– Nitrate de sodium	0	0	
3102600000	– Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0	0	
3102800000	– Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0	0	
3102901000	-- Mélanges de nitrate de calcium et de nitrate de magnésium	0	0	
3102909000	-- Autres	0	0	
3103100000	– Superphosphates	0	0	
3103900010	-- Scories de déphosphoration	0	0	
3103900090	-- Autres	0	0	
3104201000	-- d'une teneur en poids de potassium égale ou supérieure à 22 % mais non supérieure à 62 %, exprimée en oxyde de potassium (type engrais)	0	0	
3104209000	-- Autres	0	0	
3104300000	– Sulfate de potassium	0	0	
3104901000	-- Sulfate de magnésium et de potassium	0	0	
3104909000	-- Autres	0	0	
3105100000	– Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	5	0	
3105200000	– Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	0	0	
3105300000	– Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0	0	
3105400000	– Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3105510000	-- contenant des nitrates et des phosphates	0	0	
3105590000	-- Autres	0	0	
3105600000	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	0	0	
3105901000	-- Nitrate sodico-potassique (salpêtre)	0	0	
3105902000	-- autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et potassium	0	0	
3105909000	-- Autres	0	0	
3201100000	- Extrait de quebracho	10	0	
3201200000	- Extrait de mimosa (acacia)	10	0	
3201902000	-- Tanin de quebracho	10	0	
3201903000	-- Extraits de chêne ou de châtaignier	10	0	
3201909000	-- Autres	10	0	
3202100000	- Produits tannants organiques synthétiques	10	5	
3202901000	-- Préparations enzymatiques pour le prêtannage	10	5	
3202909000	-- Autres	10	5	
3203001100	-- de campêche	5	0	
3203001200	-- Chlorophylle	0	0	
3203001300	-- Indigo naturel	5	0	
3203001400	-- de rocouyer	10	5	
3203001500	-- de souci des jardins	10	5	
3203001600	-- de maïs violet	10	5	
3203001700	-- de curcuma (curcumine)	10	5	
3203001900	-- Autres	10	5	
3203002100	-- de cochenille	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3203002900	-- Autres	10	0	
3204110000	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204120000	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204130000	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204140000	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204151000	--- Indigo synthétique	0	0	
3204159000	--- Autres	0	0	
3204160000	-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204170000	-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	0	0	
3204191000	--- Préparations à base de caroténoïdes synthétiques	0	0	
3204199000	--- Autres	0	0	
3204200000	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0	0	
3204900000	- Autres	0	0	
3205000000	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	10	5	
3206110000	-- contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0	0	
3206190000	-- Autres	5	0	
3206200000	- Pigments et préparations à base de composés du chrome	0	0	
3206410000	-- Outremer et ses préparations	0	0	
3206420000	-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3206491000	--- Dispersions concentrées d'autres pigments, dans des matières plastiques, du caoutchouc ou d'autres milieux	5	0	
3206492000	--- Pigments et préparations à base de composés du cadmium	0	0	
3206493000	--- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	0	0	
3206499100	---- Noirs d'origine minérale	0	0	
3206499900	---- Autres	0	0	
3206500000	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	5	0	
3207100000	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0	0	
3207201000	-- Compositions vitrifiables	10	5	
3207209000	-- Autres	5	0	
3207300000	- Lustres liquides et préparations similaires	10	0	
3207401000	-- Frittes de verre	5	5	
3207409000	-- Autres	10	0	
3208100000	- à base de polyesters	15	0	
3208200000	- à base de polymères acryliques ou vinyliques	15	5	
3208900000	- Autres	15	0	
3209100000	- à base de polymères acryliques ou vinyliques	15	7	
3209900000	- Autres	15	7	
3210001000	- Peintures marines anticorrosives et désincrustantes	15	7	
3210002000	- Pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs	5	7	
3210009000	- Autres	5	7	
3211000000	Siccatifs préparés	5	7	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3212100000	- Feuilles pour le marquage au fer	0	0	
3212901000	-- Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures	5	0	
3212902000	-- Teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	5	7	
3213101000	-- Peintures à l'eau (détrempe, aquarelle)	15	7	
3213109000	-- Autres	15	7	
3213900000	- Autres	5	7	
3214101000	---- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	15	7	
3214102000	-- Enduits utilisés en peinture	5	7	
3214900000	- Autres	15	7	
3215110000	-- noires	5	0	
3215190000	-- Autres	5	7	
3215901000	-- pour photocopieurs hectographiques et miméographes	15	0	
3215902000	-- pour stylos à bille	15	0	
3215909000	-- Autres	5	0	
33011200	-- d'orange	0	0	
33011300	-- de citron	5	0	
33011910	---- de lime ou limette	5	0	
33011990	---- Autres	5	0	
33012400	-- de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>)	0	0	
33012500	-- d'autres menthes	0	0	
33012910	---- d'anis	5	0	
33012920	---- d'eucalyptus	5	5	
33012930	---- de lavande ou de lavandin	0	0	
33012990	---- Autres	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
33013000	– Résinoïdes	10	0	
33019010	-- Distillats aqueux aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	5	0	
33019020	-- Oléorésines d'extraction	5	0	
33019090	-- Autres	5	0	
3302101000	-- d'un titre alcoométrique volumique supérieur à 0,5 % vol	10	5	
3302109000	-- Autres	10	5	
3302900000	– Autres	5	5	
3303000000	Parfums et eaux de toilette	20	7	
3304100000	– Produits de maquillage pour les lèvres	20	7	
3304200000	– Produits de maquillage pour les yeux	20	7	
3304300000	– Préparations pour manucures ou pédicures	20	10	
3304910000	-- Poudres, y compris les poudres compactes	20	10	
3304990000	-- Autres	20	7	
3305100000	– Shampoings	20	7	
3305200000	– Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	20	7	
3305300000	– Laques pour cheveux	20	7	
3305900000	– Autres	20	7	
3306100000	– Dentifrices	20	7	
3306200000	– Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	15	7	
3306900000	– Autres	20	7	
3307100000	– Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	20	7	
3307200000	– Désodorisants corporels et antisudoraux	20	7	
3307300000	– Sels parfumés et autres préparations pour bains	20	7	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3307410000	-- Agarbatti et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	20	7	
3307490000	-- Autres	20	7	
3307901000	-- Préparations pour verres de contact ou yeux artificiels	20	7	
3307909000	-- Autres	20	7	
3401110000	-- de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	20	10	
3401191000	---- en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés	20	10	
3401199000	---- Autres	20	10	
3401200000	- Savons sous autres formes	20	10	
3401300000	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	15	10	
3402111000	---- Sulfates ou sulfonates d'alcools gras	15	5	
3402119000	---- Autres	20	5	
3402121000	---- Sels d'amines grasses	15	10	
3402129000	---- Autres	15	5	
3402131000	---- obtenus par condensation de l'oxyde d'éthylène avec des mélanges d'alcools linéaires de onze carbones ou plus	15	5	
3402139000	---- autres, non ioniques	15	5	
3402191000	---- Protéines alkylbétainiques ou sulfobétainiques	15	5	
3402199000	---- Autres	20	5	
3402200000	- Préparations conditionnées pour la vente au détail	15	10	
3402901000	-- Détergents pour l'industrie textile	15	5	
3402909100	---- Préparations tensio-actives à base de nonyle oxybenzène sulfonate de sodium	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3402909900	--- Autres	5	5	
3403110000	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	15	5	
3403190000	-- Autres	15	10	
3403910000	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	15	5	
3403990000	-- Autres	5	0	
3404200000	- de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycols)	5	0	
3404903000	-- de lignite modifié chimiquement	10	0	
3404904010	--- artificielles	0	0	
3404904020	--- préparées	10	5	
3404909010	--- artificielles	0	0	
3404909020	--- préparées	10	7	
3405100000	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	20	7	
3405200000	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	15	7	
3405300000	- Brillants (lustres) et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	15	7	
3405400000	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	15	7	
3405900000	- Autres	5	7	
3406000000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	20	10	
3407001000	- Pâtes à modeler	20	7	
3407002000	- Compositions dites cires pour l'art dentaire	15	5	
3407009000	- autres préparations pour l'odontologie, à base de plâtre	10	0	
35011000	- Caséines	5	0	
35019010	-- Colles de caséine	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
35019090	-- Autres	0	0	
35021100	-- desséchées	10	0	
35021900	-- Autres	10	0	
35022000	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	10	0	
35029010	-- Albumines	10	0	
35029090	-- Albuminates et autres dérivés des albumines	10	0	
35030010	- Gélatines et leurs dérivés	5	0	
35030020	- Ichtyocolle; autres colles d'origine animale	10	0	
35040010	- Peptones et leurs dérivés	0	0	
35040090	- Autres	0	0	
35051000	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	MEP	E	
35052000	- Queues	MEP	E	
3506100000	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	15	7	
3506910000	-- Adhésifs à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913 ou de caoutchouc	15	5	
3506990000	-- Autres	15	5	
3507100000	- Présure et ses concentrats	0	0	
3507901300	---- Pancréatine	0	0	
3507901900	---- Autres	0	0	
3507903000	-- Papaine	5	0	
3507904000	-- autres enzymes et leurs concentrats	0	0	
3507905000	-- Préparations enzymatiques pour attendrir la viande	10	0	
3507906000	-- Préparations enzymatiques pour clarifier les boissons	10	0	
3507909000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3601000000	Poudres propulsives	10	5	
3602001100	-- Dynamites	10	5	
3602001900	-- Autres	10	5	
3602002000	- à base de nitrate d'ammonium	10	5	
3602009000	- Autres	10	0	
3603001000	- Mèches de sûreté	10	5	
3603002000	- Cordeaux détonants	10	5	
3603003000	- Amorces	10	5	
3603004000	- Capsules fulminantes	10	5	
3603005000	- Allumeurs	10	5	
3603006000	- Détonateurs électriques	10	5	
3604100000	- Articles pour feux d'artifice	10	5	
3604900000	- Autres	10	0	
3605000000	- Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	20	10	
3606100000	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	15	0	
3606900000	- Autres	10	0	
3701100000	- pour rayons X	0	0	
3701200000	- Pellicules à développement et tirage instantanés	10	0	
3701301000	---- Plaques métalliques pour arts graphiques	5	0	
3701309000	-- Autres	5	0	
3701910000	-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	5	0	
3701990000	-- Autres	5	0	
3702100000	- pour rayons X	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3702310000	-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	10	0	
3702320000	-- autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	10	0	
3702390000	-- Autres	10	0	
3702410000	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	10	0	
3702420000	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	10	0	
3702430000	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	10	0	
3702440000	-- d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	5	0	
3702510000	-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	10	0	
3702520000	-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	10	0	
3702530000	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	10	0	
3702540000	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	10	0	
3702550000	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	10	0	
3702560000	-- d'une largeur excédant 35 mm	10	0	
3702910000	-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm	10	0	
3702930000	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m	10	0	
3702940000	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	10	0	
3702950000	-- d'une largeur excédant 35 mm	10	0	
3703100000	-- en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3703200000	– autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	10	0	
3703900000	– Autres	10	0	
3704000000	– Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	10	0	
3705100000	– pour la reproduction offset	10	0	
3705900000	– Autres	5	0	
3706100000	– d'une largeur excédant 35 mm	10	0	
3706900000	– Autres	10	0	
3707100000	– Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	10	0	
3707900000	– Autres	10	0	
3801100000	– Graphite artificiel	5	0	
3801200000	– Graphite colloïdal ou semi-colloïdal	0	0	
3801300000	– Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	5	0	
3801900000	– Autres	5	0	
3802100000	– Charbons activés	5	0	
3802901000	-- Farines siliceuses fossiles (par exemple: "Kieselguhr", tripoli, diatomite) activées	0	0	
3802902000	-- Noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé	5	0	
3802909000	-- Autres	5	0	
3803000000	Tall oil, même raffiné	5	0	
3804001000	– Lignosulfites	5	0	
3804009000	– Autres	0	0	
3805100000	– Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	5	0	
3805901000	-- Huile de pin	5	0	
3805909000	-- Autres	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3806100000	– Colophanes et acides résiniques	0	0	
3806200000	– Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	5	0	
3806300000	– Gommés esters	0	0	
3806903000	-- Essence de colophane et huiles de colophane	5	0	
3806904000	-- Gommés fondus	5	0	
3806909000	-- Autres	5	0	
3807000000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; crésote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	0	0	
3808500011	---- présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou sous forme d'articles	5	0	
3808500019	---- Autres	5	5	
3808500021	---- présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou sous forme d'articles	5	5	
3808500029	---- Autres	0	0	
3808500031	---- présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou sous forme d'articles	5	5	
3808500039	---- Autres	0	0	
3808500090	-- Autres	0	0	
3808911100	----- contenant de la perméthrine, de la cyperméthrine ou d'autres produits de substitution synthétiques du pyrèthre	10	5	
3808911200	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808911300	----- contenant du mirex ou de l'endrine	5	5	
3808911900	----- Autres	0	0	
3808919100	----- contenant du pyrèthre	0	0	
3808919200	----- contenant de la perméthrine, de la cyperméthrine ou d'autres produits de substitution synthétiques du pyrèthre	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3808919300	----- contenant du carbofuran	5	5	
3808919400	----- contenant du diméthoate	5	5	
3808919500	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808919600	----- contenant du mirex ou de l'endrine	5	5	
3808919900	----- Autres	5	5	
3808921100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	5	5	
3808921900	----- Autres	5	5	
3808929100	----- contenant des composés de cuivre	0	0	
3808929300	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808929400	----- contenant du pyrazophos	0	0	
3808929900	----- Autres	0	0	
3808931100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	5	0	
3808931900	----- Autres	5	5	
3808939100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808939200	----- contenant du butachlor ou de l'alachlor	0	0	
3808939900	----- Autres	0	0	
3808941100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808941900	----- Autres	0	0	
3808949100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808949900	----- Autres	0	0	
3808991100	----- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3808991900	---- Autres	0	0	
3808999100	---- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3808999900	---- Autres	0	0	
38091000	- à base de matières amylacées	5	0	
3809910000	-- des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	10	5	
3809920000	-- des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	5	0	
3809930000	-- des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	10	7	
3810101000	-- Préparations pour le décapage des métaux	0	0	
3810102000	-- Pâtes et poudres à souder ou à braser à base d'alliages d'étain, de plomb ou d'antimoine	0	0	
3810109000	-- Autres	0	0	
3810901000	-- Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage des métaux	0	0	
3810902000	-- Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	0	0	
3811110000	-- à base de composés du plomb	10	0	
3811190000	-- Autres	10	0	
3811211000	--- Améliorants de viscosité, y compris les mélanges avec d'autres additifs	10	0	
3811212000	--- Détergents et agents de dispersion, y compris les mélanges avec d'autres additifs, à l'exception des améliorants de viscosité	10	0	
3811219000	--- Autres	10	0	
3811290000	-- Autres	10	0	
3811900000	- Autres	5	5	
3812100000	- Préparations dites accélérateurs de vulcanisation	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
3812200000	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou ma- tières plastiques	10	0	
3812301000	-- Préparations antioxydantes	0	0	
3812309000	-- Autres	0	0	
3813001200	-- contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromoté- trafluoroéthanes	10	0	
3813001300	-- contenant des hydrobromofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)	10	0	
3813001400	-- contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)	10	0	
3813001500	-- contenant du bromochlorométhane	10	0	
3813001900	-- Autres	10	0	
3813002000	- Grenades et bombes extinctrices	10	0	
3814001000	- contenant des chlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (CFC), y compris ceux contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	10	5	
3814002000	- contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	10	5	
3814003000	- contenant du tétrachlorure de carbone, du bro- mochlorométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	10	5	
3814009000	- Autres	10	5	
3815110000	- ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	10	0	
3815120000	-- ayant comme substance active un métal pré- cieux ou un composé de métal précieux	10	0	
3815191000	--- ayant comme substance active le titane ou un composé du titane	10	0	
3815199000	--- Autres	10	0	
3815900000	- Autres	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3816000000	– Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 3801	0	0	
3817001000	– Dodécylbenzène	5	0	
3817002000	– Alkylnaphtalènes en mélanges	5	0	
3817009010	-- Tridécylbenzène	10	0	
3817009090	-- Autres	5	0	
3818000000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	10	0	
3819000000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	10	5	
3820000000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	10	5	
3821000000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des microorganismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	5	0	
3822003000	– Matériaux de référence certifiés	0	0	
3822009000	– Autres	0	0	
38231100	-- Acide stéarique	MEP	0	
38231200	-- Acide oléique	31,5	ID	
38231300	-- Tall acides gras	15	5	
38231900	-- Autres	31,5	ID	
38237010	-- Alcool laurylique	15	5	
38237020	-- Alcool cétylique	15	5	
38237030	-- Alcool stéarylique	15	5	
38237090	-- Autres	15	0	
3824100000	– Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3824300000	– Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	10	0	
3824400000	– Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	10	7	
3824500000	– Mortiers et bétons, non réfractaires	10	5	
38246000	– Sorbitol autre que celui du n° 2905 44	15	E	
3824710000	-- contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), y compris des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	0	0	
3824720000	-- contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes	0	0	
3824730000	-- contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	0	0	
3824740000	-- contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), y compris des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	0	0	
3824750000	-- contenant du tétrachlorure de carbone	0	0	
3824760000	-- contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	0	0	
3824770000	-- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0	0	
3824780000	-- contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas des chlorofluorocarbures (CFC) ou des hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	0	0	
3824790000	-- Autres	0	0	
3824810000	-- contenant de l'oxyrane (oxyde d'éthylène)	0	0	
3824820000	-- contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	0	0	
3824830000	-- contenant du phosphate de tris (2,3-dibromopropyle)	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3824901000	-- Sulfonates de pétrole	5	0	
3824902100	---- Chloroparaffines	0	0	
3824902200	---- Mélanges de polyéthylèneglycols de faible poids moléculaire	0	0	
3824903100	---- Préparations désincrustantes	0	0	
3824903200	---- Préparations œnologiques; préparations pour la clarification des liquides	5	0	
3824904000	-- Montres fusibles pour le contrôle des températures; chaux sodée; gel de silice coloré; pâtes à base de gélatine pour usages graphiques	0	0	
3824905000	-- Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	5	5	
3824906000	-- Préparations pour fluides ("boues") utilisées dans le forage des puits de pétrole	10	5	
3824907000	-- Préparations pour la concentration des minerais, à l'exclusion de celles contenant des xanthates	10	0	
3824908000	-- Anabolisants; mélange de sulfate de sodium et de chromate de sodium	0	0	
3824909100	---- Maneb, zineb, mancozeb	0	0	
3824909200	---- Ferrites avec agglomérants, en poudres ou en granules	5	0	
3824909300	---- Échangeurs d'ions	0	0	
3824909400	---- Durcisseurs composites	5	7	
3824909500	----- Acide phosphorique, non isolé, y compris en concentration d'une teneur en poids inférieure ou égale à 54 % de P ₂ O ₅	5	0	
3824909600	---- Correcteurs liquides conditionnés en emballages pour la vente au détail	5	5	
3824909700	---- Propineb	0	0	
3824909800	---- Préparations d'oxyde de plomb et de plomb métallique ("oxyde gris", "oxyde noir") pour la fabrication de plaques pour accumulateurs	0	0	
3824909910	----- Autres produits mentionnés à la note complémentaire 1 du présent chapitre	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3824909920	---- Huiles de fusel, huiles de dippel	10	0	
3824909990	---- Autres	0	0	
3825100000	- Déchets municipaux	15	5	
3825200000	- Boues d'épuration	15	5	
3825300000	- Déchets cliniques	15	5	
3825410000	-- halogénés	15	5	
3825490000	-- Autres	15	5	
3825500000	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	15	5	
3825610000	-- contenant principalement des constituants organiques	15	5	
3825690010	--- Eaux ammoniacales et crude	10	0	
3825690090	--- Autres	15	5	
3825900000	- Autres	15	5	
3901100000	- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94	0	0	
3901200000	- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	0	0	
3901300000	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	0	0	
3901901000	-- Copolymères d'éthylène avec d'autres oléfines	0	0	
3901909000	-- Autres	0	0	
3902100000	- Polypropylène	0	0	
3902200000	- Polyisobutylène	5	0	
3902300000	- Copolymères de propylène	0	0	
3902900000	- Autres	5	0	
3903110000	-- expansible	5	0	
3903190000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3903200000	– Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	0	0	
3903300000	– Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	0	0	
3903900000	– Autres	0	0	
3904101000	-- obtenu par polymérisation en émulsion	0	0	
3904102000	-- obtenu par polymérisation en suspension	0	0	
3904109000	-- Autres	0	0	
3904210000	-- non plastifiés	15	0	
3904220000	-- plastifiés	15	7	
3904301000	-- non mélangés à d'autres substances	0	0	
3904309000	-- Autres	0	0	
3904400000	– autres copolymères du chlorure de vinyle	15	5	
3904500000	– Polymères du chlorure de vinylidène	5	0	
3904610000	-- Polytétrafluoroéthylène	5	0	
3904690000	-- Autres	15	0	
3904900000	– Autres	15	0	
3905120000	-- en dispersion aqueuse	10	5	
3905190000	-- Autres	10	5	
3905210000	-- en dispersion aqueuse	10	5	
3905290000	-- Autres	10	5	
3905300000	– Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	0	0	
3905910000	-- Copolymères	10	5	
3905991000	-- Polyvinylbutyral	0	0	
3905992000	--- Polyvinylpyrrolidone	0	0	
3905999000	--- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3906100000	- Poly(méthacrylate de méthyle)	0	0	
3906901000	-- Polyacrylonitrile	5	0	
3906902100	--- Polyacrylate de sodium, pouvant absorber 1 % en poids d'une solution aqueuse de chlorure de sodium, supérieure ou égale à vingt fois son propre poids	0	0	
3906902900	---- Autres	0	0	
3906909000	-- Autres	15	0	
3907100000	- Polyacétals	0	0	
3907201000	--- Polyéthylèneglycol	0	0	
3907202000	---- Polypropylène-glycol	0	0	
3907203090	-- Polyéthers polyols dérivés de l'oxyde de propylène	5	5	
3907209000	-- Autres	0	0	
3907301000	-- liquides	0	0	
3907309000	-- Autres	5	0	
3907400000	- Polycarbonates	0	0	
3907500000	- Résines alkydes	15	7	
3907601000	-- avec du dioxyde de titane	0	0	
3907609000	-- Autres	0	0	
3907700000	- Poly(acide lactique)	15	7	
3907910000	-- non saturés	5	7	
3907990000	-- Autres	15	7	
3908101000	--- Polyamide -6 (polycaprolactame)	0	0	
3908109000	-- Autres	5	0	
3908900000	-- Autres	0	0	
3909101000	-- Urée formaldéhyde pour moulage	10	7	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3909109000	-- Autres	10	7	
3909201000	-- Mélamine formaldéhyde	0	0	
3909209000	-- Autres	5	0	
3909300000	- autres résines aminiques	10	7	
3909400000	- Résines phénoliques	10	7	
3909500000	- Polyuréthanes	5	0	
3910001000	- Dispersions (émulsions ou suspensions) ou solutions	0	0	
3910009000	- Autres	0	0	
3911101000	-- Résines de coumarone-indène	10	0	
3911109000	-- Autres	0	0	
3911900000	- Autres	0	0	
3912110000	-- non plastifiés	0	0	
3912120000	-- plastifiés	0	0	
3912201000	-- Collodions et autres solutions et dispersions (émulsions ou suspensions)	5	0	
3912209000	-- Autres	0	0	
3912310000	-- Carboxyméthylcellulose et ses sels	5	0	
3912390000	-- Autres	0	0	
3912900000	- Autres	0	0	
3913100000	- Acide alginique, ses sels et ses esters	0	0	
3913901000	-- Caoutchouc chloré	5	0	
3913903000	-- autres dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5	0	
3913904000	-- autres polymères naturels modifiés	5	0	
3913909000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3914000000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913, sous formes primaires	5	0	
3915100000	– en polymères de l'éthylène	15	0	
3915200000	– en polymères du styrène	15	0	
3915300000	– en polymères du chlorure de vinyle	15	7	
3915900000	– en autres matières plastiques	15	7	
3916100000	– en polymères de l'éthylène	10	0	
3916200000	– en polymères du chlorure de vinyle	10	7	
3916900000	– en autres matières plastiques	5	7	
3917100000	– Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	0	0	
3917211000	---- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	0	
3917219000	---- Autres	15	0	
3917220000	-- en polymères du propylène	15	10	
3917231000	---- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	10	
3917239000	---- Autres	15	10	
3917291000	--- en fibre vulcanisée	15	0	
3917299100	----- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	10	
3917299900	----- Autres	15	10	
3917310000	-- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	15	10	
3917321000	--- Boyaux artificiels, autres que ceux du n ^o 3917 10 00	15	7	
3917329100	----- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	10	
3917329900	----- Autres	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3917331000	--- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	10	
3917339000	--- Autres	15	10	
3917391000	--- pour systèmes d'irrigation goutte à goutte, pour arrosage ou autres usages	15	10	
3917399000	--- Autres	15	10	
3917400000	- Accessoires	15	10	
3918101000	--- Revêtements de sols	20	7	
3918109000	-- Autres	20	7	
3918901000	--- Revêtements de sols	20	7	
3918909000	-- Autres	20	7	
3919100000	- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm	5	7	
3919901100	--- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 1 m	15	7	
3919901900	--- Autres	15	5	
3919909000	-- Autres	15	5	
3920100000	- en polymères de l'éthylène	0	0	
3920201000	-- En polypropylène métallisé d'une épaisseur non supérieure à 25 microns	20	7	
3920209000	-- Autres	20	5	
3920301000	-- d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	20	5	
3920309000	-- Autres	20	7	
3920430000	--- contenant en poids au moins 6 % de plasti- fiants	20	5	
3920490000	-- Autres	20	7	
3920510000	-- poly(méthacrylate de méthyle)	20	7	
3920590000	-- Autres	20	7	
3920610000	-- en polycarbonates	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3920620000	-- en poly(éthylène téréphtalate)	20	7	
3920630000	-- en polyesters non saturés	20	7	
3920690000	-- de polyesters, autres	20	7	
3920710000	-- en cellulose régénérée	15	0	
3920730000	-- d'acétate de cellulose	0	0	
3920790000	-- en autres dérivés de la cellulose	15	0	
3920911000	---- pour la fabrication de verres de sécurité	0	0	
3920919000	---- Autres	0	0	
3920920000	-- de polyamides	0	0	
3920930000	-- en résines aminiques	20	0	
3920940000	-- en résines phénoliques	20	7	
3920990000	-- en autres matières plastiques	20	7	
3921110000	-- en polymères du styrène	20	7	
3921120000	-- en polymères du chlorure de vinyle	20	7	
3921130000	-- de polyuréthanes	20	7	
3921140000	-- en cellulose régénérée	15	0	
3921191000	---- Feuille constituée d'un mélange de polyéthylène et polypropylène, sur simple support de tissu nontissé de polypropylène	20	7	
3921199000	---- Autres	20	7	
3921901000	-- obtenues par stratification et laminage de papiers	20	7	
3921909000	-- Autres	20	7	
3922101000	-- Baignoires en matières plastiques renforcées de fibre de verre	20	10	
3922109000	-- Autres	20	10	
3922200000	-- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	20	10	
3922900000	-- Autres	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3923101000	-- pour cassettes, CD, DVD et similaires	20	10	
3923109000	-- Autres	20	10	
3923210000	-- en polymères de l'éthylène	20	10	
3923291000	--- Sacs pour prélèvements de sang	20	5	
3923292000	--- Sacs pour l'emballage de solutions parentérales	5	10	
3923299000	--- Autres	20	0	
3923302000	-- Ébauches	20	10	
3923309100	--- d'une contenance de 18,9 litres ou plus (5 gal.)	20	10	
3923309900	--- Autres	20	10	
3923401000	-- Cassettes sans bande	20	5	
3923409000	-- Autres	20	10	
3923501000	-- Bouchons en silicone	20	5	
3923509000	-- Autres	15	10	
3923900000	- Autres	15	10	
3924101000	-- Biberons	20	10	
3924109000	-- Autres	20	10	
3924900000	- Autres	20	10	
3925100000	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres	20	10	
3925200000	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	20	10	
3925300000	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	20	10	
3925900000	- Autres	20	10	
3926100000	- Articles de bureau et articles scolaires	20	10	
3926200000	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
3926300000	– Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	20	10	
3926400000	– Statuettes et autres objets d'ornementation	20	10	
3926901000	-- Bouées et flotteurs pour filets de pêche	5	5	
3926902000	-- Baleines et articles similaires pour corsets, vêtements et accessoires du vêtement	15	10	
3926903000	-- Vis, boulons, rondelles et accessoires similaires à usage général	20	10	
3926904000	-- Joints	20	10	
3926906000	-- Dispositifs antibruit	5	7	
3926907000	-- Masques spécialement conçus pour la protection des travailleurs	5	7	
3926909000	-- Autres	5	10	
4001100000	– Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	5	0	
4001210000	-- Feuilles fumées	5	0	
4001220000	-- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	5	5	
4001291000	---- Feuilles de crêpe	5	0	
4001292000	---- Caoutchoucs granulés réagglomérés	5	0	
4001299000	---- Autres	10	5	
4001300000	– Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	0	0	
4002111000	---- de caoutchouc styrène-butadiène (SBR)	5	0	
4002112000	---- de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)	0	0	
4002191100	----- sous formes primaires	5	0	
4002191200	----- en plaques, feuilles ou bandes	0	0	
4002192100	----- sous formes primaires	10	0	
4002192200	----- en plaques, feuilles ou bandes	10	0	
4002201000	-- Latex	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4002209100	--- sous formes primaires	0	0	
4002209200	--- en plaques, feuilles ou bandes	0	0	
4002311000	---- Latex	0	0	
4002319100	----- sous formes primaires	0	0	
4002319200	----- en plaques, feuilles ou bandes	0	0	
4002391000	---- Latex	5	0	
4002399100	----- sous formes primaires	0	0	
4002399200	----- en plaques, feuilles ou bandes	5	0	
4002410000	-- Latex	5	0	
4002491000	--- sous formes primaires	0	0	
4002492000	--- en plaques, feuilles ou bandes	5	0	
4002510000	-- Latex	5	0	
4002591000	--- sous formes primaires	5	0	
4002592000	--- en plaques, feuilles ou bandes	10	0	
4002601000	-- Latex	5	0	
4002609100	--- sous formes primaires	0	0	
4002609200	--- en plaques, feuilles ou bandes	5	0	
4002701000	-- Latex	5	0	
4002709100	--- sous formes primaires	5	0	
4002709200	--- en plaques, feuilles ou bandes	5	0	
4002800000	- Mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position	10	0	
4002910000	-- Latex	10	0	
4002991000	---- sous formes primaires	5	0	
4002992000	---- en plaques, feuilles ou bandes	5	0	
4003000000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
4004000000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	10	0	
4005100000	-- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	10	10	
4005200000	- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005 10	5	0	
4005911000	---- Bases pour gommes à mâcher	10	0	
4005919000	---- Autres	15	10	
4005991000	---- Bases pour gommes à mâcher	5	0	
4005999000	---- Autres	5	0	
4006100000	- Profilés pour le rechapage	0	0	
4006900000	- Autres	5	0	
4007000000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	10	0	
4008111000	---- non combinées avec d'autres matières	15	10	
4008112000	---- combinées avec d'autres matières	15	10	
4008190000	-- Autres	15	0	
4008211000	---- non combinées avec d'autres matières	15	0	
4008212100	----- Blanchets pour arts graphiques	5	0	
4008212900	----- Autres	15	10	
4008290000	-- Autres	15	0	
4009110000	-- sans accessoires	15	0	
4009120000	-- avec accessoires	5	0	
4009210000	-- sans accessoires	15	10	
4009220000	-- avec accessoires	15	0	
4009310000	-- sans accessoires	15	10	
4009320000	-- avec accessoires	15	0	
4009410000	-- sans accessoires	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4009420000	-- avec accessoires	15	10	
4010110000	-- renforcées seulement de métal	10	0	
4010120000	-- renforcées seulement de matières textiles	5	0	
4010191000	--- renforcées seulement de matières plastiques	5	0	
4010199000	---- Autres	10	5	
4010310000	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	5	0	
4010320000	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	5	0	
4010330000	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	5	0	
4010340000	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	5	0	
4010350000	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	5	0	
4010360000	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	5	0	
4010390000	-- Autres	5	10	
4011101000	-- radiaux	15	10	
4011109000	-- Autres	15	10	
4011201000	-- radiaux	15	10	
4011209000	-- Autres	15	10	
4011300000	- des types utilisés pour véhicules aériens	15	0	
4011400000	- des types utilisés pour motocycles	15	0	
4011500000	- des types utilisés pour bicyclettes	15	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4011610000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0	0	
4011620000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	0	0	
4011630000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	5	5	
4011690000	-- Autres	5	0	
4011920000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0	0	
4011930000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	15	0	
4011940000	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	15	5	
4011990000	-- Autres	15	10	
4012110000	-- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type break et les voitures de course):	15	10	
4012120000	-- des types utilisés pour autobus ou camions	15	10	
4012130000	-- des types utilisés pour véhicules aériens	15	10	
4012190000	-- Autres	15	10	
4012200000	- Pneumatiques usagés	15	10	
4012901000	-- Bandages pleins	15	10	
4012902000	-- Bandages pleins	15	5	
4012903000	-- Bandages creux	15	5	
4012904100	-- pour rechapage	0	0	
4012904900	--- Autres	15	10	
4013100000	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type break et les voitures de course), les autobus ou les camions	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4013200000	- des types utilisés pour bicyclettes	15	0	
4013900000	- Autres	15	10	
4014100000	- Préservatifs	0	0	
4014900000	- Autres	15	10	
4015110000	-- pour chirurgie	15	10	
4015191000	---- de protection contre les radiations	5	0	
4015199000	---- Autres	20	10	
4015901000	-- de protection contre les radiations	5	0	
4015902000	-- Combinaisons de plongée	20	10	
4015909000	-- Autres	20	10	
4016100000	- en caoutchouc alvéolaire	20	10	
4016910000	-- Revêtements de sol et tapis de pied	20	10	
4016920000	-- Gommages à effacer	15	5	
4016930000	-- Joints	15	0	
4016940000	-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	15	0	
4016951000	---- Réservoirs pliants	20	10	
4016952000	---- Sacs à air pour machines à vulcaniser et à rechapier les pneumatiques	5	0	
4016959000	---- Autres	20	10	
4016991000	---- autres ouvrages à usages techniques	15	0	
4016992100	----- Pare-poussière des arbres de roues	15	10	
4016992900	----- Autres	15	10	
4016993000	---- Bouchons	15	10	
4016994000	---- Rustines pour la réparation des chambres à air et des pneumatiques	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4016996000	--- Blanchets pour arts graphiques	0	0	
4016999000	--- Autres	20	10	
4017000000	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	0	0	
41012000	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	0	0	
41015000	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	0	0	
41019000	- autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0	0	
41021000	- lainées	0	0	
41022100	-- picklées	0	0	
41022900	-- Autres	0	0	
41032000	- de reptiles	0	0	
41033000	- de l'espèce porcine	0	0	
41039000	- Autres	0	0	
4104110000	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	5	0	
4104190000	-- Autres	5	0	
4104410000	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	10	5	
4104490000	-- Autres	10	5	
4105100000	- à l'état humide (y compris wet-blue)	5	0	
4105300000	- à l'état sec (en croûte)	10	5	
4106210000	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	5	0	
4106220000	-- à l'état sec (en croûte)	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4106310000	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	5	0	
4106320000	-- à l'état sec (en croûte)	5	0	
4106400000	-- de reptiles	5	0	
4106910000	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	5	5	
4106920000	-- à l'état sec (en croûte)	5	5	
4107110000	-- Pleine fleur, non refendue	10	10	
4107120000	-- Côtés fleur	10	10	
4107190000	-- Autres	15	10	
4107910000	-- Pleine fleur, non refendue	15	10	
4107920000	-- Côtés fleur	15	10	
4107990000	-- Autres	15	10	
4112000000	- Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	10	5	
4113100000	- de caprins	10	5	
4113200000	- de l'espèce porcine	5	0	
4113300000	- de reptiles	10	5	
4113900000	- Autres	5	5	
4114100000	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	15	10	
4114200000	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	15	10	
4115100000	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	10	5	
4115200000	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4201000000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	15	10	
4202111000	--- Malles, valises et mallettes, y compris les troussees de toilette	20	10	
4202119000	--- Autres	20	10	
4202121000	--- Malles, valises et mallettes, y compris les troussees de toilette	30	10	
4202129000	--- Autres	20	10	
4202190000	-- Autres	20	10	
4202210000	-- à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	30	10	
4202220000	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	30	10	
4202290000	-- Autres	20	10	
4202310000	-- à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	30	10	
4202320000	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20	10	
4202390000	-- Autres	20	10	
4202911000	--- Sacs de voyage et sacs à dos	20	10	
4202919000	--- Autres	20	10	
4202920000	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20	10	
4202991000	--- Sacs de voyage et sacs à dos	20	10	
4202999000	--- Autres	20	10	
4203100000	- Vêtements	25	10	
4203210000	-- spécialement conçus pour la pratique de sports	20	10	
4203290000	-- Autres	20	10	
4203300000	- Ceintures, ceinturons et baudriers	30	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4203400000	– autres accessoires du vêtement	20	10	
4205001000	– Courroies de transmission	15	0	
4205009000	– Autres	15	10	
4206001000	– Cordes en boyaux	15	0	
4206002000	– Tripes pour saucissons	15	0	
4206009000	– Autres	15	0	
43011000	– de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5	0	
43013000	– d'agneaux dits d'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5	0	
43016000	– de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5	0	
43018000	– autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5	0	
43019000	– Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	5	0	
4302110000	-- de visons	10	0	
4302190000	-- Autres	10	0	
4302200000	– Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	10	0	
4302300000	– Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	10	0	
4303101000	-- d'alpaga	25	10	
4303109000	-- Autres	25	10	
4303901000	-- d'alpaga	25	10	
4303909000	-- Autres	25	10	
4304000000	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	25	10	
4401100000	– Bois de chauffage	5	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4401210000	-- de conifères	5	0	
4401220000	-- autres que de conifères	5	0	
4401300000	-- Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires	5	10	
4402100000	-- en bambou	5	5	
4402900000	-- Autres	5	5	
4403100000	-- traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	5	5	
4403200000	-- autres, de conifères	5	5	
4403410000	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	5	5	
4403490000	-- Autres	5	5	
4403910000	-- de chêne vert, de chêne d'Europe, de chêne-liège et similaires (<i>Quercus</i> spp.)	5	5	
4403920000	-- de hêtre (<i>Fagus</i> spp.)	5	5	
4403990000	-- Autres	5	5	
4404100000	-- de conifères	10	5	
4404200000	-- autres que de conifères	10	5	
4405000000	Laine (paille) de bois; farine de bois	10	10	
4406100000	-- non imprégnées	10	10	
4406900000	-- Autres	10	10	
4407101000	-- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	10	5	
4407109000	-- Autres	10	5	
4407210000	-- Mahogany (<i>Swietenia</i> spp.)	10	5	
4407220000	-- Virola, Imbuia et Balsa	10	5	
4407250000	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4407260000	-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	10	5	
4407270000	-- Sapelli	10	5	
4407280000	-- Iroko	10	5	
4407290000	-- Autres	10	5	
4407910000	-- de chêne vert, de chêne d'Europe, de chêne liège et similaires (<i>Quercus</i> spp.)	10	5	
4407920000	-- de hêtre (<i>Fagus</i> spp.)	10	5	
4407930000	-- d'érable (<i>Acer</i> spp.)	10	5	
4407940000	-- de cerisier (<i>Prunus</i> spp.)	10	5	
4407950000	-- de frêne (<i>Fraxinus</i> spp.)	10	5	
4407990000	-- Autres	10	5	
4408101000	-- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	5	0	
4408109000	-- Autres	10	5	
4408310000	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	10	0	
4408390000	-- Autres	10	5	
4408900000	-- Autres	5	0	
4409101000	-- Lames et frises pour parquets, non assemblées	15	5	
4409102000	-- Bois moulurés	15	5	
4409109000	-- Autres	15	10	
4409210000	-- en bambou	15	10	
4409291000	---- Lames et frises pour parquets, non assemblées	15	10	
4409292000	---- Bois moulurés	15	10	
4409299000	---- Autres	15	10	
4410110000	-- Panneaux de particules	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4410120000	-- Panneaux dits "oriented strand board" (OSB)	15	10	
4410190000	-- Autres	15	10	
4410900000	- Autres	15	10	
4411120000	-- d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	15	10	
4411130000	--- d'une épaisseur excédant 5 mm mais inférieure ou égale à 9 mm	15	10	
4411140000	-- d'une épaisseur excédant 9 mm	15	10	
4411920000	-- d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³	15	5	
4411930000	-- d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³	15	10	
4411940000	-- d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm ³	15	10	
4412100000	- en bambou	15	10	
4412310000	-- ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre	15	10	
4412320000	-- autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	15	10	
4412390000	-- Autres	15	10	
4412940000	-- à âme constituée de plaques, barrettes ou bardeaux	15	10	
4412990000	-- Autres	15	10	
4413000000	Bois dits densifiés, en blocs, planches, lames ou profilés	15	10	
4414000000	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	20	10	
4415100000	- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles	15	10	
4415200000	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	15	10	
4416000000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les mer rains	15	10	
4417001000	- Outils	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4417009000	– Autres	15	10	
4418100000	– Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles	15	10	
4418200000	– Portes et leurs cadres, chambranles et seuils	15	10	
4418400000	– Coffrages pour le bétonnage	15	10	
4418500000	– Bardeaux (shingles et shakes)	15	10	
4418600000	– Poteaux et poutres	15	10	
4418710000	-- pour sols mosaïques	15	10	
4418720000	-- autres, multicouches	15	10	
4418790000	-- Autres	15	10	
4418901000	-- Bois lamellé	15	10	
4418909000	-- Autres	15	10	
4419000000	Articles en bois pour la table ou la cuisine	25	10	
4420100000	– Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	25	10	
4420900000	– Autres	25	10	
4421100000	– Cintres pour vêtements	20	10	
4421901000	-- Canettes, fusettes, bobines pour filature ou tissage et pour fils à coudre et articles similaires, en bois tournés	15	10	
4421902000	-- Cure-dents	15	10	
4421903000	-- Bâtonnets et petites cuillères pour sucreries et glaces de consommation	20	10	
4421905000	-- Bois préparés pour allumettes	15	10	
4421909000	-- Autres	20	10	
4501100000	– Liège naturel brut ou simplement préparé	5	5	
4501900000	– Autres	5	5	
4502000000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	5	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
4503100000	- Bouchons	10	5	
4503900000	- Autres	10	5	
4504100000	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	10	5	
4504901000	-- Bouchons	10	5	
4504902000	-- Joints	10	5	
4504909000	-- Autres	10	5	
4601210000	-- en bambou	25	10	
4601220000	- en rotin	25	10	
4601290000	-- Autres	25	10	
4601920000	-- en bambou	25	10	
4601930000	- en rotin	25	10	
4601940000	-- en autres matières végétales	25	10	
4601990000	-- Autres	25	10	
4602110000	-- en bambou	25	10	
4602120000	- en rotin	25	10	
4602190000	-- Autres	25	10	
4602900000	- Autres	25	10	
4701000000	Pâtes mécaniques de bois	5	0	
4702000000	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	5	0	
4703110000	-- de conifères	5	5	
4703190000	-- autres que de conifères	10	0	
4703210000	-- de conifères	0	0	
4703290000	-- autres que de conifères	0	0	
4704110000	-- de conifères	5	0	
4704190000	-- autres que de conifères	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4704210000	-- de conifères	0	0	
4704290000	-- autres que de conifères	5	0	
4705000000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	5	5	
4706100000	- Pâtes de linters de coton	10	0	
4706200000	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	5	5	
4706300000	- autres, de bambou	5	0	
4706910000	-- mécaniques	5	0	
4706920000	-- chimiques	5	0	
4706930000	-- mi-chimiques	5	5	
4707100000	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	5	0	
4707200000	- autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	5	5	
4707300000	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	5	5	
4707900000	- autres, y compris les déchets et rebuts non triés	5	0	
4801000000	- Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0	0	
4802100000	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	5	5	
4802200000	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	5	0	
4802400000	- Papiers supports pour papiers peints	10	0	
4802540000	-- d'un poids inférieur à 40 g/m ²	10	0	
4802551000	--- Papier de sécurité pour billets	5	0	
4802552000	--- autres papiers de sécurité	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4802559000	--- Autres	0	0	
4802561000	--- Papier de sécurité pour billets	5	5	
4802562000	--- autres papiers de sécurité	0	0	
4802569000	--- Autres	0	0	
4802571000	--- Papier de sécurité pour billets	5	0	
4802572000	--- autres papiers de sécurité	5	0	
4802579000	--- Autres	0	0	
4802581000	--- en rouleaux	5	0	
4802589000	--- Autres	5	10	
4802611000	--- d'un poids inférieur à 40 g/m ² , conforme aux autres spécifications de la note 4 du présent chapitre	10	0	
4802619000	--- Autres	10	10	
4802620000	-- en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	10	10	
4802691000	--- d'un poids inférieur à 40 g/m ² , conforme aux autres spécifications de la note 4 du présent chapitre	10	10	
4802699000	--- Autres	10	0	
4803001000	- Ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	10	0	
4803009000	- Autres	5	10	
4804110000	-- bruts	15	10	
4804190000	-- Autres	15	10	
4804210000	-- bruts	15	10	
4804290000	-- Autres	15	10	
4804310000	-- bruts	15	10	
4804390000	-- Autres	15	10	
4804411000	--- absorbants, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4804419000	--- Autres	15	10	
4804420000	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15	10	
4804490000	-- Autres	15	10	
4804510000	-- bruts	15	10	
4804520000	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15	10	
4804590000	-- Autres	15	10	
4805110000	-- Papier mi-chimique pour cannelure	15	10	
4805120000	-- Papier paille pour cannelure	15	10	
4805190000	-- Autres	15	10	
4805240000	-- d'un poids n'excédant pas 150 g/m ²	15	10	
4805250000	-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	15	10	
4805300000	- Papier sulfite d'emballage	10	10	
4805401000	-- fabriqués avec 100 % en poids de fibres de coton ou d'abaca, non encollés et ne comportant pas de composés minéraux	5	0	
4805402000	-- d'une teneur en poids de fibres de coton égale ou supérieure à 70 % mais inférieure à 100 %	5	0	
4805409000	-- Autres	15	0	
4805500000	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	15	0	
4805911000	--- absorbants, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	10	0	
4805912000	--- pour l'isolation électrique	5	0	
4805913000	--- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des n ^{os} 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15	0	
4805919000	--- Autres	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4805921000	--- pour l'isolation électrique	5	0	
4805922000	--- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des n ^{os} 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15	10	
4805929000	--- Autres	15	10	
4805931000	--- pour l'isolation électrique	5	0	
4805932000	--- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des n ^{os} 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15	0	
4805933000	--- Cartons rigides d'un poids spécifique supérieur à 1	15	0	
4805939000	--- Autres	15	0	
4806100000	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	10	0	
4806200000	- Papiers ingraissables (greaseproof)	5	0	
4806300000	- Papiers-calques	0	0	
4806400000	- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides	10	5	
4807000000	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	15	10	
4808100000	- Papiers et cartons ondulés, même perforés	15	10	
4808200000	- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	15	10	
4808300000	- autres papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	15	10	
4808900000	- Autres	15	10	
4809200000	- Papiers dits "autocopiants"	10	10	
4809900000	- Autres	15	10	
4810131100	--- d'un poids n'excédant pas 60 g/m ²	10	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4810131900	--- Autres	10	0	
4810132000	--- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	10	0	
4810141000	--- dont un des côtés excède 360 mm et dont l'autre côté excède 150 mm à l'état non plié	10	10	
4810149000	--- Autres	10	10	
4810190000	-- Autres	10	0	
4810220000	-- Papier couché léger, dit LWC	10	0	
4810290000	-- Autres	15	10	
4810310000	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	15	10	
4810320000	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	15	10	
4810390000	-- Autres	15	10	
4810920000	-- multiplis	15	5	
4810990000	-- Autres	15	10	
4811101000	-- goudronnés dans la masse, d'un poids spécifique supérieur à 1, même satinés, vernis ou gaufrés	15	10	
4811109000	-- Autres	15	10	
4811411000	--- en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	15	10	
4811419000	--- Autres	15	10	
4811491000	--- en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4811499000	--- Autres	15	10	
4811511000	--- à feuille intermédiaire en aluminium, du type utilisé pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	0	0	
4811512000	--- recouverts ou revêtus sur les deux faces de matière plastique, des types utilisés pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	10	0	
4811519000	--- Autres	10	10	
4811591000	--- pour la fabrication du papier à l'eau	10	5	
4811592000	--- à feuille intermédiaire en aluminium, du type utilisé pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	0	0	
4811593000	--- Papiers imprégnés de résines mélaminiques, même décorés ou imprimés	0	0	
4811594000	--- pour l'isolation électrique	5	0	
4811595000	--- recouverts ou revêtus sur les deux faces de matière plastique, des types utilisés pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	10	5	
4811596000	--- Papiers-filtres	10	5	
4811599000	--- Autres	10	10	
4811601000	-- pour l'isolation électrique	5	0	
4811609000	-- Autres	10	10	
4811901000	-- vernis, d'un poids spécifique supérieur à 1, même gaufrés	5	0	
4811902000	-- pour joints	10	0	
4811905000	-- réglés, lignés ou quadrillés	15	10	
4811908000	-- Papiers absorbants, décorés ou imprimés, non imprégnés, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	10	5	
4811909000	-- Autres	10	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4812000000	– Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	15	0	
4813100000	– en cahiers ou en tubes	15	0	
4813200000	– en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	5	0	
4813900000	– Autres	15	5	
4814100000	– Papier dit Ingrain	15	5	
4814200000	– Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	15	10	
4814900000	– Autres	15	5	
4816200000	– Papiers dits "autocopiants"	15	10	
4816900000	– Autres	15	10	
4817100000	– Enveloppes	20	10	
4817200000	– Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	20	10	
4817300000	– Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	20	10	
4818100000	– Papier hygiénique	20	10	
4818200000	– Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	20	10	
4818300000	– Nappes et serviettes de table	20	10	
4818401000	– – Couches pour bébés	20	10	
4818402000	– – Serviettes et tampons hygiéniques	20	10	
4818409000	– – Autres	20	10	
4818500000	– Vêtements et accessoires du vêtement	20	10	
4818900000	– Autres	20	10	
4819100000	– Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
4819200000	– Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	15	10	
4819301000	-- multiplis	15	10	
4819309000	-- Autres	15	10	
4819400000	– autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	15	10	
4819500000	– autres emballages, y compris les pochettes pour disques	15	10	
4819600000	– Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	15	10	
4820100000	– Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	30	10	
4820200000	– Cahiers	20	10	
4820300000	– Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	20	10	
4820401000	-- Formulaires dits en continu	20	10	
4820409000	-- Autres	20	10	
4820500000	– autres emballages, y compris les pochettes pour disques	20	10	
4820901000	-- Formulaires dits <i>en continu</i> , sans impressions	20	10	
4820909000	-- Autres	20	10	
4821100000	– imprimées	15	10	
4821900000	– Autres	10	10	
4822100000	– des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	15	10	
4822900000	– Autres	15	10	
4823200000	– Papier et carton filtre	5	0	
4823400000	– Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	15	10	
4823610000	-- en bambou	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4823690000	-- Autres	20	10	
4823700000	- Articles moulés ou pressés en pâte à papier	15	10	
4823902000	-- Papiers pour l'isolation électrique	10	0	
4823904000	-- Joints	10	0	
4823905000	-- Cartons pour mécaniques Jacquard et similaires	5	0	
4823906000	-- Patrons, modèles et gabarits	10	0	
4823909000	-- Autres	15	10	
4901101000	-- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	0	0	
4901109000	-- Autres	0	0	
4901910000	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0	0	
4901991000	--- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	0	0	
4901999000	--- Autres	0	0	
4902100000	- paraissant au moins quatre fois par semaine	0	0	
4902901000	-- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	0	0	
4902909000	-- Autres	0	0	
4903000000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	20	10	
4904000000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0	0	
4905100000	- Globes	0	0	
4905910000	-- sous forme de livres ou de brochures	0	0	
4905990000	-- Autres	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
4906000000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0	0	
4907001000	– Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré	20	10	
4907002000	– Billets de banque	0	0	
4907003000	– Carnets de chèques de voyage d'établissements de crédit étrangers	20	5	
4907009000	– Autres	20	5	
4908100000	– Décalcomanies vitrifiables	15	10	
4908901000	-- destinées à être transférées en continu sur des tissus	20	10	
4908909000	-- Autres	30	10	
4909000000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	20	10	
4910000000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	20	10	
4911100000	– Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies	30	10	
4911910000	-- Images, gravures et photographies	30	10	
4911990000	-- Autres	20	10	
50010000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0	0	
50020000	Soie grège (non moulinée)	0	0	
50030000	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	5	0	
5004000000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5005000000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	10	0	
5006000000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	10	0	
5007100000	– Tissus de bourrette	20	5	
5007200000	– autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	20	5	
5007900000	– autres tissus	20	5	
51011100	-- Laines de tonte	0	0	
51011900	-- Autres	0	0	
51012100	-- Laines de tonte	0	0	
51012900	-- Autres	0	0	
51013000	– carbonisées	5	0	
51021100	-- de chèvre de Cachemire	5	0	
51021910	---- d'alpaga ou de lama	5	0	
51021920	---- de lapin ou de lièvre	5	0	
51021990	---- Autres	5	0	
51022000	– Poils grossiers	5	0	
51031000	– Blousses de laine ou de poils fins	5	0	
51032000	– autres déchets de laine ou de poils fins	10	5	
51033000	– Déchets de poils grossiers	10	0	
5104000000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	5	0	
5105100000	– Laine cardée	5	0	
5105210000	-- "Laine peignée en vrac"	0	0	
5105291000	---- enroulée en boule ("tops")	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5105299000	--- Autres	0	0	
5105310000	-- de chèvre de Cachemire	5	0	
5105391000	---- d'alpaga ou de lama	5	0	
5105392000	---- de vigogne	5	0	
5105399000	--- Autres	5	0	
5105400000	- Poils grossiers, cardés ou peignés	5	0	
5106100000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	15	0	
5106200000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	15	0	
5107100000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	15	0	
5107200000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	15	0	
5108100000	- cardés	15	0	
5108200000	- peignés	15	0	
5109100000	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	15	0	
5109900000	- Autres	15	0	
5110001000	- non conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5110009000	- Autres	15	0	
5111111000	---- de laine	20	5	
5111112000	---- de vigogne	20	5	
5111114000	---- d'alpaga ou de lama	20	5	
5111119000	---- Autres	20	5	
5111191000	---- de laine	20	5	
5111192000	---- de vigogne	20	5	
5111194000	---- d'alpaga ou de lama	20	5	
5111199000	---- Autres	20	5	
5111201000	-- de laine	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5111202000	-- de vigogne	20	5	
5111204000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5111209000	-- Autres	20	5	
5111301000	-- de laine	20	5	
5111302000	-- de vigogne	20	5	
5111304000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5111309000	-- Autres	20	5	
5111901000	-- de laine	20	5	
5111902000	-- de vigogne	20	5	
5111904000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5111909000	-- Autres	20	5	
5112111000	--- de laine	20	5	
5112112000	--- de vigogne	20	5	
5112114000	--- d'alpaga ou de lama	20	5	
5112119000	--- Autres	20	5	
5112191000	--- de laine	20	5	
5112192000	--- de vigogne	20	5	
5112194000	--- d'alpaga ou de lama	20	5	
5112199000	--- Autres	20	5	
5112201000	-- de laine	20	5	
5112202000	-- de vigogne	20	5	
5112204000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5112209000	-- Autres	20	5	
5112301000	-- de laine	20	5	
5112302000	-- de vigogne	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5112304000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5112309000	-- Autres	20	5	
5112901000	-- de laine	20	5	
5112902000	-- de vigogne	20	5	
5112904000	-- d'alpaga ou de lama	20	5	
5112909000	-- Autres	20	5	
5113000000	Tissus de poils grossiers ou de crin	20	5	
52010010	- d'une longueur de fibre supérieure à 34,92 mm (1 3/8 pouce)	5	5	
52010020	- d'une longueur de fibre supérieure à 28,57 mm (1 1/8 pouce) mais inférieure ou égale à 34,92 mm (1 3/8 pouce)	5	5	
52010030	- d'une longueur de fibre supérieure à 22,22 mm (7/8 pouce) mais inférieure ou égale à 28,57 mm (1 1/8 pouce)	5	5	
52010090	- d'une longueur de fibre inférieure ou égale à 22,22 mm (7/8 pouce)	5	5	
52021000	- Déchets de fils	5	5	
52029100	-- Effilochés	0	0	
52029900	-- Autres	0	0	
52030000	Coton, cardé ou peigné	10	5	
5204110000	-- contenant au moins 85 % en poids de coton	15	0	
5204190000	-- Autres	15	0	
5204200000	- présenté ou conditionné pour la vente au détail	15	0	
5205110000	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15	0	
5205120000	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15	0	
5205130000	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5205140000	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15	0	
5205150000	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15	0	
5205210000	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15	0	
5205220000	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15	0	
5205230000	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15	0	
5205240000	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15	0	
5205260000	-- titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	15	0	
5205270000	-- titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	15	0	
5205280000	-- titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	15	0	
5205310000	-- -- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205320000	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205330000	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205340000	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5205350000	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205410000	--- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205420000	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205430000	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205440000	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205460000	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205470000	-- titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5205480000	-- titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206110000	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15	0	
5206120000	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15	0	
5206130000	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15	0	
5206140000	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5206150000	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15	0	
5206210000	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15	0	
5206220000	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15	0	
5206230000	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15	0	
5206240000	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15	0	
5206250000	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15	0	
5206310000	--- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206320000	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206330000	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206340000	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206350000	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206410000	--- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206420000	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5206430000	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206440000	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5206450000	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15	0	
5207100000	- contenant au moins 85 % en poids de coton	15	0	
5207900000	- Autres	15	0	
5208110000	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	20	5	
5208120000	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	20	5	
5208130000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5208190000	-- autres tissus	20	5	
5208211000	--- d'un poids n'excédant pas 35 g/m ²	20	5	
5208219000	--- Autres	20	5	
5208220000	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	20	5	
5208230000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5208290000	-- autres tissus	20	5	
5208310000	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	20	5	
5208320000	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	20	5	
5208330000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5208390000	-- autres tissus	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5208410000	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	20	5	
5208420000	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	20	5	
5208430000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5208490000	-- autres tissus	20	5	
5208510000	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	20	5	
5208520000	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	20	5	
5208591000	----- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5208599000	---- Autres	20	5	
5209110000	-- à armure toile	20	5	
5209120000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5209190000	-- autres tissus	20	5	
5209210000	-- à armure toile	20	5	
5209220000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5209290000	-- autres tissus	20	5	
5209310000	-- à armure toile	20	5	
5209320000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5209390000	-- autres tissus	20	5	
5209410000	-- à armure toile	20	5	
5209420000	-- en tissus dits denim	20	5	
5209430000	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5209490000	-- autres tissus	20	5	
5209510000	-- à armure toile	20	5	
5209520000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5209590000	-- autres tissus	20	5	
5210110000	-- à armure toile	20	5	
5210190000	-- autres tissus	20	5	
5210210000	-- à armure toile	20	5	
5210290000	-- autres tissus	20	5	
5210310000	-- à armure toile	20	5	
5210320000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5210390000	-- autres tissus	20	5	
5210410000	-- à armure toile	20	5	
5210490000	autres tissus	20	5	
5210510000	-- à armure toile	20	5	
5210590000	-- autres tissus	20	5	
5211110000	-- à armure toile	20	5	
5211120000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5211190000	-- autres tissus	20	5	
5211200000	-- blanchis	20	5	
5211310000	-- à armure toile	20	5	
5211320000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5211390000	-- autres tissus	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5211410000	-- à armure toile	20	5	
5211420000	-- en tissus dits denim	20	5	
5211430000	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5211490000	-- autres tissus	20	5	
5211510000	-- à armure toile	20	5	
5211520000	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5211590000	-- autres tissus	20	5	
5212110000	-- bruts	20	5	
5212120000	-- blanchis	20	5	
5212130000	-- teints	20	5	
5212140000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5212150000	-- imprimées	20	5	
5212210000	-- bruts	20	5	
5212220000	-- blanchis	20	5	
5212230000	-- teints	20	5	
5212240000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5212250000	-- imprimées	20	5	
53011000	- Lin brut ou roui	5	0	
53012100	-- brisé ou teillé	5	0	
53012900	-- Autres	0	0	
53013000	- Étoupes et déchets de lin	5	0	
53021000	- Chanvre brut ou roui	5	0	
53029000	- Autres	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5303100000	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	5	0	
5303903000	-- Jute	5	0	
5303909000	-- Autres	5	0	
5305001100	-- bruts	5	0	
5305001900	-- Autres	5	0	
5305009000	- Autres	5	0	
5306100000	- simples	15	0	
5306201000	-- conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5306209000	-- Autres	15	0	
5307100000	- simples	15	0	
5307200000	- retors ou câblés	15	0	
5308100000	- Fils de coco	15	0	
5308200000	- Fils de chanvre	15	0	
5308900000	- Autres	15	0	
5309110000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5309190000	-- Autres	20	5	
5309210000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5309290000	-- Autres	20	5	
5310100000	- bruts	20	0	
5310900000	- Autres	20	0	
5311000000	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier	20	0	
5401101000	-- conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5401109000	-- Autres	15	0	
5401201000	-- conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5401209000	-- Autres	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5402110000	-- d'aramides	10	0	
5402191000	---- de nylon 6,6	10	0	
5402199000	---- Autres	10	0	
5402200000	- Fils à haute ténacité de polyesters	5	0	
5402310000	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	15	0	
5402320000	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	10	0	
5402330000	-- de polyesters	15	0	
5402340000	-- de polypropylène	0	0	
5402390000	-- Autres	15	0	
5402440000	-- d'élastomères	0	0	
5402450000	-- autres, de nylon ou d'autres polyamides	10	0	
5402460000	-- autres, de polyesters, partiellement orientés	10	0	
5402470000	-- autres, de polyesters	15	0	
5402480000	-- autres, de polypropylène	15	0	
5402491000	---- de polyuréthane	0	0	
5402499000	---- Autres	15	0	
5402510000	-- de nylon ou d'autres polyamides	15	0	
5402520000	-- de polyesters	15	0	
5402590000	-- Autres	15	0	
5402610000	-- de nylon ou d'autres polyamides	15	0	
5402620000	-- de polyesters	15	0	
5402690000	-- Autres	15	0	
5403100000	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosé	15	0	
5403310000	-- de rayonne viscosé, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5403320000	-- de rayonne viscosa, d'une torsion excédant 120 tours par mètre	15	0	
5403330000	-- d'acétate de cellulose	0	0	
5403390000	-- Autres	15	0	
5403410000	-- de rayonne viscosa	15	0	
5403420000	-- d'acétate de cellulose	5	0	
5403490000	-- Autres	15	0	
5404111000	---- de polyuréthane	0	0	
5404119000	---- Autres	0	0	
5404120000	-- autres, de polypropylène	0	0	
5404191000	---- de polyuréthane	0	0	
5404199000	---- Autres	0	0	
5404900000	- Autres	15	0	
5405000000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	15	0	
5406001000	- Fils de filaments synthétiques	15	0	
5406009000	- Fils de filaments artificiels	15	0	
5407101000	-- pour la fabrication de pneumatiques	20	10	
5407109000	-- Autres	20	10	
5407200000	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	20	10	
5407300000	- "Tissus" visés à la note 9 de la section XI	20	5	
5407410000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5407420000	-- teints	20	5	
5407430000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5407440000	-- imprimées	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5407510000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5407520000	-- teints	20	5	
5407530000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5407540000	-- imprimées	20	5	
5407610000	-- contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés	20	5	
5407690000	-- Autres	20	5	
5407711000	---- Nappes tramées pour pneumatiques, fabriquées avec des fils d'alcool polyvinylique	15	0	
5407719000	---- Autres	20	5	
5407720000	-- teints	20	5	
5407730000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5407740000	-- imprimées	20	5	
5407810000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5407820000	-- teints	20	5	
5407830000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5407840000	-- imprimées	20	5	
5407910000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5407920000	-- teints	20	5	
5407930000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5407940000	-- imprimées	20	5	
5408100000	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse	20	5	
5408210000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5408220000	-- teints	20	5	
5408230000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5408240000	-- imprimées	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5408310000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5408320000	-- teints	20	5	
5408330000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5408340000	-- imprimées	20	5	
5501100000	- de nylon ou d'autres polyamides	0	0	
5501200000	- de polyesters	0	0	
5501301000	-- obtenus par extrusion humide	0	0	
5501309000	-- Autres	0	0	
5501400000	- de polypropylène	0	0	
5501900000	- Autres	0	0	
5502001000	- Mèches d'acétate de cellulose	0	0	
5502002000	- de rayonne viscosse	5	0	
5502009000	- Autres	5	0	
5503110000	- d'aramides	5	0	
5503190000	-- Autres	5	0	
5503200000	- de polyesters	0	0	
5503301000	-- obtenus par extrusion humide	0	0	
5503309000	-- Autres	0	0	
5503400000	- de polypropylène	5	0	
5503901000	-- chlorofibres	0	0	
5503909000	-- Autres	0	0	
5504100000	- de rayonne viscosse	0	0	
5504900000	- Autres	15	0	
5505100000	- de fibres synthétiques	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5505200000	– de fibres artificielles	10	0	
5506100000	– de nylon ou d'autres polyamides	0	0	
5506200000	– de polyesters	0	0	
5506300000	– acryliques ou modacryliques	0	0	
5506900000	– Autres	5	0	
5507000000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	0	0	
5508101000	-- conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5508109000	-- Autres	15	0	
5508201000	-- conditionnés pour la vente au détail	15	0	
5508209000	-- Autres	15	0	
5509110000	-- simples	15	0	
5509120000	-- retors ou câblés	15	0	
5509210000	-- simples	15	0	
5509220000	-- retors ou câblés	15	0	
5509310000	-- simples	15	0	
5509320000	-- retors ou câblés	15	0	
5509410000	-- simples	15	0	
5509420000	-- retors ou câblés	15	0	
5509510000	-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	15	0	
5509520000	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15	0	
5509530000	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15	0	
5509590000	-- Autres	15	0	
5509610000	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5509620000	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15	0	
5509690000	-- Autres	15	0	
5509910000	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15	0	
5509920000	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15	0	
5509990000	-- Autres	15	0	
5510110000	-- simples	15	0	
5510120000	-- retors ou câblés	15	0	
5510200000	-- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15	0	
5510300000	-- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	15	0	
5510900000	-- autres fils	15	0	
5511100000	-- de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	15	0	
5511200000	-- de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	15	0	
5511300000	-- de fibres artificielles discontinues	15	0	
5512110000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5512190000	-- Autres	20	5	
5512210000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5512290000	-- Autres	20	5	
5512910000	-- écrus ou blanchis	20	5	
5512990000	-- Autres	20	5	
5513110000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5513120000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5513130000	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5513190000	-- autres tissus	20	5	
5513210000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5513231000	--- en fibres discontinues de polyester, à ar- mure sergé, y compris le croisé, dont le rap- port d'armure n'excède pas 4	20	5	
5513239000	--- Autres	20	5	
5513290000	-- autres tissus	20	5	
5513310000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5513391000	--- en fibres discontinues de polyester, à ar- mure sergé, y compris le croisé, dont le rap- port d'armure n'excède pas 4	20	5	
5513392000	--- autres tissus de fibres discontinues de poly- ester	20	5	
5513399000	--- Autres	20	5	
5513410000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5513491000	--- en fibres discontinues de polyester, à ar- mure sergé, y compris le croisé, dont le rap- port d'armure n'excède pas 4	20	5	
5513492000	--- autres tissus de fibres discontinues de poly- ester	20	5	
5513499000	--- Autres	20	5	
5514110000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5514120000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5514191000	--- autres tissus de fibres discontinues de poly- ester	20	5	
5514199000	--- Autres	20	5	
5514210000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5514220000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5514230000	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	20	5	
5514290000	-- autres tissus	20	5	
5514301000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5514302000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5514303000	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	20	5	
5514309000	-- autres tissus	20	5	
5514410000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	20	5	
5514420000	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20	5	
5514430000	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	20	5	
5514490000	-- autres tissus	20	5	
5515110000	-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosse	20	5	
5515120000	-- mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20	5	
5515130000	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	20	5	
5515190000	-- Autres	20	5	
5515210000	-- mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20	5	
5515220000	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	20	5	
5515290000	-- Autres	20	5	
5515910000	-- mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20	5	
5515990000	-- Autres	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5516110000	-- écus ou blanchis	20	5	
5516120000	-- teints	20	5	
5516130000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5516140000	-- imprimées	20	5	
5516210000	-- écus ou blanchis	20	5	
5516220000	-- teints	20	5	
5516230000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5516240000	-- imprimées	20	5	
5516310000	-- écus ou blanchis	20	5	
5516320000	-- teints	20	5	
5516330000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5516340000	-- imprimées	20	5	
5516410000	-- écus ou blanchis	20	5	
5516420000	-- teints	20	5	
5516430000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5516440000	-- imprimées	20	5	
5516910000	-- écus ou blanchis	20	5	
5516920000	-- teints	20	5	
5516930000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
5516940000	-- imprimées	20	5	
5601100000	-- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates u	15	5	
5601210000	-- de coton	15	0	
5601220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
5601290000	-- Autres	15	0	
5601300000	- Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	5	0	
5602100000	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	15	0	
5602210000	-- de laine ou de poils fins	15	0	
5602290000	-- d'autres matières textiles	15	0	
5602900000	- Autres	15	0	
5603110000	-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	5	0	
5603121000	--- de polyester, imprégnés de caoutchouc styrène-butadiène, d'un poids égal ou supérieur à 43 g/m ² , préoccupés, d'une largeur inférieure ou égale à 75 mm	15	0	
5603129000	--- Autres	0	0	
5603130000	-- d'un poids supérieur 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	15	0	
5603140000	-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	15	0	
5603910000	-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	5	0	
5603920000	-- d'un poids supérieur 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	5	0	
5603930000	-- d'un poids supérieur 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	5	0	
5603940000	-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	5	0	
5604100000	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	15	0	
5604902000	-- Fils de haute ténacité, imprégnés ou recouverts de caoutchouc non vulcanisé pour la fabrication des pneumatiques	15	0	
5604909000	-- Autres	15	0	
5605000000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires du n° 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5606000000	Fils guipés, lames et formes similaires du n° 5404 ou 5405 guipés (autres que ceux du n° 5605 et autres que les fils de crin guipés); fils de chenille; fils dits de chaînette	15	0	
5607210000	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15	0	
5607290000	-- Autres	15	0	
5607410000	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15	0	
5607490000	-- Autres	15	0	
5607500000	- d'autres fibres synthétiques	10	0	
5607900000	- Autres	15	0	
5608110000	-- Filets confectionnés pour la pêche	5	0	
5608190000	-- Autres	15	0	
5608900000	- Autres	15	0	
5609000000	Articles en fils, lames ou formes similaires du n° 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	15	0	
5701100000	- de laine ou de poils fins	20	5	
5701900000	- d'autres matières textiles	20	5	
5702100000	- Tapis dits Kelim ou Kilim, Schumacks ou Soumak, Karamanie et tapis similaires tissés à la main	20	5	
5702200000	- Revêtements de sol en coco	20	5	
5702310000	-- de laine ou de poils fins	20	5	
5702320000	-- en matières textiles synthétiques ou artificielles	20	10	
5702390000	-- d'autres matières textiles	20	10	
5702410000	-- de laine ou de poils fins	20	5	
5702420000	-- en matières textiles synthétiques ou artificielles	30	10	
5702490000	-- d'autres matières textiles	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5702500000	– autres, sans velours, non confectionnés	20	10	
5702910000	-- de laine ou de poils fins	20	5	
5702920000	-- en matières textiles synthétiques ou artificielles	20	10	
5702990000	-- d'autres matières textiles	30	10	
5703100000	– de laine ou de poils fins	20	5	
5703200000	– de nylon ou d'autres polyamides	30	10	
5703300000	– d'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles	30	10	
5703900000	– d'autres matières textiles	20	10	
5704100000	– Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m ²	20	5	
5704900000	– Autres	30	10	
5705000000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés	20	10	
5801100000	– de laine ou de poils fins	20	5	
5801210000	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	20	5	
5801220000	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	20	5	
5801230000	-- autres velours et peluches par la trame	20	5	
5801240000	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	20	5	
5801250000	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	20	5	
5801260000	-- Tissus de chenille	20	5	
5801310000	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	20	5	
5801320000	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	20	5	
5801330000	-- autres velours et peluches par la trame	20	5	
5801340000	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	20	5	
5801350000	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	20	5	
5801360000	-- Tissus de chenille	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5801900000	– d'autres matières textiles	20	5	
5802110000	-- bruts	20	5	
5802190000	-- Autres	20	5	
5802200000	– Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	20	5	
5802300000	– Surfaces textiles touffetées	20	5	
5803001000	– de coton	20	0	
5803009000	– d'autres matières textiles	20	0	
5804100000	– Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	20	0	
5804210000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	20	0	
5804290000	-- d'autres matières textiles	20	0	
5804300000	– Dentelles à la main	20	0	
5805000000	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	20	5	
5806100000	– Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	20	0	
5806200000	– autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	20	0	
5806310000	-- de coton	20	0	
5806321000	--- d'une épaisseur n'excédant pas 4,1 cm	20	0	
5806329000	--- Autres	20	0	
5806390000	-- d'autres matières textiles	20	0	
5806400000	– Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	20	0	
5807100000	– tissés	20	0	
5807900000	– Autres	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5808100000	– Tresses en pièces	20	0	
5808900000	– Autres	20	0	
5809000000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	20	0	
5810100000	– Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	20	0	
5810910000	– – de coton	20	0	
5810920000	– – de fibres synthétiques ou artificielles	20	0	
5810990000	– – d'autres matières textiles	20	0	
5811000000	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 5810	20	0	
5901100000	– Tissus enduits de colle ou de matières amylicées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	20	0	
5901900000	– Autres	20	0	
5902101000	– – caoutchoutées	10	0	
5902109000	– – Autres	0	0	
5902201000	– – caoutchoutées	5	0	
5902209000	– – Autres	15	0	
5902900000	– Autres	5	0	
5903100000	– avec du poly(chlorure de vinyle)	20	0	
5903200000	– avec du polyuréthane	20	0	
5903900000	– Autres	20	0	
5904100000	– Linoléums	20	0	
5904900000	– Autres	20	0	
5905000000	– Revêtements muraux en matières textiles	20	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
5906100000	– Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	20	0	
5906910000	-- en bonneterie	20	0	
5906991000	--- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	20	0	
5906999000	--- Tissus spécialement conçus pour la fabrication d'articles en caoutchouc	20	0	
5907000000	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues	20	0	
5908000000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	15	0	
5909000000	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	15	0	
5910000000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	15	0	
5911100000	– Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques	5	0	
5911200000	– Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	15	0	
5911310000	-- d'un poids inférieur à 650 g/m ²	0	0	
5911320000	-- d'un poids égal ou supérieur à 650 g/m ²	0	0	
5911400000	– Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	15	0	
5911901000	-- Joints	15	0	
5911909000	-- Autres	15	0	
6001100000	– Étoffes dites "à longs poils"	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6001210000	-- de coton	20	5	
6001220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	20	5	
6001290000	-- d'autres matières textiles	20	5	
6001910000	-- de coton	20	5	
6001920000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	20	5	
6001990000	-- d'autres matières textiles	20	5	
6002400000	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élasto- mères mais ne contenant pas de fils de caout- chouc	20	5	
6002900000	- Autres	20	5	
6003100000	- de laine ou de poils fins	20	5	
6003200000	- de coton	20	5	
6003300000	- de fibres synthétiques	20	5	
6003400000	- de fibres artificielles	20	5	
6003900000	- Autres	20	5	
6004100000	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élasto- mères mais ne contenant pas de fils de caout- chouc	20	5	
6004900000	- Autres	20	5	
6005210000	-- écrus ou blanchis	20	5	
6005220000	-- teints	20	5	
6005230000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6005240000	-- imprimées	20	5	
6005310000	-- écrus ou blanchis	20	5	
6005320000	-- teints	20	5	
6005330000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6005340000	-- imprimées	20	5	
6005410000	-- écrus ou blanchis	20	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6005420000	-- teints	20	5	
6005430000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6005440000	-- imprimées	20	5	
6005900000	- Autres	20	5	
6006100000	- de laine ou de poils fins	20	5	
6006210000	-- écrus ou blanchis	20	5	
6006220000	-- teints	20	5	
6006230000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6006240000	-- imprimées	20	5	
6006310000	-- écrus ou blanchis	20	5	
6006320000	-- teints	20	5	
6006330000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6006340000	-- imprimées	20	5	
6006410000	-- écrus ou blanchis	20	5	
6006420000	-- teints	20	5	
6006430000	-- en fils de diverses couleurs	20	5	
6006440000	-- imprimées	20	5	
6006900000	- Autres	20	5	
6101200000	- de coton	30	5	
6101300000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6101901000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6101909000	-- Autres	30	5	
6102100000	- de laine ou de poils fins	30	5	
6102200000	- de coton	30	5	
6102300000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6102900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6103101000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6103102000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6103109000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6103220000	-- de coton	30	5	
6103230000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6103291000	---- de laine ou de poils fins	30	5	
6103299000	---- Autres	30	5	
6103310000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6103320000	-- de coton	30	5	
6103330000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6103390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6103410000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6103420000	-- de coton	30	5	
6103430000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6103490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6104130000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104191000	---- de laine ou de poils fins	30	5	
6104192000	---- de coton	30	5	
6104199000	---- Autres	30	5	
6104220000	-- de coton	30	5	
6104230000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104291000	---- de laine ou de poils fins	30	5	
6104299000	---- Autres	30	5	
6104310000	-- de laine ou de poils fins	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6104320000	-- de coton	30	5	
6104330000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6104410000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6104420000	-- de coton	30	5	
6104430000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104440000	-- de fibres artificielles	30	5	
6104490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6104510000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6104520000	-- de coton	30	5	
6104530000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104590000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6104610000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6104620000	-- de coton	30	5	
6104630000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6104690000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6105100000	- de coton	30	5	
6105201000	-- de fibres acryliques ou modacryliques	30	5	
6105209000	-- d'autres fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6105900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6106100000	- de coton	30	5	
6106200000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6106900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6107110000	-- de coton	30	5	
6107120000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6107190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6107210000	-- de coton	30	5	
6107220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6107290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6107910000	-- de coton	30	5	
6107991000	---- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6107999000	---- Autres	30	5	
6108110000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6108190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6108210000	-- de coton	30	5	
6108220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6108290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6108310000	-- de coton	30	5	
6108320000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6108390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6108910000	-- de coton	30	5	
6108920000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6108990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6109100000	- de coton	30	5	
6109901000	-- de fibres acryliques ou modacryliques	30	5	
6109909000	-- Autres	30	5	
6110111000	---- Chandails	30	5	
6110112000	---- Gilets	30	5	
6110113000	---- Cardigans	30	5	
6110119000	---- Autres	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6110120000	-- de chèvre de Cachemire	30	5	
6110191000	---- Chandails	30	5	
6110192000	---- Gilets	30	5	
6110193000	---- Cardigans	30	5	
6110199000	---- Autres	30	5	
6110201000	-- Chandails	30	5	
6110202000	-- Gilets	30	5	
6110203000	-- Cardigans	30	5	
6110209000	-- Autres	30	5	
6110301000	-- de fibres acryliques ou modacryliques	30	5	
6110309000	-- Autres	30	5	
6110900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6111200000	- de coton	30	5	
6111300000	- de fibres synthétiques	30	5	
6111901000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6111909000	-- Autres	30	5	
6112110000	-- de coton	30	5	
6112120000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6112190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6112200000	- Combinaisons et ensembles de ski	30	5	
6112310000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6112390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6112410000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6112490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6113000000	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n ^{os} 5903, 5906 ou 5907	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6114200000	-- de coton	30	5	
6114300000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6114901000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6114909000	-- Autres	30	5	
6115101000	-- Bas et mi-bas à compression dégressive	30	5	
6115109000	-- Autres	30	5	
6115210000	-- de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	30	5	
6115220000	-- de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	30	5	
6115290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6115301000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6115309000	-- Autres	30	5	
6115940000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6115950000	-- de coton	30	5	
6115960000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6115990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6116100000	-- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc	30	5	
6116910000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6116920000	-- de coton	30	5	
6116930000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6116990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6117100000	-- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	30	5	
6117801000	-- Genouillères et chevillères	30	5	
6117802000	-- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6117809000	-- Autres	30	5	
6117901000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6117909000	-- Autres	30	5	
6201110000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6201120000	-- de coton	30	5	
6201130000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6201190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6201910000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6201920000	-- de coton	30	5	
6201930000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6201990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6202110000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6202120000	-- de coton	30	5	
6202130000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6202190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6202910000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6202920000	-- de coton	30	5	
6202930000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6202990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6203110000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6203120000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6203190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6203220000	-- de coton	30	5	
6203230000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6203291000	--- de laine ou de poils fins	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6203299000	--- Autres	30	5	
6203310000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6203320000	-- de coton	30	5	
6203330000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6203390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6203410000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6203421000	--- en tissus dits <i>denim</i>	30	5	
6203422000	--- en velours à côtes	30	5	
6203429000	--- Autres	30	5	
6203430000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6203490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204110000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6204120000	-- de coton	30	5	
6204130000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204210000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6204220000	-- de coton	30	5	
6204230000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204310000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6204320000	-- de coton	30	5	
6204330000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204410000	-- de laine ou de poils fins	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6204420000	-- de coton	30	5	
6204430000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204440000	-- de fibres artificielles	30	5	
6204490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204510000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6204520000	-- de coton	30	5	
6204530000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204590000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6204610000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6204620000	-- de coton	30	5	
6204630000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6204690000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6205200000	- de coton	30	5	
6205300000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6205901000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6205909000	-- Autres	30	5	
6206100000	- de soie ou de déchets de soie	30	5	
6206200000	- de laine ou de poils fins	30	5	
6206300000	- de coton	30	5	
6206400000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6206900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6207110000	-- de coton	30	5	
6207190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6207210000	-- de coton	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6207220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6207290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6207910000	-- de coton	30	5	
6207991000	--- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6207999000	--- Autres	30	5	
6208110000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6208190000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6208210000	-- de coton	30	5	
6208220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6208290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6208910000	-- de coton	30	5	
6208920000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6208990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6209200000	- de coton	30	5	
6209300000	- de fibres synthétiques	30	5	
6209901000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6209909000	-- Autres	30	5	
6210100000	- en produits du n° 5602 ou 5603	30	10	
6210200000	- autres vêtements, des types visés aux n°s 6201 11 00 à 6201 19 00	30	10	
6210300000	- autres vêtements, des types visés aux n°s 6202 11 00 à 6202 19 00	30	10	
6210400000	- autres vêtements pour hommes ou garçonnets	30	10	
6210500000	- autres vêtements, pour femmes ou fillettes	30	10	
6211110000	-- pour hommes ou garçonnets	30	5	
6211120000	-- pour femmes ou fillettes	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6211200000	- Combinaisons et ensembles de ski	30	5	
6211320000	-- de coton	30	5	
6211330000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6211391000	---- de laine ou de poils fins	30	5	
6211399000	---- Autres	30	5	
6211410000	-- de laine ou de poils fins	30	5	
6211420000	-- de coton	30	5	
6211430000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6211490000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6212100000	- Soutiens-gorge et bustiers	30	5	
6212200000	- Gaines et gaines-culottes	30	5	
6212300000	- Combinés	30	5	
6212900000	- Autres	30	5	
6213200000	- de coton	30	5	
6213901000	-- de soie ou de déchets de soie	30	5	
6213909000	-- Autres	30	5	
6214100000	- de soie ou de déchets de soie	30	5	
6214200000	- de laine ou de poils fins	30	5	
6214300000	- de fibres synthétiques	30	5	
6214400000	- de fibres artificielles	30	5	
6214900000	- d'autres matières textiles	30	5	
6215100000	- de soie ou de déchets de soie	30	5	
6215200000	- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6215900000	- d'autres matières textiles	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6216001000	– spécialement conçus pour la protection des travailleurs	30	5	
6216009000	– Autres	30	5	
6217100000	– Accessoires	30	5	
6217900000	– Parties	30	5	
6301100000	– Couvertures chauffantes électriques	30	5	
6301201000	-- de laine	30	5	
6301202000	-- de vigogne	30	5	
6301209000	-- Autres	30	5	
6301300000	– Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	30	5	
6301400000	– Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	30	5	
6301900000	– autres couvertures	30	5	
6302101000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302109000	-- Autres	30	5	
6302210000	-- de coton	30	5	
6302220000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302290000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6302310000	-- de coton	30	5	
6302320000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302390000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6302401000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302409000	-- Autres	30	5	
6302510000	-- de coton	30	5	
6302530000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302591000	---- de lin	30	5	
6302599000	---- Autres	30	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6302600000	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	30	5	
6302910000	-- de coton	30	5	
6302930000	-- de fibres synthétiques ou artificielles	30	5	
6302991000	---- de lin	30	5	
6302999000	---- Autres	30	5	
6303120000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6303191000	---- de coton	30	5	
6303199000	---- Autres	30	5	
6303910000	-- de coton	30	5	
6303920000	-- de fibres synthétiques	30	5	
6303990000	-- d'autres matières textiles	30	5	
6304110000	-- en bonneterie	30	5	
6304190000	-- Autres	30	5	
6304910000	-- en bonneterie	30	5	
6304920000	-- autres qu'en bonneterie, de coton	30	5	
6304930000	-- autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	30	5	
6304990000	-- autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	30	5	
6305101000	-- de jute	30	0	
6305109000	-- Autres	30	0	
6305200000	- de coton	30	0	
6305320000	-- Contenants souples pour matières en vrac	30	0	
6305331000	---- de polyéthylène	30	0	
6305332000	---- de polypropylène	30	0	
6305390000	-- Autres	30	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
6305901000	-- de pita (cabuya, fique)	30	0	
6305909000	-- Autres	30	0	
6306120000	-- de fibres synthétiques	30	0	
6306191000	---- de coton	30	0	
6306199000	---- Autres	30	0	
6306220000	-- de fibres synthétiques	30	0	
6306290000	-- d'autres matières textiles	30	0	
6306300000	- Voiles	30	0	
6306400000	- Matelas pneumatiques	30	0	
6306910000	-- de coton	30	0	
6306990000	-- d'autres matières textiles	30	0	
6307100000	- Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires	30	0	
6307200000	- Ceintures et gilets de sauvetage	30	0	
6307901000	-- Patrons de vêtements	30	0	
6307902000	-- Ceintures de sécurité	30	0	
6307903000	-- Masques de protection	30	0	
6307909000	-- Autres	30	0	
6308000000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de ser- viettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	30	0	
6309000000	Articles de friperie	30	10	
6310101000	-- Rognures provenant de l'industrie de la confection	30	10	
6310109000	-- Autres	30	10	
6310900000	- Autres	30	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6401100000	- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	30	0	
6401920000	-- couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	30	10	
6401990000	-- Autres	30	0	
6402120000	-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	30	0	
6402190000	-- Autres	30	10	
6402200000	- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	30	0	
6402910000	-- couvrant la cheville	30	0	
6402991000	- comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	30	0	
6402999000	---- Autres	30	0	
6403120000	-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	30	0	
6403190000	-- Autres	30	10	
6403200000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	30	0	
6403400000	- autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	30	0	
6403510000	-- couvrant la cheville	30	0	
6403590000	-- Autres	30	0	
6403911000	---- Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection en métal à l'avant	30	0	
6403919000	---- Autres	30	0	
6403991000	---- Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection en métal à l'avant	30	0	
6403999000	---- Autres	30	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6404111000	--- Chaussures de sport	30	10	
6404112000	--- Chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	30	0	
6404190000	-- Autres	30	10	
6404200000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	30	0	
6405100000	- à dessus en cuir naturel ou reconstitué	30	0	
6405200000	- à dessus en matières textiles	30	0	
6405900000	- Autres	30	0	
6406100000	- Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs	15	0	
6406200000	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	15	0	
6406910000	-- en bois	15	0	
6406993000	--- Semelles intérieures	15	0	
6406999000	--- Autres	15	0	
6501000000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	15	5	
6502001000	- en paille toquilla ou en paille mocora	15	0	
6502009000	- Autres	15	5	
6504000000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	20	5	
6505100000	- Résilles et filets à cheveux	20	5	
6505901000	-- Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis	20	5	
6505909000	-- Autres	20	5	
6506100000	- Coiffures de sécurité	30	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6506910000	-- en caoutchouc ou en matière plastique	20	10	
6506990000	-- en autres matières	20	5	
6507000000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	15	5	
6601100000	- Parasols de jardin et articles similaires	20	5	
6601910000	-- à mât ou manche télescopique	20	5	
6601990000	-- Autres	20	5	
6602000000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	20	5	
6603200000	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	15	0	
6603900000	- Autres	15	5	
6701000000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits du n° 0505 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés)	15	5	
6702100000	- en matières plastiques	20	5	
6702900000	- en autres matières	20	5	
6703000000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	15	5	
6704110000	-- Perruques complètes	20	5	
6704190000	-- Autres	20	5	
6704200000	- en cheveux	20	5	
6704900000	- en autres matières	20	5	
6801000000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	15	5	
6802100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	15	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6802210000	-- Marbre, travertin et albâtre	15	10	
6802230000	-- Granit	15	10	
6802291000	---- Pierres calcaires	15	5	
6802299000	---- Autres	15	5	
6802910000	-- Marbre, travertin et albâtre	25	10	
6802920000	-- autres pierres calcaires	15	5	
6802930000	-- Granit	15	10	
6802990000	-- Autres pierres	15	10	
6803000000	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	15	0	
6804100000	- Meules à moudre ou à défibrer	15	0	
6804210000	-- en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	5	0	
6804220000	-- en autres abrasifs agglomérés ou en céramique	15	5	
6804230000	-- en pierres naturelles	5	0	
6804300000	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	5	5	
6805100000	- appliqués sur tissus en matières textiles seulement	5	0	
6805200000	- appliqués sur papier ou carton seulement	5	10	
6805300000	- appliqués sur d'autres matières	5	0	
6806100000	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	15	5	
6806200000	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	5	0	
6806900000	- Autres	15	0	
6807100000	- en rouleaux	15	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6807900000	– Autres	15	10	
6808000000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	15	5	
6809110000	-- revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	15	10	
6809190000	-- Autres	15	5	
6809900000	– Autres ouvrages	15	5	
6810110000	-- Blocs et briques pour la construction	15	5	
6810190000	-- Autres	15	10	
6810910000	-- Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	15	10	
6810990000	-- Autres	15	10	
6811400000	– contenant de l'amiante	15	5	
6811810000	-- Plaques ondulées	15	5	
6811820000	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	15	5	
6811830000	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie	15	5	
6811890000	-- Autres ouvrages	15	5	
6812800000	– en crocidolite	0	0	
6812910000	-- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	15	5	
6812920000	-- Papiers, cartons et feutres	15	5	
6812930000	-- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux	15	5	
6812991000	---- Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	5	0	
6812992000	---- Fils	15	5	
6812993000	---- Cordes et cordons, tressés ou non	15	5	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6812994000	--- Tissus et étoffes de bonneterie	15	5	
6812995000	--- Joints	15	10	
6812999000	--- Autres	0	0	
6813200000	- contenant de l'amiante	15	10	
6813810000	-- Garnitures de freins	20	10	
6813890000	-- Autres	15	10	
6814100000	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	15	0	
6814900000	- Autres	0	0	
6815100000	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	15	5	
6815200000	- Ouvrages en tourbe	15	5	
6815910000	-- contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	15	0	
6815990000	-- Autres	15	5	
6901000000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	15	5	
6902100000	- contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	5	0	
6902201000	-- contenant en poids plus de 93 % de silice (SiO ₂)	5	0	
6902209000	-- Autres	0	0	
6902900000	- Autres	5	0	
6903101000	-- Cornues et creusets	5	0	
6903109000	-- Autres	5	0	
6903201000	-- Cornues et creusets	5	0	
6903209000	-- Autres	5	0	
6903901000	-- Cornues et creusets	0	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6903909000	-- Autres	5	0	
6904100000	- Briques de construction	15	5	
6904900000	- Autres	15	5	
6905100000	- Tuiles	25	10	
6905900000	- Autres	15	5	
6906000000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	30	10	
6907100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	25	10	
6907900000	- Autres	25	7	
6908100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	25	10	
6908900000	- Autres	25	7	
6909110000	-- en porcelaine	25	10	
6909120000	-- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	15	5	
6909190000	-- Autres	15	5	
6909900000	- Autres	15	5	
6910100000	- en porcelaine	25	7	
6910900000	- Autres	25	10	
6911100000	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	30	10	
6911900000	- Autres	30	10	
6912000000	- Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine	30	10	
6913100000	- en porcelaine	30	7	
6913900000	- Autres	30	10	
6914100000	- en porcelaine	25	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
6914900000	- Autres	25	10	
7001001000	- Déchets et débris	5	0	
7001003000	- Verre en masse	5	0	
7002100000	- Billes	5	0	
7002200000	- Barres ou baguettes	5	0	
7002310000	-- en quartz ou en autre silice fondus	10	0	
7002320000	-- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	5	0	
7002390000	-- Autres	0	0	
7003121000	---- lisses	10	10	
7003122000	---- striées, ondulées, gaufrées ou similaires	10	10	
7003191000	---- lisses	10	0	
7003192000	---- striées, ondulées, gaufrées ou similaires	10	0	
7003200000	- Plaques et feuilles, armées	10	10	
7003300000	- Profilés	15	10	
7004200000	- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (double) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	10	0	
7004900000	- autre verre	5	0	
7005100000	- Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	15	0	
7005211100	----- Flotté	5	0	
7005211900	----- Autres	5	0	
7005219000	---- Autres	10	0	
7005291000	---- d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm	5	0	
7005299000	---- Autres	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
7005300000	- Glace armée	15	10	
7006000000	Verre des nos 7003, 7004 ou 7005, courbé, bi-seauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	5	10	
7007110000	-- de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	15	10	
7007190000	-- Autres	15	10	
7007210000	-- de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	15	10	
7007290000	-- Autres	15	10	
7008000000	- Vitrages isolants à parois multiples	15	10	
7009100000	- Miroirs rétroviseurs pour véhicules	25	10	
7009910000	-- non encadrés	15	10	
7009920000	-- encadrés	15	10	
7010100000	- Ampoules	5	10	
7010200000	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	5	10	
7010901000	-- d'une capacité excédant 1 litre	10	10	
7010902000	-- d'une capacité excédant 0,33 litre mais n'excédant pas 1 litre	10	10	
7010903000	-- d'une capacité excédant 0,15 litre mais n'excédant pas 0,33 litre	10	10	
7010904000	-- d'une capacité n'excédant pas 0,15 litre	10	10	
7011100000	- pour l'éclairage électrique	0	0	
7011200000	- pour tubes cathodiques	5	0	
7011900000	- Autres	10	0	
7013100000	- Objets en vitrocérame	30	5	
7013220000	-- en cristal au plomb	20	10	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
7013280000	-- Autres	30	10	
7013330000	-- en cristal au plomb	20	10	
7013370000	-- Autres	30	10	
7013410000	-- en cristal au plomb	20	10	
7013420000	-- en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	20	10	
7013490000	-- Autres	30	10	
7013910000	-- en cristal au plomb	20	10	
7013990000	-- Autres	20	10	
7014000000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 7015), non travaillés optiquement	10	0	
7015100000	- Verres de lunetterie médicale	10	0	
7015900000	- Autres	15	0	
7016100000	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	25	10	
7016901000	-- Verres assemblés en vitraux (même en verre incolore)	20	10	
7016902000	-- Verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires	15	10	
7016909000	-- Autres	15	10	
7017100000	- en quartz ou en autre silice fondus	10	0	
7017200000	- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	10	0	
7017900000	- Autres	5	0	
7018100000	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	15	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Caté- gorie	Observations
7018200000	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	5	0	
7018900000	- Autres	15	5	
7019110000	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	5	0	
7019120000	-- Stratifils (rovings)	10	0	
7019190000	-- Autres	10	0	
7019310000	-- Mats	10	0	
7019320000	-- Voiles	5	0	
7019390000	-- Autres	5	0	
7019400000	-- Tissus de stratifils (rovings)	10	0	
7019510000	-- d'une largeur n'excédant pas 30 cm	10	0	
7019520000	-- d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m ² , de filaments titrant en fils simples 136 tex ou moins	10	0	
7019590000	-- Autres	10	0	
7019901000	-- Laine de verre en vrac ou en flocons	5	0	
7019909000	-- Autres	0	0	
7020001000	- Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide	5	0	
7020009000	- Autres	15	10	
7101100000	- Perles fines	10	0	
7101210000	-- brutes	10	0	
7101220000	-- travaillées	10	0	
7102100000	- non triés	10	0	
7102210000	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	5	0	
7102290000	-- Autres	5	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
7102310000	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	10	0	
7102390000	-- Autres	15	0	
7103101000	-- Émeraudes	10	0	
7103109000	-- Autres	10	0	
7103911000	---- Rubis et saphirs	15	0	
7103912000	---- Émeraudes	15	0	
7103990000	-- Autres	15	0	
7104100000	- Quartz piézo-électrique	10	0	
7104200000	- autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	10	0	
7104900000	- Autres	10	0	
7105100000	- de diamants	10	0	
7105900000	- Autres	10	0	
7106100000	- en poudre	10	0	
7106911000	---- sans alliage	10	0	
7106912000	---- avec alliage	10	0	
7106920000	-- sous formes mi-ouvrées	10	0	
7107000000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10	5	
7108110000	-- Poudres	10	0	
7108120000	-- sous autres formes brutes	10	0	
7108130000	-- sous autres formes mi-ouvrées	10	0	
7108200000	- à usage monétaire	10	0	
7109000000	-- Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10	0	
7110110000	-- sous formes brutes ou en poudre	10	0	

NANDINA 2007	Description	Base tarifaire	Catégorie	Observations
7110190000	-- Autres	0	0	
7110210000	-- sous formes brutes ou en poudre	10	0	
7110290000	-- Autres	0	0	
7110310000	-- sous formes brutes ou en poudre	0	0	
7110390000	-- Autres	10	0	
7110410000	-- sous formes brutes ou en poudre	10	0	
7110490000	-- Autres	10	0	
7111000000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10	0	
7112300000	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	10	0	
7112910000	-- d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	10	0	
7112920000	-- de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	10	0	
7112990000	-- Autres	10	0	
7113110000	-- en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	30	10	
7113190000	-- en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	30	10	
7113200000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	25	10	
7114111000	---- titrant 0,925	25	10	
7114119000	---- Autres	25	10	
7114190000	- en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	25	10	
7114200000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	25	10	

